

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE



**XVIII^{ème}
CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE
INTERNATIONALE**

23 – 27 avril

**2012
M O N A C O**

**COMPTE RENDU DES SEANCES
VOLUME 2**

ORGANISATION INTERNATIONALE HYDROGRAPHIQUE



XVIII^{ème} CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
Monaco, 23-27 avril 2012

COMPTE RENDU DES SEANCES

VOLUME 2

publié par le
Bureau Hydrographique International
4b Quai Antoine 1^{er}
B.P. 445 – 98011 MONACO Cedex
Principauté de Monaco
Fax: (377) 93 10 81 40
Mél: info@iho.int
Site Web: www.iho.int

VOLUME 2

TABLE DES MATIERES – VOLUME 2

DOCUMENTS DE LA CONFERENCE

NUMERO DU DOCUMENT DE LA CONFERENCE	TITRE	PAGES
DOCUMENTS GENERAUX		
CONF.18/G/03/Rev1	Tableau des tonnages, parts et voix.....	13
PROGRAMMES DE TRAVAIL		
CONF.18/REP/01	Programme de travail de l’OHI proposé pour la période 2013-2017.....	19
CONF.18/REP/02	Programme de travail de l’OHI propose pour 2013.....	97
CONF.18/WP1	Affaires générales pour la période 2007-2011.....	111
CONF.18/WP1/Add.1	- Rapport du groupe de travail sur la S-23	135
CONF.18/WP1/Add.2	- Rapport du BHI sur la mise en oeuvre du plan stratégique.....	141
CONF.18/WP1/Add.3	- Rapport sur le groupe de travail chargé du Règlement du personnel.....	147
CONF.18/WP2	- Services et normes hydrographiques pour la période 2007-2011.....	151
CONF.18/WP3	Coordination et soutien inter-régional pour la période 2007-2011.....	185
CONF.18/WP3/Add.1	- Rapport de l’IRCC Report sur le développement de la publication C-55 de l’OHI, Etat de l’hydrographie et de la cartographie marine dans le monde	285
FINANCES		
CONF.18/F/01	Rapport financier préliminaire 2007-2011.....	295
CONF.18/F/02/Rev1	Budget quinquennal de l’OHI proposé pour la période 2013-2017.....	315
CONF.18/F/03	Budget de l’OHI proposé pour 2013 ;.....	329
CONF.18/F/REP	Rapport de la Commission des finances	339
ELIGIBILITE		
CONF.18/E/REP	Rapport de la Commission d’éligibilité.....	345

DOCUMENTS GENERAUX

TABLEAU DES TONNAGES, PARTS ET VOIX

TABLE OF TONNAGES, AND NUMBER OF SHARES AND VOTES
Tableau des tonnages, parts et voix

Member Govern./ Gouvern. Membres	Updating Source/ Source /Maj	Tonnages Lloyd's List (1)	Tonnages reported	Shares - Parts			Votes - Voix		
				Fix.	Sup.	Tot.	Fix.	Sup.	Tot.
ALGERIA - ALGERIE	CCL9 - Tonnage	789 053	785 145	2	4	6	2	2	4
ARGENTINA - ARGENTINE	CCL9 - Tonnage	608 825	1 075 769	2	5	7	2	2	4
AUSTRALIA - AUSTRALIE	CCL9 - Tonnage	1 474 473	2 126 004	2	7	9	2	3	5
BAHREIN	CCL9 - Tonnage	534 569	833 796	2	4	6	2	2	4
BANGLADESH	CCL9 - Tonnage	1 006 462	902 558	2	4	6	2	2	4
BELGIUM - BELGIQUE	CCL9 - Tonnage	4 474 280	4 350 180	2	10	12	2	3	5
BRAZIL - BRESIL	CCL9 - Tonnage	2 328 426	3 697 270	2	9	11	2	3	5
CANADA	CCL9 - Tonnage	3 134 778	4 786 774	2	11	13	2	3	5
CHILE - CHILI	CCL9 - Tonnage	810 596	772 763	2	4	6	2	2	4
CHINA - CHINE	CCL9 - Tonnage	97 402 360	97 570 000	2	25	27	2	4	6
COLOMBIE	CCL9 - Tonnage	93 803	154 984	2	1	3	2	1	3
CROATIA - CROATIE	CCL9 - Tonnage	1 542 571	1 669 234	2	6	8	2	2	4
CUBA	CCL9 - Tonnage	38 913	80 327	2	0	2	2	0	2
CYPRUS - CHYPRE	CCL9 - Tonnage	21 194 832	22 489 207	2	22	24	2	4	6
DENMARK - DANEMARK	CCL9 - Tonnage	12 186 663	11 744 389	2	16	18	2	4	6
D.P.R. OF KOREA - REP. DEM. DE COREE	CCL9 - Tonnage	813 851	705 000	2	3	5	2	2	4
ECUADOR - EQUATEUR	Yearbook 2011	348 342	456 757	2	3	5	2	1	3
EGYPT - EGYPTE	Yearbook 2011	1 255 268	980 510	2	4	6	2	2	4
ESTONIA - ESTONIE	CCL9 - Tonnage	378 955	455 705	2	3	5	2	1	3
FIJI - FIDJI	Yearbook 2011	42 188	50 317	2	0	2	2	0	2
FINLAND - FINLANDE	CCL9 - Tonnage	1 515 544	1 605 293	2	6	8	2	2	4
FRANCE	CCL9 - Tonnage	6 858 903	7 116 603	2	13	15	2	3	5
GERMANY - ALLEMAGNE	CCL9 - Tonnage	15 907 817	15 871 882	2	19	21	2	4	6
GREECE - GRECE	CCL9 - Tonnage	40 713 076	43 193 430	2	25	27	2	4	6
GUATEMALA	Yearbook 2011	3 912	1 586	2	0	2	2	0	2
ICELAND - ISLANDE	CCL9 - Tonnage	163 272	162 870	2	1	3	2	1	3
INDIA - INDE	CCL9 - Tonnage	9 571 774	11 113 181	2	16	18	2	4	6
INDONESIA - INDONESIE	Yearbook 2011	9 608 479	3 438 335	2	9	11	2	3	5
IRAN	CCL9 - Tonnage	701 134	1 108 934	2	5	7	2	2	4
IRELAND	CCL9 - Tonnage	213 754	249 830	2	1	3	2	1	3
ITALY - ITALIE	CCL9 - Tonnage	18 207 470	18 449 142	2	20	22	2	4	6
JAMAICA - JAMAIQUE	Yearbook 2011	152 992	10 000	2	0	2	2	0	2
JAPAN - JAPON	CCL9 - Tonnage	16 998 413	16 496 342	2	19	21	2	4	6
KUWAIT - KOWEIT	Yearbook 2011	2 236 541	2 354 000	2	7	9	2	3	5
LATVIA - LETTONIE	CCL9 - Tonnage	204 786	292 656	2	2	4	2	1	3
MALAYSIA - MALAISIE	CCL9 - Tonnage	8 147 436	10 938 309	2	16	18	2	4	6
MAURITIUS - MAURICE	CCL9 - Tonnage	115 244	198 490	2	1	3	2	1	3
MEXICO	CCL9 - Tonnage	1 408 275	2 767 145	2	8	10	2	3	5
MONACO	Yearbook 2011	135	1 228	0	0	0	2	0	2
MOROCCO - ROYAUME DU MAROC	CCL9 - Tonnage	384 319	452 919	2	2	4	2	1	3
MOZAMBIQUE	Yearbook 2011	39 625	45 581	2	0	2	2	0	2
MYANMAR	Yearbook 2011	205 386	600 309	2	3	5	2	2	4
NETHERLANDS - PAYS-BAS	CCL9 - Tonnage	6 996 018	6 772 632	2	13	15	2	3	5
NEW ZEALAND - NOUVELLE ZELANDE	CCL9 - Tonnage	215 591	242 397	2	1	3	2	1	3
NIGERIA	Yearbook 2011	638 982	204 422	2	1	3	2	1	3
NORWAY - NORVEGE	CCL9 - Tonnage	16 683 836	17 564 236	2	20	22	2	4	6
OMAN SULTANATE - SULTANAT D'OMAN	CCL9 - Tonnage	30 637	38 167	2	0	2	2	0	2
PAKISTAN	CCL9 - Tonnage	387 556	405 449	2	2	4	2	1	3
PAPUA NEW GUINEA	CCL9 - Tonnage	113 784	158 929	2	1	3	2	1	3
PERU - PEROU	CCL9 - Tonnage	395 753	419 932	2	2	4	2	1	3
PHILIPPINES	Yearbook 2011	5 269 721	4 980 880	2	11	13	2	3	5
POLAND - POLOGNE	CCL9 - Tonnage	162 245	149 463	2	1	3	2	1	3

PORTUGAL	CCL9 - Tonnage	1 285 415		1 371 496	2	5	7	2	2	4
QATAR	Yearbook 2011	960 840	*	652 280	2	3	5	2	2	4
REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE DE COREE	CCL9 - Tonnage	12 235 501		29 885 000	2	25	27	2	4	6
REP. OF SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD	CCL9 - Tonnage	167 041		170 221	2	1	3	2	1	3
ROMANIA - ROUMANIE	CCL9 - Tonnage	92 681		126 096	2	1	3	2	1	3
RUSSIA - RUSSIE	CCL9 - Tonnage	7 790 396		8 969 709	2	14	16	2	4	6
SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE	CCL9 - Tonnage	1 617 347		1 678 474	2	6	8	2	2	4
SERBIA - SERBIE	Yearbook 2011	14 828	*	18 492	2	0	2	2	0	2
SINGAPORE - SINGAPOUR	CCL9 - Tonnage	48 608 787		53 691 448	2	25	27	2	4	6
SLOVENIA - SLOVENIE	CCL9 - Tonnage	2 597		2 718	2	0	2	2	0	2
SPAIN - ESPAGNE	CCL9 - Tonnage	3 075 247		2 952 369	2	8	10	2	3	5
SRI LANKA	CCL9 - Tonnage	196 212		150 089	2	1	3	2	1	3
SURINAME	Yearbook 2011	5 015	*	13 136	2	0	2	2	0	2
SWEDEN - SUEDE	CCL9 - Tonnage	3 468 425		4 095 310	2	10	12	2	3	5
SYRIA - SYRIE	Yearbook 2011	134 644	*	498 145	2	3	5	2	1	3
THAILAND - THAILANDE	CCL9 - Tonnage	2 805 069		3 846 758	2	9	11	2	3	5
TONGA	Yearbook 2011	43 386	*	69 034	2	0	2	2	0	2
TRINIDAD & TOBAGO - TRINITE & TOBAGO	Yearbook 2011	50 045	*	19 381	2	0	2	2	0	2
TUNISIA - TUNISIE	CCL9 - Tonnage	232 780		276 394	2	2	4	2	1	3
TURKEY - TURQUIE	CCL9 - Tonnage	5 976 008		6 891 750	2	13	15	2	3	5
UKRAINE	CCL9 - Tonnage	729 448		856 508	2	4	6	2	2	4
UNITED ARAB EMIRATES	Yearbook 2011	1 075 569	*	1 008 069	2	4	6	2	2	4
UNITED KINGDOM - ROYAUME UNI	CCL9 - Tonnage	45 862 765		45 360 141	2	25	27	2	4	6
U.S.A. - ETATS UNIS D'AMERIQUE	CCL9 - Tonnage	11 801 029		23 063 117	2	22	24	2	4	6
URUGUAY	CCL9 - Tonnage	96 698		122 387	2	1	3	2	1	3
VENEZUELA	Yearbook 2011	1 040 834	*	577 330	2	3	5	2	2	4
TOTAL (Member States / Etats membres)		464 080 224		509 457 113	154	551	705	156	156	312
Suspended Member States / Etats Membres privés de leurs droits										
DOMINICAN REPUBLIC - REP DOMINICAINE		12 039		12 039	0	0	0	0	0	0
REP DEMOCRATIQUE DU CONGO		12 918		12 918	0	0	0	0	0	0
TOTAL (Member States / Etats membres)		464 105 181		509 482 070	0	0	0	0	0	0

(1) In accordance with Tech. Resol. R2.1.1 (b)

(1) Conformément à la Résolution Technique R2.1.1 (b)

* Member States who have not reported their tonnage, in accordance with CCL9

* Etats Membres qui n'ont pas reporté leur tonnage, conformément avec la LCC9F

PROGRAMMES DE TRAVAIL

PROGRAMME DE TRAVAIL QUINQUENNAL DE L'OHI PROPOSE POUR 2013 – 2017

PREAMBULE

Conformément à l'Article 23 (c) du Règlement général de l'OHI, le Comité de direction, prenant en compte les travaux des comités et des groupes de travail, devrait présenter à toutes les Conférences hydrographiques internationales une proposition contenant le Programme de travail à effectuer pendant la période suivante (en l'occurrence 2013-2017) avec les répercussions financières qui l'accompagnent.

Pour la préparation du Programme de travail 2013-2017 proposé, le Comité de direction a demandé aux présidents de tous les organes de l'OHI de contribuer à cette tâche en fournissant des données pour que le Programme de travail de l'OHI soit aussi complet que possible avec toutes les activités que l'Organisation envisage d'entreprendre au cours de la prochaine période quinquennale.

Comme vous le savez, l'OHI a identifié trois Programmes pour atteindre ses objectifs :

- *Programme 1 «Affaires générales»* sous la responsabilité principale du Bureau hydrographique international (à remplacer par le Secrétaire général lorsque la Convention révisée de l'OHI entrera en vigueur);
- *Programme 2 «Services et normes hydrographiques»* sous la responsabilité principale du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) concerné ;
- *Programme 3 «Coordination et soutien interrégional»* sous la responsabilité principale du Comité de coordination interrégional (IRCC).

Le document qui est présenté ici reprend cette structure.

Chaque programme est composé de différents éléments, avec pour chacun un objectif clairement exposé, suivi de tâches (actions). Lors de l'identification des tâches, les données reçues des présidents des différents organes pertinents de l'OHI ainsi que toute autre information du BHI ont été prises en compte.

L'Annexe A présente l'ensemble du programme de travail sur le renforcement des capacités pour la période de 2013-2017.

L'Annexe B présente une référence croisée entre les chapitres du budget et le programme de travail de l'OHI pour la période de 2013-2017.

L'Annexe C regroupe l'ensemble des tâches en indiquant le calendrier prévu pour l'exécution de chacune de ces tâches. Cette présentation servira à la fois de base et de guide pour la préparation des programmes de travail annuels au cours de la période.

Un tableau de graphiques est également fourni pour illustrer les ressources allouées à chaque programme à partir des différents chapitres du budget.

Le Comité de direction soumet le PROGRAMME DE TRAVAIL QUINQUENNAL DE L'OHI 2013-2017 à l'approbation de la XVIII^{ème} Conférence HI en avril 2012.

PROGRAMME DE TRAVAIL No. 1

AFFAIRES GENERALES

TABLE DES MATIERES

Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées

Elément 1.2 Gestion de l'information

Elément 1.3 Relations publiques

Elément 1.4 Programme de travail & Budget, Plan stratégique et suivi des performances

Elément 1.5 Gestion du BHI

Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou futures Assemblées

Note: Veuillez noter que le Budget de l'OHI proposé pour la période 2013-2017 est présenté séparément.

PROGRAMME 1 – «AFFAIRES GENERALES»

Concept: Ce programme vise à garantir la productivité de l'OHI, à promouvoir ses rôles et objectifs et à faire en sorte qu'elle fonctionne de manière efficiente et efficace.

Élément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions appropriées

Objectif: Maintenir des relations avec les organisations internationales dans le but de servir les intérêts de l'OHI en obtenant leur aide et leur coopération et participer aux projets d'intérêt commun. Représenter l'OHI et participer aux forums internationaux traitant de questions relatives au Programme de travail de l'OHI, incluant :

Tâche 1.1.1	Réunion des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique (RTCA)	1 réunion annuelle – 1 Dir
Tâche 1.1.2	Comité International Radio Maritime (CIRM)	1 réunion annuelle – 1 Dir/ AT
Tâche 1.1.3	Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)	1 réunion par an, si cela est jugé approprié en fonction de son agenda - 1 Dir/AT
Tâche 1.1.4	Initiatives de l'Union européenne (telle qu'INSPIRE)	2 réunions par an. 1 Dir/AT par réunion
Tâche 1.1.5	Fédération internationale des géomètres (FIG)	1 réunion tous les 2ans. 1 Dir/AT
Tâche 1.1.6	Fédération internationale des sociétés hydrographiques (FISH)	1 réunion annuelle. 1 Dir/AT
Tâche 1.1.7	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)	1 réunion par an, si cela est jugé approprié en fonction de son agenda - 1 Dir/AT
Tâche 1.1.8	AISM (tel que le comité e-NAV)	2 réunions annuelles. 1 Dir+AT par réunion
Tâche 1.1.9	Association internationale des ports (AIP)	1 réunion tous les 2 ans. 1 Dir
Tâche1.1.10	Association cartographique internationale (ACI) (telle que la Commission de l'ACI sur les normes et les infrastructures de géo-information)	1 réunion tous les 2 ans. 1 Dir +AT

Tâche1.1.11	Commission électrotechnique internationale (CEI) (tel que le Comité technique 80 de la CEI)	2 réunions annuelles. 1Dir/AT
Tâche1.1.12	Organisation maritime internationale (OMI) Assemblées, Conseils, COMSAR, MSC, NAV, TCC	7 réunions annuelles. 1 Dir + AT ou 1 AT
Tâche1.1.13	Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)	1 réunion annuelle, si cela est jugé approprié en fonction de son agenda - 1 Dir/AT
Tâche1.1.14	Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, Assemblées, Conseils ou GT spécialisés.	2 réunions annuelles. 1 Dir/AT
Tâche1.1.15	Organisation internationale de normalisation (ISO) (tel que le Comité technique 211)	2 réunions annuelles. 1 Dir/AT
Tâche1.1.16	Conseil mixte des associations d'informations géospaciales (JB-GIS)	1 réunion par an s'ils coïncident avec d'autres réunions. 1 Dir/AT
Tâche1.1.17	OTAN (tel que le DGIWG)	1 réunion annuelle. 1 Dir/AT
Tâche1.1.18	NU (tel que UNICPOLOS, CGGIM)	2 réunions annuelle. 1 Dir
Tâche1.1.19	Organisation météorologique mondiale (OMM)	1 réunion annuelle. 1 Dir/AT
Tâche1.1.20	Autres organisations lorsque leurs ordres du jour concernent le programme de l'OHI, tel que le Groupe d'observation de la Terre (GEO); l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH); l'Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale (AGPAOC) et l'Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC) ou le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR).	Participation à définir suivant les agendas de ces organisations et leur importance par rapport au WP de l'OHI. 1 Dir/AT à définir.

Note: Pour des raisons d'organisation, on a envisagé une moyenne de 30 réunions par an, au coût moyen de 3 K par réunion. C'est-à-dire, 90 K par an. Ce chiffre comprend les voyages et les indemnités.

Elément 1.2 Gestion de l'information

Objectif: Fournir en temps voulu aux Etats membres et aux parties prenantes à l'OHI des informations précises, appropriées et aisément accessibles.

Tâche 1.2.1	Tenue à jour et développement du site web de l'OHI avec l'appui de contrats commerciaux.	2013- 17	2013: 20K 2014 - 2017: 10K par an
Tâche 1.2.2	Développement des SIG de l'OHI, du serveur web et des services cartographiques web à l'appui des CHR, de la disponibilité des ENC, de la coordination des cartes INT, de la C-55 et autres activités concernées, y compris avec l'appui de contrats commerciaux	2013- 17	2013: 25K 2014 - 2017: 10K par an
Tâche 1.2.3	Développement et maintenance des processeurs et des capacités de publication interne du BHI	2013- 17	7.5K par an
Tâche 1.2.4	Compilation et publication des documents suivants qui ne sont pas attribués à un organe spécifique de l'OHI: P-5 – Annuaire de l'OHI P-7 – Rapport annuel de l'OHI P-6 – Rapports de la CHI M-3 – Résolutions techniques et administratives	selon que de besoin	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 1.2.5	Tenue à jour et développement de l'infrastructure de la gestion informatique du BHI	2013- 17	60K par an (y compris matériels, logiciels, et contrats de maintenance)
Tâche 1.2.6	Communication entre le BHI et les Etats membres <i>via</i> les lettres circulaires .	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 1.2.7	Bibliothèque technique du BHI – intégration de nouveaux matériels.	2013- 17	2.0K par an

Elément 1.3 Relations publiques

Objectif: Développer la prise de conscience quant au rôle de l'OHI et de ses Etats membres et quant à l'importance de l'hydrographie, en particulier auprès des gouvernements et des utilisateurs.

Tâche 1.3.1	Poursuite des relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco.	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 1.3.2	Compilation et publication de la P-1 – <i>Revue hydrographique internationale</i> en collaboration avec l'Editeur de la RHI.	2013- 17	15K par an
Tâche 1.3.3	Journée mondiale de l'Hydrographie – Préparation de matériels relatifs au thème et de la célébration à Monaco	2013- 17	5K par an

Tâche 1.3.4	Soutien global aux relations publiques. Frais de représentation.	2013- 17	3K par an
----------------	---	-------------	-----------

Elément 1.4 Programme de travail & Budget, Plan stratégique et suivi des performances

Objectif: Faire en sorte que la formulation et l'exécution du Programme de travail et du Budget de l'OHI soient dirigées, supervisées et exécutées avec efficacité afin de mieux répondre aux besoins des Etats membres et des intérêts des parties prenantes. Cet élément porte sur l'implémentation du Plan stratégique de l'OHI, en particulier eu égard à l'évaluation des risques et aux indicateurs de performance.

Tâche 1.4.1	Implémentation et administration des processus de gestion du programme, de suivi des performances, et d'évaluation des risques, y compris l'acquisition et le fonctionnement de logiciels adaptés	2013- 17	10K par an (estimation à confirmer)
Tâche 1.4.2	Exécution du programme de travail et du budget approuvés par la XVIII ^{ème} CHI, suivi de leur avancement et choix des ajustements nécessaires selon les circonstances	2013- 17	aucune dépense prévue pour l'OHI
Tâche 1.4.3	Diriger les forums biennaux des parties prenantes à l'OHI	2013 2015 2017	1 réunion tous les 2 ans au moins 1Dir + 2AT par réunion

Elément 1.5 Gestion du BHI

Objectif: Faire en sorte que le BHI remplisse les obligations définies par les Etats membres en fournissant les meilleurs services (en termes de qualité, d'opportunité, et de coûts raisonnables) dans le cadre des ressources disponibles.

Tâche 1.5.1	Application, mise à jour et développement des procédures nécessaires en vue de faciliter et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des travaux permanents en matière de finances et d'administration.	2013- 17	aucune dépense prévue pour l'OHI
Tâche 1.5.2	Fourniture de services de traduction anglais /français et français/anglais à l'appui du PT de l'OHI. Inclusion de traductions espagnoles autant que possible, conformément aux Résolutions pertinentes de l'OHI.	2013- 17	aucune dépense prévue pour l'OHI

Tâche 1.5.3	Emploi de contrats d'assistance en vue de renforcer la tenue à jour et le développement de normes techniques en dehors des ressources ou des compétences du BHI ou des GT de l'OHI, notamment: - Traduction - Révision technique - Catalogage des archives des documents de travail de l'OHI	2013- 17	40K par an
Tâche 1.5.4	Supervision et tenue à jour du Règlement du personnel du BHI et des descriptions de poste selon l'évolution du PT de l'OHI et des besoins de l'OHI .	2013- 17	aucune dépense prévue pour l'OHI
Tâche 1.5.5	Maintenance des locaux du BHI, à titre d'occupant. Maintenance du matériel, des logiciels et des fournitures informatiques, réalisation des rénovations et des modifications au fur et à mesure des besoins.	2013- 17	30K par an

Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou futures Assemblées

Objectif: Assurer le bon déroulement des Conférences ou des Assemblées afin qu'elles remplissent leurs fonctions en matière de gouvernance et de prise de décision à haut niveau, conformément à la Convention et aux autres instruments de l'Organisation.

Tâche 1.6.1	Organisation de la 5 ^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire ou Assemblée hydrographique internationale extraordinaire au cas où le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI serait entré en vigueur.	2014	Doit être confirmé par la XVIII ^{ème} CHI Financé par le Fonds pour les Conférences
Tâche 1.6.2	Organisation de la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale ou Assemblée de l'OHI au cas où le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI serait entré en vigueur.	2017	Financé par le Fonds pour les Conférences

PROGRAMME DE TRAVAIL No. 2

SERVICES ET NORMES

HYDROGRAPHIQUES

TABLE DES MATIERES

Elément 2.1	Coordination du programme technique
Elément 2.2	Normes pour le transfert des données hydrographiques
Elément 2.3	Cartographie marine
Elément 2.4	Protection et authentification des données numériques
Elément 2.5	Qualité des données
Elément 2.6	Publications nautiques
Elément 2.7	Marées et systèmes de référence
Elément 2.8	Mise à jour des données numériques
Elément 2.9	Infrastructures des données spatiales maritimes
Elément 2.10	Acquisition et traitement des données hydrographiques
Elément 2.11	Dictionnaire hydrographique
Elément 2.12	Aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer

PROGRAMME 2 - «SERVICES ET NORMES HYDROGRAPHIQUES»

Concept: Ce programme vise à élaborer, tenir à jour et développer les normes, spécifications et directives techniques pour permettre la fourniture de produits et de services normalisés qui répondent aux besoins des navigateurs et autres utilisateurs d'informations hydrographiques.

Elément 2.1 Coordination du programme technique

Objectif : Superviser les développements techniques, contrôler le développement des normes, spécifications et publications techniques de l'OHI via la coordination et l'interaction des groupes de travail pertinents de l'OHI, et faire des recommandations aux Etats membres.

Tâche 2.1.1	Diriger des réunions annuelles du HSSC	2013-17	1 réunion annuelle, 1 Dir + 2 AT par réunion
Tâche 2.1.2	Fournir conseils et directives techniques sur les normes, les spécifications et les publications techniques de l'OHI	2013-17	= 0.25 homme-année D/AT

Elément 2.2 Normes pour le transfert des données hydrographiques

Objectif: Superviser les développements relatifs aux normes de transfert pour les données hydrographiques numériques, élaborer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI et fournir des avis techniques selon que de besoin.

Tâche 2.2.1	Direction des réunions annuelles et biennales des GT pertinents du HSSC sur les normes pour le transfert des données hydrographiques	2013-17	3 réunions annuelles. 1 AT par réunion
----------------	--	---------	---

Tâche 2.2.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, avec l'appui de contrats d'assistance selon que de besoin, incluant : <ul style="list-style-type: none"> - la S-57 Norme de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques - la S-100 Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI - la S-101 Spécification de produit pour ENC - la S-102 Spécification de produit pour les surfaces bathymétriques - la S-58 Vérifications recommandées pour la validation des ENC - la S-65 Guide de production d'ENC - la S-64 Lots de données d'essai pour ECDIS de l'OHI - la S-61 Spécification de produit pour les cartes marines matricielles (RNC) - la S-99 Procédures de fonctionnement pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100 - la S-66 La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits 	2013-17	Contrats d'assistance 15K par an
Tâche 2.2.3	Elaboration et tenue à jour des spécifications de produit non encore définies à partir de la S-100	2013-14	1 réunion annuelle, 1 AT par réunion
Tâche 2.2.4	Tenue à jour et développement du registre de la S-100	2013-17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 2.2.5	Promotion et assistance technique en matière de normes de transfert .	2013-17	1 réunion annuelle, 1Dir + 1AT par réunion

Elément 2.3 Cartographie marine

Objectif: Superviser les développements relatifs à la cartographie marine pour les cartes marines papier et les règles relatives aux couleurs, symboles et présentation utilisées pour montrer les informations SENC sur l'ECDIS, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, le cas échéant.

Tâche 2.3.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC traitant de cartographie marine	2013-17	2 réunions annuelles, 1 AT par réunion
----------------	--	---------	--

Tâche 2.3.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, à l'aide de contrats d'assistance si nécessaire, incluant : <ul style="list-style-type: none"> - la S-4 Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines - INT 1 - Symboles, Abréviations et termes utilisés sur les cartes marines - INT 2 – Cadre, graduations, grids et échelles graphiques - INT 3 – Emploi des symboles et abréviations - la S-11 Partie A – Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT et catalogue des cartes INT - la S-11 PartieB – Catalogue des cartes INT - la S-49 Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs - la mise à jour des données numériques relatives aux éléments de l'Appendice 1 à la S-52 – Directives pour la tenue à jour de la carte électronique de navigation - la S-52 et sa bibliothèque de présentation - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS - Eléments relatifs à la présentation de la S-101 Spécification de produit pour ENC et autres spécifications de produit à partir de la S-100. 	2013- 17	Contrat d'assistance. 15K par an
----------------	--	-------------	----------------------------------

Elément 2.4 Protection et authentification des données numériques

Objectif: Superviser les développements en matière de protection des données et d'authentification des données, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI et fournir des conseils techniques selon que de besoin.

Tâche 2.4.1	Diriger des réunions annuelles des groupes de travail pertinents du HSSC qui traitent de la protection et de l'authentification des données	2013- 17	1 réunion annuelle, 1 AT par réunion
----------------	---	-------------	--------------------------------------

Tâche 2.4.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI , incluant : - la S-63 Dispositif de protection des données de l'OHI - la protection et l'authentification des données relatives aux éléments de la S-100 - le modèle universel de l'OHI pour les données hydrographiques et - la S-101 – Spécification de produit pour les ENC	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
----------------	--	---

Élément 2.5 Qualité des données

Objectif: Superviser les développements relatifs aux méthodes de classement et de description de la qualité des informations hydrographiques, développer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des avis techniques, selon que de besoin.

Tâche 2.5.1	Direction des réunions annuelles pertinentes des GT du HSSC sur la qualité des données	2013-17	1 réunion annuelle. 1 AT par réunion
----------------	--	---------	--------------------------------------

Tâche 2.5.2	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant : - la qualité des données relatives aux éléments de la S-57 – Normes de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques - la qualité des données relatives aux éléments de la S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS - la qualité des données relatives aux éléments de la S-100 - Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI - la S-101 – Spécifications de produit pour ENC et autres spécifications de produit à partir de la S-100	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
----------------	--	---

Élément 2.6 Publications nautiques

Objectif: Superviser les développements relatifs à la préparation des publications nautiques, élaborer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI et fournir des avis techniques selon que de besoin.

Tâche 2.6.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les publications nautiques	2013-17	1 réunion annuelle, 1 AT par réunion
Tâche 2.6.2	Elaboration, maintenance et développement de la S-10n – Spécification de produit pour les informations nautiques		aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 2.6.3	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant : <ul style="list-style-type: none">- les Résolutions de l'OHI relatives aux publications nautiques contenues dans la M-3- la S-12 Normalisation des livres des feux et des signaux de brume		aucune dépense importante prévue pour l'OHI

Élément 2.7 Marées et systèmes de référence

Objectif: Superviser les développements en matière d'observation, d'analyse et de prédiction des marées et des niveaux des eaux, et autres informations y relatives, y compris les systèmes de référence verticaux et horizontaux, élaborer et tenir à jour les normes, les spécifications et les publications pertinentes de l'OHI et fournir des avis techniques, selon que de besoin.

Tâche 2.7.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les marées et les systèmes de référence	2013-17	1 réunion par an, 1 AT par réunion
Tâche 2.7.2	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant : <ul style="list-style-type: none">- les Résolutions de l'OHI contenues dans la M-3- la S-60 Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS 84. Manuel de l'utilisateur- la liste des composantes de marées- l' inventaire des marégraphes utilisés par les Etats membres	2013-17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 2.7.3	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les tables de marées numériques	2013-17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI

Tâche 2.7.4	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour la transmission des données de marées en temps réel	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
----------------	--	-------------	---

Tâche 2.7.5	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les marées dynamiques dans l'ECDIS	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
----------------	---	-------------	---

Élément 2.8 Mise à jour des données numériques

Objectif: Superviser les développements des processus standardisés pour la mise à jour des produits hydrographiques numériques, élaborer et tenir à jour les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques selon que de besoin.

Tâche 2.8.1	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant : - la mise à jour des données numériques relatives aux éléments de la S-65 Guide de production des ENC - l'Appendice 1 de la S-52 Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
----------------	---	-------------	---

Élément 2.9 Infrastructures des données spatiales maritimes

Objectif: Superviser les développements des composantes hydrographiques des infrastructures des données spatiales maritimes, élaborer et tenir à jour les publications de l'OHI pertinentes et fournir des conseils techniques selon que de besoin.

Tâche 2.9.1	Diriger les réunions annuelles des GT pertinents du HSSC traitant des MSDI.	2013- 17	1 réunion annuelle, 1 AT par réunion
Tâche 2.9.2	Tenir à jour les normes, les spécifications et les publications pertinentes de l'OHI, incluant: - la C-17 Infrastructures des données spatiales: "La dimension maritime" – Guide à l'usage des Services hydrographiques	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI

Élément 2.10 Acquisition et traitement des données hydrographiques

Objectif: Superviser les développements en matière d'acquisition et de traitement des données hydrographiques, élaborer et tenir à jour les publications pertinentes de l'OHI et fournir des conseils techniques selon que de besoin.

Tâche 2.10.1	Diriger les réunions annuelles des GT pertinents du HSSC traitant de l'acquisition et du traitement des données hydrographiques	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 2.10.2	Tenir à jour et développer, lorsque les GT le demandent, les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant : – la S-44 – Normes de l'OHI pour les levés hydrographi- ques	2013- 17	aucune réunion prévue actuellement

Élément 2.11 Dictionnaire hydrographique

Objectif: Elaborer, tenir à jour et développer la S-32 - Dictionnaire hydrographique en anglais, français et espagnol et fournir des avis techniques, selon que de besoin.

Tâche 2.11.1	Tenir à jour et développer le Dictionnaire hydrographique de l'OHI en anglais, français et espagnol.	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI
Tâche 2.11.2	Elaborer la version wiki en langue espagnole de la S-32 avec l'aide de contrats commerciaux	2013- 14	contrats d'assistance: 20K

Élément 2.12 Aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer

Objectif: Superviser les développements concernant les aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer, élaborer et tenir à jour les publications pertinentes de l'OHI, et fournir des conseils techniques, selon que de besoin.

Tâche 2.12.1	Organiser et préparer les réunions de travail annuelles d'ABLOS	2013- 17	1Dir + AT à chaque réunion en 2013, 2015, 2017
Tâche 2.12.2	Organiser et préparer les Conférences biennales ABLOS.	2014- 16	auto-financement
Tâche 2.12.3	Contribuer à la révision de la publication C-51 de l'OHI "Manuel TALOS".	2013- 17	aucune dépense importante prévue pour l'OHI

PROGRAMME DE TRAVAIL No 3 COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL

TABLE DES MATIERES

Elément 3.0	Comité de coordination inter-régional
Elément 3.1	Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées
Elément 3.2	Augmentation de la participation des Etats non membres
Elément 3.3	Gestion du renforcement des capacités
Elément 3.4	Evaluation du renforcement des capacités
Elément 3.5	Apport en renforcement des capacités
Elément 3.6	Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale
Elément 3.7	Renseignements sur la sécurité maritime
Elément 3.8	Programme de cartographie océanique

PROGRAMME 3 – « COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL »

Concept : Ce programme se réfère essentiellement à l'orientation stratégique de l'Organisation consistant à « *Faciliter la couverture globale et l'utilisation des données, produits et services hydrographiques officiels* » via l'accroissement et le soutien de la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats membres de l'OHI, sous l'égide des commissions hydrographiques régionales (CHR). Il contribue également à l'orientation stratégique qui consiste à « *Aider les Etats membres à assumer leurs rôles* » dans le cadre du programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités en aidant les EM et les Etats non membres à développer leurs capacités hydrographiques nationales lorsqu'il n'en existe pas et à contribuer à l'amélioration de l'infrastructure hydrographique déjà en place. Le programme englobe des questions essentielles qui nécessitent une approche coordonnée à l'échelle régionale, comme l'adéquation, la disponibilité, la couverture et la distribution des ENC ainsi que les renseignements sur la sécurité maritime et la cartographie océanique.

Elément 3.0 Comité de coordination inter-régional (IRCC)

Objectif : promouvoir et coordonner les activités qui pourraient bénéficier d'une approche régionale :

- Etablir, coordonner et développer la coopération en matière d'activités hydrographiques entre les Etats sur une base régionale, et entre les régions;
- Etablir une coopération dans le but de développer la fourniture de programmes de renforcement des capacités;
- Superviser les travaux des organes inter-organisationnels de l'OHI concernés par les activités qui demandent une coopération et une coordination inter-régionales.

L'IRCC encouragera la coordination entre toutes les CHR et les autres organes qui ont une structure globale/régionale (comme par exemple les suivants: CHA, GGC, CBSC, IBSC, SC-SMAN, GT-WEND). Par ailleurs, il fournit des conseils au BHI sur la mise en œuvre de mécanismes de planification de l'OHI décidés lors de la 4^{ème} CHIE. Un directeur et deux adjoints techniques (AT) du BHI sont directement concernés par cette activité.

Tâche	Titre	Activités / Eléments livrables	Commentaires	SD ¹	SPI ²
3.0.0	IRCC – Comité de coordination inter-régional.	<p>A) Réunions IRCC : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).</p> <p>B) Rendre compte à la Conférence (Conseil).</p> <p>C) Soutien au BHI pour la mise en œuvre du mécanisme de planification, chaque année et à la fin du chaque cycle de 5 ans (de 3 ans).</p>	<p>2013 à 2017 annuellement</p> <p>2017 (annuellement lorsque le Conseil sera établi)</p> <p>2013 à 2017 annuellement</p>	2	

¹ SD: Orientation stratégique.

² SPI: Indicateur de performance au niveau stratégique.

		D) Contribuer au Rapport annuel de l'OHI.	2013 à 2017 annuellement		
		E) Mettre à jour et implémenter le programme de travail de l'IRCC.	Permanent.		

Élément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées

Objectif : faciliter la coordination, la coopération et la collaboration des EM de l'OHI afin d'améliorer les services hydrographiques et la fourniture de produits hydro-cartographiques via la structure des CHR.

Les priorités dépendent des circonstances régionales mais les CHR devraient d'abord évaluer l'adéquation, la disponibilité et la cohérence de la couverture en publications nautiques, y compris les cartes papier et les ENC en fonction des exigences de navigation internationales (évaluation des risques), identifier les difficultés et développer des mécanismes pour les résoudre, incluant l'assistance aux membres dans le cadre de discussions bilatérales ou multilatérales, selon que nécessaire, avec l'aide d'autres organes appropriés de l'OHI. Cet élément est essentiellement réalisé dans le cadre des réunions des CHR. La fréquence des réunions varie d'une réunion chaque année à une toutes les trois années. Celles-ci ont une importance accrue et il continuera d'en être ainsi étant donné que les CHR participent toujours plus à la planification, à l'exécution et à l'évaluation globale du programme de travail de l'OHI ainsi qu'au développement du plan stratégique de l'OHI, via l'IRCC. Ces réunions d'une durée de deux à quatre jours, souvent tenues conjointement avec un atelier, un séminaire ou une initiative en matière de renforcement des capacités, constituent la meilleure opportunité pour les pays de la région, qu'ils soient Etats membres ou pas, de discuter des accomplissements, d'identifier des initiatives et de développer des positions régionales sur les questions relatives à l'OHI. De plus en plus d'OING et de représentants accrédités de l'industrie hydrographique participent à ces événements qui offrent une occasion unique aux pays en développement de se tenir au fait des développements technologiques et des opportunités de formation. La participation varie en fonction de la région mais est généralement de l'ordre de 20 à 50 participants à chaque événement. Un directeur, parfois accompagné d'un AT, représente le BHI aux réunions, fournissant conseils et assistance pour les questions relatives à l'OHI. Par ailleurs, le directeur nommé supervise le suivi des actions convenues à chaque réunion des CHR.

Tâche	Titre	Activités / Eléments livrables	Commentaires	SD ³	SPI ⁴
3.1.1	CHRA – Commission hydrographique de la région Arctique	Conférences de la CHRA : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.2	CHMB – Commission hydrographique de la mer Baltique	Conférences de la CHMB : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	

³ SD: Orientation stratégique.

⁴ SPI: Indicateur de performance au niveau stratégique.

3.1.3	CHAO – Commission hydrographique de l'Asie orientale	préparation, participation et compte rendu (annuellement). -Réunions de coordination, -Réunions du groupe de travail chargé des ENC, -Conférences de la CHAO.	2013 à 2017 annuellement 2013 à 2017 annuellement 2015	2	
3.1.4	CHAtO - Commission hydrographique de l'Atlantique oriental	Conférences de la CHAtO : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2014, 2016	2	
3.1.5	CHMAC – Commission hydrographique de la Mésio-Amérique et de la mer des Caraïbes.	Conférences de la CHMAC : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.6	CHMMN – Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire	Conférence de la CHMMN : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2013-2015-2017	2	
3.1.7	CHN – Commission hydrographique nordique.	Conférences de la CHN : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.8	CHOIS - Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional.	Conférences de la CHOIS : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.9	CHMN – Commission hydrographique de la mer du Nord	Conférences de la CHMN : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2014, 2016	2	
3.1.10	CHZMR – Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	Conférences de la CHZMR : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2013, 2015, 2017	2	
3.1.11	CHAIA – Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes	Conférences de la CHAIA : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.12	CHPSE - Commission hydrographique du Pacifique sud-est	Conférences et réunions du groupe de travail de la CHPSE : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2013, 2015, 2017	2	

3.1.13	CHAtSO - Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest	Conférences de la CHAtSO : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.14	CHPSO – Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	Conférences de la CHPSO : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2013, 2015, 2016	2	
3.1.15	CHUSC – Commission hydrographique USA/Canada	Conférences de la CHAtSO : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.16	CHA – Commission hydrographique sur l'Antarctique.	<p>A) Réunions de la CHA : organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement).</p> <p>B) La CHA doit réaliser une évaluation des risques pour la région Antarctique et développer un programme de travail en vue d'améliorer la cartographie dans l'Antarctique.</p> <p>C) La CHA via le BHI doit soumettre à la RCTA l'évaluation des risques effectuée par la CHA pour la région Antarctique avec un programme de travail proposé pour la CHA afin d'améliorer la cartographie dans l'Antarctique, pour examen, approbation et soutien de la RCTA.</p>	<p>2013 à 2017 annuellement</p> <p>2013-2014</p> <p>2015</p>	2	
3.1.17	Groupe de travail du WEND	Rendre compte des travaux par correspondance et lorsque nécessaire préparation, participation et compte rendu des réunions du GT du WEND.	2013 à 2017 annuellement	2	
3.1.18	Participation de l'industrie aux réunions des CHR.		A examiner sur une base au cas par cas, conjointement avec les tâches 3.1.1 à 3.1.15.	1	

Élément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres

Objectif : Renforcer la prise de conscience des Etats non membres face à l'importance de l'hydrographie, des services de cartographie marine et de leurs produits associés. Donner des conseils aux Etats côtiers sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS et souligner l'importance de mener des efforts coordonnés afin d'assurer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement marin. Souligner l'importance de devenir Etat membre de l'OHI et d'intégrer les travaux des CHR.

L'importance d'accroître la participation des Etats non membres est reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies (NU) et par l'Organisation maritime internationale (OMI). Cette activité est coordonnée au niveau régional par les présidents des CHR et supervisée et soutenue par le directeur du BHI et par l'AT en charge de la CHR concernée. Cet élément inclut également des activités pour encourager la réintégration des Etats membres suspendus, l'approbation des demandes et le dépôt d'instruments d'adhésion, selon qu'il convient. Différents moyens peuvent être mis en oeuvre à cet effet, y compris les relations avec les entités appropriées des pays concernés et leurs représentants au sein des Organisations internationales dont ils sont partie.

Tâche	Titre	Activités /Tâches livrables	Commentaires	SD ⁵	SPI ⁶
3.2.1	CHAO – Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.3 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.2	CHAtO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.	A) Maintenir des contacts avec les demandeurs de la région en vue de favoriser la ratification de la Convention relative à l'OHI.	A examiner conjointement avec les tâches 3.1.4 et 3.3.5.	2	SPI 7

⁵ SD: Orientations stratégiques.

⁶ SPI: Indicateur de performance au niveau stratégique.

3.2.3	CHMAC - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.	Contacteur les Etats membres suspendus de la région en vue de favoriser leur réintégration dans l'OHI.	A examiner conjointement avec les tâches 3.1.5 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.4	CHMMN - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.6 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.5	CHOIS - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.8 et 3.3.5.	2	SPI 7

3.2.6	CHZMR - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.10 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.7	CHAIA - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.11 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.8	CHPSE - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.	Continuer les efforts afin d'inclure le Panama en tant que pays observateur de la Commission.	A examiner conjointement avec les tâches 3.1.12 et 3.3.5.	2	SPI 7

3.2.9	CHAtSO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.13 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.10	CHPSO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.14 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.11	Les CHR doivent encourager l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en attente.	Notification de l'approbation dans les 12 mois de la demande.	Permanent.	2	SPI 6
3.2.12	Les CHR doivent encourager la ratification de la Convention relative à l'OHI par les demandeurs ayant obtenu approbation.	Ratification de la Convention relative à l'OHI dans les deux ans à compter de l'approbation de la demande.	Permanent.	2	SPI 6

3.2.3	CHMAC - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.	Contacter les Etats membres suspendus de la région en vue de favoriser leur réintégration dans l'OHI.	A examiner conjointement avec les tâches 3.1.5 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.4	CHMMN - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.6 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.5	CHOIS - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.8 et 3.3.5.	2	SPI 7

	SOLAS.				
3.2.6	CHZMR - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.10 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.7	CHAIA - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.11 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.8	CHPSE - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de	Continuer les efforts afin d'inclure le Panama en tant que pays observateur de la Commission.	A examiner conjointement avec les tâches 3.1.12 et 3.3.5.	2	SPI 7

	la Convention SOLAS.				
3.2.9	CHAtSO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.13 et 3.3.5.	2	SPI 7
3.2.10	CHPSO - Mettre SOLAS.		A examiner conjointement avec les tâches 3.1.14 et 3.3.5.	2	SPI 7
	en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.				
3.2.11	Les CHR doivent encourager l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en attente.	Notification de l'approbation dans les 12 mois de la demande.	Permanent.	2	SPI 6
3.2.12	Les CHR doivent encourager la ratification de la Convention relative à l'OHI par les demandeurs ayant obtenu approbation.	Ratification de la Convention relative à l'OHI dans les deux ans à compter de l'approbation de la demande.	Permanent.	2	SPI 6

Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

Objectif : Conserver une stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités (CB), et la mise en place de procédures de coordination, de procédures opérationnelles et de contrôle pour arriver à une interaction efficace et efficiente entre toutes les parties concernées par les efforts de l'OHI en matière de CB.

Cet élément comprend les activités du sous-comité CB (CBSC) et du Comité international FIG-OHI-ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC).

- En ce qui concerne le CBSC, cet élément regroupe diverses tâches concentrées sur la nécessité d'optimiser la structure de l'OHI en matière de CB en améliorant la coordination avec les CHR, en renforçant le contrôle sur les projets/initiatives décidés, conformément aux procédures développées pour contribuer à la gestion du fonds CB. La priorité est accordée au développement de la première et de la seconde phase des capacités hydrographiques dans les pays en développement. Les capacités de production des ENC sont également incluses. Toutes les possibilités de développement efficace d'une stratégie de l'OHI en matière de CB seront examinées, y compris celle consistant à créer des capacités régionales partagées. Un directeur et un AT participent à hauteur de 30% de leur temps total à la réalisation de cette activité. Le personnel de la section comptable du BHI contribue également à cet élément. Le BHI et le président du CBSC entretiendront la coordination avec les secrétariats de l'OMI, de la COI, de l'AIMS, de l'OMM et de toutes les autres organisations pertinentes pour ce qui concerne les questions CB en vue d'améliorer la productivité des efforts de renforcement des capacités dans les domaines de ces organisations étant donné qu'elles concernent l'hydrographie, la cartographie marine et les renseignements sur la sécurité maritime. Un directeur et un AT sont concernés.

- En ce qui concerne l'IBSC, on a l'intention de développer un nouveau cadre pour les normes afin de séparer les exigences de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de Catégorie A et de Catégorie B en développant deux parties distinctes dans les normes S-5 et S-8 et en mettant à jour leur contenu pour se conformer aux développements scientifiques et technologiques dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie marine. Dans le contexte du nouveau cadre de normes, l'IBSC examinera également :

- (i) l'apprentissage modulaire sur une période de temps limitée pour parvenir à un programme complet de Cat A ou de Cat B;
- (ii) des approches modernes pour la proposition de cours, par exemple l'e-apprentissage;
- (iii) le rôle croissant que le secteur privé joue dans les activités d'enseignement.

L'IBSC continuera à revoir les programmes d'enseignement et les plans d'homologation à titre individuel soumis par les Services hydrographiques, les institutions et les sociétés savantes en tenant compte des commentaires et recommandations reçus des responsables nationaux et des autres autorités. Les travaux de l'IBSC seront soutenus par un fonds spécial géré par la FIG

Les activités de l'IBSC incluent un directeur, un AT et des représentants de quatre EM.

Tâche	Titre	Activités / Eléments livrables	Commentaires	SD ⁷	SPI ⁸
3.3.1	CBSC – Sous-comité sur le renforcement des capacités.	<p>A) Réunions annuelles du CBSC : organisation, préparation et compte rendu.</p> <p>B) Suivi de la coordination nécessaire pour mener à bien la liste des actions approuvées</p> <p>C) Tenir à jour en temps voulu la publication de l'OHI M-2 "Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques.</p>	<p>2013 à 2017 annuellement 1 Dir + 1 AT par réunion (annuelle). Permanent.</p> <p>Permanent.</p>	4	SPI 4 & 4bis
3.3.2	Gestion du Fonds pour le renforcement des capacités (Fonds CB).	C) Tenir à jour en temps voulu la publication de l'OHI M-2 "Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques.	Permanent. Développement et maintenance d'un système de gestion CB: 80K pour 5 ans.	4	
3.3.3	Réunions avec d'autres organisations, agences de financement, secteur privé et universités.	Le président du BHI ou du CBSC participe aux réunions en coordination avec les organisations internationales telles que l'OMI, la COI, la FIG, l'OMM, l'AIMS et autres, avec les agences de financement, le secteur privé et les universités, associées aux initiatives ayant une composante CB et qui visent à développer des capacités hydrographiques, et il informe les EM des résultats.	2013 à 2017 annuellement 1 Dir + 1 AT par réunion (bi-annuelle).	1	
3.3.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités.	Le CBSC actualise la Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. A chaque réunion du CBSC, le Sous-comité doit examiner la Stratégie à la lumière des nouveaux éléments, l'actualiser en conséquence et la présenter sur le site web de l'OHI.	A examiner conjointement avec la tâche 3.3.1.	4	

⁷ SD: Orientation stratégique.

⁸ SPI: Indicateur du niveau de performance stratégique.

3.3.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités.	Le CBSC étudie les besoins en matière de CB présentés au CBSC par les CHR, favorise l'échange des acquis et aide les CHR à développer les meilleures pratiques. Le CBSC développe et propose un programme de travail annuel sur le renforcement des capacités de l'OHI (CBWP) pour inclusion dans le programme de travail général de l'OHI. Le CBSC suit et contrôle l'exécution du CBWP approuvé	A examiner conjointement avec la tâche 3.3.1.	4	
3.3.6	Suivi des activités et des initiatives en matière de CB	Le CBSC suit les activités et les initiatives en matière de CB, particulièrement celles auxquelles le Fonds CB et les EM ont contribué. Etudie et prend les mesures visant à améliorer les travaux techniques grâce au Plan de gestion, c'est-à-dire le développement d'une base de données, destinée à réduire les tâches administratives.	A examiner conjointement avec la tâche 3.3.1.	4	
3.3.7	IBSC – Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine	A) Réunions annuelles de l'IBSC : préparation, participation et compte rendu. B) Tenir à jour et implémenter le Programme de travail de l'IBSC C) Gérer le Fonds de l'IBSC et rendre compte à l'OHI	2013 à 2017 annuellement 1 AT par réunion (annuelle).	1 & 4	
3.3.8	Fournir des directives aux institutions de formations		Selon que de besoin	4	

3.3.9	Tenir à jour les publications de l' IBSC (C-6, C-47, S-5, S-8).	L'IBSC développe un nouveau cadre de normes afin de séparer les besoins en matière de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de Cat A et de Cat B en développant deux parties distinctes dans les normes S-5 et S-8 et en mettant à jour leur contenu pour se conformer aux développements scientifiques et technologiques dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie marine.	2013-2017 Appui au IBSC sur le développement d'un nouvel ensemble de normes de compétence 60 k€ sur 5 ans.	1 & 4	
-------	---	--	---	-------	--

Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités

Objectif : Evaluer le statut des levés hydrographiques, de la cartographie marine et des renseignements nautiques dans les nations ou régions où l'hydrographie est en développement. Fournir des directives pour le développement de capacités hydrographiques locales en tenant compte du contexte régional et des possibilités de soutien pour des capacités partagées. Identifier les demandes régionales et étudier les possibilités d'assistance en matière de renforcement des capacités et de formation, à partir du fonds CB et d'autres sources.

Cet élément inclut des visites techniques et de conseils aux pays choisis et identifiés par les CHR. Les visites seront effectuées par des groupes d'experts de la région respective, soutenus par le personnel du BHI ou par les EM, selon qu'il convient. Le CBSC continuera à revoir les procédures établies pour évaluer l'efficacité de tous les projets de CB. Le BHI et les CHR aideront à évaluer les actions de suivi internes aux pays en relation avec toutes les recommandations incluses dans les rapports des visites techniques. Cette tâche concerne un directeur et un AT.

Tâche	Titre	Activités / Eléments livrables	Commentaires	SD ⁹	SPI ¹⁰
3.4.1	Visites techniques et de conseil.	Les CHR, avec l'aide du président du CBSC et du BHI, doivent créer des équipes d'experts appropriés, programmer et entreprendre des visites techniques et de conseil afin d'évaluer le statut de l'hydrographie, de la cartographie et des aides à la navigation, conformément au programme de travail de l'OHI en matière de renforcement des capacités.	Permanent. Conformément au programme de travail du CBSC et au fonds CB. Des informations détaillées sur les visites techniques et de conseil prévues à ce jour sont fournies dans les « exigences CB » jointes en annexe.	4	

⁹ SD: Orientation stratégique.

¹⁰ SPI: Indicateur de performance du niveau stratégique.

3.4.2	Revoir les procédures CB existantes et en développer de nouvelles.	Le CBSC doit tenir à jour et améliorer lorsque nécessaire les procédures CB devant être utilisées par les CHR lors de l'évaluation de la situation hydrographique, cartographique et de la sécurité de la navigation.	Selon que de besoin.	4	
3.4.3	Améliorer la publication C-55	Le BHI avec le soutien des CHR, du CBSC et du GGC doit développer un nouveau cadre pour la C-55.	2013-2015 Développer un cadre pour la contribution, présentation et évaluation de la situation de l'hydrographie et de la cartographie marine : 60 K€ pour 3 années.	2	

Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités

Objectif : Prendre des initiatives pour la fourniture de soutien général, de formation et d'enseignement afin de pallier les lacunes identifiées en matière de CB ; identifier les agences dispensatrices d'aide et d'autres sources de fonds ; assurer la liaison avec les EM, d'autres organisations et agences de financement pour cet apport et mettre en place et participer à des projets de développement conjoints.

Plusieurs tâches sont incluses sous cet élément, notamment l'accroissement de la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie lors de visites demandées par les gouvernements. Des ateliers techniques et des cours de courte durée sont programmés conformément aux priorités identifiées par les CHR concernées. Le CBSC étudie et évalue toutes les demandes et détermine le niveau de soutien qui sera assuré par le fonds CB. Cet élément inclut également la supervision de plusieurs projets maritimes. Le suivi et la coordination de toutes les activités liées au CB absorbent quasiment 50% du temps d'un directeur et d'un AT.

Tâche	Titre	Activités/Eléments livrables	Commentaires	SD ¹¹	SPI ¹²
3.5.1	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie.	Le BHI, les présidents des CHR et les Directeurs des Services hydrographiques nationaux en coopération avec le CBSC doivent fournir aux Autorités gouvernementales des pays en développement les informations nécessaires pour accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie et sa contribution au développement socio-économique.	Conformément au programme de travail du CBSC.	3	

¹¹ SD: Orientation stratégique.

¹² SPI: Indicateur de performance du niveau stratégique.

3.5.2	Ateliers techniques, séminaires, cours de brève durée.	Les CHR conjointement avec le CBSC et avec le soutien du BHI, doivent organiser des ateliers techniques, séminaires et cours de brève durée en vue de souligner les responsabilités des Etats côtiers (SOLAS V); fournir les connaissances techniques de base et examiner conjointement les initiatives afin de parvenir à un niveau de réponse minimum aux obligations nationales, régionales et internationales.	Conformément au programme de travail du CBSC et au fonds CB. Des informations détaillées sur les ateliers techniques, les séminaires et les cours de courte durée prévus à ce jour sont fournies dans les « Demandes en CB » jointes en annexe.	4	
3.5.3	Cours d'hydrographie et de cartographie marine.	Le BHI, conjointement avec l'IBSC et le CBSC, doit encourager le développement et la fourniture de nouveaux programmes d'hydrographie et de cartographie marine incluant la création de nouveaux établissements hydrographiques non dotés de capacités régionales. Rendre compte à l'OHI des résultats obtenus.	Conformément au programme de travail du CBSC et au fonds CB. Des informations détaillées sur les cours prévus à ce jour sont fournies dans les « Demandes de CB » jointes en annexe.	4	
3.5.4	Formation pratique (à terre/à bord).	A) Le CBSC, avec l'aide du BHI doit rechercher des opportunités de formation pratique à terre et à bord (bâtiments d'opportunité).	Conformément au programme de travail du CBSC.	4	
		B) Etudier et développer une procédure pour tirer parti de cet instrument de formation novateur et rendre compte des résultats à l'OHI en proposant l'adoption d'une résolution de l'OHI à ce sujet.	2014		
3.5.5	Projets marins /maritimes.	Le BHI, avec le soutien du CBSC et des CHR, doit s'assurer la connaissance de projets multilatéraux ou bilatéraux ayant des composantes hydrographiques et/ou cartographiques, et fournir des conseils aux gouvernements, aux responsables de projets et	Conformément au programme de travail du CBSC.	2	

		aux agences de financement sur l'importance d'inclure une composante hydrographique en matière de renforcement des capacités. Rendre compte à l'OHI des résultats obtenus, chaque année.			
3.5.6	Le CBSC doit encourager la conclusion d'accords bilatéraux afin de contribuer à satisfaire aux exigences de la règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS.		Conformément au programme de travail du CBSC.	2	SPI 3

Élément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale

Objectif : Faciliter la réalisation d'une couverture mondiale en cartes marines de qualité afin de satisfaire aux besoins du navigateur à l'appui de la sécurité et de l'efficacité de la navigation via le développement de spécifications et de normes pour la production, la distribution et la mise à jour de produits cartographiques et de publications d'appui.

Le GT du WEND supervisera la progression de la mise en œuvre des principes WEND, conformément aux décisions pertinentes de la Conférence et en liaison avec les CHR. Ce GT aidera également le BHI à préparer des rapports à l'OMI et à d'autres organisations appropriées sur la disponibilité des ENC. La tenue à jour des ENC et des programmes de cartes INT ainsi que la supervision ou la production associée d'ENC et de cartes INT sont également incluses.

La nouvelle structure de la publication C-55 sur l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde sera implémentée avec d'autres actions décidées par la Conférence en vue d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité de données hydrographiques dans le monde, de superviser et de rectifier les éventuelles insuffisances et lacunes, de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes internationales, lorsque nécessaire, et de tenir les EM informés de la progression de cette question.

Un directeur et un AT participent aux différentes composantes de cet élément.

Tâche	Titre	Activités / Eléments livrables	Commentaires	SD ¹³	SPI ¹⁴
3.6.1	C-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	A) Les EM doivent fournir une mise à jour annuelle.	Permanent.	2	SPI 3

¹³ SD: Orientation stratégique.

¹⁴ SPI: Indicateur de performance du niveau stratégique.

		B) Le BHI doit implémenter la nouvelle structure de la publication C-55 afin d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité de données hydrographiques dans le monde, de superviser et de rectifier les éventuelles insuffisances et lacunes, de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes internationales, lorsque nécessaire, et de tenir les EM informés de la progression de cette question	A examiner conjointement avec la tâche 3.4.3.		
		C) Le BHI doit rendre compte périodiquement à l'OMI (NAV et MSC) de l'impact d'une faible disponibilité en données bathymétriques, de problèmes de mauvais alignement des systèmes de référence, et d'autres facteurs pertinents en ce qui concerne les limitations et les exigences, en vue d'améliorations dans la cartographie globale et les services associés.	Permanent.		
3.6.2	Le GT sur le WEND doit favoriser la mise en œuvre des principes WEND, superviser les progrès et rendre compte à l'IRCC.	A) Le GT doit faciliter la production, la distribution et la mise à jour des produits cartographiques ENC en assurant l'uniformité de la qualité et de la cohérence des ENC	2013 à 2017 annuellement	2	SPI 1 SPI 2
		B) Le GT doit faciliter la résolution des manques et des chevauchements dans la couverture en ENC	2013 à 2017 annuellement		
		C) Le GT doit faciliter la promotion de la coopération en matière de RENC dans l'intérêt des utilisateurs finaux des ENC.	2013 à 2017 annuellement		

3.6.3	Tenir à jour et coordonner les programmes ENC, ainsi que leur cohérence et leur qualité.	Les CHR doivent élaborer et tenir à jour des programmes ENC appropriés dans leurs régions et faire progresser la production et la tenue à jour des ENC.	Conformément à l'élément 3.1	2	SPI 8
3.6.4	Tenir à jour et coordonner les programmes de cartes INT et améliorer la disponibilité des séries de cartes INT.	Les CHR doivent tenir à jour les programmes de cartes INT et faire progresser la production de cartes INT dans leurs régions, conformément à la production d'ENC.	Permanent.	2	

Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime

Objectif : Faciliter un apport efficace de RSM aux navigateurs via la coordination et l'établissement de normes appropriées entre les agences.

Cet élément comprend les réunions annuelles du sous-comité SMAN et l'amélioration continue de la coordination des zones NAVAREA en liaison avec les CHR et les organisations internationales pertinentes. En particulier, les sous-comités participeront et contribueront aux items de travail de l'OMI sur la modernisation du SMDSM et au développement du plan de mise en œuvre de l'e-navigation. La révision et la tenue à jour de routine des publications pertinentes telle la S-53 sont également incluses. Les membres du SC-SMAN contribueront à la fourniture de la composante RSM aux cours appropriés dans le cadre du programme CB. Un Directeur et un AT participent à la supervision de cette activité.

Tâche	Titre	Activités /Eléments livrables	Commentaires	SD ¹⁵	SPI ¹⁶
3.7.1	Sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation SC-SMAN.	Réunions du SC-SMAN : organisation, préparation, participation et compte rendu.	2013 à 2017 annuellement	2	
3.7.2	Groupe de travail sur la révision du document SMAN.	Mener les réunions annuelles du GT chargé de la révision des documents SMAN.	2013 à 2017 annuellement	2	

¹⁵ SD: Orientation stratégique.

¹⁶ SPI: Indicateur de performance du niveau stratégique.

3.7.3	Tenir à jour et développer les normes, spécifications et publications suivantes de l'OHI: - Résolutions de l'OHI pertinentes de la M-3, -S-53.	Fournir les documents à jour du SMAN.	Permanent.	1	
3.7.4	Collaborer avec l'OMI et l'OMM pour la fourniture de RSM au sein du SMDSM.	Assurer la fourniture opportune de RSM appropriés pour la navigation globale.	Permanent.	1	
3.7.5	Participer et contribuer aux items de travail de l'OMI sur la modernisation du SMDSM et le développement du plan d'implémentation de l'e-navigation.	Améliorer la fourniture et l'exploitation des RSM pour la navigation globale en tirant pleinement parti des développements technologiques.	Permanent.	1	

Élément 3.8 Programme de cartographie océanique

Objectif : Contribuer aux programmes de cartographie océanique globaux par le biais du projet OHI/COI de cartographie générale bathymétrique des océans (GEBCO), des projets de cartes bathymétriques internationales (IBC) et d'autres initiatives internationales pertinentes.

Cet élément inclut la réunion du Comité directeur et de ses trois sous-comités (SCRUM, SCUFN, TSCOM). L'amélioration de la bathymétrie en eaux peu profondes conserve une priorité élevée au sein de cet élément. La collecte des données bathymétriques dispersées de l'Antarctique et de la région Arctique est également une activité clé du progrès. D'autres tâches incluent l'amélioration et la tenue à jour des publications associées (B-4, B-6, B-7, B-8, B-9, B-10). Les questions relatives à la GEBCO sont traitées par un Directeur, par trois AT et par approximativement dix représentants d'EM qui participent au Comité directeur de la GEBCO et à ses sous-comités.

Tâche	Titre	Activités /Éléments livrables	Commentaires	SD ¹⁷	SPI ¹⁸
3.8.1	Comité directeur de la GEBCO et organes associés.	Réunions annuelles des organes pertinents de la GEBCO : organisation, préparation, participation et compte rendu (incluant le GC, le TSCOM, le SCUFN, le SCRUM et Science Day).	2013 à 2017 annuellement	1 & 2	

¹⁷ SD: Orientation stratégique.

¹⁸ SPI: Indicateur de performance du niveau stratégique.

3.8.2	Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB).	Assurer le bon fonctionnement du DCDB de l'OHI via une supervision et des conseils aux opérateurs du DCDB de l'OHI.	Permanent.	2	
3.8.3	Encourager la contribution des données bathymétriques au DCDB de l'OHI.	A) Identifier les zones de priorité pour la cartographie régionale. B) Promouvoir la contribution en données via la participation de la GEBCO aux réunions des CHR.	Permanent.	2 & 4	
3.8.4	Tenir à jour les publications bathymétriques de l'OHI (B-4, B-6, B-7, B-8, B-9, B-10)	A) Développer la fonction en ligne de la B-4 B) Garder les publications en vigueur et à jour.	Permanent.	1 & 2	
3.8.5	Contribuer à la promotion et à l'enseignement en matière de cartographie des océans.	Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie et l'intérêt de suivre une carrière en cartographie océanique via des activités comme : 1) Le développement de support promotionnel (cartes papier, brochures, présentations basées sur le web) et matériel pédagogique; 2) Production de globes GEBCO; 3) Impression de la carte mondiale GEBCO en différents lieux, au sein des EM.	Permanent.	3	
3.8.6	Site web de la GEBCO.	Site web de la GEBCO régulièrement tenu à jour.	Permanent.	2 & 3	
3.8.7	Développer du matériel de cours sur la compilation de modèles bathymétriques numériques (DBM) à inclure dans la GEBCO à partir d'une base de données sources bathymétriques hétérogènes.	Eléments livrables associés : - un programme des cours - deux ateliers d'une semaine tenus en 2013, lors desquels des professeurs de cours éventuels sont invités à participer au développement du programme. Une semaine à Stockholm, Suède et une semaine à Boulder, Colorado, USA.	2013	2	

3.8.8	Mettre à jour et améliorer l'index de la GEBCO (B-8) pour un accès internet.	A) Fournir l'Index de la GEBCO comme service web via une base de données géospatiale.	2013-2015	1 & 2	
		B) Développer et Mettre à la disposition du public des interfaces de gestion en ligne de l'index.			

ANNEXE A
**«BESOINS EN RENFORCEMENT DES
CAPACITES»**
**(à partir des informations
émanant des CHR)**

TABLE DES MATIERES

Introduction

Programme de travail sur le renforcement des capacités 2013

Programme de travail sur le renforcement des capacités 2014

Programme de travail sur le renforcement des capacités 2015

Programme de travail sur le renforcement des capacités 2016

Programme de travail sur le renforcement des capacités 2017

INTRODUCTION

Les pages suivantes visent à reprendre les besoins en formation et développement d'une région à l'appui de l'initiative internationale de renforcement des capacités. Il existe un choix de programmes et de cours disponibles qui fournissent des opportunités aux organisations hydrographiques et à leur personnel. Les renseignements fournis permettront au sous-comité de l'OHI sur le renforcement des capacités de prendre des décisions avisées quant aux besoins en formation et de prévoir au mieux les opportunités de formation et développement. Les renseignements fournis aideront à étayer les décisions et la planification futures mais ne garantiront pas la participation et l'approbation future d'un programme. D'autres besoins en formation et développement peuvent être identifiés qui peuvent ne pas correspondre aux cours listés. Ces besoins peuvent être identifiés à la rubrique "Autres" dans les pages suivantes de façon à ce que tous les besoins en formation soient exprimés et compris.

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBWP) 2013

1.- Visites techniques et de conseil

a) Visite technique de haut niveau aux autorités gouvernementales

CHR	CHMAC	CHOIS	CHZMR	CHAISO	CHPSO
Pays	Dominique et St-Vincent-et-les Grenadines. Panama	Soudan et Erythrée	Iraq	Bolivie	Samoa, Tonga

b) Visite technique d'évaluation et de conseil

CHR	CHAO	CHPSO
Pays	Brunei et Corée (RPD)	Kiribati, Vanuatu

2.- Ateliers techniques, Séminaires, Cours de brève durée

CHR	CHAO	CHMAC	CHOIS	CHZMR	CHAIA	CHPSO
Phase 1 Compétences: Cours sur les RSM (3 jours) plus introduction à l'évaluation et à la diffusion des données de navigation importantes (2 jours)	X	X			X	
Cours élémentaire de levés hydrographiques (10 jours)	X	X			X	X

Cours élémentaire sur les ENC et la production des ENC (10 jours)	X		X	X		
Atelier sur le Droit de la Mer (5 jours)		X			X	
MSDI et gestion de la base de données (5 jours)	X	X			X	
Atelier sur la classification du fond marin (5 jours)	X					
Module 1 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur la cartographie marine	X					
Module 2 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur le traitement des données hydrographiques	X					X
Module 3 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur les cartes électroniques de navigation (ENC)	X					

3.- Autre

CHR	CHAO	CHPSE	CHAtSO	CHPSO
Ateliers techniques sur le traitement des données hydrographiques		X	X	
Atelier technique sur la S-100	X	X		
Représentation à la PacMA (Administration maritime des îles du Pacifique)				X
Développement des capacités hydrographiques nationales				Iles Salomon

CBWP PROPOSE POUR 2014

1.- Visites techniques et de conseil

c) Visite technique de haut niveau aux autorités gouvernementales

CHR	CHMAC	CHOIS	CHAIA	CHAtSO
Pays	Nicaragua et Panama	Jordanie	Visites reiterées d'Etats côtiers choisis	Paraguay

d) Visite technique d'évaluation et de conseil

CHR	CHAO
Pays	Viet Nam & Cambodge

2.- Ateliers techniques, séminaires et cours de brève durée

CHR	CHAO	CHMAC	CHOIS	CHZMR	CHAIA	CHPSO
Phase 1 Compétences: Cours sur les RSM (3 jours) plus introduction à l'évaluation et à la diffusion des données de navigation importantes (2 jours)	X		X	X		
Cours élémentaire de levés hydrographiques (10 jours)	X		X	X		
Cours élémentaire sur les ENC et la production des ENC (10 jours)	X	X			X	
Atelier sur le Droit de la Mer (5 jours)	X		X			
MSDI et gestion de la base de données (5 jours)			X	X		
Atelier sur les marées et le niveau des eaux (5 jours)	X					X
Module 1 –Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur la cartographie marine	X					X
Module 2 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur le traitement des données hydrographiques	X					
Module 3 –Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur les cartes électroniques de navigation (ENC)	X					X

3.- Autre

CHR	CHAO	CHPSE	SCHAISO	CHPSO
Ateliers techniques sur les levés fluviaux hydrographiques/cartographiques		X		
Ateliers techniques sur l'impression à la demande			X	
Atelier technique sur la S-100	X			
Représentation à la PacMA (Administration maritime des Iles du Pacifique)				X
Stage de formation à l'administration hydrographique au sein des SH régionaux				X
Développement des capacités hydrographiques nationales				Vanuatu

CBWP PROPOSE POUR 2015

1.- Visites techniques et de conseil

e) Visite technique de haut niveau aux autorités gouvernementales

CHR	CHMAC
Pays	Visites réitérées aux Etats côtiers choisis

f) Visite technique d'évaluation et de conseil

CHR	CHAO	CHAtSO	CHPSO
Pays	Brunei et Corée (RPD)	Bolivie	Samoa et Tonga

2.- Ateliers techniques, séminaires, cours de brève durée

CHR	CHAO	CHMAC	CHOIS	CHZMR	CHAIA	CHPSE	CHPSO
Phase 1 Compétences: Cours sur les RSM (3 jours) plus introduction à l'évaluation et à la diffusion des données de navigation importantes (2 jours)	X	X			X		
Cours élémentaire de levés hydrographiques (10 jours)	X	X			X		
Cours élémentaire sur les ENC et la production des ENC (10 jours)	X		X	X			
Cours sur les levés portuaires et levés de petits fonds (5 jours)							X
Traitement des échosondeurs multifaisceaux (5 jours)	X	X				X	
MSDI et gestion de la base de données (5 jours)	X			X			
Atelier sur les cartes des inondations provoquées par les tsunamis (5 jours)	X						
Atelier sur la classification des fonds marins (5 jours)	X						
Module 1 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur la cartographie marine	X						
Module 2 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur le traitement des données hydrographiques	X						X
Module 3 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur les cartes électroniques de navigation (ENC) du	X						

3.- Autre

CHR	CHAISO	CHPSO
Atelier technique sur la PBMA et les applications dynamiques des marées pour les ECDIS	X	
Représentation à la PacMA (Administration maritime des îles du Pacifique)		X
Développement des capacités hydrographiques nationales		Iles Cook, Kiribati

CBWP PROPOSE POUR 2016

1.- Visites techniques et de conseil

g) Visite technique de haut niveau aux autorités gouvernementales

CHR	CHOIS	CHZMR	CHAIA
Pays	Renouveler les visites dans les Etats côtiers sélectionnés	Renouveler les visites dans les Etats côtiers sélectionnés	Renouveler les visites dans les Etats côtiers sélectionnés

h) Visite technique d'évaluation et de conseil

CHR	CHAO	CHAISO
Pays	Vietnam & Cambodge	Paraguay

2.- Ateliers techniques, séminaires et cours de courte durée

CHR	CHAO	CHMAC	CHOIS	CHZMR	CHAIA	CHAISO	CHPSO
Phase 1 Compétences : Cours RSM (3 jours) plus introduction à l'évaluation et à la diffusion des données importantes pour la navigation (2 jours)	X		X	X			
Cours élémentaires sur les levés hydrographiques (10 jours)	X		X	X			X
Cours élémentaire sur les ENC et sur leur production (10 jours)	X	X			X		

Atelier sur le Droit de la mer (5 jours)	X			X			
MSDI et gestion de la base de données (5 jours)	X		X	X		X	
Atelier sur les marées et le niveau des eaux (5 jours)	X						
Module 1 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur la cartographie marine	X						
Module 2 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur le traitement des données hydrographiques	X						
Module 3 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur les cartes électroniques de navigation (ENC)	X						X

3.- Autres

CHR	CHPSE	CHAISO	CHPSO
Ateliers techniques sur les levés côtiers à l'aide du Lidar	X		
Atelier technique sur la S-100		X	
Représentation à la PacMA (Administration maritime des îles du Pacifique)			X
Développement de capacités hydrographiques nationales			Tonga

CBWP PROPOSE POUR 2017

1.- Visites techniques et de conseil

i) Visite technique de haut niveau aux autorités gouvernementales

CHR	CHMAC	CHOIS
Pays	Renouveler les visites dans les Etats côtiers sélectionnés	Renouveler les visites dans les Etats côtiers sélectionnés

j) Visite technique d'évaluation et de conseil

CHR	CHAO
Pays	Brunei & RPDC

2.- Ateliers techniques, séminaires, cours de courte durée

CHR	CHAO	CHMAC	CHOIS	CHZMR	CHAIA	CHPSO
Phase 1 Compétences : cours RSM (3 jours) plus introduction à l'évaluation et à la diffusion des données significatives (2 jours)	X	X			X	X
Cours élémentaire sur les levés hydrographiques (10 jours)	X	X			X	
Cours élémentaire sur les ENC et sur leur production (10 jours)	X		X	X		
Atelier sur le droit de la mer (5 jours)					X	
MSDI et gestion de la base de données (5 jours)		X			X	
Atelier sur les cartes des inondations provoquées par les tsunamis (5 jours)	X					
Atelier sur les marées et le niveau des eaux (5 jours)	X					X
Atelier sur la classification du fond marin (5 jours)	X					
Module 1 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur la cartographie marine	X					
Module 2 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur le traitement des données hydrographiques	X					
Module 3 – Cours de cartographie de CAT B (5 semaines) sur les cartes de navigation électroniques (ENC)	X					

3.- Autres

CHR	CHPSE	CHAtSO	CHPSO
Ateliers techniques sur les levés offshore	X		
Atelier technique sur le rôle des SH sur la stratégie en matière d'e-Navigation		X	
Représentation à la PacMA (Administration maritime des îles du Pacifique)			X
Développement des capacités hydrographiques nationales			Samoa

Note : les programmes soulignés en vert constituent le cours de Cat. « C » de l'OHI.

ANNEXE B
REFERENCES CROISEES ENTRE LES
CHAPITRES DU BUDGET ET LES
PROGRAMMES, ELEMENTS ET TACHES

ANNEXE B

REFERENCES CROISEES ENTRE LES CHAPITRES DU BUDGET ET LES PROGRAMMES, ELEMENTS ET TACHES				
CHAPITRE I	ITEM	PROGRAMMES	ELEMENT	TACHES
DEPENSES DE PERSONNEL	a	1 à 3	Tous	Tous
	b	1 à 3	Tous	Tous
	c	1 à 3	Tous	Tous
	d	1 à 3	Tous	Tous
	e	1 à 3	Tous	Tous
	f	1 à 3	Tous	Tous
	g	1 à 3	Tous	Tous
	h	1 à 3	Tous	Tous
	i	1 à 3	Tous	Tous
	j	1 à 3	Tous	Tous
	k	1 à 3	Tous	Tous
	m	1 à 3	Tous	Tous
	n	1 à 3	Tous	Tous
	o	1	1,5	1.5.2.
p	1	1,5	1.5.1.	
CHAPITRE II	ITEM	PROGRAMMES	ELEMENT	TACHES
DEPENSES DE GESTION COURANTE	a	1	1.2-1.5	1.2.5/1.5.5.
	b	1 à 3	Tous	Tous
	c	1 à 3	Tous	Tous
	d	1 à 3	Tous	Tous
	e	1 à 3	Tous	Tous
	f	1 à 2	1.2-1.4-1.5	1.2.1.-1.2.2.-1.2.3/1.4.1/1.5.3
			2.2-2.3-2.11	2.2.2-2.2.3/2.3.2/2.11.2
	g	1 à 3	Tous	Tous
	h	1	1.3-1.4	1.3.3.-1.3.4./1.4.3.
	i	1 à 3	Tous	Tous
	j	3	3.3/3.4/3.5	Tous
	k	1 à 2	1,1	1.1.1-1.1.2-1.1.3-1.1.4-1.1.5-1.1.6-1.1.7 1.1.8-1.1.9-1.1.10-1.1.11-1.1.12-1.1.13 1.1.14-1.1.15-1.1.16-1.1.17-1.1.18-1.1.19
			2.1-2.2-2.3-2.4-2.5	2.1.1-2.2.1-2.2.5/2.3.1/2.4.1/2.5.1
			2.6-2.7-2.9-2.12	2.6.1/2.7.1/2.9.1/2.12.1
3.0-3.1			3.0.0/3.1.1-3.1.2-3.1.3-3.1.4-3.1.5-3.1.6- 3.1.7-3.1.8-3.1.9-3.1.10-3.1.11-3.1.12 3.1.13-3.1.14-3.1.15-3.1.16-3.1.17-3.1.18	
3.7-3.8			3.7.1-3.7.2/3.8.1-3.8.2	
l	1	1,3	1.3.2.	
m	1 - 3	1.2/3.7	1.2.3-1.2.4-1.2.7/3.7.3	
CHAPITRE III	ITEM	PROGRAMMES	ELEMENT	TACHES
DEPENSES D'EQUIPEMENT	a	1	Tous	Tous
	b	1	Tous	Tous
	c	1	Tous	Tous
	d	1	Tous	Tous
CHAPITRE IV	ITEM	PROGRAMMES	ELEMENT	TACHES
DOTATION AUX FONDS	a	3	3,8	3.8.3-3.8.4-3.8.5-3.8.6-3.8.7-3.8.8
	b	1	Tous	Tous
	c	1	1,6	1.6.1-1.6.2
	d	1	Tous	Tous
	e	3	3.3/3.4/3.5	3.4.1-3.4.3/3.5.1-3.5.2-3.5.3-3.5.4
	f	1	Tous	Tous

ANNEXE C
LISTES DES TACHES ET CALENDRIER

PROGRAMME 1 - "AFFAIRES GENERALES"

Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions appropriées

Tâche 1.1.1	Réunion des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique (RTCA)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.1.2	Comité International Radio Maritime (CIRM)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.1.3	Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.1.4	Initiatives de l'Union européenne (telle qu'INSPIRE)	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)
Tâche 1.1.5	Fédération internationale des géomètres (FIG)	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche 1.1.6	Fédération internationale des sociétés hydrographiques (FISH)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.1.7	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.1.8	AISM (tel que le comité e-NAV)	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)
Tâche 1.1.9	Association internationale des ports (AIP)	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche1.1.10	Association cartographique internationale (ACI) (telle que la Commission de l'ACI sur les normes et les infrastructures de géo-information)	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche1.1.11	Commission électrotechnique internationale (CEI) (tel que le Comité technique 80 de la CEI)	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)
Tâche1.1.12	Organisation maritime internationale (OMI) Assemblées, Conseils, COMSAR, MSC, NAV, TCC.	2013(7)	2014(7)	2015(7)	2016(7)	2017(7)
Tâche1.1.13	Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche1.1.14	Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, Assemblées, Conseils ou GT spécialisés .	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)

Tâche1.1.15	Organisation internationale de normalisation (ISO) (tel que le Comité technique 211)	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)
Tâche1.1.16	Conseil mixte des associations d'informations géospatiales (JB-GIS)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche1.1.17	OTAN (tel que le DGIWG)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche1.1.18	NU (tel que UNICPOLOS, CGGIM)	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)
Tâche1.1.19	Organisation météorologique mondiale (OMM)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche1.1.20	Autres organisations lorsque leurs ordres du jour concernent le programme de l'OHI, tel que le Groupe d'observation de la Terre (GEO); l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH); l'Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale (AGPAOC) et l'Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC) ou le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR).	-----	-----	-----	-----	-----

Elément 1.2 Gestion de l'information

Tâche 1.2.1	Maintenance et développement du site web de l'OHI avec l'appui de contrats commerciaux.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.2.2	Développement des SIG de l'OHI, du serveur web et des services cartographiques web à l'appui des CHR, de la disponibilité des ENC, de la coordination des cartes INT, de la C-55 et autres activités concernées, y compris avec l'appui de contrats commerciaux	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.2.3	Développement et maintenance des processeurs et des capacités de publication interne du BHI	2013	2014	2015	2016	2017

Tâche 1.2.4	Compilation et publication des documents suivants qui ne sont pas attribués à un organe spécifique de l'OHI: P-5 – Annuaire de l'OHI P-7 – Rapport annuel de l'OHI P-6 – Rapports de la CHI M-3 – Résolutions techniques et administratives	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.2.5	Maintenance et développement de l'infrastructure informatique du BHI	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.2.6	Communication entre le BHI et les Etats membres <i>via</i> les lettres circulaires .	-----	-----	-----	-----	-----
Tâche 1.2.7	Bibliothèque technique du BHI – intégration de nouveaux matériels.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 1.3 Relations publiques

Tâche 1.3.1	Poursuite des relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.3.2	Compilation et publication de la P-1 – <i>Revue hydrographique internationale</i> en collaboration avec l'Editeur de la RHI.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.3.3	Journée mondiale de l'Hydrographie – Préparation du matériel relatif au thème et de la célébration de l'événement à Monaco	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.3.4	Soutien global aux relations publiques. Frais de représentation.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 1.4 Programme de travail & budget, plan strat. et suivi des performances

Tâche 1.4.1	Implémentation et administration des processus de gestion du programme, de suivi des performances, et d'évaluation des risques, y compris l'acquisition et le fonctionnement de logiciels adaptés	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.4.2	Exécution du programme de travail et du budget de l'OHI approuvés par la XVIII ^{ème} CHI, suivi de leur avancement et choix des ajustements nécessaires selon les circonstances.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.4.3	Direction des réunions biennales des parties prenantes à l'OHI	2013	-----	2015	-----	2017

Elément 1.5 Gestion du BHI

Tâche 1.5.1	Maintenance, tenue à jour et développement des procédures nécessaires pour faciliter et améliorer l'efficacité de l'ensemble du travail permanent relatif aux finances et à l'administration.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.5.2	Fourniture de services de traduction anglais/français et français/anglais à l'appui du PT de l'OHI. Inclusion de traductions espagnoles autant que possible, conformément aux Résolutions pertinentes de l'OHI.	2013	2014	2015	2016	2017

Tâche 1.5.3	Emploi de contrats d'assistance pour renforcer la maintenance et le développement de normes techniques en dehors des ressources ou des compétences du BHI ou des GT de l'OHI, y compris: - Traduction - Révision technique - Catalogage des archives des documents de travail de l'OHI	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.5.4	Surveillance et maintenance du Règlement du personnel du BHI et des descriptions de poste selon l'évolution du PT de l'OHI et des besoins de l'OHI .	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 1.5.5	Maintenance des locaux du BHI à titre d'occupant. Maintenance du matériel, des logiciels et des fournitures informatiques, réalisation des rénovations et des modifications au fur et à mesure des besoins.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales ou futures Assemblées

Tâche 1.6.1	Organisation de la 5 ^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire ou Assemblée hydrographique internationale extraordinaire au cas où le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI serait entré en vigueur.	----	2014	----	----	----
Tâche 1.6.2	Organisation de la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale ou Assemblée de l'OHI au cas où le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI serait entré en vigueur.	----	----	----	2016	2017

PROGRAMME 2 - "SERVICES ET NORMES HYDROGRAPHIQUES"

Elément 2.1 Coordination du programme technique

Tâche 2.1.1	Direction des réunions annuelles du HSSC	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.1.2	Fourniture d'avis et de directives techniques sur les normes, les spécifications et les publications techniques de l'OHI.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.2 Normes pour le transfert des données hydrographiques

Tâche 2.2.1	Direction des réunions annuelles et biennales des GT pertinents du HSSC sur les normes pour le transfert des données hydrographiques.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.2.2	Maintenance et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, avec l'appui de contrats d'assistance selon que de besoin, y compris : - la S-57 Norme de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques - la S-100 Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI - la S-101 Spécification de produit pour ENC - la S-102 Spécification de produit pour la bathymétrie surfacique - la S-58 Vérifications recommandées pour la validation des ENC - la S-65 Guide de production d'ENC - la S-64 Lots de données d'essai pour ECDIS de l'OHI - la S-61 Spécification de produit pour les cartes marines matricielles (RNC) -la S-99 Procédures de fonctionnement pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100 - la S-66 La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits	2013	2014	2015	2016	2017

Tâche 2.2.3	Elaboration et maintenance des spécifications de produit non encore définis à partir de la S-100	2013	2014	-----	-----	-----
Tâche 2.2.4	Elaboration et maintenance du registre de la S-100	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.2.5	Promotion et assistance technique en matière de normes de transfert.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.3 Cartographie marine

Tâche 2.3.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur la cartographie marine	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.3.2	Maintenance et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, avec des contrats d'assistance si nécessaire, incluant : - la S-4 Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines INT 1 - Symboles, Abréviations et termes utilisés sur les cartes marines INT 2 – Cadre, graduations, grids et échelles graphiques INT 3 – Emploi des symboles et abréviations -la S-11 Partie A – Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT et catalogue des cartes INT -la S-11 Partie B – Catalogue des cartes INT -la S-49 Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs - la mise à jour des données numériques relatives aux éléments de l'Appendice 1 à la S-52 – Directives pour la tenue à jour de la carte électronique de navigation - la S-52 et sa bibliothèque de présentation - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS - Eléments relatifs à la présentation de la S-101 Spécification de produit pour ENC et autres spécifications de produit à partir de la S-100	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.4 Protection et authentification des données numériques

Tâche 2.4.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur la protection et l'authentification des données numériques.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.4.2	Maintenance et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI , y compris : <ul style="list-style-type: none"> - la S-63 Dispositif de protection des données de l'OHI - la protection et l'authentification des données relatives aux éléments de la S-100 - - le Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI - la S-101 – Spécification de produit pour les ENC 	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.5 Qualité des données

Tâche 2.5.1	Direction des réunions annuelles pertinentes des GT du HSSC sur la qualité des données	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.5.2	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant: <ul style="list-style-type: none"> - la qualité des données relatives aux éléments de la S-57 – Normes de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques - la qualité des données relatives aux éléments de la S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS - la qualité des données relatives aux éléments de la S-100 - Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI -la S-101 – Spécifications de produit pour ENC et autres spécifications de produit à partir de la S-100 	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.6 Publications nautiques

Tâche 2.6.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les publications nautiques	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.6.2	Elaboration, maintenance et développement de la S-10n – Spécification de produit pour les informations nautiques.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.6.3	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant: - les Résolutions de l'OHI relatives aux publications nautiques contenues dans la M-3 - la S-12 Normalisation des livres des feux et des signaux de brume	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.7 Marées et systèmes de référence

Tâche 2.7.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les marées et les systèmes géodésiques	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.7.2	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant: - les Résolutions de l'OHI contenues dans la M-3 - la S-60 Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS 84. Manuel de l'utilisateur - la liste des composantes de marées - l' inventaire des marégraphes utilisés par les Etats membres	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.7.3	Elaboration, maintenance et développement d'une spécification de produit pour les tables de marées numériques	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.7.4	Elaboration, maintenance et développement d'une spécification de produit pour la transmission des données de marées en temps réel	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.7.5	Elaboration, maintenance et développement d'une spécification de produit pour les marées dynamiques dans l'ECDIS	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.8 Mise à jour des données numériques

Tâche 2.8.1	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant : - la mise à jour des données numériques relatives aux éléments de la S-65 Guide de production des ENC - l'Appendice 1 de la S-52 Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation	2013	2014	2015	2016	2017
-------------	--	------	------	------	------	------

Elément 2.9 Infrastructures des données spatiales maritimes

Tâche 2.9.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les infrastructures des données spatiales maritimes	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.9.2	Mise à jour des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, incluant : -la C-17 Infrastructures des données spatiales "La dimension maritime" Guide pour les Services hydrographiques.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.10 Acquisition et traitement des données hydrographiques

Tâche 2.10.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur l'acquisition et le traitement des données hydrographiques lorsque les GT le demandent	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.10.2	Maintenance et développement, le cas échéant, des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, incluant: - la S-44 – Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.11 Dictionnaire hydrographique

Tâche 2.11.1	Maintenance et développement du Dictionnaire hydrographique de l'OHI en anglais, français et espagnol.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.11.2	Développement de la version espagnole wiki de la S-32 avec l'assistance de contrat commerciaux	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 2.12 Aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer

Tâche 2.12.1	Organisation et préparation des réunions annuelles du Comité ABLOS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 2.12.2	Organisation et préparation des Conférences biennales ABLOS.	-----	2014	-----	2016	-----
Tâche 2.12.3	Contribution à la révision de la publication de l'OHI C-51 Manuel TALOS.	2013	2014	2015	2016	2017

PROGRAMME 3 - "COORDINATION ET SOUTIEN INTERREGIONAL"

Elément 3.0 Comité de coordination interrégional (IRCC)

Tâche 3.0.0	IRCC – Comité de coordination interrégional.	2013	2014	2015	2016	2017
-------------	--	------	------	------	------	------

Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées

Tâche 3.1.1	CHRA – Commission hydrographique de la région Arctique	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.2	CHMB – Commission hydrographique de la mer Baltique	2013	2014	2015	2016	2017

Tâche 3.1.3	CHAO – Commission hydrographique de l'Asie orientale -Réunions de coordination -Réunions du GT sur les ENC - Conférences de la CHAO	2013	2014	2015	2016	2017
		-----	-----	-----	-----	
		2013	2014	2015	2016	
		-----	-----	2015	-----	2017
Tâche 3.1.4	CHAtO - Commission hydrographique de l'Atlantique oriental	-----	2014	-----	2016	-----
Tâche 3.1.5	CHMAC – Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.6	CHMMN – Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche 3.1.7	CHN – Commission hydrographique nordique.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.8	CHOIS – Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.9	CHMN – Commission hydrographique de la mer du Nord	-----	2014	-----	2016	-----
Tâche 3.1.10	CHZMR – Commission hydrographique de la zone maritime ROPME	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche 3.1.11	CHAIA – Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.12	CHPSE - Commission hydrographique du Pacifique sud-est	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche 3.1.13	CHAtSO - Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.14	CHPSO – Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche 3.1.15	CHUSC – Commission hydrographique USA/Canada	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.16	CHA – Commission hydrographique sur l'Antarctique	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.17	Groupe de travail du WEND	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.1.18	Participation du secteur public aux réunions des CHR	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres

Tâche 3.2.1	CHAO – Mise en oeuvre d’une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l’OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.2	CHAtO - Mise en oeuvre d’une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l’OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.3	CHMAC - Mise en oeuvre d’une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l’OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.4	CHMMN - Mise en oeuvre d’une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l’OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.5	CHOIS - Mise en oeuvre d’une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l’OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.6	CHZMR- Mise en oeuvre d’une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l’OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017

Tâche 3.2.7	CHAIA - Mise en oeuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l'OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.8	CHPSE - Mise en oeuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l'OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.9	CHAtSO - Mise en oeuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l'OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.10	CHPSO - Mise en oeuvre d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non-membres aux activités de l'OHI et conseils sur la manière de se conformer aux règles internationales tel le chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.11	Les CHR encouragent l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en cours.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.2.12	Les CHR encouragent la ratification de la Convention relative à l'OHI par les candidats qui ont été approuvés	2013	2014	2015	2016	2017

Tâche 3.3.1	CBSC – Sous-Comité de l’OHI sur le renforcement des capacités.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.3.2	Gestion du Fonds pour le renforcement des capacités (Fonds CB)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.3.3	Réunions avec d’autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités	2013(2)	2014(2)	2015(2)	2016(2)	2017(2)
Tâche 3.3.4	Stratégie de l’OHI en matière de renforcement des capacités.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.3.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

Tâche 3.3.6	Suivi des activités et des initiatives du CB.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.3.7	IBSC – Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.3.8	Fournir des directives aux institutions de formation.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.3.9	Mise à jour des publications du CBSC (C-6, C-47, S-5, S-8).	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités

Tâche 3.4.1	Visites techniques et de conseil.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.4.2	Examen des procédures de renforcement des capacités existantes et développement de nouvelles procédures.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.4.3	Amélioration de la publication C-55	2013	2014	2015	----	----

Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités

Tâche 3.5.1	Accroître la prise de conscience sur l'importance de l'hydrographie.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.5.2	Ateliers techniques, séminaires et cours de brève durée.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.5.3	Cours d'hydrographie et de cartographie marine.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.5.4	Formation pratique (à terre/à bord)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.5.5	Projets maritimes.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.5.6	Le CBSC favorisera les accords bilatéraux dans le but de satisfaire aux exigences de la Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale

Tâche 3.6.1	C-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.6.2	Le GT sur le WEND encouragera l'implémentation des principes de la WEND, le suivi des progrès et le compte rendu à l'IRCC	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.6.3	Maintenance et coordination de la consistance et de la qualité des dispositifs relatifs aux ENC	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.6.4	Maintenance et coordination des plans de cartes INT et amélioration de la disponibilité des plans de cartes INT.	2013	2014	2015	2016	2017

Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime

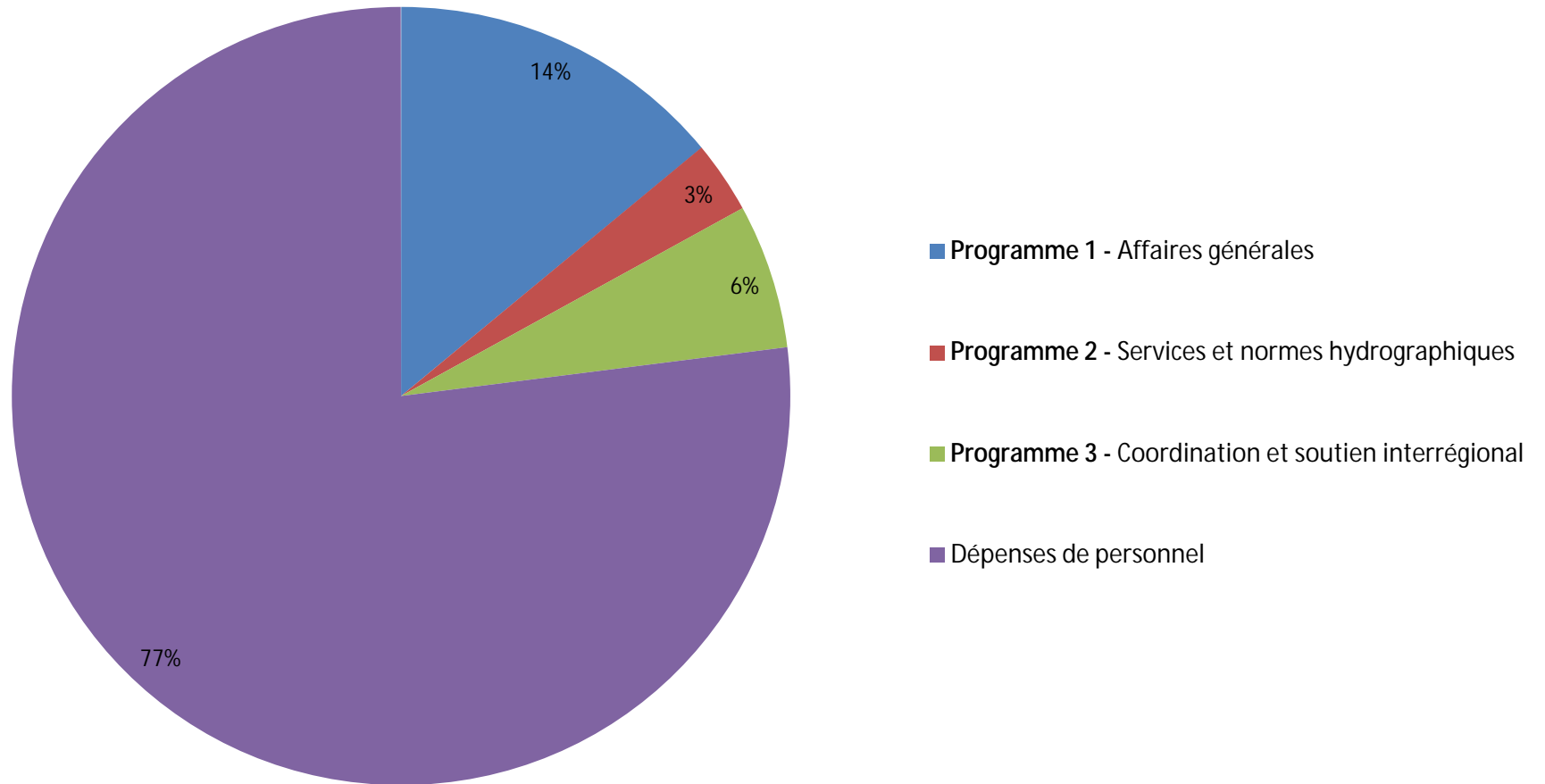
Tâche 3.7.1	SC-SMAN – Sous-Comité du Service mondial d'avertissements de navigation.	2013	2014	2015	2016	2017
-------------	--	------	------	------	------	------

Tâche 3.7.2	GT du SMAN - GT sur l'examen du document.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.7.3	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications suivantes: - Résolutions pertinentes de l'OHI contenues dans la M-3, S-53.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.7.4	Liaison avec l'OMI et l'OMM pour la diffusion de RSM dans le cadre du SMDSM	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.7.5	Participation et contribution aux items de travail de l'OMI sur la modernisation du SMDSM et le développement du plan de mise en oeuvre de la stratégie en matière de l'e-navigation.	2013	2014	2015	2016	2017

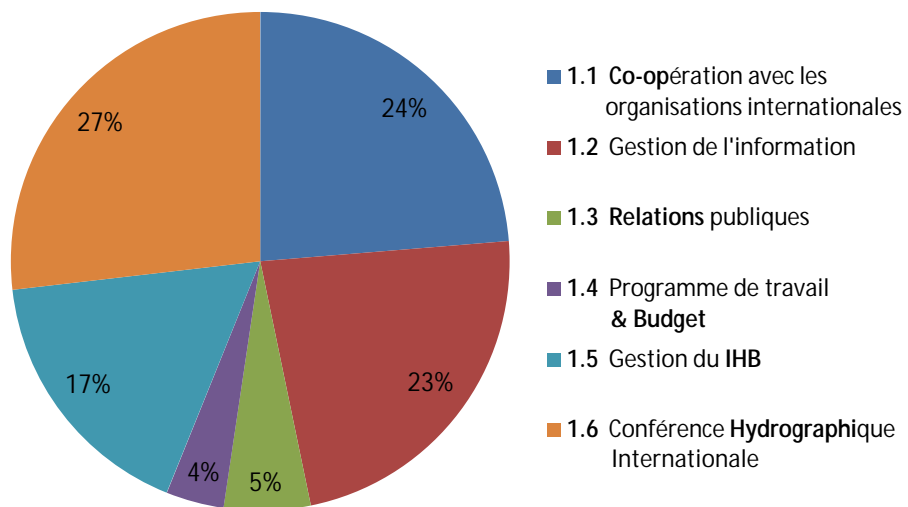
Elément 3.8 Programme de cartographie océanique

Tâche 3.8.1	Comité directeur de la GEBCO et organes associés.	2013(3)	2014(3)	2015(3)	2016(3)	2017(3)
Tâche 3.8.2	Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB).	2013	-----	2015	-----	2017
Tâche 3.8.3	Encourager l'apport de données bathymétriques au DCDB de l'OHI	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.8.4	Tenue à jour des publications bathymétriques de l'OHI (B-4, B-6, B-7, B-8, B-9, B-10)	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.8.5	Contribution à la promotion et à l'enseignement de la cartographie océanique.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.8.6	Site web de la GEBCO.	2013	2014	2015	2016	2017
Tâche 3.8.7	Développement de cours de brève durée et de matériel pour la compilation de modèles bathymétriques numériques (DBM) à inclure dans la GEBCO à partir d'une base de données bathymétriques sources hétérogènes	2013	-----	-----	-----	-----
Tâche 3.8.8	Tenue à jour et amélioration de l'Index de la GEBCO (B-8) pour accès internet.	2013	2014	2015	-----	-----

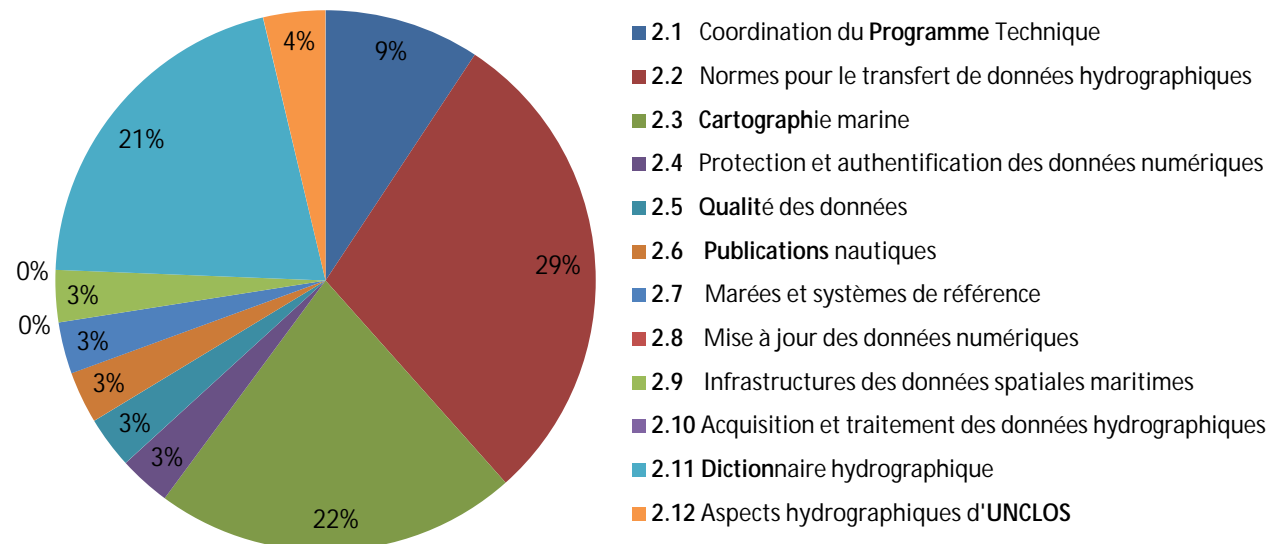
DEPENSES TOTALES
15 035 597



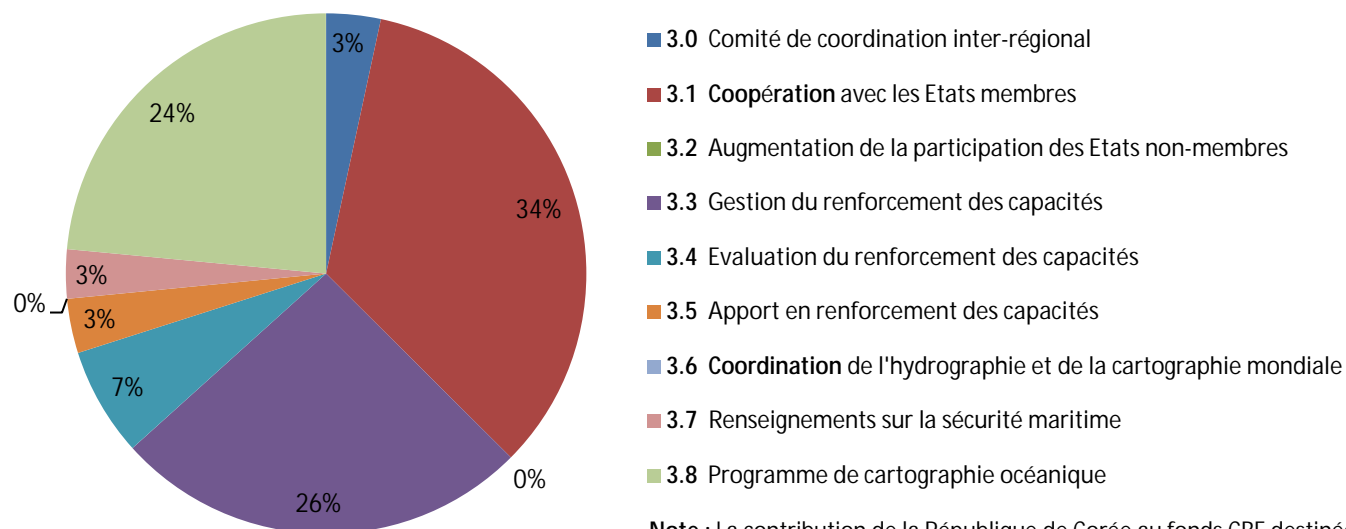
Programme 1 -Affaires générales



Programme 2 - Services et normes hydrographique



Programme 3 - Coordination et soutien inter-régional



Note : La contribution de la République de Corée au fonds CBF destinée à soutenir les programmes 3.4 et 3.5 n'a pas été incluse dans ce graphique.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI PROPOSE POUR 2013
Présenté par le Comité de direction du BHI

Le programme de travail de l'OHI pour 2013 repose sur le programme quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2013- 2017 (CONF.18/REP/01). Ce document est un sous-ensemble du document en question et son propos est d'identifier de manière conviviale les activités programmées pour être menées à bien au cours de l'année 2013.

La pièce jointe suit les trois Programmes et les éléments correspondant.

TACHE	TITRE	COMMENTAIRES	Directions stratégiques
PROGRAMME 1 – «AFFAIRES GENERALES»			
Elément 1.1 Coopération avec les organisations internationales et participation aux réunions appropriées			1 & 3
Tâche 1.1.1	Réunion des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique (RTCA)		
Tâche 1.1.2	Comité International Radio Maritime (CIRM)		
Tâche 1.1.3	Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)		
Tâche 1.1.4	Initiatives de l'Union européenne (telle qu'INSPIRE)		
Tâche 1.1.5	Fédération internationale des géomètres (FIG)		
Tâche 1.1.6	Fédération internationale des sociétés hydrographiques (FISH)		
Tâche 1.1.7	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)		
Tâche 1.1.8	AISM (tel que le comité e-NAV)		
Tâche 1.1.9	Association internationale des ports (AIP)		
Tâche 1.1.10	Association cartographique internationale (ACI) (telle que la Commission de l'ACI sur les normes et les infrastructures de géo-information)		
Tâche 1.1.11	Commission électrotechnique internationale (CEI) (tel que le Comité technique 80 de la CEI)		
Tâche 1.1.12	Organisation maritime internationale (OMI) Assemblées, Conseils, COMSAR, MSC, NAV, TCC.		
Tâche 1.1.13	Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)		
Tâche 1.1.14	Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, Assemblées, Conseils ou GT spécialisés		
Tâche 1.1.15	Organisation internationale de normalisation (ISO) (tel que le Comité technique 211)		
Tâche 1.1.16	Conseil mixte des associations d'informations géospatiales (JB-GIS)		
Tâche 1.1.17	OTAN (tel que le DGIWG)		
Tâche 1.1.18	NU (tel que UNICPOLOS, CGGIM)		
Tâche 1.1.19	Organisation météorologique mondiale (OMM)		
Tâche 1.1.20	Autres organisations lorsque leurs ordres du jour concernent le programme de l'OHI, tel que le Groupe d'observation de la Terre (GEO); l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH); l'Association de gestion portuaire d'Afrique occidentale (AGPAOC) et l'Organisation maritime pour l'Afrique occidentale et centrale (OMAOC) ou le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR).		

Elément 1.2 Gestion de l'information			1 & 4
Tâche 1.2.1	Tenue à jour et développement du site web de l'OHI avec l'appui de contrats commerciaux.		
Tâche 1.2.2	Développement des SIG de l'OHI, du serveur web et des services cartographiques web à l'appui des CHR, de la disponibilité des ENC, de la coordination des cartes INT, de la C-55 et autres activités concernées, y compris avec l'appui de contrats commerciaux		
Tâche 1.2.3	Développement et maintenance des processeurs et des capacités de publication interne du BHI		
Tâche 1.2.4	Compilation et publication des documents suivants qui ne sont pas attribués à un organe spécifique de l'OHI::		
	P-5 – Annuaire de l'OHI		
	P-7 – Rapport annuel de l'OHI		
	M-3 – Résolutions techniques et administratives		
Tâche 1.2.5	Tenue à jour et développement de l'infrastructure de la gestion informatique du BHI		
Tâche 1.2.6	Communication entre le BHI et les Etats membres <i>via</i> les lettres circulaires		
Tâche 1.2.7	Bibliothèque technique du BHI– intégration de nouveaux matériels		
Elément 1.3 Relations publiques			3
Tâche 1.3.1	Poursuite des relations avec le gouvernement de Monaco et le corps diplomatique accrédité à Monaco		
Tâche 1.3.2	Compilation et publication de la P-1 – <i>Revue hydrographique internationale</i> en collaboration avec l'Editeur de la RHI		
Tâche 1.3.3	Journée mondiale de l'Hydrographie– Préparation de matériels relatifs au thème et de la célébration à Monaco		
Tâche 1.3.4	Soutien global aux relations publiques. Frais de représentation		
Elément 1.4 Programme de travail & budget, plan stratégique et suivi des performances			1
Tâche 1.4.1	Implémentation et administration des processus de gestion du programme, de suivi des performances, et d'évaluation des risques, y compris l'acquisition et le fonctionnement de logiciels adaptés		
Tâche 1.4.2	Exécution du programme de travail et du budget approuvés par la XVIII ^{ème} CHI, suivi de leur avancement et choix des ajustements nécessaires selon les circonstances .		
Tâche 1.4.3	Diriger les forums biennaux des parties prenantes à l'OHI		
Elément 1.5 Gestion du BHI			1
Tâche 1.5.1	Application, mise à jour et développement des procédures nécessaires en vue de faciliter et d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des travaux permanents en matière de finances et d'administration.		

Tâche 1.5.2	Fourniture de services de traduction anglais /français et français/anglais à l'appui du PT de l'OHI. Inclusion de traductions espagnoles autant que possible, conformément aux Résolutions pertinentes de l'OHI.		
Tâche 1.5.3	Emploi de contrats d'assistance en vue de renforcer la tenue à jour et le développement de normes techniques en dehors des ressources ou des compétences du BHI ou des GT de l'OHI, notamment:		
	- Traduction		
	- Révision technique		
Tâche 1.5.4	Supervision et tenue à jour du Règlement du personnel du BHI et des descriptions de poste selon l'évolution du PT de l'OHI et des besoins de l'OHI		
Tâche 1.5.5	Maintenance des locaux du BHI, à titre d'occupant. Maintenance du matériel, des logiciels et des fournitures informatiques, réalisation des rénovations et des modifications au fur et à mesure des besoins.		
PROGRAMME 2 – «Services et normes hydrographiques »			
Elément 2.1 Coordination du programme technique			2
Tâche 2.1.1	Diriger les réunions annuelles du HSSC		
Tâche 2.1.2	Fournir conseils et directives techniques sur les normes, les spécifications et les publications techniques de l'OHI		
Elément 2.2 Normes pour le transfert des données hydrographiques			3 & 4
Tâche 2.2.1	Direction des réunions annuelles et biennales des GT pertinents du HSSC sur les normes pour le transfert des données hydrographiques		
Tâche 2.2.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, avec l'appui de contrats d'assistance, selon que de besoin, incluant:		
	- la S-57 Norme de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques		
	- la S-100 Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI		
	- la S-101 Spécification de produit pour ENC		
	- la S-102 Spécification de produit pour les surfaces bathymétriques		
	- la S-58 Vérifications recommandées pour la validation des ENC		
	- la S-65 Guide de production des ENC		
	- la S-64 Lots de données d'essai pour ECDIS de l'OHI		
	- la S-61 Spécification de produit pour les cartes marines matricielles (RNC)		
	- la S-99 Procédures de fonctionnement pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100		
- la S-66 La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits			

Tâche 2.2.3	Elaboration et tenue à jour des spécifications de produit non encore définies à partir de la S-100		
Tâche 2.2.4	Tenue à jour et développement du registre de la S-100		
Tâche 2.2.5	Promotion et assistance technique en matière de normes de transfert		
Elément 2.3 Cartographie marine			2
Tâche 2.3.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC traitant de cartographie marine		
Tâche 2.3.2	Tenue à jour et développement des normes, des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, à l'aide de contrats d'assistance si nécessaire, incluant :		
	- la S-4 Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines		
	INT 1 - Symboles, Abréviations et termes utilisés sur les cartes marines		
	INT 2 – Cadre, graduations, carroyages et échelles graphiques		
	INT 3 – Emploi des symboles et abréviations		
	-la S-11 Partie A – Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT et catalogue des cartes INT		
	- la S-11 Partie B - Catalogue des cartes INT		
	-la S-49 Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs		
	- la mise à jour des données numériques relatives aux éléments de l'Appendice 1 à la S-52 – Directives pour la tenue à jour de la carte électronique de navigation		
	- la S-52 et sa bibliothèque de présentation – Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS		
- Eléments relatifs à la présentation de la S-101 Spécification de produit pour ENC et autres spécifications de produit à partir de la S-100			
Elément 2.4 Protection et authentification des données numériques			2
Tâche 2.4.1	Diriger des réunions annuelles des groupes de travail pertinents du HSSC qui traitent de la protection et de l'authentification des données		

Tâche 2.4.2	Tenue à jour et développement des normes des spécifications et des publications pertinentes de l'OHI, incluant:		
	- la S-63 Dispositif de protection des données de l'OHI		
	- la protection et l'authentification des données numériques relatives aux éléments de la S-100		
	- le modèle universel de l'OHI pour les données hydrographiques		
	- la S-101 – Spécification de produit pour les ENC		
Elément 2.5 Qualité des données			2
Tâche 2.5.1	Direction des réunions annuelles pertinentes des GT du HSSC sur la qualité des données		
Tâche 2.5.2	Maintenance et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant :		
	- la qualité des données relatives aux éléments de la S-57 – Normes de l'OHI pour le transfert des données hydrographiques numériques		
	- la qualité des données relatives aux éléments de la S-52 - Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS		
	- la qualité des données relatives aux éléments de la S-100 – Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI		
	la S-101 – Spécifications de produit pour ENC et autres spécifications de produit à partir de la S-100		
Elément 2.6 Publications nautiques			2
Tâche 2.6.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les publications nautiques		
Tâche 2.6.2	Elaboration, maintenance et développement de la S-10n – Spécification de produit pour les informations nautiques		
Tâche 2.6.3	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant:		
	- les Résolutions de l'OHI relatives aux publications nautiques contenues dans la M-3 - la S-12 Normalisation des livres des feux et des signaux de brume		

Elément 2.7 Marées et systèmes de référence			2
Tâche 2.7.1	Direction des réunions annuelles des GT pertinents du HSSC sur les marées et les systèmes de référence		
Tâche 2.7.2	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant :		
	- les Résolutions de l'OHI contenues dans la M-3		
	- la S-60 Transformations de systèmes géodésiques impliquant le WGS 84 – Manuel de l'utilisateur		
	- la liste des composantes de marées		
	- l'inventaire des marégraphes utilisés par les Etats membres		
Tâche 2.7.3	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les tables de marées numériques		
Tâche 2.7.4	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour la transmission des données de marées en temps réel		
Tâche 2.7.5	Elaboration, tenue à jour et développement d'une spécification de produit pour les marées dynamiques dans l'ECDIS		
Elément 2.8 Mise à jour des données numériques			2
Tâche 2.8.1	Tenue à jour et développement des normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant :		
	- La mise à jour des données numériques relatives aux éléments de la S-65 – Guide de production des ENC		
	- l'Appendice 1 de la S-52 – Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation		
Elément 2.9 Infrastructures des données spatiales maritimes			2 & 4
Tâche 2.9.1	Diriger les réunions annuelles des GT pertinents du HSSC traitant des MSDI		
Tâche 2.9.2	Tenir à jour les normes, spécifications et les publications pertinentes de l'OHI, incluant :		
	- la C-17 Infrastructures des données spatiales: « La dimension maritime » - Guide à l'usage des Services hydrographiques		

Elément 2.10 Acquisition et traitement des données hydrographiques			2
Tâche 2.10.1	Diriger les réunions annuelles des GT pertinents du HSSC traitant de l'acquisition et du traitement des données hydrographiques lorsque les GT le demandent		
Tâche 2.10.2	Tenir à jour et développer, lorsque les GT le demandent, les normes, spécifications et publications pertinentes de l'OHI, incluant:		
	S-44 – Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques		
Elément 2.11 Dictionnaire hydrographique			2
Tâche 2.11.1	Tenir à jour et développer le Dictionnaire hydrographique de l'OHI en anglais, français et espagnol		
Tâche 2.11.2	Elaborer la version wiki en langue espagnole de la S-32 avec l'aide de contrats commerciaux		
Elément 2.12 Aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer			2 & 3 & 4
Tâche 2.12.1	Organiser et préparer les réunions de travail annuelles d'ABLOS		
Tâche 2.12.2	Organiser et préparer les Conférence biennales d' ABLOS.		
Tâche 2.12.3	Contribuer à la révision de la publication C-51- Manuel TALOS		
PROGRAMME 3 «Coordination et soutien interrégional »			
Elément 3.0 Comité de coordination inter-régional (IRCC)			1 & 2
Tâche 3.0.0	IRCC – Comité de coordination inter-régional. A) Organisation, préparation, participation et compte rendu (annuellement) des réunions de l'IRCC. B) Soutien au BHI pour la mise en œuvre du mécanisme de planification, chaque année et à la fin de chaque cycle de 5 ans (de 3 ans) C) Contribuer au Rapport annuel de l'OHI. D) Mettre à jour et implémenter le programme de travail de l'IRCC.		
Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées			1 & 2
3.1.1	CHRA– Commission hydrographique de la région Arctique. Organisation, préparation, participation et compte rendu.		
3.1.2	CHMB – Commission hydrographique de la mer Baltique. Organisation, préparation, participation et compte rendu.		
3.1.3	EAHC – Commission hydrographique de l'Asie orientale. Organisation, préparation, participation et compte rendu a) réunions de coordination et b) réunions du groupe de travail chargé des ENC		

3.1.5	CHMAC – Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes. Organisation, préparation participation et compte rendu		
3.1.6	CHMMN – Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire Organisation, préparation participation et compte rendu.		
3.1.7	CHN – Commission hydrographique nordique Organisation, préparation participation et compte rendu		
3.1.8	CHOIS – Commission hydrographique de l’Océan indien septentrional. Organisation, préparation participation et compte rendu		
3.1.10	CHZMR – Commission hydrographique de la zone maritime ROPME. Organisation, préparation, participation et compte rendu.		
3.1.11	CHAIA – Commission hydrographique de l’Afrique et des îles australes. Organisation, préparation participation et compte rendu.		
3.1.12	CHPSE – Commission hydrographique du Pacifique sud-est. Organisation, préparation participation et compte rendu.		
3.1.13	CHAtSO – Commission hydrographique de l’Atlantique sud-ouest. Organisation, préparation participation et compte rendu.		
3.1.14	CHPSO – Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest. Organisation, préparation participation et compte rendu.		
3.1.15	CHUSC – Commission hydrographique USA/CANADA. Organisation, préparation, participation et compte rendu.		
3.1.16	CHA – Commission hydrographique sur l’Antarctique. A) Organisation, préparation, participation, et compte rendu (annuellement) des réunions de la CHA. B) La CHA doit réaliser une évaluation des risques pour la région Antarctique et développer un programme de travail en vue d’améliorer la cartographie dans l’Antarctique.		
3.1.17	Groupe de travail du WEND. Rapport sur les travaux par correspondance et, si besoin est, préparation, participation et compte rendu des réunions du GT du WEND.		
3.1.18	Participation de l’industrie aux réunions des CHR.	A examiner au cas par cas, conjointement avec les Tâches 3.1.1 à 3.1.15.	
Élément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres			1 & 3
3.2.1	CHAO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l’OHI aux activités de l’OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		

3.2.2	CHAtO - - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS. A) Maintenir des contacts avec les demandeurs de la région en vue de favoriser la ratification de la Convention relative à l'OHI. B) Maintenir des contacts avec les Etats membres de la région en vue de favoriser leur intégration dans l'OHI.		
3.2.3	CHMAC - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS. Contacter les Etats membres suspendus de la région en vue de favoriser leur réintégration dans l'OHI.		
3.2.4	CHMMN- Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		
3.2.5	CHOIS - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS..		
3.2.6	CHZMR - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		
3.2.7	CHAIA - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		
3.2.8	CHPSE - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS. Poursuivre les efforts pour inclure le Panama en tant qu'observateur à la Commission.		
3.2.9	CHAtSO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		

3.2.10	CHPSO - Mettre en œuvre une stratégie pour accroître la participation des Etats non membres de l'OHI aux activités de l'OHI et les conseiller sur la manière de se conformer aux règles internationales telles celles contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS.		
3.2.11	Les CHR doivent encourager l'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en attente.		
3.2.12	Les CHR doivent encourager la ratification de la Convention relative à l'OHI par les demandeurs ayant obtenu approbation.		
Élément 3.3 Gestion du renforcement des capacités			1 & 4
3.3.1	CBSC – Sous-comité sur le renforcement des capacités : a) Organisation, préparation, direction et compte rendu des réunions annuelles du CBSC. b) Suivi de la coordination requise pour exécuter la liste d'actions convenues. c) Tenue à jour de la publication M-2 de l'OHI « Politiques maritimes nationales et Services hydrographiques »		
3.3.2	Gestion du Fonds pour le renforcement des capacités (Fonds CB). Le BHI gèrera le Fonds CB en conformité avec les Résolutions 4 à 7/2004 de l'OHI telles qu'amendées et rendra compte aux Etats membres de son usage et de son état <i>via</i> le rapport annuel de l'OHI. Développement et maintenance d'un système de gestion CB		
3.3.3	Réunions avec d'autres organisations, des agences de financement, le secteur privé et les universités.		
3.3.4	Stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. Le CBSC tiendra à jour la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités. A chaque réunion du CBSC, le Sous-comité examinera la Stratégie à la lumière des nouveaux éléments, l'actualisera en conséquence et la placera sur le site web de l'OHI.		
3.3.5	Programme de travail sur le renforcement des capacités : a) le CBSC étudiera les besoins en matière de CB présentés au CBSC par les CHR, favorisera l'échange des enseignements et aidera les CHR à développer les meilleures pratiques. b) le CBSC développera et proposera tous les ans un programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBWP) pour inclusion dans le programme de travail général de l'OHI. c) Le CBSC tiendra à jour et contrôlera l'exécution du CBWP approuvé.		
3.3.6	Suivi des activités et des initiatives de renforcement des capacités : a) le CBSC suivra les activités et les initiatives de renforcement des capacités, particulièrement celles auxquelles le Fonds CB et les EM ont contribué. b) le CBSC étudiera et prendra des mesures pour améliorer les travaux techniques du plan de gestion, par exemple développer une base de données visant à réduire les travaux administratifs.		

3.3.7	IBSC – Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine : a) Préparation, participation et compte rendu annuel des réunions de l'IBSC. b) Mise à jour et implémentation du programme de travail de l'IBSC. c) Gestion du Fonds de l'IBSC et compte-rendu à l'OHI		
3.3.8	Fournir des directives aux institutions de formation.		
3.3.9	Mise à jour des publications de l'IBSC (C-6, C-47, S-5, S-8). L'IBSC développera un nouveau cadre de normes en vue de séparer les exigences de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de Cat A et de Cat B en développant deux parties distinctes S-5 et S-8 et en mettant à jour leur contenu pour qu'elles soient conformes aux développements scientifiques et technologiques dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie marine.		
Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités			3 & 4
3.4.1	Visites techniques et de conseil. Les CHR avec l'appui du président du CBSC et du BHI établiront des équipes d'experts appropriées et prévoiront et entreprendront des visites techniques et de conseil pour évaluer l'état de l'hydrographie, de la cartographie et des aides à la navigation, conformément au programme de travail en matière de renforcement des capacités de l'OHI.	Selon le programme de travail du CBSC et le Fonds CB	
3.4.2	Examen des procédures CB existantes et développement de nouvelles procédures.		
3.4.3	Amélioration de la publication C-55. Le BHI avec l'appui des CHR, du CBSC et du GGC développera un nouveau cadre pour la publication C-55.		
Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités			2 & 3 & 4
3.5.1	Accroître la prise de conscience sur l'importance de l'hydrographie.	Conformément au Programme de travail du CBSC et du Fonds CB	
3.5.2	Ateliers techniques, séminaires, et cours de brève durée.	Conformément au Programme de travail du CBSC et du Fonds CB	
3.5.3	Cours d'hydrographie et de cartographie marine. Le BHI, en conjonction avec l'IBSC et le CBSC, favorisera le développement et la diffusion de nouveaux programmes hydrographiques et de cartographie marine, y compris l'établissement de nouvelles écoles d'hydrographie là où il n'en existe pas. Compte rendu à l'OHI sur les résultats.		

3.5.4	Formation pratique (à terre / à bord). Le CBSC, avec l'appui du BHI, recherchera les opportunités de formation pratique à terre et à bord (bâtiments d'opportunité).		
3.5.5	Projets maritimes. Le BHI, avec l'appui du CBSC et des CHR, assurera la diffusion des projets multilatéraux ou bilatéraux à composantes hydrographiques et/ou cartographiques et fournira des conseils aux gouvernements, directeurs de projets et agences de financement sur l'importance d'inclure une composante hydrographique relative au renforcement des capacités. Compte-rendu annuel à l'OHI sur les résultats obtenus.		
3.5.6	Le CBSC favorisera les contrats bilatéraux afin d'aider à répondre aux prescriptions de la Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS.		
Élément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale			2
3.6.1	C-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie dans le monde. a) les EM fourniront des mises à jour annuelles. b) le BHI implémentera le nouveau cadre pour la publication C-55 en vue d'améliorer le recueil, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques dans le monde, de surveiller et de rectifier d'éventuels insuffisances et des lacunes, de coopérer avec d'autres organisations internationales et des parties prenantes selon que de besoin et de tenir les EM informés des progrès quant à cette question. c) le BHI rendra compte périodiquement à l'OMI (NAV et MSC) sur l'impact des problèmes d'une faible disponibilité en données bathymétriques, sur les problèmes de mauvais ajustements des niveaux de référence, et autres facteurs pertinents en matière de limites et de prescriptions relatives aux améliorations dans la cartographie globale et les services associés.		
3.6.2	Le GT sur le WEND encouragera l'implémentation des principes du WEND, surveillera les progrès et rendra compte à l'IRCC. A) Le GT facilitera la production, la distribution et la mise à jour des produits cartographiques pour ENC qui assurent la qualité et la cohérence uniforme des ENC. B) Le GT facilitera la résolution des écarts et des chevauchements dans la couverture ENC. C) le WG facilitera la promotion de la coopération pour le RENC au bénéfice des utilisateurs finaux d'ENC.		
3.6.3	Maintenir et coordonner la cohérence et la qualité des programmes ENC. Les CHR élaboreront et tiendront à jour des programmes ENC adéquats dans leurs régions et feront avancer la production et la tenue à jour des ENC.		

3.6.4	Maintenance et coordination des programmes de cartes INT disponibles. Les CHR tiendront à jour les programmes de cartes INT et avanceront la production de cartes INT dans leur région, en ligne avec la production ENC.		
Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime			1 & 2
3.7.1	SC-SMAN – Sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation SC-SMAN. Organisation, préparation, participation et compte-rendu des réunions annuelles du SC-SMAN.		
3.7.2	Groupe de travail sur la révision du document SMAN. Diriger les réunions annuelles du GT chargé de la révision des documents SMAN.		
3.7.3	Tenir à jour et développer les normes, spécifications et publications suivantes de l'OHI - Résolutions de l'OHI pertinentes de la M-3, -S-53.		
3.7.4	Collaborer avec l'OMI et l'OMM pour la fourniture de RSM au sein du SMDSM.		
3.7.5	Participer et contribuer aux items de travail de l'OMI sur la modernisation du SMDSM et le développement du plan d'implémentation de l'e-navigation. Améliorer la fourniture et l'exploitation des RSM pour la navigation globale en tirant pleinement parti des développements technologiques.		
Elément 3.8 Programme de cartographie océanique			1 & 2 & 3
3.8.1	Comité directeur de la GEBCO et organes associés. Organisation, préparation, participation et compte rendu (incluant le GC, le TSCOM, le SCUFN, le SCRUM et la Journée de la Science)		
3.8.2	Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB). Assurer le bon fonctionnement du DCDB de l'OHI via une supervision et des conseils aux opérateurs du DCDB de l'OHI.		
3.8.3	Encourager la contribution des données bathymétriques au DCDB de l'OHI. A) Identifier les zones de priorité pour la cartographie régionale. B) Promouvoir la contribution en données via la participation de la GEBCO aux réunions des CHR.		
3.8.4	Tenir à jour les publications bathymétriques de l'OHI (B-4, B-6, B-7, B-8, B-9, B-10). Développer la fonction en ligne de la B-4		

3.8.5	Contribuer à la promotion et à l'enseignement en matière de cartographie des océans. Accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie et de l'intérêt de suivre une carrière en cartographie océanique via des activités comme : 1) Le développement de support promotionnel (cartes papier, brochures, présentations basées sur le web) et matériel pédagogique ; 2) Production de globes GEBCO ; 3) Impression de la carte mondiale GEBCO en différents lieux au sein des EM.		
3.8.6	Site web de la GEBCO régulièrement tenu à jour.		
3.8.7	Développer du matériel de cours sur la compilation de modèles bathymétriques numériques (DBM) à inclure dans la GEBCO à partir d'une base de données sources bathymétriques hétérogènes. Éléments livrables associés : un programme des cours.		
3.8.8	Mettre à jour et améliorer l'Index de la GEBCO (B-8) pour un accès internet. A) Fournir l'Index de la GEBCO comme service web via une base de données géospatiales. B) Développer et mettre à la disposition du public des interfaces de gestion en ligne de l'Index.		

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1. Renforcer le rôle et l'efficacité de l'OHI
2. Faciliter la couverture globale et l'utilisation de données, produits et services hydrographiques officiels
3. Accroître la prise de conscience globale de l'importance de l'hydrographie
4. Aider les Etats membres à assumer leurs rôles.

PROGRAMME DE TRAVAIL N° 1

AFFAIRES GENERALES

POUR LA PERIODE

2007 - 2011

TABLE DES MATIERES

- Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions
- Elément 1.2 Gestion de l'information
- Elément 1.3 Relations publiques
- Elément 1.4 Nouvelle structure de l'OHI, programme de travail et budget, plan stratégique et performances
- Elément 1.5 Gestion du BHI
- Elément 1.6 Conférences hydrographiques internationales (4^{tème} CHIE et XVIII^{ème} CHI)

Note: Veuillez noter que le rapport financier est présenté séparément.

ELEMENT 1.1

COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET PARTICIPATION AUX REUNIONS

Coopération avec les Nations Unies

Le statut d'observateur à l'Assemblée générale des NU a été accordé à l'OHI en novembre 2001. Ce statut d'observateur a permis à l'OHI de participer à de nombreux forums des NU lorsqu'elle pouvait souligner l'importance de l'hydrographie et le besoin d'accroître les capacités hydrographiques dans le monde. Au cours de la période 2007-2011, l'OHI a maintenu des relations étroites et particulièrement fructueuses avec les Nations Unies.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Le BHI a été invité par le gouvernement de Monaco à participer au Forum de la Société civile du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et à la 10^{ème} session spéciale du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'Environnement qui s'est tenue en février 2008 à Monaco. L'OHI a été dotée d'une vaste zone d'exposition pour présenter des panneaux informant les participants du PNUE du rôle de l'OHI, de ses buts et objectifs. Ce fut une excellente occasion de promouvoir les activités de notre Organisation et d'accroître la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie à l'appui de la sécurité de la navigation et à la protection de l'environnement marin. Plus d'un millier de participants ont assisté au Forum du PNUE.

Comité des NU sur la gestion de l'information géographique globale (UN-CGGIM)

En mai 2010, l'OHI, représentée par le BHI, a participé à la 2^{ème} réunion préparatoire du Comité des NU sur la gestion de l'information géographique globale (CGGIM), au cours de laquelle le rôle de l'OHI et les mécanismes et normes bien établis qui permettent l'échange et la disponibilité d'informations hydrographiques ont été expliqués. La création d'un CGGIM découle de plusieurs résolutions récentes des NU qui ont souligné l'importance fondamentale de la gestion de l'information géographique à l'appui des différentes questions globales auxquelles sont confrontés les Etats membres des NU, et en particulier la gestion des catastrophes, le changement et la vulnérabilité climatique. Il est prévu que le CGGIM, par le biais des NU, fournira des indications claires sur les infrastructures des données spatiales globales ainsi que sur les prescriptions et priorités en la matière, et contribuera à promouvoir les niveaux de soutien gouvernemental requis et à mettre en place tout renforcement des capacités nécessaire à cet effet. La réunion préparatoire du CGGIM des NU s'est tenue à Séoul, République de Corée, en septembre 2011 et l'OHI y était également représentée.

Processus consultatif informel des Nations Unies sur les Océans et le Droit de la mer (UNICPOLOS)

La 11^{ème} réunion du Processus consultatif informel des NU sur les Océans et le Droit de la mer (UNICPOLOS) s'est tenue aux Nations Unies à New York, en juin 2010.

Le thème de la 11^{ème} réunion était "Renforcement des capacités en matière d'affaires océaniques et du Droit de la mer, y compris les sciences marines. La réunion était divisée en quatre séances plénières qui portaient sur : les déclarations d'ordre général; la coopération et la coordination inter-agences; le processus de sélection des thèmes et des membres en vue de faciliter le travail de l'Assemblée générale des NU; et l'examen des conclusions de la réunion. Quatre tables rondes ont couvert les points suivants : Evaluation des besoins de renforcement des capacités en matière d'affaires océaniques et du Droit de la mer, y compris les sciences marines; Vue d'ensemble sur les activités de renforcement des capacités/initiatives en matière de renforcement des capacités et du Droit de la mer, y compris les sciences marines; Défis en vue d'atteindre une capacité effective en matière d'affaires océaniques et de transfert de technologie; et Nouvelles approches, meilleures pratiques et opportunités pour améliorer le renforcement des capacités en matière d'affaires océaniques et du Droit de la mer. L'OHI y était représentée et un rapport sur les activités de renforcement des capacités a été présenté.

Groupe d'experts des NU sur les noms géographiques (UNGEGN)

L'OHI participe conjointement avec la Commission océanographique intergouvernementale (de l'UNESCO) aux travaux du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) de la GEBCO¹. Les rapports des réunions du SCUFN, ainsi que toutes les nouvelles éditions de produits publiées sous la responsabilité du SCUFN, sont régulièrement remis au président/secrétaire de l'UNGEGN, conformément au mandat du SCUFN qui stipule "Le sous-comité doit entretenir des relations étroites avec le Groupe d'experts des NU sur les noms géographiques ainsi qu'avec les autorités nationales concernées par l'attribution de noms aux formes du relief sous-marin".

L'OHI a fourni des rapports concis sur les travaux réalisés en ce qui concerne les questions relatives au SCUFN et également sur les activités liées à la S-23 aux 24^{ème} (2007), 25^{ème} (2009) et 26^{ème} (2011) sessions de l'UNGEGN, au cours desquelles ces travaux ont été reconnus.

Coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI)

1. L'OHI, représentée par le BHI, en tant qu'observateur, a participé aux réunions de l'Assemblée (A), du Comité de sécurité maritime (MSC), du Comité de la coopération technique (TC), du Sous-Comité de la sécurité de la navigation (NAV) et du Sous-Comité de la communication et de la recherche et du sauvetage (COMSAR).
2. D'autres questions importantes d'intérêt pour l'OHI ont été discutées à l'OMI, et certaines le sont encore, à savoir :

Service mondial d'avertissements de navigation (SMAN)

Suite aux soumissions au COMSAR préparées par le sous-comité du SMAN (SC-SMAN) et approuvées par les Etats membres, l'OMI a adopté les textes révisés de l'ensemble de la documentation relative au SMAN:

- Résolutions A.705(17) et A.706 (17), en vigueur au 1^{er} janvier 2010
- Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime, en vigueur au 1^{er} janvier 2011
- Manuel SafetyNET international, en vigueur au 1^{er} janvier 2012
- Manuel NAVTEX, en vigueur au 1^{er} janvier 2013
- Résolution A.664(16) sur les normes de fonctionnement de l'équipement d'appel de groupe amélioré (AGA) et Résolution MSC.306(87) pour l'équipement installé le 1^{er} juillet 2012 ou après.
- En outre, il a été convenu que la Résolution A.701(17) sur la présence à bord de récepteurs d'appels de groupe améliorés (AGA) de SafetyNET dans le cadre du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) était obsolète, suite à l'adoption de la publication révisée ci-dessus.
- Une soumission a été présentée au COMSAR 16 (mars 2012) demandant la suppression de la circulaire COMSAR/Cir.36, qui mettait à disposition le SMAN pour la transmission de messages d'alerte au tsunami, au 1^{er} janvier 2013 lorsque la documentation relative au SMAN sera entrée en vigueur.

Des soumissions ont également été faites lors de chacune des sessions du COMSAR. Elles rendaient compte des résultats des réunions annuelles du SC-SMAN (CPRNW in 2008/9) et fournissaient des informations à jour sur les coordonnées des coordinateurs des zones NAVAREA.

Le Président du SC-SMAN a présidé plusieurs groupes de correspondance du COMSAR de l'OMI créés pour faire progresser l'établissement de cinq nouvelles zones NAVAREA et METAREA dans l'Arctique. Ce travail important a été principalement entrepris par le SC-SMAN avec l'appui de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO). Les cinq nouvelles NAVAREA et METAREA coordonnées par le Canada (2) la Norvège (1) et la Fédération de Russie (2) seront opérationnelles le 1^{er} juin 2012. L'OHI a organisé une réception au Siège de l'OMI au cours du COMSAR 15 en 2011 pour marquer ce développement important du SMAN. Des présentations ont été faites par le secrétaire général de l'OMI et le secrétaire

¹ Carte générale bathymétrique des Océans, projet conjoint OHI-COI

général, le président du BHI et le président du SC-SMAN. Une réception a été aimablement financée par l'Administration côtière norvégienne et Inmarsat Global Ltd.

Le SC-SMAN a apporté son aide à l'OMM pour l'élaboration du document d'orientation sur le service mondial de renseignements et d'avis relatifs à la météorologie maritime et à l'océanographie qui a été adopté à la 27^{ème} session de l'Assemblée de l'OMI en 2011 en tant que Résolution A.1051(27). Cette résolution complète la Résolution A.706, telle qu'amendée, sur le SMAN.

Le COMSAR de l'OMI a entrepris un exercice de définition pour évaluer la nécessité d'une révision des éléments et des procédures du SMDSM qui doit être achevée en 2012.

Système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) et cartes électroniques de navigation (ENC)

Le développement le plus marquant dans ce domaine a été l'adoption le 5 juin 2009 de la Résolution MSC.282(86) qui a modifié la Règle 19 du Chapitre V de la Convention SOLAS en vue d'introduire une prescription relative à l'emport obligatoire de systèmes de visualisation de cartes électroniques et d'information pour certaines catégories de navires à mettre en application progressivement au cours de la période 2012 à 2018. Dans le cadre du débat sur ce point au sein du Comité NAV, l'OHI a présenté les rapports annuels de l'OHI sur l'état de la disponibilité mondiale en ENC.

Récemment, le MSC et le NAV ont débattu de questions relatives aux anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS dont il a été rendu compte. L'OHI a contribué à la poursuite des travaux en organisant deux réunions, en 2011 et 2012, qui ont réuni les experts concernés et les parties intéressées en vue d'identifier tout problème supplémentaire et de rechercher les méthodes en vue de les rectifier. Certains de ces problèmes touchent à des sujets d'intérêt pour l'OHI mais qui ne relèvent pas de son autorité. L'OHI a préparé un ensemble de données d'essai qui a été largement diffusé aux navigateurs et qui les invitait à adresser au BHI les rapports établis suite à l'utilisation des données d'essai. Il sera rendu compte des résultats de ces essais au MSC90 et au NAV58 en 2012.

L'OHI a proposé ou aidé à l'élaboration des documents suivants qui ont été publiés par l'OMI :

- SN.1/Circ.207/Rev.1 sur les différences entre le RCDS et l'ECDIS
- SN.1/Circ.266/Rev.1 sur la maintenance du logiciel du système de visualisation de cartes électroniques et d'information (ECDIS)
- MSC.1/Circ.1389 sur les orientations relatives aux procédures à suivre pour la modernisation du matériel de navigation et de communication de bord
- MSC.1/Circ.1391 sur les anomalies de fonctionnement identifiées dans l'ECDIS
- CL.2850 sur le catalogue de cartes en ligne – Cartes papier des Etats côtiers recommandées.

L'OHI a également soumis un document au NAV portant sur l'adoption de la 5^{ème} édition de la publication de l'OHI S-44 – *Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques*.

L'OHI a contribué à la révision du code STCW afin de faire en sorte que les questions relatives aux ENC et à l'ECDIS y soient intégralement incluses.

La « e-Navigation »

Suite à l'adoption d'une stratégie en matière d'e-navigation, le Comité NAV a travaillé à l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre de la stratégie relative à l'e-navigation. L'OHI, via le BHI, a pleinement participé aux travaux sur l'e-navigation au cours de toutes les sessions du Comité NAV et du COMSAR ainsi qu'aux travaux du groupe de correspondance créé par le Comité NAV. En 2009, le BHI a accueilli une réunion organisée par la Norvège pour débattre des questions relatives à l'e-navigation, particulièrement celles qui traitent des modèles de données. L'ECDIS est considéré comme étant un élément central en matière d'e-navigation. Le Comité NAV a recommandé

que le MSC approuve l'usage de la norme S-100 de l'OHI - Modèle universel pour les données hydrographiques - comme référence pour la création d'un cadre d'accès aux données et aux services conformément à la Convention SOLAS. Afin de faire en sorte que les exigences en matière de modélisation des données de l'e-navigation soient coordonnées correctement, le Comité NAV a recommandé d'établir un groupe mixte OMI-OHI d'harmonisation de la modélisation des données. Le groupe OMI/OHI d'harmonisation de la modélisation des données comprendrait des représentants des Etats membres de l'OMI et de l'OHI, appuyés par diverses organisations d'observateurs concernés et il n'est pas prévu qu'il soit formé avant au moins 2013. Le MSC examinera ces recommandations à sa 90^{ème} session en mai 2012. Le Comité NAV a également demandé au MSC d'approuver de repousser la date d'achèvement de la stratégie d'e-navigation de 2012 à 2014.

Coopération technique

L'OHI a présenté des documents à chaque session du Comité sur la coopération technique rendant compte des travaux du sous-comité de l'OHI sur le renforcement des capacités (CBSC). L'OHI jouit d'un appui significatif de l'OMI et son programme de coopération technique finance certains cours de formation en renforcement des capacités de l'OHI.

3. En plusieurs occasions, lors des réunions de l'OMI, l'OHI a soulevé la question de la composition de l'OHI qui - avec 80 membres - représente moins de la moitié de celle de l'OMI, laquelle se monte à 170. Cette approche a reçu l'appui sans réserve du Secrétaire général de l'OMI qui a personnellement soulevé cette question au cours des réunions de l'Assemblée et du Conseil, qui ont approuvé la recommandation qu'il avait faite et qui stipulait que les Etats membres de l'OMI qui ne sont pas membres de l'OHI envisagent d'adhérer à l'OHI. Suite à une demande de l'OHI, le MSC a publié la circulaire MSC.1/Circ.1373 sur l'adhésion à l'OHI.

Coopération avec la Commission océanographique intergouvernementale (COI)

L'OHI poursuit sa coopération avec la COI dans des domaines d'intérêt commun. En raison de certaines contraintes financières au sein de la COI, des changements ont eu lieu, qui ont légèrement affectés les activités de l'OHI au cours de la période 2007-2011, comme les questions relatives à la cartographie des océans. C'est la raison pour laquelle ce programme important, et bien qu'une haute priorité lui ait été attribué, n'a pas reçu les ressources nécessaires pour en financer les besoins minimums. Toutefois, d'autres dispositions ont été conjointement identifiées de façon à ce que la GEBCO et les projets de cartes internationales bathymétriques (IBC) soient restructurés aux fins d'assurer leur continuité. Ceci comprend les nouveaux mandats et règles de procédures qui ont été approuvés pour la GEBCO et ses sous-comités.

Une grande attention a été portée aux tsunamis au cours de la période en question. La COI a décidé de poursuivre ses travaux sur la stratégie en vue de répondre aux menaces de façon efficace et effective. L'OHI a participé activement à accroître la prise de conscience et la formation, particulièrement dans les pays de la zone touchée par le tsunami dans l'océan Indien, mais également dans d'autres régions menacées par ce type de risque naturel. Une très haute priorité est accordée aux questions de renforcement des capacités par les deux organisations. En 2007, le BHI a abrité une réunion des responsables du renforcement des capacités de la COI et cette activité a été reconduite chaque année au cours de la période, avec grand succès.

L'OHI a constamment renouvelé sa volonté de coopérer pleinement avec la COI au développement des cartes des zones inondables et aux activités de bathymétrie côtière y relatives dont les régions ont besoin, en particulier l'océan Indien.

Un des projets emblématiques de la COI, soutenu par l'OHI, est le COAST-MAP-IO. La réunion inaugurale de ce projet, qui a eu lieu en Thaïlande en octobre 2007, a été organisée par la COI avec la participation et le parrainage du gouvernement italien. Des représentants de l'ensemble des pays qui participaient à ce projet y assistaient : Bangladesh, Comores, Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, Myanmar, Seychelles, Sri Lanka, Tanzanie, et Thaïlande. Les représentants de la COI et des instituts de formation (AWI, Allemagne; Ecole nationale d'hydrographie, Inde; et NGDC, USA) y ont également participé. L'ensemble des pays ont été visités et le personnel

a été formé à la cartographie bathymétrique côtière et au développement de produits associés. Le projet a pris fin en 2010.

L'OHI a continué à souligner l'importance d'une bathymétrie complète pour contribuer à la modélisation et à l'atténuation des tsunamis, ainsi que l'importance de la prise de conscience du public, et elle a recommandé à la COI de tirer profit de la structure régionale de l'OHI, en prenant contact avec les Commissions hydrographiques régionales de l'OHI aux fins d'obtenir la bathymétrie disponible pour appuyer ses travaux.

L'OHI, par l'intermédiaire du BHI, a participé aux réunions du groupe d'experts du GLOSS de la COI. Le GLOSS a également été représenté aux réunions du TWLWG (anciennement Comité sur les marées). L'OHI a demandé, par courrier, à soutenir le GLOSS en augmentant la contribution en données sur les marées au GLOSS et en récupérant et numérisant les enregistrements papier des marégraphes dans des banques de données pour les études à long terme sur le changement du niveau de la mer

L'OHI a participé aux célébrations du 50^{ème} anniversaire de la COI qui se sont déroulées du mois de juin 2010 au mois d'octobre 2011. Des discours de bienvenue et de félicitations ont été faits par diverses autorités lors de la cérémonie d'ouverture à l'Assemblée de la COI le 8 juin 2010. Le BHI y représentait l'OHI.

L'OHI a été représentée à toutes les réunions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la COI.

Coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)

L'OHI a étroitement coopéré avec l'OMM pour ce qui concerne la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime. L'OMM a participé à toutes les réunions du SC-SMAN (anciennement CDARN) et de son groupe de travail sur la révision du document. L'OHI, via le BHI, a participé aux réunions du Groupe d'experts pour les services de sécurité maritime (ETMSS), un organe subsidiaire de la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie marine (JCOMM).

Coopération avec les réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA)

Le directeur du BHI, qui est également président de la CHA, a représenté l'OHI à cinq RCTA tenues au cours de la période 2007-2011, et, à chaque occasion, il a présenté un rapport sur l'état des levés hydrographiques et de la production de cartes marines internationales de la Région M « Antarctique ».

Le rapport de l'OHI, qui a été soumis à la XXX^{ème} RCTA a conclu que les programmes nationaux devraient accorder une priorité beaucoup plus haute aux levés hydrographiques en Antarctique. Le rapport comprenait plusieurs présentations qui pourraient être prononcées dans le cadre d'un séminaire lors de la prochaine RCTA. Les délégations du RU et de la Norvège ont fermement appuyé la présentation du BHI, approuvé le rapport, demandé qu'un message fort soit inclus dans les minutes eu égard à la nécessité d'accroître les activités hydrographiques et cartographiques dans l'Antarctique et, en principe, il a été convenu de tenir un séminaire de courte durée à la prochaine RCTA.

Etant donné que la réunion RCTA coïncidait avec la XVII^{ème} CHI, en l'absence de représentant de l'OHI, le Secrétaire exécutif du COMNAP a aimablement présenté le document d'information (IP 50) « Coordination internationale de l'hydrographie en Antarctique : importance pour la sécurité des opérations de navigation en Antarctique », conjointement préparé par la CHA et le BHI, et demandant instamment d'accroître les activités relatives à l'hydrographie en Antarctique.

La XXXI^{ème} RTCA a adopté le rapport de l'OHI et a beaucoup apprécié la contribution présentée par le séminaire de l'OHI - "Importance des activités hydrographiques en Antarctique" - lequel a eu lieu en séance plénière et a généré une résolution très importante sur l'importance des levés hydrographiques et de la cartographie marine en Antarctique, laquelle a été approuvée.

Le 50^{ème} anniversaire du Traité sur l'Antarctique a été célébré au cours de la XXXII^{ème} RTCA. Les célébrations ont eu lieu au Département d'Etat américain, Washington DC, avec la participation de nombreux hauts dignitaires, y compris SAS le Prince Albert II de Monaco. En dépit du statut d'observateur de l'OHI au RCTA, le représentant de l'OHI a été invité à participer à l'ensemble de ces événements importants, ce qui révèle la considération particulière dont jouit l'OHI au sein du Système du Traité sur l'Antarctique.

La proposition faite par la Nouvelle-Zélande d'accueillir la réunion d'experts du Traité sur l'Antarctique sur la gestion du tourisme maritime (RETA) pour examiner : les tendances du tourisme maritime dans la zone du Traité sur l'Antarctique au cours des 10 dernières années y compris les incidents maritimes et les projections futures ; la sécurité maritime dans la zone du Traité sur l'Antarctique ; la protection de l'environnement dans l'Antarctique et la coopération entre la RCTA, l'OMI et l'OHI a été approuvée.

Les résultats de la RETA sur le tourisme de croisière ont été examinés à la XXXIII^{ème} RCTA. La réunion a approuvé deux résolutions pertinentes à la mission et aux objectifs de l'OHI:

« Que les parties au Traité sur l'Antarctique continuent de fournir des informations en matière de levés hydrographiques et de cartographie et envisagent d'avertir les navires qui ont l'intention de circuler dans la zone du Traité sur l'Antarctique que de nombreuses zones n'ont pas été hydrographiées selon les normes modernes ; et:

Que la CHA de l'OHI continue d'être invitée aux RCTA annuelles afin de rendre compte de l'état des levés hydrographiques et de la production cartographique dans les eaux antarctiques. Les parties sont également convenues que, le cas échéant, la RCTA serait représentée aux réunions de la CHA de l'OHI. Lorsqu'une réunion de la CHA de l'OHI doit se tenir dans un pays qui est également partie consultative, alors cette dernière devrait envisager de participer aux réunions de la CHA. »

Le rapport soumis par l'OHI à la XXXIV^{ème} RCTA a été très bien reçu. La présentation mettait en évidence les résultats encourageants des discussions tenues au niveau gouvernemental et entre les directeurs, les opérateurs et les scientifiques, où le message "Le développement de l'Antarctique nécessite une connaissance solide de l'hydrographie" semble avoir été bien compris. De plus, il a été pris bonne note du rapport de l'OHI sur les améliorations de la situation cartographique en Antarctique qui ont été et sont sérieusement abordées par différents secteurs coopérant avec enthousiasme à résoudre les insuffisances. L'accent a été mis sur la contribution de plusieurs Services hydrographiques qui ont alloué des ressources à la production d'ENC des eaux antarctiques, contribuant ainsi grandement à améliorer la sécurité de la navigation. Enfin, un appel à accroître les opérations de levés hydrographiques a été fait, comme étant le seul moyen de réunir de nouvelles données pour appuyer la production restante des cartes internationales qui n'ont pas encore été conçues.

Coopération avec le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP)

Saisissant l'opportunité des RCTA et des réunions de la CHA, le directeur du BHI chargé des questions relatives à l'Antarctique a rencontré le Secrétaire exécutif du COMNAP ou des représentants du COMNAP et a discuté de la manière dont le COMNAP pourrait contribuer à accroître la prise de conscience de l'importance d'améliorer la sécurité de la navigation en Antarctique grâce à la mise à disposition de nouveaux levés et la production de cartes marines. Le COMNAP a examiné toutes les initiatives de l'OHI/CHA à cet égard et l'hydrographie est maintenant à l'ordre du jour de ses réunions. Le COMNAP s'est porté volontaire pour participer en tant qu'observateur au groupe de travail sur le programme de levés hydrographiques et a donné à l'OHI une grande visibilité au cours des discussions tenues en interne et également lors des RCTA.

La principale tâche menée conjointement au cours de la période a été la tenue d'un séminaire lors de la réunion annuelle du COMNAP en 2009, dont l'objectif était d'accroître la prise de conscience au niveau opérationnel de l'importance des activités hydrographiques en Antarctique, pour que le COMNAP ait une meilleure compréhension des risques existants liés à l'état actuel de la cartographie dans la région et examine les différentes possibilités pour améliorer conjointement la situation.

En résumé, le COMNAP est et continue d'être un très bon allié pour encourager l'hydrographie dans l'Antarctique.

Coopération avec l'Association internationale des organisateurs de voyage dans l'Antarctique (IAATO)

Comme pour le COMNAP, le directeur du BHI en charge des questions relatives à l'Antarctique a saisi l'opportunité des RCTA et des réunions de la CHA pour rencontrer le directeur exécutif de l'IAATO ou son représentant. Au cours de la période, l'IAATO a participé activement aux activités de la CHA de l'OHI. Les contributions de ses opérateurs ont aidé à améliorer le programme de cartes internationales de la zone. L'IAATO a fourni des informations précieuses, rassemblées par ses membres, aux autorités cartographiques.

L'OHI a fait une présentation à la réunion annuelle de l'IAATO de 2010 sur l'importance des activités hydrographiques dans l'Antarctique. Les objectifs de la présentation étaient d'accroître la prise de conscience au niveau opérationnel de l'importance des activités hydrographiques dans l'Antarctique, d'avoir une meilleure compréhension au sein de l'IAATO sur les risques existants liés à l'état actuel de la cartographie dans la région et sur ce que fait la CHA de l'OHI pour combler les manques, et finalement pour examiner de quelle manière l'IAATO peut contribuer aux efforts de la CHA de l'OHI pour améliorer la situation. La présentation a été suivie d'une discussion intéressante. Les participants ont apprécié l'opportunité d'aborder en détail des questions relatives à la sécurité de la navigation et à leur participation éventuelle à l'amélioration des connaissances hydrographiques dans les eaux antarctiques.. Les données recueillies pourraient être une contribution concrète de l'IAATO à la CHA de l'OHI, si celles-ci sont recueillies conformément aux normes applicables.

L'OHI a également participé à la réunion annuelle de l'IAATO de 2011 au cours de laquelle une présentation a été faite à la suite de celles faites précédemment.

L'offre de bâtiments d'opportunité de l'IAATO pour soutenir les activités hydrographiques en Antarctique est très appréciée, tout comme sa volonté d'inviter les hydrographes à visiter les bâtiments de l'IAATO au mouillage dans les ports avant leur départ pour l'Antarctique, permettant ainsi de donner des conseils sur le recueil des données hydrographiques, réalisé dans le cadre de leurs voyages. Les relations avec l'IAATO peuvent être considérées comme excellentes et elle soutient vivement les activités de l'OHI.

Coopération avec l'Association internationale de signalisation maritime (AISM)

L'OHI a participé à diverses activités organisées par l'Association internationale de signalisation maritime (AISM). En juillet 2007, l'OHI a participé à un séminaire de trois jours sur l'e-navigation dans les bureaux de Trinity House à Londres. Le séminaire a été très suivi, avec 82 délégués venus de 23 pays. Des présentations ont été données dans les domaines suivants : Concept de-Navigation; exigences des utilisateurs; questions de représentation cartographique et de visualisation; systèmes de navigation et de détermination de la position ; communications ; études de cas et questions relatives à la formation ; aspects juridiques et humains. Le BHI a présenté un document intitulé « L'OHI et les ENC » au cours de la session sur les « Questions de représentation cartographique et de visualisation ».

L'OHI, via le BHI, a continué à être représentée aux réunions du Comité de l'AISM sur l'e-navigation et aux réunions du Comité directeur du guide mondial des STM de l'AISM, en tant qu'observateur. Le Comité de l'AISM sur l'e-navigation a été créé pour développer la politique de l'AISM et les propositions techniques à examiner ultérieurement par l'OMI, organisation qui élabore le concept d'e-navigation. Conformément au protocole d'accord entre les deux organisations, la participation de l'OHI consiste à donner à l'AISM conseil et assistance en matière d'hydrographie et de cartographie marine. De plus, le BHI a fait plusieurs visites au siège de l'AISM à Paris pour discuter de questions d'intérêt commun avec le Secrétaire général de l'AISM.

Des aides virtuelles à la navigation ont été examinées par l'AISM. Un atelier sur les aides virtuelles à la navigation a eu lieu en janvier 2010. L'atelier était convoqué par l'AISM en vue de formuler des directives pour la mise en œuvre des aides virtuelles à la navigation (AN virtuelles). L'OHI y était représentée par le BHI.

L'OHI a participé aux travaux de l'AIMS sur les routes polaires. Une réunion sur le marquage des routes polaires a eu lieu au Siège de l'AIMS en février 2010. Le BHI a fait une présentation sur l'état de l'appui en matière hydrographique dans les régions polaires, suivie de présentations par les délégués invités venus du Canada, Danemark, Norvège, Fédération de Russie et USA ainsi que par les présidents des comités de l'AIMS. Il a été convenu qu'un résultat approprié de la réunion serait une résolution des cinq pays circumpolaires de l'Arctique stipulant que l'AIMS coordonnerait l'établissement d'un forum de discussion sur les besoins en aides à la navigation dans les eaux arctiques.

Coopération avec l'Association cartographique internationale (ACI)

L'OHI, représenté par le BHI, a été invitée à participer aux conférences cartographiques internationales de et aux assemblées générales et expositions de l'ACI tenues au cours de la période.

L'ACI a tenu sa Conférence de 2007 (ICC'2007) à Moscou, Russie, en août 2007 et une exposition de cartes de l'OHI y a été présentée au sein de l'exposition cartographique. Dans le cadre d'une session spéciale de la conférence consacrée à « *Collaboration sur des questions d'intérêt mutuel dans les activités des organisations de cartographie nationales et de l'ACI* », le représentant du BHI a eu l'occasion de présenter « *Infrastructures des données spatiales maritimes : une perspective de l'OHI* ».

La 24^{ème} Conférence cartographique internationale s'est tenue à Santiago du Chili du 15 au 21 novembre 2009 (ICC'2009) et l'OHI y était représentée par l'Hydrographe du Chili qui a fait une présentation, au nom de l'OHI, sur la nouvelle norme cadre pour les données géospatiales hydrographique S-100 et ses relations avec le développement numérique des services de cartographie marine numériques.

La 25^{ème} CCI s'est tenue à Paris (France) en 2011. L'Hydrographe du Chili qui était également le président de la Commission de cartographie marine de l'ACI y représentait l'OHI. Afin d'éviter tout double emploi, l'ACI a décidé de supprimer la Commission de cartographie marine. Le protocole d'accord entre l'OHI et l'ACI est mis à jour en conséquence de manière à refléter les nouvelles dispositions.

Coopération avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

L'OHI participe aux activités de développement des normes du Comité technique 211 de l'ISO (ISO/TC 211), qui est responsable de la production des normes dans le domaine de l'information géographique numérique. L'OHI a utilisé la série ISO 19100 des normes géographiques et des spécifications techniques comme document de référence principal pour la norme S-100 de l'OHI et la base de registre de l'OHI. L'ISO/TC211 est actuellement composé de 32 Etats membres participant de façon active, de 30 Etats membres observateurs et de 34 membres de liaison externes, dont l'OHI. Il a développé des liaisons internes avec 16 autres groupes de travail de l'ISO ou de la CEI (Commission électrotechnique internationale). L'ISO/TC211 travaille également en liaison étroite avec l'*Open Geospatial Consortium* sur l'harmonisation de leurs activités en matière de développement des normes.

Des discussions sont maintenant bien avancées en vue d'établir un Protocole d'accord entre l'ISO et l'OHI qui reconnaîtrait formellement les normes de chacune des deux organisations et permettrait dans le futur la création d'un statut mixte pour certaines normes.

L'ISO/TC211 a développé un plan de communication qui vise à promouvoir la prise de conscience, l'adoption et la défense des normes de l'ISO/TC 211 auprès des utilisateurs de façon à profiter des investissements internationaux considérables réalisés pour le développement de ces normes.

Au cours des cinq dernières années, l'ISO TC211 a tenu des réunions bisannuelles à Rome (Italie) ; Xi'an (Chine); Copenhague (Danemark); Tsukuba(Japon); Molde (Norvège); Québec (Canada); Southampton (RU); Canberra (Australie); Delft (Pays-Bas) et Pretoria (Afrique du Sud).

Coopération avec la Fédération internationale des géomètres (FIG)

L'OHI a participé à la 6^{ème} Conférence régionale de la FIG - "Zones côtières et gestion terrestre– Renforcement des capacités " qui s'est tenue au Costa Rica, en novembre 2007. La Conférence comportait un atelier sur « les avantages économiques de l'hydrographie », avec quatre présentations : « Les avantages économiques de l'hydrographie et de la cartographie des océans »; « Logiciel pour les données géospatiales maritimes : créer des retombées économiques à partir des données hydrographiques et de l'estimation des limites maritimes »; « Coûts/avantages économiques de l'enseignement en matière d'hydrographie » et « La valeur des renseignements hydrographiques et de leur influence dans le processus de prise de décision », cette dernière présentation étant faite par un directeur du BHI. Plus de 120 personnes ont participé à l'atelier lequel a représenté le grand succès de la Commission 4 de la FIG « Hydrographie ».

En 2008, l'OHI a participé à la semaine annuelle de travail de la FIG, intitulée « Intégrer les générations ». Dans le cadre de cet événement, la Commission 4 « Hydrographie » a tenu sa réunion annuelle au cours de laquelle deux groupes de travail de la Commission 4 ont rendu compte des activités ayant trait au « Cadastre maritime » et à la « Promotion des avantages économiques de l'hydrographie ».

Il a été convenu que ce GT préparerait une brochure sur les «Retombées économiques de l'hydrographie » qui serait publiée lors du prochain Congrès de la FIG. Le BHI aidera à la préparation de cette brochure. La Commission 4 a organisé trois sessions sur la « Gestion des zones côtières » ; la « Gestion des informations hydrographiques » et la « Pratique des levés hydrographiques ».

En 2009, le BHI a présenté un article sur « La nécessité d'un Service hydrographique national » à la 7^{ème} Conférence régionale de la FIG qui s'est tenue au Viet Nam. L'article était présenté par le président du Comité international sur les normes de compétence avec pour objectif d'engendrer des discussions sur les besoins et les justifications pour un Etat maritime d'avoir un service hydrographique national adapté à ses besoins réels.

Au cours de la période, la Commission FIG 4 a publié deux publications pertinentes qui doivent être mentionnées :

- Directives pour la planification, l'exécution et la gestion des levés hydrographiques dans les ports ;
- Rapport sur les retombées économiques de l'hydrographie.

La coopération avec la FIG s'est poursuivie tout particulièrement dans le domaine du renforcement des capacités et du comité sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine dont le rapport est inclus dans le Programme 3.

Coopération avec les autres organes internationaux

L'OHI a maintenu d'excellentes relations avec divers organes internationaux et régionaux qui ont des intérêts communs. Nous souhaitons souligner en particulier son étroite coopération avec :

- L'Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC)
- La Commission électrotechnique internationale (CEI)
- La Commission des géosciences appliquées du Pacifique sud (SOPAC)
- Groupe sur l'observation de la Terre (GEO)
- Comité international radio-maritime (CIRM)
- L'Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)
- Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS)
- Conseil mixte des sociétés d'information géospatiales (JBGIS)

En outre, l'OHI a convenu et signé un Protocole d'accord, visant à développer l'hydrographie dans des zones où celle-ci fait défaut, avec les organisations suivantes :

- L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)
- L'Association des Etats de la Caraïbe (AEC)
- Le Secrétariat de la communauté du Pacifique (CPS)
- La Commission européenne (*en cours*)

ELEMENT 1.2 GESTION DE L'INFORMATION

Rapport sur l'infrastructure des technologies de l'information

Le BHI a continué d'améliorer son infrastructure interne et externe relative à la technologie de l'information au cours de la période précédant celle dont il est rendu compte. Presque toutes les publications de l'OHI sont maintenant fournies sous forme numérique, et peuvent être téléchargées au format PDF à partir du site web de l'OHI. Les documents relatifs à la correspondance interne sont également traités et mis à disposition sous forme numérique. De nombreuses extensions et différents changements ont été portés à l'infrastructure du BHI à l'appui de ces nouveaux besoins. Une extension des capacités du réseau a été réalisée dans les nouveaux bureaux créés dans la salle des cartes du BHI, ce qui a fourni l'occasion d'étendre la couverture WIFI dans la salle des cartes et de déplacer le serveur de sauvegarde en dehors de la salle du serveur principal. Les commutateurs principaux du réseau ont également été changés pour accroître la capacité de la bande passante. Une seconde ligne de téléphone et un compte ADSL ont été mis en place de manière à améliorer la connectivité de la bande passante vers l'extérieur. Des améliorations ont également été portées à l'infrastructure informatique de la salle des conférences du BHI pour y inclure une capacité de projection sur deux écrans et un accès internet amélioré pour les délégués.

Plusieurs extensions ont également été faites sur les serveurs internes au sein du BHI, dont le remplacement du réseau et du serveur proxy par une baie de serveurs. Tous les serveurs du BHI sont actuellement localisés dans deux baies. La bande passante du réseau est passée de 100 Mcoctets à 1 Goctets.

Plusieurs postes de travail ont été mis à niveau au cours de cette période. Ceci a été fait afin de remplacer l'ancien équipement et d'augmenter les systèmes d'exploitation ainsi que les logiciels. Trois imprimantes réseau ont été remplacées au cours de la période.

Autres travaux liés à la technologie de l'information

M. Shigeru NAKABAYASHI, fonctionnaire détaché du Département hydrographique et océanographique japonais conformément aux termes de la Résolution T4.2 de l'OHI, a apporté son assistance et appui à la maintenance informatique interne de novembre 2008 à mars 2011. Il a également travaillé à la création d'une base de métadonnées et d'un serveur cartographique en ligne pour la Commission hydrographique sur l'Antarctique. Il a mené à bien la tâche de conversion du Dictionnaire hydrographique (S-32) au format WIKI, et a fourni une aide précieuse pour les autres tâches relatives à l'informatique et aux SIG. Au cours de son mandat au BHI, il a assumé la fonction d'administrateur du dispositif de la S-63.

Suite au décès prématuré de M. SEMLALI en 2010, un nouveau membre du personnel, M. Dan COSTIN, a été recruté pour répondre particulièrement aux besoins croissants en infrastructure informatique. Il a pris ses fonctions au BHI en juillet 2011 et y assume également la tâche d'administrateur du dispositif de la S-63.

Rapport sur le développement du site web de l'OHI

La maintenance du site web de l'OHI, qui est une ressource importante pour l'Organisation, est une tâche continue qui est menée à bien par plusieurs membres du personnel. C'est une référence essentielle pour coordonner les travaux des comités et groupes de travail de l'OHI et des commissions hydrographiques régionales. C'est également le dépositaire en ligne des documents de réunions, des publications de l'OHI, des lettres circulaires et d'autres documents de référence importants. Mme. Isabelle BELMONTE est le point de contact principal pour les mises à jour générales sur le site web, et les adjoints techniques du BHI sont chargés de tenir à jour les sections des comités, commissions et groupes de travail dont ils sont responsables.

Au cours de la période dont il est rendu compte, les fonctionnaires détachés de l'Administration hydrographique et océanographique coréenne (KHOA), conformément aux termes de la Résolution de l'OHI T4.2, ont fourni une aide précieuse dans la mise à jour et le développement du site web de l'OHI. En 2010, M. Yong HUH, a implémenté un nouveau système de gestion de contenus sur le site web (CMS) et a transféré le contenu du site web de l'OHI sur le nouveau système. Dr. Sung Ho CHOI (KHOA) a également mené à bien au cours de son mandat (2011) au BHI un projet de développement ouvert.

Rapport sur les communications avec les Etats membres

Le BHI a été en contact permanent avec les Etats membres de l'OHI et les a tenus informés par lettres circulaires des différentes questions.

Au cours des années couvertes par ce rapport, le BHI a publié :

ANNEE	LC	LCC	LCCF	TOTAL
2007	124	32	2	158
2008	107	5	3	115
2009	92	9	4	105
2010	92	0	3	95
2011	83	25	2	110

Comme stipulé dans le Règlement de l'OHI, toutes ces lettres circulaires ont été publiées en anglais, français et espagnol. Exceptionnellement, et pour diverses raisons, certaines annexes aux lettres circulaires ont été publiées en anglais seulement.

Rapport sur les publications de l'OHI

1. Informations générales

Presque toutes les publications de l'OHI sont aujourd'hui publiées sous forme numérique et seules quelques-unes sont encore fournies sous forme papier. Les publications de l'OHI sont disponibles sur le site web de l'OHI (www.iho.int) et peuvent être téléchargées par les Etats membres de l'OHI et le public. En général, et pour faciliter leur usage les publications sont gratuites. Il n'est pas prévu que des tierces parties profitent de ces dispositions et un copyright approprié est appliqué afin d'empêcher ceci. Sur décision des Etats membres, le BHI ne publie plus le CD-ROM annuel contenant l'ensemble des publications puisque celles-ci sont toutes facilement accessibles à partir du site web. Toutefois, le BHI est prêt à répondre à toute demande de la part des Etats membres.

Le catalogue des publications de l'OHI (anciennement P-4) a été abandonné puisque la liste des publications de l'OHI est disponible et tenue à jour sur le site web de l'OHI.

Afin de faciliter le catalogage et l'identification des publications de l'OHI, celles-ci ont été organisées autour des cinq catégories suivantes :

- B – Publications bathymétriques (principalement celles liées à la GEBCO)
- C – Publications sur le renforcement des capacités
- M – Divers (Publications relatives à la réglementation de base)
- P – Publications périodiques
- S – Normes et spécifications

L'édition de la Revue hydrographique internationale (RHI), à l'origine éditée et imprimée par le BHI, a été entre 2000 et 2008 a été confiée à une compagnie privée sous contrat. A partir de 2009, la RHI à nouveau a été préparée et publiée par le BHI, sous forme numérique, deux fois par an, avec l'aide d'un Editeur extérieur appuyé par un Comité d'édition comprenant des représentants de chacune des CHR et d'autres experts volontaires. Une compilation des articles publiés est fournie sous forme papier à l'ensemble des Etats membres à la fin de chaque année.

Le Bulletin hydrographique international est maintenant publié sous forme numérique et, depuis 2007, il est disponible sur le site web de l'OHI. A partir de la seconde moitié de 2011, il a fait l'objet d'une nouvelle présentation moderne avec des hyperliens. Il est publié en anglais, français et espagnol et présente un résumé des récentes réunions de l'OHI, événements et autres points d'intérêt.

2. Nouvelles publications parues depuis la XVII^{ème} Conférence HI

a) Publications Bathymétriques:

B-7 Directives pour la GEBCO: Cette publication est en cours de préparation par le Comité directeur de la GEBCO.

B-8 Index des noms géographiques des formes du relief sous-marin: Dernière mise à jour en août 2011.

B-11 Projet de règles GEBCO OHI-COI: Cette publication est en cours de révision.

b) Publications relatives au renforcement des capacités

C-6 Textes et journaux de référence pour la formation en hydrographie: Cette publication est en cours de préparation par le Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC).

C-13 Manuel d'Hydrographie:

- Version anglaise : mise à jour en février 2011
- Version espagnole: mise à jour en avril 2010
- Version portugaise: disponible et mise à jour en avril 2010
- Version française: Cette publication est en cours de préparation par le BHI.

C-16 Règlements hydrographiques nationaux : Cette publication a été éditée en janvier 2008

C-17 Infrastructures des données spatiales: "La dimension maritime " – Guide à l'usage des Services hydrographiques: Cette publication a été éditée en février 2011

C-47 Cours de formation en hydrographie et cartographie marine : Edition mise à jour en avril 2011

C-55 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde: Cette publication est révisée à réception des informations provenant des Etats membres.

c) Publications diverses:

M-1 Documents de base de l'OHI: Edition mise à jour en mars 2009.

M-2 La nécessité de Services hydrographiques nationaux: Cette publication a été publiée en octobre 2011 en anglais et en français. Une version espagnole est en cours.

M-3 Résolutions de l'OHI: Edition mise à jour en mars 2012.

d) Publications périodiques:

P-1 Revue hydrographique internationale: Avril et novembre 2007; Avril et septembre 2008; Mai et novembre 2009; Mai et novembre 2010; Mai et novembre 2011.

P-5 Annuaire de l'OHI: est mis à jour en permanence à partir des informations reçues des Etats membres.

P-6 Compte rendu de la Conférence hydrographique internationale : Le compte-rendu de la XVII^{ème} CHI (2007) ainsi que celui de la 4^{ème} CHI (2009) ont été publiés sous forme numérique.

P-7 Rapport annuel de l'OHI: Partie 1 « Généralités » et partie 2 « Finances » ont été diffusées chaque année fin avril au cours de la période en question.

e) Normes et spécifications:

- S-4 Règlement pour les cartes internationales (INT) et spécifications pour les cartes marines:** Dernière mise à jour août 2011
- S-5 Normes de compétence pour les hydrographes:** 11^{ème} Edition, mai 2011.
- S-8 Normes de compétence pour les cartographes:** 3^{ème} Edition, 2010
- S-11 Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT et Catalogue des cartes INT:** Dernière mise à jour février 2012
- S-23 Limites des Océans et des mers:** Edition 1953 ; nouvelle édition en cours d'examen par le GT sur la S-23 (voir par. 3 ci-dessous)
- S-32 Dictionnaire hydrographique:** Cette publication a été préparée sous la forme d'un dictionnaire anglais et français, version Wiki en ligne. La version espagnole est en préparation. La 5^{ème} Edition (1994) est disponible pour téléchargement à partir de la page web des publications de l'OHI, toutefois celles-ci n'ont pas été mises à jour par rapport aux nouvelles définitions ou définitions amendées adoptées par les Etats membres depuis leur publication initiale.
- S-44 Normes de l'OHI pour les levés hydrographiques:** 5^{ème} Edition 2008
- S-49 Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs:** 2^{ème} Edition 2010
- S-52 Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d'affichage des ECDIS :** Edition 6.0 2010
- S-53 Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements de sécurité maritime :** Edition 2009
- S-58 Vérifications recommandées par l'OHI pour la validation des ENC.** Edition 2011
- S-63 Dispositif de l'OHI pour la protection des données de l'OHI:** Edition 2008
- S-64 Lots de données d'essai de l'OHI pour ECDIS:** Edition 2008
- S-65 Guide de production des ENC:** Edition 2009
- S-66 La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits:** Edition 2010
- S-99 Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion du Registre d'information géospatiale de la S-100:** Edition 2011
- S-100 Modèle universel de données hydrographiques de l'OHI:** Edition 2010

3. Rapport sur les travaux du GT de l'OHI sur la S-23 sur la publication S-23 « Limites des océans et des mers »

Note: Suite à une proposition du Comité directeur du BHI, les Etats membres ont convenu de la création d'un groupe de travail pour faire avancer une nouvelle édition de la S-23. Le GT sur la S-23 a tenu sa première réunion le 1^{er} juin 2009 et une seconde en juillet 2010.

L'édition de la S-23 actuellement en vigueur est toujours la 3^{ème} édition, qui date de 1953.

Rapport sur la Bibliothèque du BHI

La bibliothèque du BHI a continué de recevoir des publications de diverses organisations internationales ainsi que des Etats membres de l'OHI et des instituts de recherche. De temps à autre, le Comité de direction commande des ouvrages techniques pertinents pour les travaux, les missions, et les objectifs de l'OHI. La bibliothèque est principalement consultée par les directeurs et le personnel du BHI, mais parfois elle fait l'objet de visites de chercheurs.

ELEMENT 1.3 RELATIONS PUBLIQUES

Rapport sur les relations avec le gouvernement hôte

Les relations avec le pays hôte ont été excellentes au cours de la période 2008-2012. Le Département des relations extérieures de Monaco a traité avec efficacité les demandes des Etats en vue d'adhérer à l'Organisation et a surveillé la procédure d'approbation, conformément à l'Article XX de la Convention, ainsi que l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, telle qu'approuvée par la 3^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire. (CHIE) en 2005, conformément à l'Article XXI de la Convention.

Les directeurs ont participé au projet « Blue Seas » organisé par le Gouvernement de Monaco, en présence de SAS le Prince Albert II. Le Département du Tourisme de Monaco a abrité deux réceptions spéciales en 2008 et 2010 au Casino, pour les délégués qui participaient aux Conférences ABLOS organisées par le Bureau. Chaque année, le Comité de direction participe aux célébrations de la Journée nationale de Monaco, le 19 novembre, ainsi qu'à différents autres événements accueillis par différents ministères et agences de Monaco. Le Comité de direction a également été invité à assister au Mariage de SAS le Prince Albert II et de Mademoiselle Charlene Lynette WITTSTOCK qui s'est déroulé au Palais de Monaco le 2 juillet 2011.

Le Comité de direction a beaucoup apprécié l'aide fournie par le Gouvernement de Monaco eu égard à la maintenance des locaux du BHI. Tous les ans, un projet spécifique ciblant les besoins particuliers du Bureau eu égard aux améliorations ou à la rénovation est mis en œuvre avec l'aide financière du Gouvernement de Monaco. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de ce programme, les bureaux du Comité de direction, la salle des cartes, les sanitaires et la salle de conférence ont été rénovés.

SAS le Prince Albert II et les membres du gouvernement participent aux célébrations de la Journée mondiale de l'Hydrographie, organisée chaque année par le Bureau.

Célébrations de la Journée mondiale de l'Hydrographie

La Décision No. 10 de la XVI^{ème} Conférence hydrographique internationale en avril 2002 stipulait que l'Organisation devrait créer une Journée mondiale de l'Hydrographie et chargeait le Comité de direction d'étudier comment les Nations Unies (NU) pourrait reconnaître cet événement. Le Comité de direction avec l'appui du Représentant permanent de Monaco auprès des NU, et après une longue période de procédures et de discussions, annonçait que l'Assemblée générale des NU, au titre de l'ordre du jour sur les océans et les mers, adoptait la Résolution A/60/30 du 29 novembre 2005, laquelle "Se félicite de l'adoption par l'Organisation hydrographique internationale d'une Journée mondiale de l'Hydrographie (JMH), qui sera célébrée tous les ans, le 21 juin et dont le but sera de faire une publicité adéquate à ses travaux, à tout niveau, ainsi que d'accroître la couverture en information hydrographique au niveau international. Elle demande instamment à tous les Etats de coopérer avec cette organisation dans le but de promouvoir la sécurité de la navigation, particulièrement dans les zones de navigation internationale, dans les ports et là où existent des zones maritimes vulnérables ou protégées ».

Au cours de la période 2008-2011, la JMH a été célébrée tous les ans sur des thèmes approuvés par les Etats membres. Le thème de la JMH de cette année est « *La coopération hydrographique internationale à l'appui de la sécurité de la navigation* ». SAS le Prince Albert II a participé deux fois aux réceptions organisées par le Bureau pur célébrer la JMH – en 2006 et 2010. Dans ses discours, il a souligné l'importance de l'hydrographie pour la sécurité en mer, la protection du milieu marin et l'appui aux besoins et exigences dans le domaine maritime. Le Ministre d'Etat, les ministres, les diplomates et d'autres personnalités locales ont été invités à ces célébrations. Le Bureau a organisé des entretiens à la télévision locale, la rédaction d'articles dans les journaux et magazines, des visites d'étudiants ainsi qu'une petite exposition. Un communiqué de presse est préparé sur le thème de chaque célébration. Une page a été créée sur le site web de l'OHI laquelle présente de la documentation à l'usage des SH et de la documentation en provenance des différents Etats membres.

Visites du BHI aux autorités nationales

Depuis la XVII^{ème} CHI, un membre du Comité de direction a visité les autorités hydrographiques nationales des pays suivants :

Argentine, Australie, Bahreïn, Brésil, Canada, Chili, Cuba, Danemark, Fidji, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Inde, Indonésie, Iran (R.I. d'), Japon, Kiribati, Corée (Ré. de), Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Portugal, Qatar, Fédération de Russie, Seychelles, Singapour, Iles Salomon, Afrique du Sud, Suède, Suriname, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Uruguay, USA (NOAA), Vanuatu.

Autorités qui ont visité le BHI

Au cours de la période écoulée depuis la dernière CHI, outre les délégués qui participaient à la 4^{ème} CHIE, le BHI a eu l'honneur de recevoir la visite ciblée des Hydrographes d'Albanie, du Chili, d'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni, conjointement avec d'autres représentants de différents pays. Le BHI a également reçu la visite de représentants de nombreuses organisations internationales.

ELEMENT 1.4

NOUVELLE STRUCTURE DE L'OHI, PROGRAMME DE TRAVAIL & BUDGET, PLAN STRATEGIQUE ET PERFORMANCES

Composition de l'OHI

Nouveaux Etats membres de l'OHI.

Depuis la dernière Conférence ordinaire, deux pays sont devenus membres de l'OHI : le Qatar (2 mai 2007) et l'Irlande (4 juin 2007).

Etats membres en attente (Demandes d'admission à l'OHI qui ont été approuvées).

Les pays suivants ont présenté leur demande d'adhésion à l'OHI et ont reçu l'approbation de la majorité des deux tiers dans l'année indiquée: Bulgarie (1992), Cameroun (2009), Mauritanie (1991) et Sierra Leone (2010). Ces quatre pays n'ont maintenant plus qu'à déposer leur instrument d'adhésion pour compléter les formalités d'adhésion à l'OHI.

Etats membres en attente (Demande d'adhésion à l'OHI en attente d'approbation)

Les pays suivants ont présenté leur demande d'adhésion à l'OHI aux dates indiquées : Haïti (mars 2008), Monténégro (juillet 2007) Viet Nam (mars 2011) et Brunei Darussalam (février 2012).

Etats membres suspendus

Depuis la date indiquée, et conformément à l'Article XV de la Convention et aux Articles 16 et 17 du Règlement financier tous les droits et prérogatives sont suspendus pour la République démocratique du Congo et la République dominicaine (juillet 1983).

Nouvelle structure

Début janvier 2009, suite aux Décisions 8, 9 et 11 de la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale et après avoir harmonisé les comités de l'OHI, l'OHI a suivi une nouvelle structure organisationnelle basée sur trois comités : le Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) ; le Comité de coordination interrégional ; la Commission des finances (FC).

Le HSSC vise à promouvoir et à coordonner le développement des normes, des spécifications et des directives pour les produits et les services officiels afin de répondre aux besoins des navigateurs et autres usagers d'informations hydrographiques.

L'IRCC vise à établir, à coordonner et à améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques entre Etats sur une base régionale, et entre les régions ; à coopérer en vue d'accroître la livraison de programmes de renforcement des capacités ; à surveiller les travaux des organes inter-organisationnels spécifiques de l'OHI qui sont engagés dans des activités qui exigent une coopération et une coordination régionale ; à promouvoir la coopération entre les organisations régionales pertinentes et à étudier et implémenter la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités, à promouvoir les initiatives en matière de renforcement des capacités.

Programme de travail et budget

Le programme de travail (WP) approuvé à la XVII^{ème} CHI a servi de base pour préparer le WP annuel de l'OHI que le Comité de direction du BHI a soumis à l'approbation des Etats membres de l'OHI suite aux procédures stipulées dans les Règlements appropriés de l'OHI.

Comme le WP de l'OHI - approuvé en 2007 - comprenait cinq Programmes, il a été nécessaire d'adapter ce programme de travail à la nouvelle structure ainsi qu'au plan stratégique qui ne comprend que trois programmes. Cette transition a eu lieu au cours de l'année 2009 et l'actuelle structure du WP est en effective depuis lors.

L'introduction de la nouvelle structure n'a pas eu d'effet sur le budget approuvé, dont les détails ont été adressés chaque année avec le WP annuel aux Etats membres pour approbation.

Plan stratégique et performances

La 4^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHIE) en 2009 a approuvé le Plan stratégique révisé (SP). Le Plan stratégique approuvé inclut la gestion des risques et les indicateurs de performance. La 4^{ème} CHIE a pris note des commentaires du Comité de direction signalant que les exigences du processus de planification stratégique pourraient entraîner des implications en matière d'organisation et de ressource, et a demandé au Comité de direction du BHI d'examiner l'implémentation du nouveau mécanisme de planification, en consultation avec les présidents du HSSC et de l'IRCC et d'en rendre compte à la prochaine CHI en 2012.

ELEMENT 1.5 GESTION DU BHI

Rapport sur le personnel du BHI

Au cours de la période en question, le BHI a déploré la perte de M. SEMLALI, décédé en juillet 2010. Son poste a été pourvu par M. Dan COSTIN.

D'autres membres du personnel ont quitté le BHI volontairement ou ont pris leur retraite lorsqu'ils ont atteint l'âge de la retraite. Un membre du personnel a changé de poste. Les membres du personnel suivants ont été remplacés comme suit :

- Mme Renée CAUDOUX février 2010 remplacée par Mme. Isabelle BELMONTE
- Mme. Christine MEYNADIER juin 2010 remplacée par Mme. Ghislaine FAUCHOIS
- CV Federico BERMEJO mai 2011 remplacé par le CV Alberto Costa NEVES
- M. Christian VELARD décembre 2011 remplacé par Mme Ghislaine FAUCHOIS
- Mme Ghislaine FAUCHOIS décembre 2011 remplacée par Mme Sandrine BRUNEL

Le BHI a reçu l'appui du personnel détaché suivant :

Du Département hydrographique et océanographique japonais (JHOD):

- M. Shigeru NAKABAYASHI d'octobre 2008 à mars 2011.
- M. Satoshi YAMAO depuis mars 2011.

De l'Administration hydrographique et océanographique coréenne (KHOA):

- M. Shin-Ho CHOI de décembre 2006 à novembre 2007.
- M. Joon Ho JIN de mars 2008 à février 2009.
- Dr. Moon Bo SHIM de février 2009 à janvier 2010.
- M. Yong HUH d'avril 2010 à janvier 2011.
- Dr. Sung Ho CHOI de janvier 2011 à décembre 2011.
- M. Baek-Soo KIM depuis décembre 2011.

Rapport sur le groupe de travail sur le Règlement du personnel

Le groupe de travail sur le Règlement du personnel (SRWG) a été créé par Décision No. 18 de la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI) dans le but d'étudier et de proposer des changements au Règlement du personnel. Un rapport accompagné des commentaires des membres de la Commission des finances, du Comité de direction et du personnel a été présenté aux Etats membres pour approbation *via* la lettre circulaire 43/2010 en date du 26 juillet laquelle a ensuite été retirée conformément à la demande du président du SRWG.

Rapport sur les services de traduction

Les langues officielles de l'OHI sont l'anglais et le français mais l'espagnol est aussi largement utilisé au sein de l'Organisation.

En principe, tous les documents sont d'abord préparés en anglais et sont ensuite traduits en français, et en espagnol, le cas échéant et si les ressources le permettent.

Aux fins de renforcer les capacités de traduction en français et l'augmentation régulière de la charge de travail de traduction, une deuxième traductrice à temps complet a été affecté à cette tâche dans le cadre du redéploiement du personnel existant. Les deux traductrices françaises reçoivent occasionnellement l'appui des Etats membres francophones et de professionnels sous contrat, notamment pour la traduction de certains textes spécialisés et de publications de l'OHI.

Les traductions en espagnol relèvent de la responsabilité de la traductrice espagnole. Dans le cas de traductions techniques spécifiques ou de toute tâche d'envergure qui dépasse les possibilités existantes, les Etats membres hispanophones ont apporté une aide précieuse à la traduction au BHI.

Quelques traductions du français vers l'anglais sont normalement effectuées par le personnel du BHI de langue maternelle anglaise – la superintendante et la Secrétaire des directeurs.

Les membres du personnel mentionnés ci-dessus effectuent également les révisions de texte dans les trois langues.

ELEMENT 1.6

CONFERENCES HYDROGRAPHIQUES INTERNATIONALES (4^{ème} CHIE et XVIII^{ème} CHI)

4^{ème} Conférence hydrographique international extraordinaire (4CHIE)

La 4^{ème} CHIE s'est tenue à l'Auditorium Rainier III à Monaco du 2 au 4 juin 2009. Deux cent quinze délégués y ont participé venus de 61 Etats membres ainsi que 31 observateurs d'Etats non membres, d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales.

Le CF Rachid ESSOUSSI, directeur du Service hydrographique tunisien et le vice-amiral Fernando PALMER FONSECA, directeur du Service hydrographique brésilien, ont été respectivement élus président et vice-président de la Conférence.

La Conférence a été inaugurée le mardi 2 juin au matin par SAS le Prince ALBERT II. Le président du Comité de direction et le président élu de la Conférence ont prononcé les discours d'ouverture. Le Secrétaire-général de l'OMI, le contre-amiral Efthimios MITROPOULOS, a prononcé le discours liminaire. L'Irlande et le Qatar, qui sont devenus membres de l'Organisation depuis la Conférence précédente, ont présenté leurs drapeaux au président du Comité de direction, qui les a reçus au nom de l'Organisation.

La Conférence a examiné 15 propositions présentées par l'ISPCWG, le HCIWWG, le MSDIWG et les Etats membres. La Conférence a approuvé une nouvelle définition de l'« Hydrographie » ainsi que le plan stratégique révisé de l'Organisation proposé par l'ISPCWG. Plus d'une demi-journée a été consacrée à discuter de l'état de la production et de la disponibilité des ENC. Deux résolutions ont été adoptées sur la disponibilité des ENC aux fins d'appuyer les prochaines prescriptions relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS et sur la cohérence et la qualité des ENC en comparaison avec les cartes papier correspondantes. La première réunion du GT sur la S-23, la première réunion de l'IRCC et les célébrations de la Journée mondiale de l'Hydrographie ont également eu lieu à cette occasion.

XVIII^{ème} Conférence hydrographique internationale (XVIII CHI)

La 4^{ème} CHIE a convenu d'accueillir la XVIII^{ème} Conférence H.I. en avril 2012. The CD du BHI a pris contact avec le gouvernement de Monaco et les dates du 23 au 27 avril 2012 ont été arrêtées et annoncées ultérieurement aux Etats membres.

En mars 2011, le BHI a commencé la préparation de la XVIII^{ème} CHI en publiant la lettre circulaire de la Conférence No. 1, en date du 11 mars, annonçant la Conférence et donnant des informations sur le format et le programme de la Conférence.

La documentation de la Conférence a été préparée et diffusée sous forme numérique. Elle a également été postée sur le site web de l'OHI pour être accessible en temps voulu et pour éviter autant que faire se peut l'usage du papier. Le BHI a respecté le calendrier de la préparation de la Conférence aussi précisément que possible en ce qui concerne la rédaction et la diffusion des lettres circulaires de la Conférence et il a supervisé la coordination nécessaire au succès de la Conférence.

**Addendum 1 au
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 1
AFFAIRES INTERNES**

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE REVISION DE LA
PUBLICATION S-23 DE L'OHI**

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE REVISION DE LA PUBLICATION S-23 DE L'OHI, « LIMITES DES OCEANS ET DES MERS »

A. DESCRIPTION DES ACTIVITES JUSQU'A LA XVII^{ème} CHI DE 2007

1. Les travaux de préparation d'une nouvelle édition de la publication S-23 ont commencé en 1977. La XI^{ème} CHI, par sa décision N°17, a chargé le Bureau d'entreprendre une révision de la Publication S-23 de l'OHI, Limites des océans et des mers, afin de remplacer la 3^{ème} édition existante mais obsolète, en date de 1953. En 1986, un projet final de 4^{ème} édition de la S-23 a été soumis à l'ensemble des Etats membres (voir LC N° 6/1986 du 27 février 1986). Ce projet de 4^{ème} édition de 1986 n'a pas été approuvé. Après la XV^{ème} CHI de 1997, le Comité de direction a décidé, afin de faire progresser les travaux, de faire appel aux services d'un consultant.
2. En août 2002, un projet final de 4^{ème} édition a de nouveau été soumis aux Etats membres aux fins d'approbation (voir LC N°30/2002 du 9 août 2002). Ce projet de 4^{ème} édition n'incluait pas les deux pages relatives à la zone maritime située entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais et une lettre circulaire expliquait qu'un addendum traitant de cette question pourrait être publié ultérieurement. La LC soulignait que cette question qui revêtait un caractère politique hautement sensible n'était pas technique et que le Bureau avait fait son possible, pour finaliser ces deux pages au cours des trois années précédentes, sans y parvenir.
3. A la suite de contacts établis par le Japon et par la République de Corée avec les représentants des Etats membres et leurs gouvernements, le nouveau Comité de direction qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2002 a immédiatement dû faire face à une pléthore de questions émanant des SH, des Ministères et des Ambassades des Etats membres, à propos de l'omission de ces deux pages dans le projet de 4^{ème} édition. Etant donné que le sujet de préoccupation allait au-delà de la vocation technique de l'Organisation et que le Comité de direction n'était donc pas en mesure de répondre à ces questions, il a été décidé d'interrompre le processus de vote et d'en informer les Etats membres, sous couvert de la LC 38 /2002 du 19 septembre 2002. Au moment où le vote a été interrompu, le Bureau n'avait reçu aucun formulaire de vote des Etats membres.
4. En janvier 2003, lors d'une réunion du groupe de travail sur la planification stratégique (SPWG) tenue à Goa, Inde, les Chefs de délégations du Japon et de la République de Corée ont rencontré le Président du Comité de direction. Ils l'ont informé du fait que les deux Etats avaient décidé d'entamer des discussions sur la question relative à l'appellation de la zone maritime située entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais, en demandant au Comité de direction de ne prendre aucune mesure tant que l'issue de leurs discussions bilatérales ne serait pas connue. A partir des rapports fournis par les deux Etats, on peut conclure qu'aucun progrès significatif n'avait été réalisé avant la XVII^{ème} CHI de 2007.

B. DESCRIPTION DES ACTIVITES DEPUIS LA XVII^{ème} CHI DE 2007 JUSQU'A LA XVIII^{ème} CHI DE 2012

5. A la XVII^{ème} CHI de 2007, le Président de la Conférence a proposé la publication d'une 4^{ème} édition de la S-23 en deux volumes. Un premier volume qui incorporerait tous les points faisant l'objet d'un accord et qui pourrait être publié immédiatement, et un second volume qui couvrirait toutes les questions non résolues et retenues jusqu'à ce que tous les points en suspens puissent être résolus. Cette proposition n'a pas été acceptée.
6. Depuis lors, plusieurs options ont été proposées sur la manière dont la zone maritime entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais pourrait être appelée dans la S-23, mais celles-ci ont été rejetées par l'un ou par les deux Etats concernés ou bien n'ont pas reçu le soutien de la majorité requise des Etats membres. En 2009, les Etats membres ont largement approuvé une proposition du Comité de direction visant à créer un GT dont le mandat établissait la tâche suivante consistant à « *produire une version révisée de la Publication spéciale S-23, Limites des océans et des mers, et soumettre un rapport des ses travaux ainsi qu'une 4^{ème} édition de la publication au BHI, au plus tard en juin 2011, pour l'approbation ultérieure des Etats membres* ». Les règles de procédure indiquaient que « *les décisions du GT doivent en règle générale être prises par consensus* ».

7. Le GT sur la S-23 qui en a résulté a essentiellement travaillé par correspondance et a organisé deux réunions en face à face. La première réunion a eu lieu à Monaco, le 1^{er} juin 2009, avant la 4^{ème} CHIE en présence de 39 délégués ressortissants de 14 Etats membres. La seconde réunion a été accueillie à Singapour par le Département hydrographique de l'Autorité maritime et portuaire en présence de 42 délégués ressortissants de 13 Etats membres. Le rapport du GT sur la S-23 qui a été communiqué aux Etats membres via la LC 24/2012 en date du 20 février 2012, fournissait un résumé de ses travaux. Tous les renseignements détaillés concernant le sujet de discussion, les comptes rendus des réunions, les positions exprimées par les membres du GT et les lettres du groupe directeur ont été mis en ligne sur le site web de l'OHI. Les points notables dont il est fait état dans les rapports sont les suivants :
 - a. Au cours de la première réunion, personne ne s'est porté volontaire pour présider le GT sur la S-23. La France, soutenue par d'autres pays, a proposé que le Président du Comité de direction prenne la présidence. Bien que tout GT de l'OHI doive, en principe, être présidé par un représentant d'un Etat membre, en l'absence de volontaire et afin que les travaux puissent progresser, le Vice-Amiral Alexandros Maratos a accepté cette fonction. Le Contre-Amiral Christian Andreasen des USA, ancien Président du BHI, a été élu Vice-président et l'Ing. en chef Michel Huet du Bureau, Secrétaire ;
 - b. Les mesures devant être suivies par le GT afin de faire progresser ses travaux sur la S-23 ont été approuvées ;
 - c. Conformément au plan de travail approuvé, il a été accepté que le GT se pencherait sur trois « sujets de préoccupation » définis. L'appellation de la zone maritime entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais, la question de savoir si les détroits de Malacca et de Singapour doivent être considérés comme faisant partie de la région de l'Océan Indien ou de celle de la mer de Chine méridionale et des eaux archipélagiques orientales, ainsi que des propositions de la Chine relatives à des changements dans les noms et limites de la mer de Chine méridionale, de la mer de Chine orientale et de la mer Jaune ;
 - d. Les membres du GT sont parvenus à un consensus sur le fait que les détroits de Malacca et de Singapour soient considérés comme une voie navigable unique, continue, constituant une division administrative distincte dans la S-23. Les membres du GT ont également accepté de modifier la limite occidentale du Détroit de Malacca, ainsi que proposé par l'Inde ;
 - e. En ce qui concerne les modifications proposées par la Chine, des discussions ont été tenues lors de la seconde réunion du GT sur la S-23, à Singapour avec une communication de suivi entre le groupe directeur et les membres du GT. Un consensus a été trouvé entre les membres du GT pour certaines propositions et aucun consensus pour deux d'entre elles ; celles-ci ont été résumées dans l'Annexe B du rapport du GT.
8. Les discussions concernant l'appellation à donner à la zone maritime située entre la péninsule coréenne et l'archipel japonais dans la S-23 ont, de loin, monopolisé la majeure partie du temps du GT. Le rapport du GT fournit une description détaillée des discussions et des problèmes rencontrés. Les éléments suivants doivent être notés à propos de cette question :
 - a. Au cours de la seconde réunion du GT, il a été convenu que l'Australie, la France, le Japon et la République de Corée fourniraient au Président leurs propositions afin que celles-ci soient communiquées aux membres du GT, aux fins d'examen. En septembre 2010, la France a informé les membres du GT qu' « elle décidait de retirer sa proposition, étant donné que cette dernière n'était pas soutenue par les Etats intéressés et qu'elle cessait de participer aux activités du GT sur la S-23, compte tenu de la dimension diplomatique des activités du GT sur la S-23, rendant impossible de fournir au GT des propositions uniquement pertinentes et neutres ». Les propositions qui ont été présentées sont indiquées au paragraphe 3.2 du rapport du GT. Les réponses reçues ont mis en évidence le fait qu'il n'y a aucun soutien clair pour l'une ou l'autre des propositions faites par le Japon ou par la République de Corée, tandis que la proposition de l'Australie a été reconnue par certains Etats, dans leurs réponses, comme pouvant servir de base à une solution possible pour cette zone maritime ;
 - b. A partir de la présentation, de l'étude et de l'analyse des propositions et commentaires formulés, le groupe directeur, se basant sur la tâche qui lui a été confiée par le GT de proposer une « voie à suivre », a proposé aux membres du GT comme « voie à suivre » d'appeler cette zone maritime telle que nommée dans l'édition actuelle

et, sur la même page, d'inclure le(s) nom(s) de(des) Etat(s) exprimant une ou plusieurs réserves, en indiquant si cette réserve concerne l'appellation et/ou les limites géographiques, dont le détail serait alors inclus dans une Annexe. Le groupe directeur a également proposé d'inclure un « Avis important » dans la Préface de la S-23 qui préciserait la nature technique de la publication S-23, avec comme restriction qu'elle n'est pas destinée à être utilisée à des fins politiques ou juridiques et qu'elle ne devrait pas être acceptée en tant que telle par tout organisme légal ou juridique. Les réponses reçues ont clairement montré qu'aucun consensus n'était trouvé sur cette proposition de « voie à suivre ».

- c. A partir de l'analyse des points de vue exprimés par les membres du GT, trois groupes de positions ont été définis : ceux favorables à un nom avec des réserves à insérer dans une Annexe, ceux favorables à plus d'un nom qui apparaîtrait sur la page concernée de la S-23 et pas dans une Annexe, et ceux, majoritaires, souhaitant que les Etats concernés trouvent un accord avant qu'une mise à jour puisse être publiée et que davantage de temps soit accordé à la conclusion d'un tel accord ;
- d. A partir des points de vue exprimés par la majeure partie du GT, celui-ci a largement soutenu la proposition du groupe directeur de proroger ses travaux à début 2012 afin d'accorder davantage de temps à la progression de cette question. Le Président et le Secrétaire du GT ont tenu des réunions séparées avec les délégations du Japon et de la République de Corée en octobre 2011 afin d'envisager de possibles « voies à suivre ». Le Japon et la République de Corée ont eu des consultations directes, le 4 novembre 2011. Ces réunions ont toutes échoué et n'ont pas permis de dégager une « voie à suivre ».

C. LA VOIE A SUIVRE

- 9. Les travaux du GT sur la S-23 et les positions exprimées par différents membres du GT ont été considérablement affectés par le lobbying diplomatique des Etats concernés. La nature hautement politique de la question dépasse très largement la vocation technique de la publication et de l'Organisation. A partir de l'historique des efforts réalisés au cours de ces 20 dernières années pour trouver une voie à suivre pour l'appellation de cette zone maritime, il faut reconnaître qu'une nouvelle édition de la publication S-23 ne peut pas progresser tant qu'un accord n'aura pas été trouvé entre les deux Etats concernés. Cette position a très récemment été reflétée dans les réponses exprimées par différents Etats membres à la LC 24/2012.
- 10. Dans ce contexte, compte tenu du manque de progression significative réalisée pendant toutes ces années et étant donné que les propositions du GT sur la S-23 n'ont pas été acceptées par les Etats membres, comme indiqué dans la LC 38/2012, la question qui doit à présent être posée est celle de savoir si les Etats membres souhaitent toujours poursuivre le développement d'une édition à jour de la S-23. Dans l'affirmative, les Etats membres doivent être prêts à indiquer de quelle manière il est à présent possible d'y parvenir. Dans la négative, les Etats membres doivent décider si l'actuelle 3^{ème} édition périmée de la S-23 qui n'a pas été révisée pendant presque 60 ans, continuera de constituer une publication de référence de l'OHI active mais non efficace ou si la publication doit être retirée. En décidant de la voie à suivre, les Etats membres doivent également garder présent à l'esprit l'impact négatif qu'aurait, sur la réputation et la crédibilité de l'Organisation et de ses publications, son incapacité à résoudre cette question après tant de temps.

**Addendum 2 au
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 1
AFFAIRES INTERNES**

**RAPPORT DU BHI SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN
STRATEGIQUE**

RAPPORT DU BHI SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

INTRODUCTION

1 Au cours de la 4^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire (CHIE) en 2009 le Comité de direction (CD) a fait part de sa préoccupation quant au fait que la mise en oeuvre des mécanismes de compte rendu et de planification stratégique, proposée par l'ISPGW, semble complexe et que leur exécution pourrait nécessiter du personnel spécialisé et expérimenté à plein temps. Le CD a indiqué que, sous la forme proposée, il était peu probable que les capacités existantes du Bureau puissent être suffisantes pour entreprendre le processus détaillé proposé par l'ISPGW.

2 La 4^{ème} CHIE a approuvé le Plan stratégique de l'OHI (PSO) et la Décision N° 6 demandait au Comité de direction (CD) d'examiner la préparation des cycles annuels du nouveau mécanisme stratégique, en consultation avec les présidents des comités de l'OHI (HSSC et IRCC). La Norvège a proposé d'apporter son soutien au Comité de direction et de fournir un expert pour aider à la mise en oeuvre du processus relatif au Plan stratégique de l'OHI.

3 En septembre 2009, le CD est entré en contact avec le Service hydrographique norvégien (SHN) qui a mis à disposition un expert pour aider à l'étude des diverses obligations et exigences implicites qui ressortent du processus ISP approuvé. Bien qu'une première réunion ait eu lieu au BHI avec l'expert désigné, celui-ci n'a pas pu continuer d'apporter son soutien du fait de son transfert dans une autre agence. Ceci a eu pour effet de retarder l'avancement d'une étude plus poussée.

4 La lettre circulaire No. 8/2011 rendait compte aux Etats membres (EM) des mesures prises après la Conférence. Elle portait sur les programmes de travail (WP) établis conformément au Plan stratégique de l'OHI approuvé; un document adressé aux présidents du HSSC et de l'IRCC demandant un examen de l'impact du processus de l'ISP sur leurs travaux; et une demande concernant la fourniture de commentaires par les EM sur des questions plus larges du processus de planification stratégique. Seuls deux EM ont répondu (RU et Brésil).

5 En mai 2011 un nouvel adjoint au directeur (auparavant appelé adjoint technique) a été recruté et chargé d'apporter son assistance au CD en ce qui concerne le développement du processus du PSO, suite aux décisions de la Conférence. En août 2011, le SHN a nommé son responsable de la qualité pour collaborer avec le BHI au développement et à la mise en oeuvre du processus du PSO. Un groupe de travail *ad hoc* a été établi entre le SHN et le BHI.

6 La préparation du programme de travail pour 2013-2017 proposé a été achevée conformément au cycle de planification approuvé par la Résolution T5.1 de la Conférence, qui organise les trois programmes de manière à ce qu'ils correspondent au Plan stratégique de l'OHI.

QUESTIONS EXAMINEES

7 Avec l'appui de l'expert du SHN, trois questions ont été examinées : le processus du plan stratégique de l'OHI, la gestion des risques et les indicateurs de performance. Il a été décidé, à partir également des commentaires émanant du Comité de coordination interrégional (IRCC), de ne proposer aucun changement au plan stratégique et à la gestion des risques, avant qu'une expérience supplémentaire ne soit obtenue. A partir de la pratique du SHN et également des procédures suivies par les autres organisations internationales et les EM, on est arrivé à la conclusion qu'il y a beaucoup trop d'indicateurs de performance pour le champ d'application de l'Organisation. Il est donc proposé que les Comités (HSSC et IRCC) examinent les indicateurs de performance auxquels ils font référence et qu'ils envisagent de diminuer leur nombre et de les améliorer.

8 Pendant ce temps, le CD utilisera les indicateurs stratégiques de performance existants pour contrôler les accomplissements des objectifs de l'Organisation, tels qu'identifiés dans le tableau 1 de l'annexe C du Plan stratégique 2009. En se fondant sur l'expérience acquise au cours des prochaines années et sur les rétroactions des EM, le CD examinera la nécessité de les améliorer ou de les modifier et en informera en conséquence les Etats membres.

LA VOIE A SUIVRE

9 Le CD établira un examen périodique de la réalisation des objectifs de l'Organisation à partir des indicateurs de performance, à l'aide d'un tableau de suivi standard (tableau de bord équilibré), par le biais duquel il rendra compte aux Etats membres. Un exemple de tableau est joint pour information. Une version finale sera transmise en temps voulu aux Etats membres par le biais d'une lettre circulaire pour commentaire.

10 Le CD restera en contact avec les deux comités, HSSC et IRCC, afin d'apporter de possibles améliorations aux indicateurs de performance au niveau opérationnel, comme indiqué actuellement dans le tableau 2 de l'annexe C du Plan stratégique et aux façons dont les comités pourraient rendre compte aux Etats membres.

11 La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

Indicateurs de performance stratégiques (SPI)
Tableau de bord équilibré – Mis à jour : jj/mm/aaaa

Objectif	Indicateur de performance stratégique	Etat	Tendance
(a) Promouvoir l'utilisation de l'hydrographie pour la sécurité de la navigation et pour toutes les autres activités maritimes et accroître la prise de conscience générale de l'importance de l'hydrographie.	SPI 1 Nombre et pourcentage d'Etats côtiers qui fournissent une couverture en ENC directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie.	Jaune	↑
(b) Améliorer la couverture globale, la disponibilité et la qualité des données, des informations, des produits et des services hydrographiques, ainsi que leur accessibilité.	SPI 2 Croissance de la couverture mondiale en ENC, telle qu'indiquée dans le catalogue en ligne de l'OHI, relativement au manque dans la couverture adéquate (ainsi que définie par le NAV/OMI) à partir du repère du 1 ^{er} août 2008.	Jaune	↔
	SPI 3 Pourcentage d'Etats côtiers qui fournissent des services directement ou par le biais d'un accord avec une tierce partie, classés selon les catégories de phases du CB, telles que définies dans la stratégie du renforcement des capacités de l'OHI.	Vert	↔
(c) Faire progresser les capacités hydrographiques globales ainsi que les moyens, les capacités, la formation, les sciences et les techniques.	SPI 4 Pourcentage de demandes de CB « acceptables » qui sont prévues.	Vert	↓
	SPI 4bis Pourcentage de demandes de CB prévues qui sont par la suite honorées.	Jaune	↑
(d) Etablir et améliorer le développement de normes internationales relatives aux données, informations, produits, services et techniques hydrographiques afin de parvenir à la plus grande uniformité possible dans l'utilisation de ces normes.	SPI 5 Nombre de normes publiées (incluant les nouvelles éditions), par catégorie: - normes hydrographiques visant à améliorer la sécurité de la navigation en mer, - protection de l'environnement marin, - sécurité maritime, - développement économique.	Rouge	↔
(e) Fournir en temps opportun aux Etats et aux organisations internationales des conseils faisant autorité sur toutes les questions hydrographiques.	SPI 6 Nombre de nouveaux EM potentiels de l'OHI (ayant commencé le processus d'adhésion) par rapport au nombre d'EM de l'OMI qui ne font pas partie de l'OHI.	Jaune	↑
(f) Faciliter la coordination des activités hydrographiques entre les Etats membres.	SPI 7 Augmentation de la participation /l'adhésion aux CHR.	Rouge	↔
(g) Améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale.	SPI 8 Pourcentage de programmes ENC disponibles/acceptés.	Vert	↑

Code couleur : Rouge = Inacceptable / Jaune = A besoin d'être amélioré / Vert = Acceptable

Tendance : ↓ = l'indicateur descend / ↔ = l'indicateur est stable / ↑ = l'indicateur s'améliore

**Addendum 3 au
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 1
AFFAIRES INTERNES**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE REGLEMENT
DU PERSONNEL**

Rapport du Groupe de travail sur le Règlement du personnel

I. Généralités

Par Décision No. 18 (PRO 19), la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI) a créé le groupe de travail sur le Règlement du personnel avec le mandat suivant:

- 1) Effectuer une révision globale du Règlement du personnel actuel du BHI
- 2) Proposer toute modification au Règlement du personnel nécessaire pour la bonne administration du BHI à l'aide de procédures cohérentes et reconnues à l'échelle internationale.
- 3) Proposer toutes les modifications supplémentaires au Règlement du personnel qui seront nécessaires lors de la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Secrétariat.
- 4) Fournir un rapport sur ses travaux, par lettre circulaire, aux Etats membres en 2009.

Les Etats membres ont été informés de cette décision par lettre circulaire 103/2007 et de la composition du groupe de travail par lettre circulaire 06/2008/Rev. Les membres actifs incluait :

Président : Mme. Ingelore HERING (Allemagne)
Vice-président : Mlle Ellen DAVIS (RU)
M. Brian Hackett (USA)
(membre d'office) : Vice-amiral Alexandros MARATOS (BHI)

La présidente est assistée par M. Kai Trümpler, Agence maritime et hydrographique fédérale, Allemagne. Conformément au Chapitre XII du Règlement du personnel, le personnel était représenté par Mme Barbara Williams aux réunions du SRWG.

Le groupe de travail sur le règlement du personnel a principalement travaillé par correspondance. Au cours d'une réunion préliminaire en « face à face » (12 décembre 2007), le programme de travail a été examiné en détail. Quatre autres réunions en « face à face » ont eu lieu :

- 1) Monaco, août 2008;
- 2) Taunton, avril 2009;
- 3) Hambourg, mars 2010 ;
- 4) Taunton, janvier 2011.

Les minutes de toutes ces réunions sont disponibles sur le site web de l'OHI sous l'onglet «SRWG».

Les conclusions des discussions du SRWG ont été présentées à la réunion du Comité restreint de la Commission des finances du 15 avril 2011 par le Président du Comité de direction.

II. Programme de travail

Le SRWG a identifié pour plus ample examen les points prioritaires suivants :

- Prestations sociales pour les Directeurs et le personnel ;
- Simplification des 4 grilles de salaire en vigueur pour le personnel de catégorie B et C par regroupement en une seule grille ;
- Ajustements découlant des décisions de la 3^{ème} Conférence HI extraordinaire et de la XVII^{ème} Conférence HI concernant les nouvelles conditions de service pour le Secrétaire général et les directeurs dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI et des contrats à durée déterminée actuels pour le personnel de Catégorie A.

De plus, un examen exhaustif du Règlement du personnel dans son ensemble a été réalisé afin de déterminer la nécessité d'une autre révision.

III. Propositions soumises aux décisions des Etats membres

Le SRWG a soumis son rapport en juillet 2010, plus tard que prévu. Le rapport a été communiqué aux Etats membres pour approbation, sous couvert de la LC 43/2010 en date du 26 juillet 2010. Le rapport a ensuite été retiré à la demande de la Présidente du SRWG, comme indiqué dans la LC 47/2010 du 4 août 2010. L'achèvement des travaux du SRWG a ensuite été encore repoussé en raison du départ de Mme Hering, laquelle a été appelée à d'autres fonctions.

La tâche consistant à assurer la présidence (auparavant l'Allemagne) est à présent confiée au vice-président (RU). Le SH du RU a mis à disposition le Dr Rob Hensley pour cette tâche. Il a demandé que davantage d'Etats membres fassent partie du SRWG afin de mener les travaux à terme. La LC 31/2012, récemment communiquée, demandait que des représentants soient proposés. Les Etats membres sont vivement encouragés à contribuer à la tâche de mener à terme les travaux du SRWG.

Il est proposé qu'un texte révisé du Règlement du personnel soit examiné lors de la 5^{ème} Conférence hydrographique extraordinaire de 2014.

PROGRAMME DE TRAVAIL N° 2

SERVICES ET NORMES HYDROGRAPHIQUES POUR LA PERIODE 2007 - 2011

TABLE DES MATIERES

Elément 2.1	Comité des services et des normes hydrographiques	HSSC
Elément 2.2	Comité consultatif OHI-AIG-COI sur le Droit de la mer	ABLOS
Elément 2.3	Groupe de travail sur la normalisation des cartes et des cartes papier	CSPCWG
Elément 2.4	Groupe de travail sur la présentation des informations numériques	DIPWG
Elément 2.5	Groupe de travail sur le dispositif de protection des données	DPSWG
Elément 2.6	Groupe de travail sur la qualité des données	DQWG
Elément 2.7	Groupe de travail sur la mise à jour des ENC	EUWG
Elément 2.8	Groupe de travail sur le dictionnaire hydrographique	HDWG
Elément 2.9	Groupe de travail sur l'infrastructure des données spatiales maritimes	MSDIWG
Elément 2.10	Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques	SNPWG
Elément 2.11	Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'application de la norme de transfert	TSMAD
Elément 2.12	Groupe de travail sur les marées et le niveau de la mer	TWLWG

ELEMENT 2.1
COMITE DES SERVICES ET DES NORMES HYDROGRAPHIQUES (HSSC)

RAPPORT DU COMITE DES SERVICES ET DES NORMES HYDROGRAPHIQUES
(HSSC)

Le HSSC a été créé le 1er janvier 2009 suite aux Décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} CHI qui a mis en vigueur une restructuration des comités de l'Organisation. Le HSSC assure la gouvernance, la surveillance et la direction de l'exécution du programme technique de l'OHI. Avant la création du HSSC, le Comité sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information (CHRIS) remplissait les mêmes fonctions pour différentes parties du programme technique de l'OHI. Le CHRIS a été dissous à la formation du HSSC.

Ce rapport fournit des informations sur les activités du CHRIS depuis la XVII^{ème} CHI jusqu'en 2009 et sur celles du HSSC depuis sa création.

1	Président	CV. V. NAIL (RU)	CHRIS 2007–2008 HSSC 2009-2011
	Vice-président	Dr. M. Jonas (Allemagne) Mr. P. OEI (Singapour)	CHRIS 2008 HSSC 2009-2012 CHRIS 2007
	Secrétaire	CV. R. WARD (BHI) assisté par l'Ing. en chef M. HUET (BHI) Ing. en chef M. HUET (BHI)	HSSC depuis 2009 CHRIS jusqu'à 2008

2. Participants: (..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté :

Etats membres de l'OHI: Argentine (2), Australie (5), Brésil (5), Canada (5), Chili (4), Chine (3), Cuba (0), Danemark (4), Equateur(0), Estonie (2), Finlande (5), France (5), Allemagne (5), Grèce (3), Inde (0), Indonésie (2), Italie (3), Japon (5), Rép. de Corée (5), Lettonie (1), Mexique (0), Pays-Bas (5), Norvège (5), Pologne (2), Portugal (3), Fédération de Russie (0), Arabie saoudite (2), Singapour (3), Afrique du Sud (3), Espagne (3), Suède (3), Thaïlande (2), Turquie (2), RU (5), USA (5)

Observateurs:	Chart and Nautical Instrument Trade Association(2)	CNITA
	Comité International Radio Maritime (5)	CIRM
	Cruise Lines Association International (2)	CLIA
	GT sur l'information géospatiale pour la défense (0)	DGIWG
	Carte générale bathymétrique des Océans (0)	GEBCO
	Groupe d'harmonisation des ENC intérieures (3)	IEHG
	Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (0)	COI
	Association internationale de signalisation maritime (3)	AISM
	Centre international pour les ENC (4)	IC-ENC
	Chambre internationale de la marine marchande (0)	ICS
	Commission électrotechnique internationale	CEI
	Comité technique 80 (0)	TC80

Association internationale des pilotes maritimes(2)	IMPA
Secrétariat de l'Organisation maritime internationale	OMI
PRIMAR (1)	PRIMAR
Radio Technical Commission for Aeronautics (5)	RTCA
Division des affaires maritimes et du Droit de la mer des NU (1)	UNDOALOS

3. Réunions

Le CHRIS et, ultérieurement, le HSSC se sont réunis chaque année depuis la XVII^{ème} CHI, comme suit :

CHRIS - 19	Rotterdam	Pays-Bas	5-9 novembre 2007
CHRIS - 20	Niteroi	Brésil	3-7 novembre 2008
HSSC - 1	Singapour	Singapour	22-24 octobre 2009
HSSC - 2	Rostock	Allemagne	26-29 octobre 2010
HSSC - 3	BHI	Monaco	8-10 novembre 2011

4. Entités subordonnées

Le CHRIS, et ultérieurement le HSSC, a créé différents groupes de travail dans le but de faire avancer les travaux intersession. En outre, le Comité consultatif sur le Droit de la mer (ABLLOS) a fourni un rapport annuel de ses activités au HSSC.

Un rapport émanant des présidents du Comité consultatif sur le Droit de la mer et de chaque groupe de travail est fourni dans les dernières sections de ce rapport, à savoir :

Comité consultatif sur le Droit de la mer	ABLLOS
Groupe de travail sur la normalisation des cartes et sur les cartes papier	CSPCWG
Groupe de travail sur la visualisation de l'information numérique (Groupe de travail sur la tenue à jour des couleurs et des symboles jusqu'en 2009)	DIPWG
Groupe de travail sur le dispositif de protection des données	DPSWG
Groupe de travail sur la qualité des données	DQWG
Groupe de travail sur la mise à jour des ENC	EUWG
Groupe de travail sur le Dictionnaire hydrographique (Comité sur le Dictionnaire hydrographique jusqu'en 2009)	HDWG
Groupe de travail sur l'infrastructure des données spatiales maritimes	MSDIWG
Groupe de travail sur la normalisation des publications nautiques	SNPWG
Groupe de travail sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert	TSMAD
Groupe de travail sur les marées et le niveau de la mer (Comité sur les marées jusqu'en 2009)	TWLWG

5. Généralités

5.1 Le HSSC a eu la chance d'être élaboré à partir des procédures bien établies du CHRIS. Depuis sa création, la participation aux réunions du HSSC s'est accrue. En particulier, l'augmentation de la participation active des organisations internationales non gouvernementales (OING) a été un grand avantage procurant à la fois une perspective et une vision plus larges sur les activités de l'OHI.

Gestion des réunions

5.2 Les règles opérationnelles du HSSC, héritées du CHRIS, ont encore été améliorées. Le respect du calendrier pour ce qui concerne la soumission des items de l'ordre du jour et des articles à examiner par le HSSC ont permis que tous les Etats membres puissent mieux préparer leur points de vue sur les différents sujets, même s'ils ne peuvent participer à une réunion spécifique. Etant donné l'élargissement du champ d'application du HSSC, en comparaison avec celui du CHRIS, les réunions ont maintenant l'appui d'un directeur et de deux adjoints techniques du BHI. Une réunion informelle des présidents de l'ensemble des entités subordonnées est actuellement organisée régulièrement avant les réunions. Cette réunion permet un échange de vues, un large débat sur les thèmes à l'ordre du jour et une meilleure coordination entre les différents groupes de travail.

Tenue à jour des normes

5.3 Les travaux de tenue à jour des normes existantes et d'introduction de nouvelles normes se sont poursuivis à un rythme soutenu. Plus de détails sont fournis dans les rapports des groupes de travail concernés qui suivent ce rapport. Les procédures en matière d'introduction de nouvelles normes ou de changements significatifs aux normes existantes ont été amplement renforcées et documentées de manière exhaustive, ce qui a donné lieu à des révisions à la Résolution de l'OHI 2/2007 – *Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI*.

6. Questions importantes

S-100

6.1 L'introduction de la norme S-100 en 2009 a été un événement particulièrement important pour l'OHI. Elle a constitué une norme géospatiale contemporaine susceptible de soutenir grandement l'usage le plus large possible de données et d'informations hydrographiques détenus par les Etats membres dans le futur. Elle a sans aucun doute accru l'image et la reconnaissance de l'OHI auprès des autres fournisseurs de données géospatiales.

6.2 Le niveau d'intérêt des autres organisations internationales du secteur maritime qui ne possèdent pas de norme géospatiale adaptée et tendent donc à utiliser la S-100 s'est accru. L'OMI promeut l'utilisation de la S-100 en tant que modèle de données fondamental pour les données et les informations qui seront disponibles dans le cadre de son concept d'e-navigation. L'AIMS et d'autres organisations ont entrepris des recherches quant à l'utilisation de la S-100 pour leurs besoins en matière de données et d'informations. Pendant ce temps, les groupes de travail pertinents du HSSC continuent à développer des spécifications de produit à partir de la S-100 – particulièrement pour la prochaine génération d'ECDIS et les publications nautiques numériques.

6.3 La base de registre de la S-100, élaborée et actuellement gérée par le président du TSMAD via l'appui du SH du RU est un support très important de la S-100. Dans les cinq prochaines années, il est prévu que la liste des organisations participantes, en dehors de l'OHI, augmentera au fur et à mesure que la S-100 sera largement adoptée. Il est envisagé de transférer l'administration et la gestion de la Base de registre au BHI pour faire en sorte qu'un service continu et réactif puisse être fourni.

6.4 De plus amples informations sur les développements relatifs à la S-100 sont incluses dans les rapports des groupes de travail pertinents.

Performance opérationnelle de l'ECDIS

6.5 Depuis 2010, le HSSC a supervisé les rapports présentés à l'OMI concernant les anomalies de fonctionnement de certains systèmes ECDIS utilisés à la mer. Des systèmes plus anciens, dont certains ne sont pas adaptés aux versions les plus récentes des normes pertinentes de l'OHI, introduites pour prendre en compte les changements des normes de performance de l'OMI pour les ECDIS, présentent des difficultés particulières.

On a trouvé que d'autres systèmes ne suivaient pas les objectifs des normes de l'OHI, parfois du fait d'ambiguïté dans les termes des normes. Dans d'autres cas, certains défauts ont été identifiés dans les pratiques de codage des ENC de certains Etats membres. Il a été remédié à ces insuffisances rapidement par la publication d'amendements et de clarifications appropriés aux normes lesquels ont ensuite été pris en compte par les producteurs d'ENC (voir lettres circulaires de l'OHI 21/2010 – *Réexamen urgent des données ENC*, 89/2010 – *Atelier sur les questions relatives au logiciel ECDIS* et 68/2011- *2ème Atelier technique de l'OHI sur les questions relatives au logiciel ECDIS*).

6.6 A l'appui des notes d'avertissement publiées par l'OMI en 2010 et 2011, l'OHI a publié un ensemble de données d'essai en octobre 2011 qui permettait aux navigateurs de réaliser des essais de présentation et de fonctionnement des ENC sur les ECDIS embarqués (voir LC 46/2011 – *Essais de présentation des données pour l'ECDIS*). A partir des essais, les navigateurs ont pu établir si leur ECDIS fonctionne comme généralement prévu par les normes appropriées de l'OHI. Pour les cas où il n'en était pas ainsi, des conseils ont été fournis sur des solutions alternatives jusqu'à ce qu'une version plus puissante du système logiciel puisse être fournie. Pendant ce temps, le HSSC a autorisé un certain nombre de ses groupes de travail à examiner leurs normes relatives à l'ECDIS pour supprimer toutes ambiguïtés et pour inclure les clarifications ou les révisions visant à rendre les normes plus robustes.

Conseils techniques et promotion

6.7 Comme conséquence du succès de ses normes, l'OHI a été appelée à fournir plus de directives, d'explications et d'assistance quant à leur usage. Ce soutien recouvre différents aspects, mais il est centré particulièrement sur les normes associées aux données numériques, particulièrement la S-57 – *Normes de transfert pour les données hydrographiques*, S-63 – *Dispositif de protection des données pour ENC* et S-100 – *Modèle universel pour les données hydrographiques*. Les enquêtes portant sur les performances des ENC et sur les ECDIS ont également augmenté de manière significative. Un soutien a été apporté par le biais des efforts concertés du personnel du BHI recherchant des conseils auprès de différents groupes de travail ou de certains membres des groupes de travail donnant leurs conseils directement.

6.8 Notant l'augmentation de l'assistance technique, du rôle d'évaluation et de promotion ainsi que de la complexité accrue des normes associées et de la technologie, le HSSC lors de sa 3ème réunion a exprimé son soutien à la proposition du Royaume-Uni pour la CHI PRO 3 – *Assurer des ressources techniques suffisantes au BHI*.

Appui du secteur privé

6.9 Un grand nombre de normes de l'OHI pour les données numériques sont de plus en plus sophistiquées et spécialisées. Dans certains cas, leur développement repose sur des compétences et une expérience qui ne proviennent pas directement des Etats membres – la protection des données ENC et la présentation des données dans l'ECDIS en sont des exemples. Au cours des années, l'OHI a compté sur l'appui très généreux d'*experts collaborateurs* du secteur privé qui participaient aux groupes de travail. Leur implication continue représente une contribution très significative, à la fois en termes de compétence et en termes financiers. Pour autant, il a toujours été nécessaire de rémunérer certains aspects des travaux de façon contractuelle. Jusqu'à présent, ils étaient principalement liés à la tenue à jour de la Bibliothèque de Présentation de l'OHI pour l'ECDIS et, plus récemment, au développement de la section sur la présentation des données de la S-100. Au fur et à mesure que la demande en produits associés à la S-100 s'accroît ainsi que leur complexité, le recours au secteur privé ou aux contrats d'assistance risque d'augmenter. On peut citer à titre d'exemple le développement d'un catalogue d'entités, d'un catalogue de présentation et de services relatifs au catalogue de produits.

7. Programme de travail

7.1 Le programme de travail du HSSC découle du programme de travail quinquennal de l'OHI et il est examiné chaque année. Lors de sa 3ème réunion en novembre 2011, le HSSC a approuvé les propositions pertinentes du programme de travail de l'OHI 2013-2017 en prenant en compte les propositions de chacun de ses organes subsidiaires. Ces propositions ont été adressées au BHI et sont présentées dans le document de la Conférence CONF.18/REP/01.

8. Mandat

Au cours de sa 3^{ème} réunion, en novembre 2011, le HSSC a examiné son mandat. Aucun changement n'a été proposé à l'exception d'un changement éditorial consistant à remplacer toutes les références à la "*Résolution T1.1*" pour lire "*Résolution 11/1962 telle qu'amendée*". Ce changement étant dû au fait que toutes les Résolutions de l'OHI ont été renumérotées en 2010.

9. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.

La XVIII^{ème} Conférence H.I est invitée à :

Approuver ce rapport, y compris les rapports des groupes de travail des organes subordonnés du HSSC et d'ABLOS.

Approuver le maintien de l'HSSC conformément au mandat qui se trouve en annexe A.

Reconnaître l'augmentation de la contribution très importante du secteur privé dans son rôle d'expert collaborateur, particulièrement eu égard au développement de la S-100 et de ses applications, mais également dans la tenue à jour d'un grand nombre d'autres normes techniques.

COMITE DES SERVICES ET DES NORMES HYDROGRAPHIQUES (HSSC)

Mandat

COMITE DES SERVICES ET DES NORMES HYDROGRAPHIQUES (HSSC)

Mandat et Règles de procédures

Réf: Lettre circulaire No. 115/2007 du BHI, en date du 10 décembre 2007

Compte tenu de la nécessité de promouvoir et de coordonner la mise au point des normes, des spécifications et des directives pour les produits et les services officiels dans le but de répondre aux exigences des navigateurs et des autres utilisateurs des informations hydrographiques, l'Organisation hydrographique internationale établit un Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) avec le mandat et les règles de procédures suivants. Le HSSC constituera le Comité directeur technique de l'OHI agissant au nom de tous les Etats membres et il présentera un rapport à chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale ("*chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale*" sera remplacé par "*chaque session ordinaire de l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil*" lorsque le Conseil et l'Assemblée auront été établis).

1. Mandat

1.1 Déterminer les besoins des navigateurs et des autres utilisateurs d'informations hydrographiques en ce qui concerne l'utilisation des produits hydrographiques et des systèmes d'informations qui pourraient requérir des données et des informations fournies par les autorités hydrographiques nationales, et identifier les questions techniques susceptibles d'affecter les activités et les produits de ces autorités.

1.2 Superviser les activités des organismes inter-organisationnels de l'OHI concernés par les services, les normes hydrographiques et les activités techniques associées, ainsi qu'indiqué par la Conférence hydrographique internationale (« *Conférence hydrographique internationale* » sera remplacé par « *l'Assemblée* » lorsque l'Assemblée aura été établie) et fournir avis et directives aux représentants de l'OHI, selon ce qui est de besoin.

1.3 Etudier et proposer des méthodes ainsi que des normes en vue de l'acquisition, de l'évaluation et de la fourniture de données hydrographiques officielles, de produits nautiques ainsi que d'autres services associés.

1.4 Maintenir des contacts au niveau technique avec d'autres parties prenantes concernées, telles que les autorités d'homologation, les fabricants d'équipement de navigation et la communauté des utilisateurs de données hydrographiques.

1.5 Préparer et tenir à jour les publications relatives aux objectifs du Comité.

1.6 Préparer un Programme de travail du Comité et le proposer à chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale (« *chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale* » sera remplacé par « *l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil* », lorsque l'Assemblée et le Conseil auront été établis). Examiner et décider des propositions concernant de nouveaux points de travail dans le cadre du programme de travail du Comité, en tenant compte des conséquences financières, administratives, et plus largement des conséquences pour les parties prenantes, ainsi que du Plan stratégique et du Programme de travail de l'OHI.

1.7 Superviser l'exécution du Programme de travail du Comité et présenter un rapport à chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale (« *session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale* » sera remplacé par « *réunion du Conseil* » lorsque le conseil et l'Assemblée auront été établis, y compris une évaluation des résultats obtenus.

1.8 Proposer à la Conférence hydrographique internationale (« *la Conférence hydrographique internationale* » sera remplacé par « *l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil* » lorsque le Conseil et l'Assemblée auront été établis), l'établissement de nouveaux sous-comités, lorsque nécessaire, accompagné d'une analyse coûts-avantages exhaustive.

1.9 Lorsque nécessaire, établir des groupes de travail pour exécuter le programme de travail du Comité, conformément à la Résolution technique de l'OHI ~~F1.1~~ 11/1962 telle qu'amendée (*Résolution technique de l'OHI ~~F1.1~~ 11/1962 telle qu'amendée* sera remplacé par « *l'Article 6 du Règlement général* » lorsque la Convention de l'OHI modifiée entrera en vigueur) et en approuver le mandat et les règles de procédure.

1.10 Superviser les activités des sous-comités, des groupes de travail et des autres entités directement subordonnées au Comité.

1.11 Revoir chaque année la nécessité de maintenir chaque groupe de travail précédemment créé par le Comité.

1.12 Assurer la liaison et maintenir le contact avec les autres instances pertinentes, dont celles de l'OHI, pour s'assurer de la coordination des travaux de l'OHI.

1.13 Assurer la liaison avec les autres organisations internationales et organisations internationales non-gouvernementales (OING) pertinentes.

1.14 Ces mandats peuvent être modifiés conformément à la Résolution technique ~~F1.1~~ 11/1962 telle qu'amendée (qui sera remplacée par l'Article 6 du Règlement général lorsque le texte révisé de la Convention relative à l'OHI entrera en vigueur).

2. Règles de procédure

2.1 Le Comité sera composé de représentants des Etats membres. Les présidents des entités subordonnées pertinentes du Comité assisteront et rendront compte à toutes les réunions du Comité. Les organisations internationales et les organisations internationales non-gouvernementales accréditées (OING) peuvent participer aux réunions du Comité.

2.2 Un directeur du Bureau hydrographique international ("*le Bureau hydrographique international*" sera remplacé par "*le Secrétariat*" lorsque le Secrétariat aura été établi) exercera les fonctions de secrétaire du Comité. Le secrétaire préparera les rapports devant être soumis à chaque session ordinaire de la Conférence (*la Conférence* sera remplacé par *l'Assemblée et le Conseil* lorsque le Conseil et l'Assemblée auront été établis).

2.3 Le président et le vice-président seront des représentants d'un Etat membre. Le président et le vice-président seront élus lors de la première réunion suivant chaque session ordinaire de la Conférence (*Conférence* sera remplacé par *Assemblée* lorsque le Conseil et l'Assemblée auront été établis) par un vote des Etats membres présents et votant. Si le président est dans l'impossibilité d'exercer les fonctions incombant à sa charge, le vice-président exercera les fonctions de président avec les mêmes pouvoirs et attributions.

2.4 Le Comité se réunira une fois par an, sauf décision contraire du Comité et, chaque fois que cela est possible, conjointement avec une autre conférence ou réunion pertinente. Le lieu et la date seront décidés lors de la réunion précédente, dans le but de faciliter les dispositions relatives au voyage des participants. Normalement, les réunions précéderont une session de la Conférence hydrographique internationale ("*Conférence hydrographique internationale*" sera remplacé par "*Conseil ou Assemblée*" lorsque le Conseil et l'Assemblée auront été établis) de quatre mois approximativement. Le président ou tout membre du comité peut convoquer des réunions extraordinaires, avec l'accord de la majorité simple de tous les membres du Comité. La confirmation du lieu et de la date doit normalement être annoncée au moins six mois à l'avance. Tous ceux qui souhaitent participer aux réunions du Comité en informeront le président et le secrétaire au moins un mois à l'avance, dans l'idéal.

2.5 Les décisions seront, en règle générale, prises par consensus. Si des votes sont nécessaires sur certaines questions ou pour approuver les propositions présentées au Comité, les décisions seront prises à la majorité simple des membres du Comité présents et votant. En ce qui concerne le traitement par correspondance des questions intersession, la majorité simple de tous les Etats membres de l'OHI sera requise.

2.6 Le projet de compte rendu des réunions sera distribué par le secrétaire dans les six semaines qui suivront la fin des réunions et les commentaires des participants devraient être renvoyés dans les trois semaines à compter de la date d'expédition. Le compte rendu final des réunions devrait être distribué à tous les Etats membres de l'OHI et posté sur le site web de l'OHI dans les trois mois qui suivent.

2.7 La langue de travail du Comité sera l'anglais.

2.8 Le Comité travaillera essentiellement par l'intermédiaire de ses groupes de travail, chacun d'eux traitant de tâches spécifiques. Si besoin est, un sous-comité de coordination sur les normes pour l'acquisition et le transfert des données et un sous-comité de coordination sur les normes pour la symbologie et la présentation des données coordonneront les travaux de ces groupes de travail traitant des normes en matière de données et de présentation, respectivement. Ces sous-comités et leurs groupes de travail travailleront dans la plus grande mesure possible par correspondance.

2.9 Les recommandations du Comité seront soumises pour adoption aux Etats membres de l'OHI par l'intermédiaire du BHI ou de la Conférence hydrographique internationale selon qu'il convient (*"Le BHI ou la Conférence hydrographique internationale"* sera remplacé par *"par l'intermédiaire du Conseil à l'Assemblée"* lorsque le Conseil et l'Assemblée auront été établis).

2.10 Ces Règles de procédure peuvent être modifiées conformément à la Résolution technique ~~TH-11/1962~~ telle qu'amendée (qui sera remplacée par l'Article 6 du Règlement général lorsque le texte révisé de la Convention relative à l'OHI entrera en vigueur).

ELEMENT 2.2

COMITE CONSULTATIF OHI-AIG-COI SUR LE DROIT DE LA MER (ABLOS)

RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA MER (ABLOS)

Le comité ABLOS est un comité mixte créé par l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et l'Association internationale de géodésie (AIG). Suite aux décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} CHI qui ont restructuré les comités de l'Organisation, le comité ABLOS a été placé sous l'égide du Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) eu égard aux comptes rendus au sein de l'OHI. Le comité ABLOS rend également compte au comité exécutif de l'AIG. Le comité ABLOS est chargé de fournir des conseils sur les aspects techniques du Droit de la mer.

1. Président:	M. C. CARLETON (RU)(OHI)	2010 – 2012
	Prof C. RIZOS (Australie)(AIG)	2008 - 2010
	M. S. TANI (Japon)(OHI)	2007 - 2008
Vice-président:	Prof S. BISNATH (Canada)(AIG)	2010 – 2012
	M. C. CARLETON (RU)(OHI)	2008 - 2010
	Dr Z. GRŽETIĆ (Croatie)(OHI)	2007 - 2008
Secrétaire:	M. S. SHIPMAN (BHI)	2007 - 2012

- 2. Participants** (..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté
- Etats membres de Brésil (5), Chili (2), Croatie (4), Inde (3), Japon (5), Pakistan (3),
l’OHI: RU (5)
- Représentants de Australie (4), Canada (4), Indonésie (4), Nouvelle-Zélande (1), Suède (3)
l’AIG:

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} Conférence, le comité ABLOS s’est réuni à cinq occasions, à savoir :

ABLOS14	Dubrovnik, Croatie	30 - 31 octobre 2007
ABLOS15	BHI, Monaco	14 – 15 octobre 2008
ABLOS16	Bali, Indonésie	4 – 5 août 2009
ABLOS17	BHI, Monaco	25 and 28 octobre 2010
ABLOS18	Valparaiso, Chili	9 – 11 novembre 2011
GT sur la publication de l’OHI C-51 “ <i>Manuel TALOS</i> ”		8 novembre 2011 (en coordination avec ABLOS 18)

4. Conférences ABLOS

Les Conférences ABLOS suivantes se sont déroulées au BHI à Monaco:

- 5^{ème} Thème: “*Difficultés in Implementing the Provisions of UNCLOS*” (en français : *Difficultés relatives à la mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer*) (15 – 17 octobre 2008)
- 6^{ème} Thème : « *Contentions issues in UNCLOS ? - Surely not !* » (en français : *Des questions litigieuses dans la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer ? – Certainement pas !* » (25 – 27 octobre 2010)

5. Résumé des travaux entrepris

5.1 Deux Conférences importantes sur le Droit de la mer telles que définies dans le paragraphe 4 ci-dessus ont été organisées.

5.2 Un “Programme standard de formation” sur les “*Aspects techniques des limites maritimes, des lignes de base et du plateau continental étendu*” pour le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC). ABLOS a également dispensé ce cours à Bangkok, Thaïlande, du 15 au 19 novembre 2010, pour la Commission hydrographique régionale de l’Asie orientale.

5.3 Un projet de 5^{ème} Edition de la publication de l’OHI C-51 “*Manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer*”, dont la 4^{ème} Edition a été publiée par l’OHI en mars 2006 est actuellement en cours de préparation.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.3

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA NORMALISATION DES CARTES ET SUR LES CARTES PAPIER (CSPCWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NORMALISATION DES CARTES ET SUR LES CARTES PAPIER (CSPCWG)

1. Président:	M. P. JONES (RU)	2007 - 2012
Vice-président:	M. J. WOOTTON (Australie)	2008 - 2012
	M. C. ROBERTS (Australie)	2007 - 2008
	M. J. MÄKINEN (Finlande)	2007
Secrétaire:	M. A. HEATH-COLEMAN (RU)	2007 - 2012

2. Participants

(..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté (sur 5)

Etats membres de l'OHI: Australie (4), Brésil (2), Canada (4), Chili (0), Colombie (0), Danemark (4), Finlande (3), France (4), Allemagne (4), Grèce (0), Inde(0), Indonésie (1), Iran (0), Italie (1), Japon (1), République de Corée (2), Lettonie (1), Pays-Bas (2), Nouvelle-Zélande (1), Norvège (3), Pakistan (0), Russie (0), République d'Afrique du Sud (1), Espagne (3), Suède (3),Ukraine (0), RU (4), USA (4).

NB: la France, l'Allemagne, l'Espagne et le RU ont également participé à la réunion du sous-GT à Cadix.

La participation à la 8ème réunion du CSPCWG n'était pas connue au moment de la rédaction de ce rapport.

Collaborateurs experts: ESRI (1), Jeppesen (1)

3. Réunions:

Depuis la XVII^{ème} CHI, le CSPCWG et ses sous-GT associés se sont réunis comme suit :

CSPCWG 4	BHI	Monaco	13-15 nov. 2007
CSPCWG 5	Sydney	Australie	18-21 nov. 2008
CSPCWG 6	BHI	Monaco	01-03 déc. 2009
CSPCWG 7	Simon's Town	Afrique du Sud	23-26 nov. 2010
CSPCWG 8	Turku	Finlande	29 nov.-02 déc. 2011
INT1 sous-GT	Cadix	Espagne	16-17 juin 2010

4. Questions importantes à l'examen

4.1 Les activités suivantes ont été menées à bien, principalement par correspondance, par les représentants du CSPCWG et avec la contribution additionnelle d'autres GT et organisations, telles que l'OMI, l'AIMS et Trinity House (RU).

- La principale activité du CSPCWG au cours de la période a été une révision complète (et en cours) de la partie B de la S-4 – *Spécifications de l'OHI pour les cartes marines*. De nouvelles éditions ou révisions de la S-4 ont été publiées au rythme d'environ deux par an. Les Résolutions techniques de l'OHI existantes en matière de cartes marines ont été incorporées dans la S-4 chaque fois que cela était possible. Une section entièrement nouvelle B-600 – *Tenue à jour des cartes (incluant le système des Avis aux Navigateurs)* a été ajoutée en 2010.
- A cet égard, des versions plus étroitement harmonisées des langues officielles et de la langue de travail (anglais, français et espagnol) de la INT1 - *Symboles, Abréviations et Termes utilisés sur les cartes marines* ont été publiées par l'Allemagne, la France et l'Espagne. Ces travaux ont été accélérés par un sous-GT comprenant le secrétaire du CSPCWG et des représentants de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne.
- Une nouvelle édition de la partie A de la S-11 – *Directives pour la préparation et la tenue à jour des plans de cartographie INT* a été publiée en mars 2010.
- Une 2^{ème} édition de la S-49 – *Normalisation des guides d'organisation du trafic pour les navigateurs* a été publiée en avril 2010, sur les conseils d'un sous-GT par correspondance dirigé par l'Allemagne.

4.2 Les réunions annuelles du CSPCWG portent essentiellement sur l'examen des nouveaux symboles et les questions spécifiques relatives aux spécifications, à savoir :

• CSPCWG4 (2007):

Symboles

•Palétuviers	•Glossaires sur les cartes	•Limites maritimes
•Anomalies magnétiques–couleur sur les cartes	•Portées des ondes Racon	•Installations d'énergie renouvelable offshore

Spécifications

•Bibliothèque des symboles	•Annexe à la S-4 suggérée par le sous-GT de la INT1	•Adoption des symboles de la S-4 en tant que bibliothèque des symboles pour les cartes papier de l'OHI
•Procédures pour les mesures d'organisation du trafic nouvelles/révisées (y compris les ENC)	•Conventions relatives à l'utilisation des majuscules vs lettres en majuscules/minuscules	•Terme pour les voies recommandées

•Discussions préliminaires sur une nouvelle section “Tenue à jour des cartes marines”(publiée en tant que B-600 en 2010)	•Révision B-450-479	•Omission des abréviations redondantes concernant les couleurs sur les cartes multicolores
•Soumission du Comité sur les marées		

• **CSPCWG5 (2008):**

Symboles

•Règles d’arrondi pour les profondeurs	•Tonnage	Canalisations dans les tunnels
•Supports de pont et élément en-dessous des ponts	•Installations d’énergie renouvelable offshore (OREI)	•Zones incomplètement ou non hydrographiées
•Nouvelle RT A2.16 “Marées”: ajoutant un millésime au zéro hydrographique	•AIS virtuels	•Zones de contrôle des émissions
•Plateformes désaffectées et démantelées	•Nouveau symbole pour K-47 Parcs à coquillages	

Spécifications

•Utilisation de dessins/photographies dans la S-4	•Bibliothèque des symboles	•B-600 Tenue à jour des cartes – Nouvelles section
•AN Tet P	•Projet B-480-499	

• **CSPCWG6 (2009):**

Symboles

•Epaves et autres obstructions – utilisation du cercle de danger	•Zone/Fonds malsains	•AIS: Symboles des AN Expérience des essais danois
•Chiffres des degrés sur les carroyage des cartes	•Graduation supplémentaire	•Symboles pour les embarcations (plaisance)

•Notes sur la précision des cartes	•Description des secteurs à feux oscillants	•Eoliennes flottantes
•Têtes de puits	•Iles artificielles	•Zones draguées (profondeur projetée)
•Intervalle des symboles dans les limites de zone	•Taille des symboles	•Poubelle flottante
•Dispositifs de concentration de poissons (FAD)	•Mouillage d'instruments océanographiques "suspendus"	

Spécifications

•Progression de la B-600	•Régime de tenue à jour : comparaison entre les cartes papier et les ENC	•Représentation des levés surfaciques sur les diagrammes des sources •
•Amélioration de l'échange des données pour la production des cartes papier <i>via</i> les ENC.	•Echange pour la production des cartes papier <i>via</i> les ENC	•Progression des nouvelles spécifications actuellement à l'examen

• CSPCWG7 (2010):

Symboles

•Epaves et autres obstructions – utilisation du cercle de danger	•Iles artificielles	• Représentation des levés sur les diagrammes des sources
•Epaves historiques	•Obstructions le long des quais	•Phares
•Roselières	•Plongée interdite	•Feux sur cartes multicolores
•Représentation des feux sur plateformes sur les cartes multicolores	•Représentation de zones de petits fonds imprécises	•Dragage en cours

Spécifications

•A-400 – examen corrélatif requis suite à la publication de la section B-600	•Couleurs sous les feux de ponts	•Opération de subsurface
•Vulnérabilité du GPS– conséquences sur la cartographie	•Améliorations pour une présentation cohérente des ENC/cartes papier	•Abréviations de couleurs pour les feux orange et ambre
• Superbouées		

- **CSPCWG8 (2011):**

Cette réunion n'avait pas encore eu lieu au moment où ce rapport a été écrit.

5. Conclusions

5.1 Toutes les propositions significatives de changements aux spécifications et de nouveaux symboles cartographiques ont été soumises à l'approbation des Etats membres et par la suite incorporées dans la S-4 et la INT1.

5.2 Les nouvelles éditions de la Partie A de la S-11 et de la S-49 ont été approuvées par les Etats membres et publiées.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.4

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA PRESENTATION DES INFORMATIONS NUMERIQUES (DIPWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRESENTATION DES INFORMATIONS NUMERIQUES (DIPWG)

- | | | |
|-------------------------|---|-------------|
| 1. Président: | M. C. HARMON (USA) | 2009 – 2012 |
| | Dr M. JONAS, Allemagne | 2007 - 2008 |
| Vice-président: | Mme J. POWELL (USA) | |
| Secrétaire: | M. R. COOMBES (RU) | |
| BHI: | Ing. en chef M. HUET | |
| 2. Participants: | <i>(..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté</i> | |
| Etats membres de l'OHI | Australie (5), Brésil (2), Canada (4), Danemark (4), Finlande (5), France (4), Allemagne (5), Japon (3), Pays-Bas (2), Nouvelle-Zélande (1), Norvège (5), République de Corée (1), Suède (3), RU (5), USA (5) | |
| Experts | CARIS (Canada) (4) | |
| Collaborateurs | ECC (Norvège) (3) | |
| | ESRI (USA) (3) | |
| | Furuno (Finlande) (3) | |
| | GEOMOD (France) (4) | |
| | HydroService AS (Norvège) (1) | |
| | IC-ENC (RU) (4) | |
| | IIC Technologies (Canada) (4) | |

Jeppesen Marine (Allemagne/Norvège) (5)
 SevenCs (Allemagne) (4)
 T-Kartor (Finlande) (3)
 Transas Group (Russie) (5)

La participation à la 4^{ème} réunion du DIPWG n'était pas connue au moment de la rédaction de ce rapport.

3. Réunions

CSMWG-17	Stavanger	Norvège	11-13 juin 2007
CSMWG-18	Le Cap	Afrique du Sud	7-9 mai 2008
DIPWG-1	Ontario	Canada	4-8 mai 2009
DIPWG-2	Rostock	Allemagne	3-7 mai 2010
DIPWG-3	Séoul	République de Corée	11-15 avril 2011
DIPWG-4	BHI	Principauté de Monaco	7-11 mai 2012

4. Changement de nom

Le groupe de travail sur la tenue à jour des couleurs et des symboles (CSMWG) est devenu le groupe de travail sur la présentation des informations numériques (DIPWG). Le mandat du groupe de travail a également été modifié pour refléter ses responsabilités non seulement en ce qui concerne *“la tenue à jour de la publication spéciale de l’OHI S-52, et de la bibliothèque de présentation qui l’accompagne”*, mais également les éléments relatifs à la présentation des publications spéciales S-100 et S-101, ainsi qu’au Registre de présentation de l’infrastructure des informations géospatiales (GII).

Résumé des travaux entrepris

Tenue à jour de la S-52– L’examen régulier et la tenue à jour de la S-52 - *Spécifications pour le contenu cartographique et les modalités d’affichage des ECDIS* et la bibliothèque de présentation qui l’accompagne portent plusieurs questions de présentation à l’attention du groupe de travail. Les documents de maintenance (MD) 07 et 08 ont été publiés au cours de la période couverte par ce rapport. Ces amendements différés contiennent des corrections et des extensions mineures à la bibliothèque de présentation relatives à l’ajout d’un nouveau symbole, aux changements relatifs aux règles de symbolisation dans le cadre des tables de consultation et des procédures conditionnelles en matière de symbologie et à l’extension des tables de couleurs afin de fournir des couleurs additionnelles pour la présentation des items non représentés sur les cartes (objets du navigateur).

Réorganisation et simplification de la S-52 – L’Edition 6.0 de la S-52 a été révisée suite à l’adoption par l’OMI d’une norme de fonctionnement révisée pour l’ECDIS en décembre 2006 et la publication consécutive d’une nouvelle version (édition 3) de la norme 61174 de la CEI concernant les ECDIS *Prescriptions opérationnelles et de fonctionnement, méthodes d’essai et résultats d’essais requis*. Le DIPWG a saisi l’occasion de simplifier la présentation de la S-52 en intégrant l’ancien Appendice 2 de la S-52 à la partie principale de la norme et en éliminant les termes redondants.

Registre de présentation de la S-100– Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne le développement du Registre de présentation qui soutient la S-100. L’implémentation initiale du registre contiendra les définitions des symboles de la S-52, y compris la mise en mémoire des symboles sous forme de graphiques, lesquels doivent encore être déterminés. Les travaux touchent à leur fin avec la conversion des règles de symbolisation de la S-52 et des procédures de symbologie conditionnelle (CSP) à partir des diagrammes logiques de Nassi–Shneiderman utilisés dans la S-52 sous forme lisible par la machine lesquels seront intégrés au registre.

Présentation de la S-101– Le DIPWG a élaboré avec le TSMAD le catalogue de présentation de la S-101 et la section de présentation de la spécification de la S-101. Une grande partie de ce travail était à

caractère préparatoire dans l'attente de la finalisation du Registre de présentation de la S-100. Les préparations ont inclus l'examen de la norme actuelle S-52 et la détermination des sections pertinentes dans la S-101.

ECDIS Chart 1 – Une “ECDIS Chart 1” sous la forme d'une série de cellules ENC contenant un éventail de combinaisons d'éléments/attributs les plus importants de la S-57, classés selon les catégories de symboles traditionnelles de l'INT1, a été développée. Elle sera une référence utile pour les navigateurs, ainsi que pour les procédures d'homologation.

Conclusions

Au cours de la période en question, le CSMWG a élargi son champ d'action à partir de la tenue à jour de la S-52 et de la bibliothèque de présentation associée pour inclure également – en partenariat avec le TSMAD – le développement et la tenue à jour des aspects relatifs à la présentation de la S-100 et de la S-101 et du Registre de présentation associé ainsi que du Registre de présentation Hydro. Ce rôle additionnel a été marqué par le changement de nom du groupe de travail qui est devenu le groupe de travail sur la présentation des informations numériques (DIPWG).

Les progrès réalisés par le DIPWG sont directement liés à l'appui constant des Etats membres qui y ont participé, des fabricants d'équipements, et autres experts ainsi que du personnel du BHI.

7. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.5

GRUPE DE TRAVAIL SUR LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES DONNEES DE L'OHI (DPSWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DISPOSITIF DE PROTECTION DES DONNEES DE L'OHI (DPSWG)

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| 1. Président: | M. J. Pritchard (RU) | 2007 - 2012 |
| Vice-président: | Vacant | |
| Secrétaire: | M. R. Coombes (RU) | 2007 - 2012 |
| 2. Participants | (..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté | |
| Etats membres de l'OHI: | Australie (3), Brésil (0), Canada (1), France (1), Allemagne (0), Japon (0), Norvège (3), RU (4) | |
| Experts Collaborateurs: | Japan Radio Company (Japon) (0)
Kelvin Hughes (RU) (2)
SevenCs GMBh (Allemagne) (1)
ChartWorld (Allemagne) (1)
SAM Electronics (Allemagne)(1)
Transas (Fédération de Russie) (3)
Furuno (Finlande) (1)
ECC AS (Norvège) (1)
Raytheon (Allemagne) (1) | |

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} CHI, le DPSWG s'est réuni comme suit :

DPSWG5	BHI	Monaco	31 août – 1er sept. 2006
DPSWG6	BHI	Monaco	28-30 mai 2007
DPSWG7	BHI	Monaco	31 mars – 1er avril 2009
Atelier du DPSWG	BHI	Monaco	17-18 février 2011

Travaux entrepris et examen des questions importantes

4.1 La section qui suit décrit les travaux entrepris par le DPSWG dans les réunions et par correspondance au cours de la période. Il est important de noter qu'en plus des réunions régulières du groupe de travail, différents membres du DPSWG apportent également leur soutien à la gestion permanente du dispositif de protection des données lorsque le personnel du BHI le demande. Le dispositif de protection des données est géré par le BHI. Le BHI gère le formulaire standard du contrat d'adhésion avec les requérants et publie les clés de données pertinentes. Le réseau actuel de fabricants d'ECDIS s'élevait à 190 en septembre 2011. Tous les adhérents ne fabriquent pas d'ECDIS homologué – mais tous exigent d'embarquer le dispositif de protection des données pour ENC de la S-63 dans leur équipement. Les adhérents couvrent une large gamme de compagnies à travers le monde. Le dispositif de la S-63 sert de base à plusieurs services de distribution globale d'ENC et un grand nombre de Services hydrographiques l'utilisent également pour mettre en place des services de distribution locale d'ENC.

Publication de la norme S-63

4.2 La première édition de la S-63 (Edition 1.0) a été publiée en 2003. Une édition révisée de la norme a été publiée en tant qu'édition 1.1 en 2008. Celle-ci contenait de nombreuses clarifications et, dans certains cas, des modifications. Elle visait à rendre la norme plus claire et plus facile à mettre en œuvre par les utilisateurs du dispositif de protection des données. La version révisée contenait également certaines améliorations conçues pour faire en sorte que les systèmes des fabricants soient compatibles avec une large gamme de services (à la fois locaux et mondiaux) et elle soutenait le codage des données ENC sur large support, tels les DVD. Etant donné la taille de la base de données mondiale pour ENC, la possibilité de diffuser les ENC sur DVD est un élément très apprécié des utilisateurs finaux.

4.3 Le passage des utilisateurs à la nouvelle édition de la S-63 n'est pas achevé. Ceci est dû au fait que les fournisseurs mondiaux de services ENC doivent approvisionner de nombreux utilisateurs finaux qui utilisent une grande variété de systèmes ECDIS, dont certains sont connus pour avoir des problèmes à importer l'édition 1.1 de la S-63 au sein de configurations spécifiques. Le DPSWG a fourni, et continue de procurer des directives aux fournisseurs de service en gérant cette transition et on espère que, en temps voulu, tous les fournisseurs de service adopteront la dernière édition de la norme pour tous ses utilisateurs.

4.4 Depuis la publication de l'édition 1.1 de la S-63, les réunions du DPSWG se sont concentrées sur la production d'une nouvelle édition de la norme spécifiquement conçue pour assurer la liaison entre la S-100 et ses spécifications de produit (en commençant avec la S-101, norme pour ENC). Une nouvelle édition de la norme fournira au moins la même protection contre la corruption et l'usage non autorisé que la norme actuelle, mais pourrait utiliser des outils et des technologies différentes pour ce faire.

5. Conclusions

5.1 Maintenir une norme appropriée en matière d'intégrité et de sécurité des données continuera d'être une tâche importante dans le futur. Au fur et à mesure que la S-100/S-101 se développera, la solution optimale en ce qui concerne la prochaine génération d'ECDIS deviendra plus claire.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.6 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUALITE DES DONNEES (DQWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUALITE DES DONNEES (DQWG)

1. Président:	M. C. HOWLETT (RU)	2009 – 2012
	CF. S. SMITH (USA)	2007 – 2009
Vice-président:	M. R. HARE (Canada)	2011 – 2012
	Vacant	2009 – 2011
	M. C. HOWLETT (RU)	2007 – 2009
Secrétaire:	Mr E. MONG (Jeppesen)	2011 – 2012
	Vacant	2007 – 2011
2. Participants	(..) indique le nombre de réunion auxquelles les participants ont assisté (sur 5)	
Etats membres de l'OHI:	Brésil (0), Canada (3), Danemark (0), Equateur (0), Finlande (4), France (0), Indonésie (0), Italie (0), Japon (1), Corée (Rép. de) (0), Pays-Bas (3), Norvège (1), Slovénie (1), Suède (2), RU (4), USA (2)	
Experts collaborateurs	Caris (Canada) (3) Fugro-Pelagos (USA) (1) Jeppesen (USA) (3) University of New Hampshire (USA) (1) Warsash Maritime College (RU) (0)	

3. Réunions

Le DQWG s'est réuni à cinq occasions, à savoir:

DQWG-1	Bath, RU	23 septembre 2008
DQWG-2	Portsmouth, USA	10 mai 2009
DQWG-3	Rostock, Allemagne	5 novembre 2010
DQWG-4	Helsinki, Finlande	14 – 17 juin 2011
DQWG-5	BHI, Monaco	15 – 18 novembre 2011

4. Résumé des travaux entrepris

4.1 Le DQWG a été recomposé en 2007 par la 19^{ème} réunion du CHRIS. Depuis lors, il a conduit des recherches sur la manière dont sont utilisés les indicateurs de la qualité des données au sein des produits existants.

4.2 La première tâche du DQWG a été d'identifier comment les descripteurs textuels concernant les termes A1 et A2 des CATZOC pourraient être ajustés afin de les rendre plus pratiques. La formulation existante exige que les hydrographes trouvent et mesurent TOUS les éléments significatifs – cette exigence est considérée comme étant presque impossible. Le DQWG a proposé un changement de formulation, laquelle a été promulguée en tant que modification aux définitions des CATZOC dans la LC 32/2009.

4.3 Le DQWG a ensuite examiné comment les SH producteurs d'ENC créaient leurs ENC. La lettre circulaire 17/2010 sollicitait des informations sur les indicateurs de qualité qui étaient peuplés par les SH et la LC 59/2010 demandait comment les SH producteurs d'ENC peuplaient les attributs CATZOC basés sur les données historiques.

4.4 La dernière partie de l'enquête du DQWG a été la publication d'un questionnaire diffusé aux navigateurs en février 2011. Ce questionnaire recherchait les opinions des navigateurs sur les indicateurs de qualité des données et sur la façon dont ils comprenaient les indicateurs existants qui apparaissent sur les cartes papier et dans les ENC.

4.5 Les résultats des diverses enquêtes sur les indicateurs de la qualité des données seront analysés par le DQWG dans le cadre du développement d'une méthode plus compréhensible de représentation de la qualité dans les produits de navigation. Diverses organisations incluant les collèges et les universités maritimes y participeront en permettant à leurs étudiants d'évaluer les différentes propositions qui sont développées par le DQWG avant de les proposer aux Etats membres pour approbation.

5. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.7

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE A JOUR DES ENC (EUWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MISE A JOUR DES ENC (EUWG)

L'EUWG a été créé par le CHRIS à sa 20^{ème} réunion (novembre 2008) aux fins de développer des solutions pragmatiques pour surmonter des incohérences dans la promulgation et la distribution des Avis aux Navigateurs (AN) temporaires et préliminaires (T et P) destinés à être utilisés dans l'ECDIS. L'EUWG était également chargé d'examiner et de réviser les mécanismes de mise à jour tels que contenus dans l'Appendice 1 de la S-52 – *Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation* (décembre 1996) pour incorporation dans la S-65 – *Guide de production des ENC*.

1. Président:	M. Y. Le FRANC (France)	2009 - 2012
Vice-président:	M. R. COOMBES (RU)	2009 - 2012
BHI	Ing. en chef M. HUET	

2. Participants

Etats membres de l'OHI de Australie, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Lettonie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni, USA.

Experts collaborateurs (Organisations) IC-ENC, Jeppesen Marine, PRIMAR

3. Réunions

Conformément à son mandat, le GT a travaillé par correspondance. Il n'a pas été nécessaire d'organiser de réunion pour mener à bien les travaux.

4. Résumé des travaux entrepris

4.1 L'EUWG a élaboré des directives définissant les meilleures pratiques pour produire des mises à jour des ENC équivalentes aux AN T et P. Les directives, *via* un ensemble de recommandations pratiques, en identifient les principes clé. Ces directives ont été publiées en octobre 2009 dans l'édition 1.2 de la S-65. Ces directives ont depuis été incluses dans une nouvelle édition de l'Annexe A à l'Appendice B.1 de la S-57 – *Utilisation du catalogue des objets pour les ENC*.

4.2 A l'invitation du HSSC2 (octobre 2010), le BHI a mené une enquête auprès des Etats membres eu égard à l'application de ces directives. A partir des résultats de l'enquête réalisée en 2011, il apparaît que la situation concernant la production normalisée de mises à jour T et P évolue très favorablement.

4.3 L'EUWG a examiné l'Appendice 1 de la S-52. Les directives pour la production et la diffusion d'ENC à jour ont été proposées pour inclusion dans une nouvelle édition de la S-65. L'EUWG a adressé ses recommandations au TSMAD concernant les clarifications qui étaient demandées dans la S-57. Certaines d'entre elles ont été traitées dans une nouvelle édition de l'Annexe A à l'Appendice B.1 de la S-57. Une nouvelle édition de l'Appendice 1 de la S-52 – *Directives relatives à la mise à jour de la carte électronique de navigation* a été rédigée. Elle ne contient que les éléments liés au traitement des données ENC mises à jour dans un ECDIS. Ces éléments sont pratiquement inchangés pour éviter tout impact sur les documents relatifs aux spécifications de l'OMI et de la CEI sur l'ECDIS.

4.4 Le HSSC 3 a approuvé le projet de nouvelles éditions de la S-65 et de l'Appendice 1 de la S-52. Comme l'EUWG avait alors atteint ses objectifs, il a été décidé de dissoudre le GT après que les Etats membres aient approuvé ces deux nouvelles éditions.

5. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.8 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE (HDWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE (HDWG)

Le HDWG a été créé le 1er janvier 2009 à la suite des Décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} CHI qui ont mis en vigueur une restructuration des comités de l'Organisation. La tâche du HDWG est de tenir à jour la publication S-32 de l'OHI – *Dictionnaire hydrographique*. Avant la création du HDWG, le Comité sur le dictionnaire hydrographique (CHD) remplissait la même fonction. Le CHD a été dissous à la formation du HDWG.

1. Président:	M. J. MILLS (USA)	2007–2012
Vice-président:	Vacant	
Secrétaire:	M. S. SHIPMAN (BHI)	2007 - 2012

2. Participants

Etats membres de l'OHI: Australie, Brésil, Chili, France, Malaisie, Mexique, Uruguay, USA.

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} CHI, le HDWG et le CHD précédent ont entièrement mené à bien leurs travaux par correspondance, via un “forum de discussion” dont l'adresse était la suivante : <http://iho-discussions.org>.

4. Résumé des travaux entrepris

4.1 Le HDWG a passé en revue les termes précédemment inclus dans l'Appendice 3 de la S-52– “*Glossaire des termes relatifs à l'ECDIS*” et a préparé un nouvel Appendice 1 de la S-32 - “*Glossaire des termes relatifs aux ECDIS*” contenant 152 des définitions incluses à l'origine dans l'Appendice 3 de la S-52. Les 29 termes non inclus dans l'Appendice 1 de la S-32 ont été examinés à nouveau et le HDWG a préparé 10 définitions nouvelles et 7 définitions amendées pour inclusion dans la S-32.

4.2 Suite aux propositions du TSMAD, le HDWG a examiné les définitions de la S-57 (Normes de transfert de l'OHI pour les données hydrographiques) et a préparé 42 définitions nouvelles pour inclusion dans la S-32 pour l'aligner avec la S-57.

4.3 Le HDWG a examiné une proposition du sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) pour la normalisation entre la S-32 et la terminologie utilisée dans la publication B-6 – “*Normalisation des noms des formes du relief sous-marin*”, et a préparé 26 définitions nouvelles ou amendées pour inclusion dans la S-32.

4.4 Le HDWG a examiné les propositions du CSPCWG et a préparé 18 définitions nouvelles ou amendées pour inclusion dans la S-32.

4.5 The HDWG a examiné les propositions du président du GT sur la S-44 (maintenant dissous) et a préparé sept définitions nouvelles ou amendées pour inclusion dans la S-32.

4.6 Le HDWG a examiné les propositions du président du SC-SMAN et a préparé 17 définitions nouvelles ou amendées pour inclusion dans la S-32.

4.7 Comme le demandait le HSSC, le HDWG a préparé une définition des “eaux navigables intérieures” à partir des recommandations du GT sur l'hydrographie et la cartographie des eaux intérieures (HCIWWG).

4.8 Le HDWG a préparé un texte révisé de la résolution de l'OHI 7/1929, telle qu'amendée, - Dictionnaire hydrographique qui a été par la suite adopté par l'Organisation.

4.9 Le HDWG a préparé un ensemble de règles énonçant les directives relatives aux entrées qu'il serait approprié d'inclure dans le Dictionnaire hydrographique et à la manière dont ces entrées seraient gérées. Le critère d'inclusion des termes repose sur les directives adoptées par la Décision 42 de la XIII^{ème} CHI en 1987.

5. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport :

ELEMENT 2.9

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES
MARITIMES (MSDIWG)**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INFRASTRUCTURE DES DONNEES SPATIALES
MARTIMES (MSDIWG)**

1. Président:	Mme M. KENNY (USA)	2010-2012
	M. J. PEPPER (RU)	2008-2010
Vice-président:	Vacant	2010-2012
	Mme N. KENNY (USA)	2008-2010
Secrétaire:	Vacant	2008 - 2012
BHI	Ing. en chef M. HUET	

2. Participants: (..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté

Etats membres de l'OHI: Argentine (0), Australie (3), Brésil (0), Canada (0), Cuba (0), Danemark (3), Estonie (2), Finlande (3), France (3), Allemagne (1), Italie (0), Japon (0), République de Corée (0), Lettonie (0), Pays-Bas (3), Nigéria (1), Norvège (3), Portugal (0), Roumanie (0), Singapour (0), Slovénie (2), Espagne (1), Suède (1), Ukraine (0), RU (3), USA (3)

Collaborateurs experts: CARIS (Canada)
Independent Consultant/Osborne
John Pepper Consultancy Ltd
SeaZone (RU) (2)
University of Melbourne, Australie

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} CHI, le MSDIWG s'est réuni comme suit:

MSDI 1	BHI	Monaco	4-5 février 2008
MSDI 2	BHI	Monaco	10-11 septembre 2008
MSDI 3	BHI	Monaco	2-3 avril 2009

4. Points de l'ordre du jour et activités :

4.1 La section suivante décrit les principaux points de l'ordre du jour et les sujets que le MSDIWG a abordé au cours de la période couverte par le rapport. De plus amples détails peuvent être trouvés dans le compte rendu et les documents associés de la réunion du MSDIWG sur le site web de l'OHI.

Audit pour les EM sur les capacités et les connaissances relatives à l'infrastructure des données spatiales

4.2 La première réunion du MSDIWG s'est tenue en février 2008 peu après sa création. Afin de remplir son mandat, le WG a décidé de demander aux EM de l'OHI d'indiquer leur niveau de connaissance et de compréhension des avantages qu'il y aurait à soutenir les initiatives nationales en matière de données spatiales et leur capacité à soutenir le développement de l'infrastructure des données spatiales . Un questionnaire a été élaboré qui regroupe les informations sous les catégories suivantes :

- Stratégie et politique
- Communications et personnes
- Gestion des données
- Cadres et normes pour les données
- Diffusion des données

Les SH sont également invités à prévoir l'état de leur participation à l'infrastructure des données spatiales maritimes dans les trois années à venir, leurs prévisions d'activités ainsi que les obstacles identifiés qui pourraient empêcher les progrès, et la manière dont l'OHI pourrait apporter son appui. Le questionnaire a été diffusé en avril 2008 et 43 Etats y ont répondu. Les résultats de l'enquête indiquent que le document de l'OHI qui fournit des directives générales sur la manière dont les SH pourraient s'impliquer davantage dans les MSDI serait utile.

Publication spéciale C-17 et développement des annexes

4.3 En 2009, le GT a commencé à rédiger une publication de l'OHI qui fournirait des directives procédurales définitives sur la façon d'établir le rôle d'une autorité hydrographique nationale dans l'infrastructure des données spatiales maritimes. Le GT a également assemblé des documents d'appui à mettre à disposition via le site web de l'OHI. La publication C-17 – *Infrastructures des données spatiales : "La dimension maritime"- Directives à l'intention des Services hydrographiques* a été achevée mi-2009 et adoptée par les Etats membres en 2010. Quatre documents d'appui, qui ont été élaborés la même année, couvraient

- Questions fréquemment posées en matière de SDI
- Matériel en matière de renforcement des capacités – Cours de formation sur la prise de conscience en matière d'infrastructure des données spatiales (modèle)
- Parties prenantes en matière d'infrastructure des données spatiales
- Politique des données hydrographiques pour l'infrastructure des données spatiales – Guide des meilleures pratiques pour les SH.

Ces documents ont été ajoutés à la C-17 en tant qu'annexes en 2010. .

Document d'information présentant une mise à jour des activités maritimes en matière d'infrastructure des données spatiales de divers Etats membres.

4.4 Un document d'information a été soumis au HSSC en 2010. Il fournissait une actualisation des activités maritimes en matière d'infrastructure des données spatiales dans certains Etats. Ce document a été compilé à partir des contributions de différents membres du MSDIWG et des collaborateurs experts sur les activités qui avaient eu lieu dans un passé récent. Une vue d'ensemble de l'initiative INSPIRE de l'Union européenne y était également incluse.

Développement du plan de travail

4.5 L'année dernière, les Etats membres qui ont été actifs au sein du MSDIWG ont participé à deux conférences téléphoniques pour discuter du plan de travail de l'année à venir et du futur du groupe. L'utilisation des services de conférences téléphoniques et de WebEx se sont révélés très concluants pour permettre l'échange d'idées et encourager un large dialogue.

5. Conclusions

5.1 Les réponses au questionnaire distribué en 2008 ont montré qu'il existait un écart considérable entre les nations développées et émergentes en ce qui concerne la manière dont l'infrastructure des données spatiales a été implémentée, et que quelques EM anticipaient des améliorations au cours des trois prochaines années (en 2011).

5.2 En 2010, les EM ont indiqué que l'utilisation des données hydrographiques à des fins autres que la navigation continue d'augmenter. Les EM poursuivent leurs travaux pour rendre leurs données hydrographiques plus accessibles. Des contraintes en matière de financement ou de ressources semblent entraver les progrès relatifs aux infrastructures des données spatiales maritimes, lesquelles sont empêchées par un manque de métadonnées et de mécanismes permettant un accès facile aux données disponibles. Les communautés hydrographiques et océanographiques sont en retard par rapport aux domaines terrestre et aérien dans la mise en œuvre des SDI.

5.3 Le MSDIWG estime que le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) et les commissions hydrographiques régionales jouent un rôle clé en aidant les Etats à contribuer à l'infrastructure des données spatiales par l'éducation des EM en développement et développés au bénéfice de l'infrastructure des données spatiales et en facilitant les discussions sur ce thème lorsque l'opportunité leur en est donnée.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.10

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NORMALISATION DES PUBLICATIONS NAUTIQUES (SNPWG)

RAPPORT GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NORMALISATION DES PUBLICATIONS NAUTIQUES (SNPWG)

- | | | |
|------------------------|---------------------------------------|-------------|
| 1. Président: | M. D. ACLAND (RU) | 2007 - 2012 |
| Vice-président: | M. J. SCHRÖDER-FURSTENERG (Allemagne) | 2007 - 2012 |
| Secrétaire: | Vacant | |
| BHI: | M. A. PHARAOH | |

- 2. Participants:** (..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté
- Etats membres de l'OHI : Argentine (2), Brésil (3), Danemark (6), Estonie (3), Finlande (1), France (6), Allemagne (6), Japon (5), Corée, Rép. de (3), Pays-Bas (2), Norvège (4), Espagne (1), RU (6), USA (6).
- Intervenants à titre d'experts : CARIS (Canada) (2)
 CherSoft (RU) (1)
 Esri (Japon) (1)
 Interschalt (Allemagne) (2)
 Jeppesen Marine (USA) (5)
 NOVACO (RU) (2)
 University of New Hampshire (USA) (1)

3. Réunions

3.1 Depuis la XVII^{ème} CHI, le SNPWG s'est réuni comme suit:

SNPWG 8	Monaco	Monaco	3-7 sept. 2007
SNPWG 9	Brest	France	21-25 avril 2008
SNPWG 10	Norfolk	USA	23-27 février 2009
SNPWG 11	Monaco	Monaco	7-11 sept. 2009
SNPWG 12	Tokyo	Japon	21-25 juin 2010
SNPWG 13	Stavanger	Norvège	4-8 avril 2011
SNPWG 14	Monaco	Monaco	13-17 février 2012

4. Résumé des travaux entrepris

4.1 La déclaration d'intention relative aux publications nautiques, approuvée peu avant la période couverte par ce rapport, a été la contribution principale utilisée en vue d'élaborer le Dictionnaire de concepts de caractéristiques (FCD) pour les publications nautiques. Cette tâche a commencé sur MS Word puis a été transférée à un site web utilisant la technologie Wikipedia. Le FCD continue de s'étoffer. Une initiative a été prise pour peupler le domaine NPUBS du registre d'informations géospaciales de la S-100 avec les caractéristiques et les attributs développés sur le site web SNPWG Wikipedia.

4.2 Des exemples de lots de données textuelles ont été rédigées pour les eaux couvertes par les lots de données d'essai de la S-64. Des extraits de ces derniers et d'autres publications nautiques ont alors été associés au modèle de données du SNPWG en extension rapide aux fins de tester le concept.

4.3 Un exemple de spécification de produit a été élaboré en tant que produit théorique. Dès que le caractère de la S-100 est devenu clair, les travaux ont commencé en vue de rédiger une simple spécification de produit au lieu d'un produit réel. La tâche du programme de protection de l'environnement marin a fourni un candidat adéquat. Un schéma d'application a été rédigé pour les zones de protection marines utilisant des caractéristiques et des attributs provenant à la fois des domaines HYDRO et NPUBS. Une spécification de produit MPA est actuellement à l'état de projet.

4.4 Le SNPWG a été tenu informé des recherches conduites par les autorités hydrographiques du Danemark, de l'Allemagne et de la Norvège, ainsi que de Jeppesen Marine sur le développement d'autres spécifications de

produit y relatives. Des discussions avec le DIPWG ont maintenant commencé sur la présentation des informations relatives aux publications nautiques.

5. Conclusions

5.1 Le contenu des publications nautiques couvre une gamme de sujets beaucoup plus vaste que ce qui est contenu sur une carte nautique ainsi le Dictionnaire des concepts des caractéristiques NPUBS contient probablement plus de caractéristiques et d'attributs que l'on n'en trouve dans les ENC. NPUBS comporte plusieurs classes d'informations qui ne sont pas d'ordre géographique, ces informations seront donc conservées en tant que caractéristiques d'information. Un changement au modèle général des caractéristiques de la S-100 a été demandé pour soutenir les relations qui existent entre les informations et les caractéristiques géographiques dans les publications nautiques.

5.2 Il est possible d'associer un texte très bien structuré dans les publications nautiques à des caractéristiques contenues dans le modèle de données du SNPWG, mais cela devient de plus en plus difficile avec les informations à présent contenues dans les longs paragraphes textuels.

5.3 La population du domaine NPUBS du Registre GI devrait être effectuée lentement et seulement lorsque la forme des caractéristiques est suffisamment stable.

5.4 La production de produits basés sur les caractéristiques et contenant des informations en provenance des publications nautiques semble être un projet à long terme qu'il faudra plusieurs années pour mener à bien.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.11

GROUPES DE TRAVAIL SUR LA MAINTENANCE ET LE DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS DE LA NORME DE TRANSFERT (TSMAD)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MAINTENANCE ET LE DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS DE LA NORME DE TRANSFERT (TSMAD)

1. Président:	M. B. GREENSLADE (RU)	2007 - 2012
Vice-président:	Mme. J. POWELL (USA)	2011-2012
	Ing. en chef. J-L DÉNIEL (France)	2009 - 2011
	M. D. VACHON (Canada)	2007 - 2009
Secrétaire:	M. A. PHARAOH (BHI)	2007 - 2012

2. Participants

(..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté (non compris le TSMAD 23)

Etats membres de l'OHI: Australie (11), Belgique (0), Brésil (4), Canada (9), Danemark (9), Estonie (0), Finlande (8), France (11), Allemagne (11), Italie (1), Japon (8), République de Corée (2), Pays-Bas (3), Nouvelle-Zélande (2), Norvège (10), République d'Afrique du Sud (5), Singapour (1), Espagne (1), Suède (9), RU (16), USA (15), Venezuela (1)

Collaborateurs experts: Caris (Canada) (15)
ESRI (USA) (13)
Furuno (Finlande) (4)
GEOMOD (France) (3)
IDON Technologies (Canada) (1)
IIC Technologies (Canada) (11)
International Centre for ENC's (8) (IC-ENC)
Jeppesen Marine (Canada, Italie, Allemagne) (14)
L-3 Communications (Australie) (1)
PRIMAR (7)
SevenCs (Allemagne) (12)
TKartor (Suède) (6)
Transas (Russie) (7)

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} CHI, le TSMAD et ses groupes de travail associés se sont réunis comme suit :

TSMAD-14	Taunton	RU	4 - 8 juin 2007
TSMAD-14 (suite) / CSMWG-17 réunion mixte	Stavanger	Norvège	11 - 13 juin 2007
TSMAD S-100 Groupe cible	Hambourg	Allemagne	17-21 septembre 2007
TSMAD-15	BHI	Monaco	14 – 18 janvier 2008
1 ^{er} Atelier des parties prenantes à l'ECDIS sur la S-101	BHI	Monaco	3 - 7 mars 2008
Réunion mixte TSMAD 16/CSMWG 18	Le Cap	Afrique du Sud	5 - 9 mai 2008
TSMAD-MEPTG	San Francisco	USA	3 - 5 juin 2008
TSMAD-17	Seattle	USA	8-12 septembre 2008
Réunion mixte TSMAD 18/DIPWG-1	Ottawa	Canada	4 - 8 mai 2009
Sous-GT sur la S-100 du TSMAD	Taunton	RU	1 - 3 mai 2009
TSMAD-19	Sydney	Australie	26 - 30 oct. 2009
2 ^{ème} Atelier des parties prenantes à la S-101	Taunton	RU	9 - 11 mars 2010

Réunion mixte TSMAD 20/DIPWG-2	Rostock	Allemagne	3-7 mai 2010
Sous-GT du TSMAD sur la S-101	Taunton	RU	17 - 19 août. 2010
TSMAD-21	Victoria	Canada	29 nov.3 déc. 2010
Réunion mixte TSMAD-22 / DIPWG-3	Séoul	République de Corée	11 - 15 avril 2011
Réunion de liaison du TSMAD et de l' AISM sur l'e-Navigation	Taunton	RU	3 - 5 mai 2011
Sous-GT du TSMAD / DIPWG sur la S-100	Hambourg	Allemagne	14 - 15 juin 2011
TSMAD-23	Wellington	Nouvelle-Zélande	16 - 20 janvier 2012

4. Questions importantes examinées

4.1 La section suivante décrit les principaux thèmes que le TSMAD a fait avancer au cours de la période couverte par le rapport. On peut trouver de plus amples détails dans les minutes des réunions du TSMAD sur le site web de l'OHI. Les réunions mixtes régulières avec le GT sur les informations numériques qui ont été fondamentales dans le développement du contenu relatif à la présentation des données de la S-100 et de la S-101 sont d'un intérêt tout particulier.

La S-100 : Modèle universel pour les données hydrographiques de l'OHI

4.2 Le projet le plus important pour le TSMAD a été la préparation continue de la S-100. En outre, une interface web a été développée pour entretenir le Registre géospatial de la S-100. Le TSMAD, en coopération avec le BHI, a développé la S-99 – *Procédures opérationnelles pour l'organisation et la gestion du Registre d'informations géospatiales de la S-100*. La S-100 a été adoptée comme norme de l'OHI le 1er janvier 2010. La S-99 a été adoptée l'année suivante.

S-101 Spécification de produit pour ENC

4.3 La S-101 est la prochaine génération de spécification de produit pour ENC. Elle a été développée en quatre étapes dont la première étape a été achevée en décembre 2011. La première étape a démontré sa capacité à créer les données de base de la S-101 à partir des données existantes de la S-57. Un convertisseur a été développé par les Etats-Unis (NOAA) et ESRI pour tester cette capacité. La disponibilité de ce convertisseur devrait permettre aux SH de créer des données de base à partir de la S-100 pour ENC sans avoir besoin d'augmenter ou de remplacer le logiciel de production d'ENC à court ou moyen terme. Une fois que des essais poussés auront été menés à bien le convertisseur sera mis à disposition à partir de l'OHI à titre gracieux.

4.4 Les étapes suivantes du développement de la S-101 comprendront les nouvelles composantes et fonctionnalités contenues dans la S-100, lesquelles incluent la gestion améliorée des dossiers texte et images, la présentation améliorée des données de la S-101 dans un ECDIS et utilisent les capacités prêtes à l'emploi des catalogues d'échange en matière d'entités et de présentation. Ceci nécessitera le développement d'un banc d'essai en forme de visionneuse pour mener les essais en profondeur avant que les données d'essai ne soient distribuées plus largement. On espère que ce banc d'essai sera élaboré sous peu. Il est prévu que la partie principale de la S-101 sera achevée fin 2012 ou début 2013. Toutefois, la S-101 ne sera pas soumise aux EM pour adoption en tant que norme de l'OHI avant que des essais approfondis n'aient été réalisés et qu'un plan d'implémentation n'ait été approuvé.

S-102 Spécification de produit pour la bathymétrie de surface

4.5 Un projet final de la S-102 – *Spécification de produit pour la bathymétrie surfacique* a été achevé en 2011 pour adoption par les Etats membres en tant que norme de l'OHI début 2012. La S-102 a été élaborée

comme une version conforme à la S-100 du BAG (quadrillage attribué à la bathymétrie) spécifiée par le projet Open Navigation Surface initialement conçu par les universitaires du Center for Coastal and Ocean Mapping (CCOM) et du Joint Hydrographic Center (JHC) de l'université du New Hampshire, USA. Le projet Open Navigation Surface est un projet de logiciel en accès libre destiné à fournir une bibliothèque de code source portable et visant à intégrer des surfaces bathymétriques quadrillées avec les valeurs d'incertitude associées. Les BAG peuvent être utilisés seuls ou combinés avec des ENC ou d'autres données compatibles avec la S-100. La spécification de produit pour la bathymétrie surfacique en tant que tel représente une des nombreuses couches additionnelles possibles qui peut être intégrée avec les autres produits S-100 pour être utilisée avec les ENC dans le futur.

S-57 Suppléments numéros 1 et 2

4.6 Du fait du gel de la norme S-57 pour le transfert des données, un nouveau concept de publication de suppléments à la S-57 a été introduit en 2007 en tant que méthode d'extension des appendices clé.

4.7 Le Supplément No. 1 traite des nouvelles prescriptions de l'OMI pour les *Voies de circulation archipélagiques* (ASL), *Zones maritimes particulièrement vulnérables* (PSSA) et *Zones maritimes vulnérables du point de vue de l'environnement* (ESSA). Dans le même temps, une nouvelle entité NEWOBJ (nouvel objet) a été inclus pour permettre dans le futur le codage et la visualisation d'autres prescriptions importantes encore inconnues en matière de navigation.

4.8 Le Supplément No. 2 a été diffusé en vue de répondre aux questions relatives à l'attribution temporelle de certains objets d'équipement et de mettre à jour les détails de l'attribut de la catégorie *Zone de confiance*. Le contenu du Supplément No. 1 sera regroupé dans le Supplément 2.

S-57 Annexe A - APPENDICE B.1 – Utilisation du catalogue des objets pour ENC

4.9 *L'utilisation du catalogue des objets pour ENC* a été révisée en 2011 aux fins de rationaliser les directives de codage qui ont proliféré sous la forme de bulletins de codage, de questions fréquemment posées et d'appendices à la S-65 depuis 2000 lorsque la norme S-57 a été effectivement gelée.

Tenue à jour d'autres publications du TSMAD

4.10 Une nouvelle version de la S-64 – *Lots de données d'essai de l'OHI pour ECDIS* a été produite en 2008 pour répondre aux divers changements et prescriptions des nouveaux essais depuis la première publication en 2003. Une révision et une mise à jour supplémentaires sont actuellement en cours pour permettre des essais sur des questions qui ont été identifiées plus récemment.

11 Plusieurs nouvelles versions de la S-58 – *Vérifications recommandées par l'OHI pour la validation des ENC* ont été publiées entre 2007 et 2011 afin de tenir à jour ou d'introduire de nouveaux essais et de faire en sorte que la validation critique des ENC soit aussi efficace que possible.

Promotion

4.12 Le TSMAD a fourni un appui technique à différents groupes de travail de l'OHI et d'organisations externes, principalement pour soutenir l'utilisation de la S-100. Parmi ceux-ci on peut inclure le SNPWG, le TWLWG, le DQWG, l'UN-DOALOS et le Comité de l'AIMS sur l'e-Navigation.

4.13 L'assistance à l'UN-DOALOS a permis le développement d'une spécification de produit basée sur la S-100 pour la diffusion des données géospatiales qui appuient les revendications relatives aux limites soumises dans le cadre de la Convention des NU sur le Droit de la mer (UNCLOS).

4.14 Le TSMAD a également accueilli deux réunions des parties prenantes à la S-101 pour obtenir des contributions des utilisateurs au développement de la S-101 et tenir informées les parties prenantes.

5. Clôture

5.1 La période couverte par ce rapport a été la plus active pour le TSMAD depuis le développement de la S-57 début 90. La S-100 commence à remplir ses potentialités en vue de mieux soutenir l'interopérabilité entre spécifications de produit, laquelle conduira à une implémentation plus rentable des exigences du système. Celle-ci n'aurait pas été possible sans la participation et la générosité des collaborateurs experts de l'industrie qui ont participé au développement et à la tenue à jour des normes assignées au TSMAD.

5.2 La S-101, nouvelle génération de spécification de produit pour ENC progresse bien, mais il faut souligner que son introduction et son adoption en tant que norme de l'OHI dépendent d'essais approfondis, de la participation des parties prenantes et d'une stratégie viable de transition qui permette que les SH, les fabricants d'ECDIS et les navigateurs évoluent sans heurts de la S-57 à la S-101.

5.3 La liste qui suit détaille les versions actuelles des publications tenues à jour par le TSMAD:

S-57 3.1.0 publiée en novembre 2000

S-64 1.1.0 publiée en décembre 2008

S-57 Supplément No. 2 publié en juin 2009

S-65 1.2. publiée en octobre 2009

S-100 1.0.0 publiée en tant que norme active en janvier 2010

S-100 1.0.0 Registre d'informations géospatiales lancé en janvier 2011

S-58 4.2.0 publiée en février 2011

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.:

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 2.12

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES MAREES ET LE NIVEAU DE LA MER (TWLWG)

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MAREES ET LE NIVEAU DE LA MER (TWLWG)

Le TWLWG a été créé le 1er janvier 2009 comme suite aux Décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} CHI qui ont mis en vigueur une restructuration des comités de l'Organisation. La tâche du TWLWG consiste à donner des avis techniques et à coordonner les questions relatives aux marées, aux niveaux de la mer et aux systèmes de référence verticale. Avant la création du TWLWG, le Comité sur les marées (IHOTC) remplissait la même fonction. L'IHOCT a été dissous à la formation du TWLWG.

1. Président:	M. S. GILL (USA)	2008 – 2012
	M. J. PAGE (RU)	2007
Vice-président:	Ms Z. JAYASWAL (Australie)	2011 – 2012
	Mme L. PINEAU (France)	2009 - 2010
Secrétaire:	M S. SHIPMAN (BHI)	2007 - 2012

2. Participants

(..) indique le nombre de réunions auxquelles les participants ont assisté

Etats membres de l'OHI: Australie (4), Brésil (3), Canada (3), Chili (3), Chine (1), Cuba (0), Danemark (2), Equateur (0), Estonie (1), Finlande (3), France (4), Allemagne (0), Inde (0), Indonésie (0), Italie (0), Japon (1), République de Corée (2), Nouvelle-Zélande (0), Norvège (4), Pérou (1), Portugal (3), Afrique du Sud (3), Espagne (3), RU (4), Uruguay (0), USA (3), Venezuela (1).

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} Conférence, quatre réunions ont eu lieu, à savoir :

TC8	Halifax, Canada	23 – 26 octobre 2007
TWLWG1	Niteroi, Brésil	30 mars – 1er avril 2009
TWLWG2	Stavanger, Norvège	27 – 29 avril 2010
TWLWG3	île de Jeju, République de Corée	5 – 7 avril 2011

4. Résumé des travaux entrepris

4.1 La liste standard des composantes de la marée et un inventaire des marégraphes utilisés par les Etats membres de l'OHI ont été mis à jour et publiés sur la page web du TWLWG.

4.2 Un format XML pour l'échange des constantes harmoniques a été publié.

4.3 Les amendements aux résolutions de l'OHI concernant les questions relatives aux marées et au niveau de la mer ont été examinés et, ultérieurement, adoptés par les Etats membres. Le TWLWG a donné des conseils au CSPCWG sur les questions relatives aux marées et au niveau de la mer en ce qui concerne la publication S-4 de l'OHI "*Règlement de l'OH pour les cartes internationales (INT) et Spécifications de l'OHI pour les cartes marines*".

4.4 Le TWLWG a aidé à la préparation d'une version anglaise d'une publication française sur les "Marées côtières" en donnant des avis au traducteur et en corrigeant la traduction anglaise. Ce manuel a été rédigé par M. Bernard SIMON, un ancien membre du Comité sur les marées et il sera publié par l'Institut océanographique de Paris. Un exemplaire est mis gracieusement à la disposition des Etats membres de l'OHI.

4.5 Le développement de normes pour les Tables de marées numériques a progressé ainsi que la transmission des données de marées en temps réel.

4.6 Des avancées ont été réalisées dans le domaine de l'application dynamique des marées dans l'ECDIS en association avec les travaux du GT du TSMAD et du DIPWG;

4.6 Une structure schématique pour un cours de brève durée sur les "*Marées pour l'Hydrographie*" a été préparée pour le sous-comité sur le renforcement des capacités.

4.7 Une étude se poursuit aux fins de comparer les prévisions des marées générées à partir d'un ensemble de données commun utilisant différents logiciels d'analyse.

4.8 Une étude des ensembles de données à long terme pour la détermination de l'élévation globale du niveau de la mer est en cours.

5. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H. I.:

Il est demandé à la Conférence de prendre bonne note du rapport.

PROGRAMME DE TRAVAIL N° 3

COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL POUR LA PERIODE 2007 - 2011

TABLE DES MATIERES

Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées

- Rapport du Comité de coordination interrégional (IRCC)
- Rapport des Commissions hydrographiques régionales (CHR) :
 1. Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA)
 2. Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)
 3. Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)
 4. Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)
 5. Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)
 6. Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)
 7. Commission hydrographique nordique (CHN)
 8. Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional (CHOIS)
 9. Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)
 10. Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR)
 11. Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE)
 12. Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA)
 13. Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO)
 14. Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)
 15. Commission hydrographique USA/Canada (CHUSC)
- Rapport de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)

Elément 3.2 Augmentation de la participation des Etats non membres

(Inclus dans le cadre des rapports de toutes les CHR sous l'élément 3.1, le cas échéant)

Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

- Rapport du sous-comité sur le renforcement des capacités
- Rapport sur le fonds pour le renforcement des capacités (CBFUND)
- Rapport du Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC)

Elément 3.4 Evaluation du renforcement des capacités

- Rapport sur l'évaluation du renforcement des capacités

Elément 3.5 Apport en renforcement des capacités

- Rapport sur l'apport en renforcement des capacités

Elément 3.6 Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale

- Rapport du groupe de travail sur la base de données mondiale des ENC (GT du WEND WG)

Elément 3.7 Renseignements sur la sécurité maritime

- Rapport du sous-comité du Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

Elément 3.8 Programme de cartographie océanique

- Rapport du Comité directeur de la GEBCO (GGC)
- Rapport du Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB)

ELEMENT 3.1

COOPERATION AVEC LES ETATS MEMBRES ET PARTICIPATION AUX REUNIONS APPROPRIEES

RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION INTERREGIONAL (IRCC)

1. **Président :** Ing. gén. Gilles BESSERO (France)

Vice-président : CV Abri KAMPFER (Afrique du Sud)

2. **Composition :**

Membres : Présidents des Commissions hydrographiques régionales (CHR):
Commission hydrographique nordique (CHN)
Commission hydrographique de la mer du Nord (CHMN)
Commission hydrographique de l'Asie orientale (CHAO)
Commission hydrographique USA/Canada (CHUSC)
Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)
Commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB)
Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)
Commission hydrographique du Pacifique sud-est (CHPSE)
Commission hydrographique du Pacifique sud-ouest (CHPSO)
Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC)
Commission hydrographique de l'Afrique et des îles australes (CHAIA)
Commission hydrographique de la zone maritime ROPME (CHZMR)
Commission hydrographique de l'Océan Indien septentrional (CHOIS)
Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO)
Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA) *depuis 2011*
Président de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)
Président du sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC)
Président du sous-comité sur le Service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)
Président du Comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC)
Président du Comité directeur de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) (GGC)
Président du groupe de travail sur la base de données mondiale sur les cartes électroniques de navigation (WEND)

Observateurs¹: Etats membres de l'OHI :

Australie, Brésil, Chine, Colombie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Japon, Mexique, Mozambique, Nigéria, Norvège, Pérou, Suède, Thaïlande, Turquie, RU, USA

Organisations internationales non-gouvernementales (OING) :

RTCA

¹ Liste des observateurs qui ont participé à une réunion du Comité au moins.

3. Réunions :

Le Comité a été créé le 1^{er} janvier 2009 (réf. LC 94/2008) et s'est réuni chaque année depuis cette date, conformément aux règles de procédure :

- IRCC 1 : 5 juin 2009, Monaco;
- IRCC 2 : 17-18 juin 2010, Nouvelle-Orléans, USA;
- IRCC 3 : 26-27 mai 2011, Niteroi, Brésil.

4. Items de l'ordre du jour :

Le Comité a pour but de promouvoir et de coordonner les activités qui pourraient bénéficier d'une approche régionale. Ses principaux objectifs consistent à :

- Mettre en place, coordonner et améliorer la coopération en matière d'activités hydrographiques, entre les Etats, sur une base régionale et entre les régions;
- Instaurer une coopération pour améliorer la mise en œuvre de programmes en matière de renforcement des capacités;
- Superviser les travaux des organes interorganisationnels spécifiques de l'OHI engagés dans des activités nécessitant une coopération et une coordination interregionales;
- Promouvoir la coopération entre les organisations régionales pertinentes et revoir et implémenter la stratégie de l'OHI en matière de renforcement des capacités, en favorisant les initiatives de renforcement des capacités.

L'IRCC assume la responsabilité des questions de politique relatives au WEND jusqu'à la création du Conseil.

L'ordre du jour permanent du Comité est joint en annexe.

Les principaux sujets abordés au cours de cette période ont été les suivants :

- La situation de l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI;
- Les voies et les moyens d'accroître la participation des Etats non membres aux activités de l'OHI;
- Le développement du WEND;
- L'implémentation du mécanisme de planification stratégique de l'OHI;
- Les méthodologies utilisées pour l'affichage d'informations sur l'état d'avancement des levés et sur l'élaboration de la Publication C-55 de l'OHI;
- La consolidation des relations entre les CHR et la GEBCO;
- L'implémentation des directives pour la préparation et la tenue à jour des cartes INT (S-11);
- Les expériences dans le traitement et la gestion des catastrophes maritimes ;
- Les relations avec le Forum des parties prenantes de l'OHI.

5. Conclusions :

- L'IRCC a invité les CHR et le BHI à prendre des mesures spécifiques pour accélérer le processus de ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI afin d'obtenir une approbation finale dans les délais nécessaires pour que la Conférence de l'OHI de 2012 soit la

première Assemblée (soit un minimum de 48 notifications avant le 23 janvier 2012) (en cours – voir LC 58/2011);

- L'IRCC a invité les CHR à encourager la réintégration des Etats membres suspendus au sein de l'OHI ainsi que la ratification de la Convention relative à l'OHI par les demandeurs et à superviser la rapide approbation par les Etats membres des demandes d'adhésion à l'OHI en cours.

- L'IRCC a invité la Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA) à résoudre le problème de la définition des limites méridionales de la zone de la CHRA et du programme de cartes INT associé, conjointement avec les CHR voisines (en cours – voir rapport de la CHRA).

- L'IRCC a convenu d'une mesure visant à concevoir un cadre approprié au développement de la Publication C-55 de l'OHI (Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde) (en cours en tant que tâche pluriannuelle spécifique identifiée dans le Programme de travail 2012 de l'OHI et dans le projet de Programme de travail de l'OHI pour la période 2013-2017 présenté à la Conférence).

- L'IRCC a établi le groupe de travail du WEND conformément à la recommandation de l'ancien comité WEND (réf. LC 82/2008) et établi et supervisé son programme de travail (en cours – voir rapport du GT du WEND);

- L'IRCC a convenu de recommander à la Conférence (ou à l'Assemblée) de l'OHI de 2012 de reporter toute révision du Plan stratégique de l'OHI à la prochaine Conférence/Assemblée et de se concentrer sur les questions d'implémentation. Dans cette optique, le Comité a approuvé une procédure en vue d'évaluer sa contribution à l'implémentation du programme de travail de l'année précédente et de collationner ses données pour la préparation du programme de travail de l'année suivante. Le Comité a également invité le Comité de direction du BHI à commencer à mettre en œuvre les indicateurs de performance de niveau stratégique (SPI) approuvés par la 4^{ème} CHIE et a également discuté des indicateurs de performance du niveau de travail appropriés à la supervision du programme de travail de l'IRCC et à leur introduction dans les SPI (en cours).

- L'IRCC a invité les CHR à prendre des mesures eu égard au manque de rapports de suivi de la part des pays qui bénéficient du soutien du fonds pour le renforcement des capacités (permanent).

- L'IRCC a invité le Comité directeur de la GEBCO et les présidents des projets bathymétriques régionaux à participer aux réunions correspondantes des CHR, en vue de renforcer la collaboration en accordant la priorité à l'amélioration de la bathymétrie à haute résolution en eaux peu profondes au niveau régional (en cours – voir rapport du Comité directeur de la GEBCO).

- En ce qui concerne le Forum des parties prenantes de l'OHI, l'IRCC a reconnu l'importance des questions relatives aux ECDIS et a recommandé de faire essentiellement porter les relations avec les parties prenantes sur ces questions. Il a été reconnu qu'il était prématuré d'organiser un Forum avant ou en liaison avec la Conférence (ou l'Assemblée) de l'OHI de 2012 et le président de l'IRCC a été chargé des contacts avec le président du HSSC sur la voie à suivre, en vue de présenter un rapport à la Conférence de l'OHI) (en cours – à discuter lors de la 3^{ème} réunion du HSSC).

- L'IRCC a invité le BHI à envisager avec la CHAtSO le niveau de participation approprié au processus de RIO + 20, conformément aux orientations stratégique de l'OHI (en cours).

- Sur la recommandation de l'IRCC, la spécification pour les cartes marines A402.1 de la Publication S-4 a été modifiée afin de faciliter l'accès des producteurs de cartes INT aux données récentes (fait – voir LC 50/2010 et 69/2010);

- Sur la recommandation de l'IRCC, la Résolution 2/2007 de l'OHI a été modifiée pour prendre en compte les normes qui relèvent de la compétence de l'IRCC (fait – voir LC 37/2011 et 50/2011).

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée :

(a) A prendre bonne note du rapport;

(b) A examiner les propositions suivantes :

PRO 1 DE L'IRCC – Mise à jour du plan stratégique de l'OHI

La Résolution 12/2002 de l'OHI telle qu'amendée, stipule que les Etats membres, le HSSC et l'IRCC sont invités, 12 mois avant la tenue de chaque Conférence ordinaire, à communiquer des données pour la mise à jour du plan stratégique de l'OHI :

« Y-12 (avril) : le BHI invite le HSSC et l'IRCC à présenter des propositions pour la mise à jour du plan stratégique ».

Pour la première date limite de 2012, compte tenu du fait que les orientations stratégiques de l'édition de 2009 restent tout-à-fait pertinentes et que l'implémentation du plan stratégique de 2009 en est toujours à sa phase initiale, l'IRCC recommande que la Conférence reporte toute révision à la prochaine session ordinaire de la Conférence / Assemblée et se concentre sur les questions de mise en œuvre, à savoir le suivi des performances et l'évaluation des risques, lors de la discussion du prochain programme de travail quinquennal.

**PRO 2 DE L'IRCC – Forum des parties prenantes de l'OHI
(Proposition conjointe HSSC-IRCC)**

Notant que chaque orientation stratégique du plan stratégique de l'OHI identifie une ou plusieurs questions nécessitant une interaction avec les parties prenantes de l'OHI impliquant à la fois une approche descendante (de l'OHI vers les parties prenantes) et une approche ascendante (des parties prenantes vers l'OHI);

Notant que l'OHI tirerait profit à la fois d'une meilleure visibilité dans des événements non liés à l'OHI concernant ses activités et de l'organisation de rencontres spécifiques de l'OHI avec ses parties prenantes;

Notant que le BHI assure la tenue à jour de trois listes de parties prenantes :

- la liste des organisations internationales qui ont signé un protocole d'accord (MOU) ou un accord de coopération avec l'OHI;
- la liste des Organisations internationales non gouvernementales (OING) accréditées en tant qu'observateurs;
- la liste des parties prenantes à l'ECDIS;

Appuyant la recommandation que l'OHI continue à jouer un rôle primordial au sein de la communauté des parties prenantes ECDIS;

Le **HSSC** et l'**IRCC** **invitent** la **Conférence** à approuver le plan d'action suivant concernant la communication avec les parties prenantes de l'OHI :

- (a) Le BHI est invité, via les données annuelles du HSSC, de l'IRCC et de l'ensemble des Etats membres de l'OHI, à tenir à jour un inventaire des parties prenantes de l'OHI établi à partir des listes existantes et élargi à tous les secteurs pertinents comme l'industrie (en dehors de la communauté ECDIS), le milieu universitaire et les médias, avec l'identification des principaux centres d'intérêt pour chaque partie prenante ou pour chaque groupe de parties prenantes;

- (b) Les Comités HSSC et IRCC sont invités à identifier chaque année quels items de leurs programmes de travail pourraient bénéficier d'échanges avec les parties prenantes appropriées;
- (c) Le BHI est invité à solliciter les parties prenantes de l'OHI tous les deux ans pour des propositions spécifiques de thèmes de discussion;
- (d) Le BHI est invité à élargir la participation de l'OHI, par la présence de représentants du BHI ou par la présence de représentants des Etats membres de l'OHI, à des événements externes à l'OHI, devant être identifiés dans le Programme de travail de l'OHI, à partir de la contribution annuelle du HSSC, de l'IRCC et de l'ensemble des Etats membres de l'OHI;
- (e) Le BHI est invité à planifier des réunions biennales du Forum des parties prenantes de l'OHI dans le cadre du programme de travail de l'OHI, sous réserve :
 - de développer à partir de (b) et (c) ci-dessus un ordre du jour approprié avec des questions spécifiques à traiter,
 - d'identifier un lieu susceptible d'attirer l'audience ciblée,
 - de s'assurer de l'engagement suffisant des organes pertinents de l'OHI et de la contribution ainsi que de la participation efficaces des Etats membres de l'OHI.
- (f) Le BHI est invité à envisager d'organiser le prochain Forum des parties prenantes de l'OHI dès que possible après la Conférence/Assemblée de l'OHI et pas plus tard qu'en 2013 ainsi qu'à se concentrer sur les questions relatives aux ECDIS, avec le soutien du HSSC et de l'IRCC.

(c) A noter que l'IRCC soutient les propositions suivantes présentées par les organismes associés à l'IRCC :

Propositions présentées par la CHRA :

PRO de la CHRA – Modification du Règlement général de l'OHI

La Conférence HI est invitée à adopter la modification suivante à l'annexe du Règlement général de l'OHI tel qu'approuvé par Décision 3 de la 17^{ème} CHI :

- remplacer :

« 13. Commission hydrographique USA/Canada (CHUSC); et
14. Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO) ».

Par :

« 13 Commission hydrographique USA/Canada (CHUSC); et
14. Commission hydrographique de l'Atlantique sud-ouest (CHAtSO); et
15. Commission hydrographique régionale de l'Arctique (CHRA).»

Propositions présentées par le groupe de travail du WEND :

**PRO 1 du GT du WEND – Réaffirmation de l'engagement de l'OHI
à assurer une couverture complète en ENC**

Réaffirmation de l'engagement de l'OHI à assurer une couverture complète en ENC, en fonction des besoins de l'évolution des modèles de trafic et de la disponibilité de données sources et de ressources appropriées.

NOTE : LE TEXTE COMPLET DE LA PROPOSITION EST INCLUS DANS LE RAPPORT DU WEND

PRO 2 du GT du WEND - Implémentation des principes WEND

Les principes WEND doivent être actualisés pour tenir compte des prescriptions de l'OMI relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS. Les directives pour les principes WEND devraient également être élargies pour inclure un processus qui reconnaisse, en dernier ressort, que les producteurs de cartes papier actuels peuvent combler les manques dans la couverture en ENC, ainsi qu'un processus similaire permettant d'identifier les zones de chevauchement de données ayant un impact sur la sécurité de la navigation, et après notification aux Etats producteurs et observation des processus, informer les navigateurs et l'OMI si la question ne peut pas être/ne sera pas résolue par les Etats producteurs. Ces directives révisées devraient être ajoutées aux principes WEND existants. Ce processus impliquera les CHR.

NOTE : LE TEXTE COMPLET DE LA PROPOSITION EST INCLUS DANS LE RAPPORT DU GT DU WEND

- (d) A noter les commentaires suivants sur les autres propositions devant être examinées par la Conférence :**

PRO 1 - Révision de la Résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophes

L'IRCC, notant que, malheureusement, plusieurs événements tragiques ont affecté de nombreuses parties du monde depuis le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien en 2004, propose que la Conférence HI :

- (i) invite les CHR à réviser les modifications proposées au niveau régional et fasse un compte rendu à l'IRCC4, et
- (ii) demande à l'IRCC de produire un projet consolidé tenant compte des différentes expériences acquises depuis 2005 ainsi que de toutes les données supplémentaires émanant d'autres organes de l'OHI.

PRO 6 – Etat global des levés hydrographiques

L'IRCC invite la Conférence HI à examiner cette proposition conjointement avec la tâche du programme de travail de l'OHI relative au développement de la Publication C-55 en cours et mentionnée au paragraphe 5 ci-avant.

- (e) A décider des futurs travaux du Comité tel que proposé dans le programme 3 (« Coordination et soutien interregional ») du projet de Programme de travail de l'OHI pour la période 2013-2017.**

ORDRE DU JOUR PERMANENT DES REUNIONS DE L'IRCC (tel qu'approuvé par l'IRCC 1 et modifié par l'IRCC 2)

1. Ouverture de la réunion et dispositions administratives
2. Rapport du président et questions en suspens
3. Actions et contributions des organes de l'IRCC
4. Contributions d'autres organes affectant l'IRCC
5. Examen du mandat et des Règles de procédure

6. Gestion du programme de travail de l'IRCC
7. Prochaine réunion de l'IRCC. Lieu et date.
8. Autres questions
9. Décisions de l'IRCC
10. Recommandations de l'IRCC pour examen des États membres de l'OHI.
11. Clôture de la réunion.

**RAPPORTS DES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES (CHR)
(DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE)**

1. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE DE L'ARCTIQUE (CHRA)

- 1. Première présidente :** Dr. Savithri Narayanan,
Hydrographe fédéral du Canada
- Président (oct 2011)** M. Sven Eskildsen,
Directeur général, Administration de la sécurité maritime
danoise
- Premier Vice-président :** M. Sven Eskildsen, DG
Directeur général, Administration de la sécurité maritime
danoise
- Vice- président (oct 2011) :** CF. Evert Flier
Directeur de l'hydrographie, Norvège
- 2. Membres :**
- | | |
|-------------------------|---|
| CANADA | Hydrographe fédéral
Dr. Savithri Narayanan |
| DANEMARK | DG Administration de la sécurité maritime danoise
M. Svend Eskildsen |
| NORVEGE | Directeur de l'hydrographie
CF. Evert Flier |
| FEDERATION
DE RUSSIE | Chef, Dépt. de Navigation & d'Océanographie
CV Alexander Shemetov |
| U.S.A | Hydrographe national
CV John E. Lowell |
- 3. Réunions :**
- 1) Réunion inaugurale (CHRA1) tenue à Ottawa, Canada, du 4 au 6 octobre 2010
 - 2) CHRA 2 tenue à Copenhague, Danemark, les 28 et 29 septembre 2011
- 4. Items de l'ordre du jour :** *(tous sont harmonisés au mieux avec l'Elément 3.1 du Programme de travail 3 de l'OHI)*
- Approbation et signature des statuts de la Commission à la réunion inaugurale
 - Création de trois groupes de travail pour effectuer les travaux de la Commission entre les sessions (GT sur la planification stratégique, GT sur le guide d'organisation du trafic dans l'Antarctique pour les navigateurs, GT opérationnel et technique)
 - Approbation d'une zone de responsabilité et actions en suspens pour officialiser une zone « N » de cartes INT et ajuster la documentation y relative de l'OHI

- Etablissement de la Norvège en tant que coordinateur de cartes INT pour la CHRA
- Discussions et développement d'un prototype de guide d'organisation du trafic dans l'Arctique
- Approbation de l'échange d'applications et d'expériences de technologies incluant des normes permettant une collecte et une utilisation plus rapides des données hydrographiques dans l'Arctique pour les cartes marines
- Accord pour superviser les développements de l'hydrographie dans l'Arctique tels que ceux entrepris par le Conseil arctique (Infrastructure de données spatiales marines) et par le TSMAD (développement de projections polaires appropriées pour une application ENC)

5. Conclusion :

- La CHRA est officiellement créée
- Accord sur le domaine de responsabilité de la CHRA en consultation avec les Commissions voisines
- Création de groupes de travail pour les travaux entre les conférences
- Les observateurs actuels de la CHRA sont la Finlande et l'Islande

6. Propositions pour adoption par la XVIIIème Conférence HI :

- La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.
- La Conférence est invitée à examiner la proposition visant à modifier l'Annexe (en rapport avec l'Article 8) au Règlement général de l'Organisation hydrographique internationale (pas encore en vigueur) afin de refléter la Commission hydrographique régionale arctique récemment créée.

2. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER BALTIQUE (CHMB)

1. **Président :** Patrik Wiberg (SE) depuis septembre 2011
Henryk Nitner (PL) depuis septembre 2010
Charlotte Wiin Havsteen (DK) depuis septembre 2009
Mathias Jonas (DE) depuis août 2008
Viktoras Liulys (LI) depuis juin 2007

Vice-président : Jukka Varonen (FI) depuis septembre 2011
Åke Magnusson (SE) depuis septembre 2010
Piotr Pernaczynski (PL) depuis septembre 2009
Jens-Peter Hartmann (DK) depuis août 2008
Peter Ehlers (DE) depuis juin 2007
2. **Membres :** Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Lettonie, Pologne, Fédération de Russie, Suède.

Membre associé : Lituanie

Observateurs : Capitaine de vaisseau Robert Ward – BHI, M. Nigel Sutton – SH du RU

3. Réunions :

Les réunions suivantes de la CHMB ont eu lieu depuis la XVIIème Conférence HI:

16^{ème} réunion - Norrköping, Suède (20-21 septembre 2011)

15^{ème} réunion - Gdynia, Pologne (21-23 septembre 2010)

14^{ème} réunion - Copenhague, Danemark (15 - 17 septembre 2009)

13^{ème} réunion - Rostock, Allemagne (19 - 21 août 2008)

12^{ème} réunion - Klaipeda, Lituanie (12 - 14 juin 2007)

4. Items de l'ordre du jour :

Groupe de travail sur la coordination des cartes INT dans la mer Baltique (BSICCWG)

L'une des nombreuses tâches importantes de la CHMB consiste à assurer la coordination de la publication de cartes internationales (INT) dans la région de la mer Baltique, ce qui est fait via le sous-groupe de travail BSICCWG. Une nouvelle responsabilité de ce groupe de travail consiste également à coordonner les programmes d'ENC à petites et moyennes échelles pour la région. Il existe une couverture totale de la mer Baltique en ENC, dans des bandes d'échelles appropriées, en dehors d'une zone mineure dans la mer Baltique du sud-est. Voir également l'image ci-dessous.

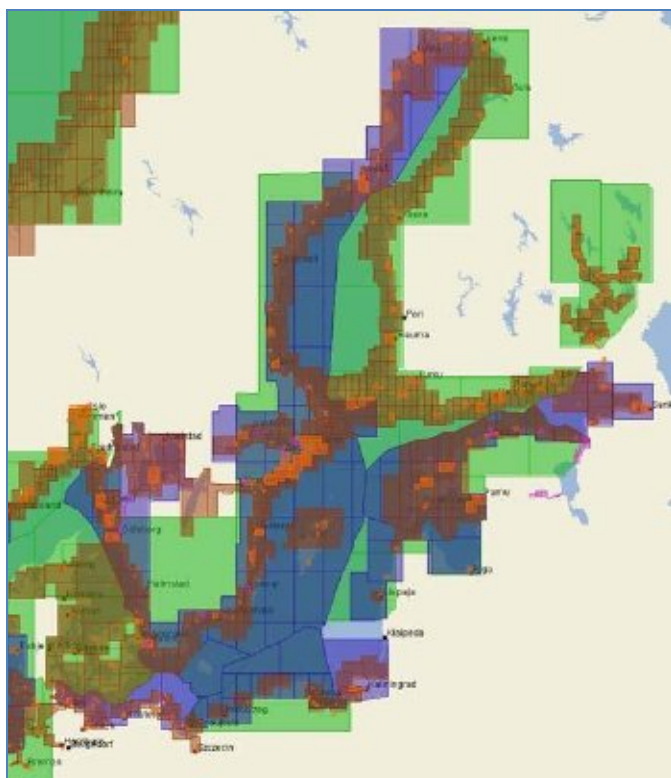


Image 1 Couverture en ENC (Accostage, Portuaire, Approche, Côtière et Générale) dans la région de la mer Baltique.

Le BSICCWG travaille également sur la modification de l'actuel projet d'édition 4 de 2002 de la Partie 2 de la S-23 de l'OHI (mer Baltique). De nombreux noms géographiques existants dans la Publication S-23 peuvent entraîner une confusion parmi les utilisateurs et ceci peut être une question critique du point de vue de la sécurité. Lors de la 16^{ème} réunion de la CHMB de 2011, il a été suggéré d'envoyer l'addendum à l'OHI, de préférence à la XVIIIème CHI.

Depuis 2010, la Commission hydrographique nordique a établi une méthode d'utilisation des ENC des pays voisins pour la production de cartes papier, lorsque la carte papier couvre la zone géographique d'un pays voisin. Ces principes ont été présentés également au sein de la CHMB et les Etats membres respectifs ont été invités à envisager d'y participer.

Groupe de travail sur les systèmes de référence cartographiques (CDWG)

Les principales tâches du groupe de travail sur les systèmes de référence cartographiques consistent à préparer la mise en œuvre du système européen de référence verticale (EVRS) dans la mer Baltique, à envoyer au groupe de travail de l'OHI sur les marées et sur les niveaux des eaux (TWLWG) des définitions et des recommandations plus précises du niveau moyen de la mer (notamment pour les zones sans marée), à étudier la validation, l'interpolation, la prédiction et la distribution des informations sur les niveaux des eaux, et à coopérer avec d'autres instances internationales pertinentes.

Le GT a envoyé au TWLWG des propositions visant à modifier les Résolutions de l'OHI relatives au système de référence verticale.

Groupe de travail sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'harmonisation des nouveaux levés (MWG)

Tous les pays riverains de la mer Baltique ont approuvé, via la coopération intergouvernementale, la Convention d'Helsinki (HELCOM). Le principal objectif d'HELCOM est de coopérer pour parvenir à un environnement amélioré dans la mer Baltique. L'un des objectifs consiste à établir un plan de nouveaux levés dans le cadre duquel tous les pays s'engagent eux-mêmes à mettre en place un plan de nouveaux levés des zones de chenaux. Le groupe de travail sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'harmonisation des nouveaux levés a donc été créé.

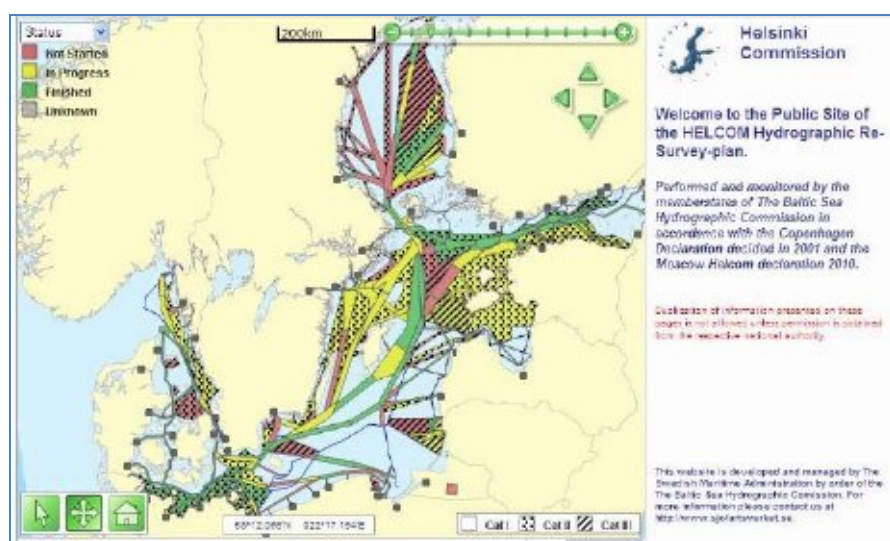


Image 2 Copie d'écran du site public du plan de nouveaux levés HELCOM
<http://www.sjofartsverket.se/helcom>

Groupe de travail sur la base de données bathymétriques de la mer Baltique (BSBDWG)

La création du BSBDWG a résulté des discussions et de la décision de la 14^{ème} réunion de la CHMB. A l'origine, l'Administration maritime suédoise (SMA) avait comme tâche financée par le gouvernement suédois, en coopération avec les autorités concernées et dans le cadre de l'OHI, de fournir un plan d'action visant à créer un modèle de bathymétrie harmonisé pour la mer Baltique.

Les activités prévues du BSBDWG (avec certaines extensions) ont ensuite été incluses dans l'application du projet Monalisa du RTE - T EU (Motorways & Electronic Navigation by Intelligence at Sea). Cette application a réussi et a nettement amélioré la situation en ce qui concerne le financement des activités. La période du projet MonaLisa se prolonge jusqu'à fin 2013.

Groupe de travail sur les infrastructures des données spatiales maritimes de la mer Baltique (BSMSDIWG)

A sa 15^{ème} réunion, la CHMB a reconnu la nécessité d'entreprendre une étude sur les MSDI dans la mer Baltique afin d'identifier les zones dans lesquelles l'implémentation des SDI maritimes est en cours. Ceci inclut l'identification de problèmes prévisibles et la manière dont les Etats membres de la Baltique considèrent le développement futur des MSDI dans la région. Par conséquent, la 15^{ème} conférence de la CHMB a créé le BSMSDIWG avec pour mission d'étudier les MSDI dans la mer Baltique.

Groupe de travail sur l'harmonisation des ENC dans la mer Baltique (BSEHWG)

Ce groupe de travail a été créé dans le but de proposer des directives en matière de règles d'harmonisation pour les ENC. Depuis que les directives ont été acceptées, leur mise en œuvre dans les pays respectifs de la CHMB a été supervisée par le BSICCWG. Comme exemple de règle d'harmonisation on peut citer l'acceptation de valeurs d'attributs pour l'échelle de compilation au sein de chaque bande d'échelle des ENC.

5. Conclusion:

Depuis 2007, le GT sur les infrastructures des données spatiales maritimes de la mer Baltique et le GT sur la base de données bathymétriques de la mer Baltique ont été créés. Le plan de nouveaux levés HELCOM est à présent supervisé par le GT sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'harmonisation des nouveaux levés. Des règles d'harmonisation des ENC au sein de la région ont été créées et leur mise en œuvre est suivie.

Il est important que l'OHI prenne l'initiative pour la résolution des questions MSDI via ses Etats membres pour la sphère maritime. Compte tenu de la définition de l'OHI existante, les MSDI donnent des instruments à un plus large éventail d'utilisateurs d'informations hydrographiques. Les MSDI doivent créer une structure pour la future communication de ces informations au-delà du domaine classique de la navigation de surface. Le MSDIWG serait le GT approprié pour relever ces défis.

Le BSICCWG a également travaillé sur les modifications de l'actuel projet 2002 d'édition 4 de la Partie 2 de la S-23 de l'OHI (mer Baltique). De nombreux noms géographiques existants dans la publication S-23 peuvent être source de confusion pour les utilisateurs et ceci peut constituer une question critique du point de vue de la sécurité. Si le développement de la section de remplacement de la S-23 pour la région de la mer Baltique est finalisé dans les délais, il a été suggéré lors de la 16^{ème} réunion de la CHMB en 2011 de transférer la section à l'OHI en tant qu'Addendum à l'actuelle édition de la S-23, de préférence à la XVIII^{ème} CHI.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport..

3. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ASIE ORIENTALE (CHAO)

1. Président : Vice-amiral Nirut Hongprasith, Thaïlande (depuis le 1^{er} octobre 2011)

Vice-amiral Prayuth Netrprapa, Thaïlande (du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011)
 Vice-amiral Nakorn Tanuwong, Thaïlande (du 17 octobre 2009 au 30 septembre 2010)
 M. Parry OEI, Singapour (du 22 septembre 2006 au 16 octobre 2009)

Vice-président : Commodore Romeo I. Ho, Philippines (depuis le 17 octobre 2009)
 Vice-amiral Nakorn Tanuwong, Thaïlande (du 1er octobre 2008 au 17 octobre 2009)

2. Composition

Membres à part entière : Chine, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Japon, République de Corée, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Observateurs : Brunéi Darussalam, RU, USA et Vietnam.

3. Activités

3.1. Conférences CHAO

Date	Événement	Lieu
15-17 octobre 2009	10 ^{ème} conférence de la CHAO	Singapour
septembre 2012	11 ^{ème} conférence de la CHAO	Thaïlande

3.2. Réunions de la CHAO

Date	Événement	Lieu
24-25 janvier 2008	2 ^{ème} réunion de coordination de la CHAO	Thaïlande
16-18 juillet 2008	2 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO chargé des ENC	Philippines
18-19 février 2009	3 ^{ème} réunion de coordination de la CHAO	Chine
20 janvier 2010	3 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC	Thaïlande
21-22 janvier 2010	4 ^{ème} réunion de coordination de la CHAO	Thaïlande
17-19 mars 2010	4 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC	Hong Kong
19-21 juillet 2010	5 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC	Thaïlande

26 janvier 2011	6 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC	Indonésie
27-28 janvier 2011	5 ^{ème} réunion de coordination de la CHAO	Indonésie
28-29 avril 2011	1 ^{ère} réunion du groupe de discussion ad hoc de la CHAO	République de Corée
12-15 juillet 2011	7 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC	Chine
16-17 janvier 2012	8 ^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC	Japon
18-19 janvier 2012	6 ^{ème} réunion de coordination de la CHAO	Japon

3.3. Renforcement des capacités

3.3.1. Visites techniques

Date	Événement	Lieu
29-30 septembre 2009	Visite technique au département hydrographique du Brunéi	Brunéi
25-26 novembre 2010	Visite technique au département de la sécurité maritime du Vietnam septentrional	Vietnam

3.3.2. Cours brefs

Date	Événement	Lieu
16-19 juin 2008	Assurance de la qualité des levés hydrographiques avec systèmes à échosondeurs multifaisceaux et post traitement	Singapour
4-6 novembre 2008	Assurance de la qualité pour la production des ENC	Thaïlande
18-21 août 2009	Assurance de la qualité des levés hydrographiques avec systèmes à échosondeurs multifaisceaux et post traitement	Philippines
25-27 août 2009	Assurance de la qualité pour la production des ENC	Philippines
15-19 novembre 2010	Aspects techniques des frontières maritimes, des lignes de base et du plateau continental étendu	Thaïlande
23-26 novembre 2010	Cartographie marine et Production d'ENC et	Vietnam

	assurance de la qualité	
20-24 juin 2011	Conception et gestion de la base de données	Thaïlande
5-7 juillet 2011	Production des ENC et assurance de la qualité	Indonésie
11-14 octobre 2011	Levés multifaisceaux et sonar à balayage latéral	Singapour
juin 2012	Marées et niveaux des eaux pour les levés hydrographiques	Thaïlande
juin 2012	Classification du fond de la mer	Malaisie
août 2012	Aspects techniques des frontières maritimes, des lignes de base et du plateau continental étendu	Vietnam
novembre 2012	Conception et gestion de la base de données	République de Corée

3.4 Réédition de l'ENC de la mer de Chine méridionale (SCS)

Lors de la 6^{ème} réunion de coordination de la CHAO tenue les 18 et 19 janvier 2012 à Okinawa, Japon, la CHAO a convenu qu'un important nombre de mises à jour ont été effectuées depuis la précédente édition de 2008, et la réédition de l'ENC de la SCS paraîtra le 21 juin 2012.

4. Principaux items de l'ordre du jour

4.1. Elaboration des ENC

Avec l'implémentation progressive de l'ECDIS à compter de 2012 et le nombre croissant d'ENC, les Etats membres de la CHAO ont reconnu le besoin urgent de résoudre les problèmes dus aux chevauchements, aux manques et à l'harmonisation des données en matière d'ENC, susceptibles d'entraîner un fonctionnement instable des ECDIS. Ces questions pourraient être traitées sur la base de discussions régionales et bilatérales. Lors de la 4^{ème} réunion de coordination de la CHAO de janvier 2010, une date limite a été fixée pour la résolution de ces questions et le groupe de travail de la CHAO sur les ENC a été chargé de produire des ENC à petites échelles harmonisées. Pour les ENC à plus grandes échelles, les problèmes seront résolus sur une base multilatérale, bilatérale ou nationale.

4.2. Renforcement des capacités de la CHAO

A la 10^{ème} conférence de la CHAO, en octobre 2009, les Etats membres ont décidé que les cours de brève durée devaient être maintenus. Par ailleurs, les besoins en formation à long terme devaient être identifiés et le programme de formation de la CHAO devrait être développé de manière autonome au sein de la région. Lors de la 5^{ème} réunion de coordination de la CHAO de janvier 2011, le groupe de discussion ad hoc a été créé pour examiner les besoins en formation à court et à long termes ainsi que d'autres activités pertinentes des Etats membres.

4.3. Nouveau site web de la CHAO

Le site web de la CHAO s'est avéré un moyen très utile d'enregistrer et de diffuser les informations aux Etats membres. La CHAO dispose également de sites web sur les ENC pour que les Etats membres puissent accéder et héberger toutes les mises à jour et tous les rapports sur la vérification de la qualité de la SCS. Néanmoins, certains inconvénients de présentation incluent le manque de nom de domaine spécifique, la différence de noms de domaines marquée, la différence d'aspect et de convivialité de chaque site, et la dépendance du soutien informatique pour la création et la gestion. Par conséquent, le nouveau site web unifié de la CHAO a été développé (<http://home.eahc.asia>) et lancé lors de la 5^{ème} réunion du groupe de travail de la CHAO sur les ENC en juillet 2010.

5. Conclusions

L'harmonisation des ENC est le principal point de convergence de la région. Les approches visant à harmoniser les ENC à petites échelles avec celles à plus grandes échelles sont définies et implémentées. Les mécanismes d'amélioration des capacités des Etats membres en hydrographie et en cartographie, à l'appui de la sécurité de la navigation, sont également en cours de développement.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

4. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE ORIENTAL (CHAto)

1. **Président :**
 - Vice-Amiral Agostinho Ramos da SILVA (Portugal) depuis le 26 novembre 2010
 - Commodore Abdullahi Gunda INUSA (Nigeria) du 5 décembre 2008 au 25 novembre 2010
 - Capitaine de vaisseau Francisco PÉREZ CARRILLO (Espagne) jusqu'au 4 décembre 2008

Vice-président : IGA Bruno FRACHON (France) depuis le 26 novembre 2010
2. **Composition :**

Membres : France, Maroc, Nigéria, Portugal, Espagne.

Membres associés : Bénin, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, République du Congo, Sénégal, Togo.

Observateurs : République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Liberia, Sao Tome et Principe, Sierra Leone, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.
3. **Réunions :**
 1. 10^{ème} réunion - Lomé, Togo (2 - 5 décembre 2008);
 2. 11^{ème} réunion - Accra, Ghana (24 - 26 novembre 2010).

4. Items de l'ordre du jour :

Les principaux sujets traités lors des réunions de la CHAO ont été les suivants :

10^{ème} réunion de la CHAO :

- **Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales**

- Coopération avec les Etats membres

- Signature d'un accord bilatéral entre la France et le Maroc :

- L'accord bilatéral signé entre la France et le Maroc vise à l'établissement complet d'un Service hydrographique au Maroc.

- Coopération avec les Etats non membres

- Signature d'un accord bilatéral entre la France et le Togo :

L'accord bilatéral signé entre la France et le Togo est un exemple de collaboration entre des nations qui ne sont pas membres à part entière de l'OHI.

- C-16 :

- Les Etats côtiers ont été encouragés à fournir au BHI et au président de la CHAO des documents officiels établissant des comités hydrographiques nationaux, une organisation et des procédures générales devant être examinées en vue de leur inclusion dans la C-16.

- adhésion à l'OHI :

- Il a été rappelé aux Etats membres l'utilité d'une pleine adhésion à l'OHI et les avantages qui en découlent. Il a été décidé de créer un point d'action pour que le BHI décompose le rapport coût-avantage d'une pleine adhésion à l'OHI.

- **Renforcement des capacités**

- Evaluation du renforcement des capacités

- Nomination du représentant régional du CBC :

- La France a été désignée comme représentant régional du CBC.

- Apport en renforcement des capacités

- Renforcer la prise de conscience de l'importance de l'hydrographie au niveau gouvernemental dans les pays côtiers d'Afrique occidentale.

- Révision de la C-55

- Il a été rappelé à tous les Etats côtiers de tenir à jour cette publication, étant donné qu'elle constitue un outil très utile de programmation et d'établissement des priorités lors de l'attribution de fonds CBC.

- **Coordination et soutien des techniques et des normes**

- Cartographie marine

- Implémentation des programmes et nouvelles demandes en cartes INT (CHATINTCHART)

- Progression de la production d'ENC nationales
 - Développement d'un programme ENC de la CHAtO:
La responsabilité de préparer des programmes d'ENC à petites et moyennes échelles pour la CHAtO a été attribuée au coordinateur régional de cartes INT.
- Impact des NAV-54, WEND 11 et MSC 85
 - NAV-54 : e-navigation et prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS
 - WEND-11 : révision des principes WEND – « Directives pour la préparation et la tenue à jour des programmes d'ENC à petites/moyennes échelles »
- Renseignements sur la sécurité maritime :
 - Implémentation du SMDSM dans l'Atlantique oriental
 - RSM dans la zone NAVAREA II

11^{ème} réunion de la CHAtO :

- **Programme 1 de l'OHI « Affaires générales »**
 - Coopération avec les Organisations internationales
 - Nouvelle structure de l'OHI – Approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI :
Le Portugal a ratifié le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI en mai 2011.
- **Programme 2 de l'OHI « Services et normes hydrographiques »**
 - Cartographie marine
 - Implémentation des programmes et nouvelles demandes en cartes INT - CHATINTCHART;
 - Progression de la production d'ENC nationale :
Compte-rendu de la situation actuelle.
 - Développement d'un programme d'ENC de la CHAtO :
Un programme pour la bande 3 d'ENC est en cours, comme cela a été fait pour les bandes 1 et 2.
- **Programme 3 de l'OHI « Coordination et soutien inter-régional »**
 - Coopération avec les Etats membres
 - Adhésions à l'OHI – situation des demandes
 - Coordination en matière de production des ENC
 - Révision de la C-55 :

La Commission a estimé que les membres devraient régulièrement rendre compte au BHI de toutes les informations relatives à la mise à jour de la situation des services et des capacités hydrographiques, incluant la fourniture d'une liste des points de contact.

▪ Coopération avec les Etats non membres

- Mise en place d'une stratégie visant à accroître la participation des Etats non membres de l'OHI et à suivre la réglementation de la Convention SOLAS :

1. La République de Guinée a manifesté son intérêt pour la signature des statuts de la CHAtO;
2. Le Togo a indiqué qu'un Comité hydrographique national a été créé et à fait part des efforts en cours en vue d'une adhésion à l'OHI avant la prochaine conférence de la CHAtO ;
3. Il a été décidé d'informer les représentants des pays observateurs de la CHAtO à l'Organisation maritime internationale (OMI) du fait que les statuts de la CHAtO pouvaient être signés par le point focal.

▪ Renforcement des capacités

- Activités prévues:

Le Comité sur le renforcement des capacités (CBC) a proposé d'effectuer une visite de renforcement des capacités au Gabon, au Cameroun et en Guinée Bissau en 2011 – *La visite au Cameroun a été effectuée en septembre 2011 et les visites au Gabon et en Guinée-Bissau ont été reportées en 2012.*

- Identification de nouveaux besoins régionaux :

Les Etats membres ont été invités à préparer des soumissions à la CHAtO pour examen lors de CBSC 9.

▪ Renseignements sur la sécurité maritime

- Mise en œuvre du SMDSM dans l'Atlantique oriental

- RSM dans la zone NAVAREA II

5. Conclusion :

Les plus importantes conclusions et actions adoptées depuis la dernière CHI, lors des 10^{ème} et 11^{ème} réunions de la CHAtO, sont les suivantes :

- Conseiller aux membres de la région de la CHAtO, dont l'adhésion à l'OHI est en cours, de mener à bien le processus en procédant au dépôt de leur instrument d'adhésion à l'OHI (effectué);
- Encourager les pays observateurs à signer les statuts de la CHAtO, afin de devenir membres associés;

- Notifier aux autorités responsables des Etats côtiers de la région l'importance d'établir des Comités hydrographiques afin de mettre en œuvre les services hydrographiques et les responsabilités soulignés dans la Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS (effectué);
- Encourager les Etats membres à rendre compte au coordinateur cartographique international (France) de la Région G des routes existantes ou prévues pour les engins à grande vitesse afin de pouvoir répondre aux prescriptions de l'OMI concernant l'emport de l'ECDIS et à la couverture en ENC associée;
- Encourager les pays de la CHAtO à mettre en place des accords officiels avec les Services hydrographiques développés;
- Encourager les Etats membres à identifier des procédures systématiques pour la transmission de données hydrographiques aux autorités cartographiques afin de permettre une mise à jour rapide de la documentation nautique, des cartes papier et des ENC;
- Convaincre les nations productrices de cartes INT de vérifier et de mettre à jour les informations contenues dans la C-11 et fournir des commentaires en retour au coordinateur de la Région G;
- Promouvoir l'importance de la C-55 étant donné qu'elle constitue la base de l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités dans les diverses régions;
- La CHAtO s'est engagée à exécuter des activités dans le domaine de l'hydrographie, de la cartographie et du renforcement des capacités, conformément aux objectifs et aux buts de l'OHI.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

5. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MEDITERRANNEE ET DE LA MER NOIRE
(CHMMN)

- 1. Président :** Capitaine de vaisseau Francisco J PEREZ CARILLO (Espagne) jusqu'en octobre 2007
CV. Rachid ESSOUSSI (Tunisie) (d'oct. 2007 à sept. 2009)
CA. Mustafa IPTES (Turquie) (de sept. 2009 à août 2010)
CA. Hakan ERAYDIN (Turquie) (d'août 2010 à juin 2011)
Cdre Alexandros THEODOSIOU (Grèce) (depuis juin 2011)
- Vice-président :** Dr. Sergei SYMONENKO (Ukraine) (d'oct. 2007 à sept. 2009)
Cdre Dimitrios PALIATSOS (Grèce) (de sept. 2009 à mars 2010)
Cdre Alexandros THEODOSIOU (Grèce) (de mars 2010 à juin 2011)
CA Hakan ERAYDIN (Turquie) (à compter de juin 2011)
- 2. Composition :**
- Membres :** Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Italie, Monaco, Maroc, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Slovénie, Espagne, Syrie, Tunisie, Turquie, Ukraine.
- Membres associés :** Bulgarie, Géorgie, Israël, Malte, Autorité palestinienne, RU, USA.
- Observateurs :** Albanie, Allemagne, Liban, DINMA, AMI, COI, PRIMAR.

3. Réunions :

Depuis la dernière CHI la Commission s'est réunie trois (3) fois, conformément à ses statuts :

- CHMMN 15 : 22-24 octobre 2007, Malte
- CHMMN 16 : 22-24 septembre 2009, Odessa, Ukraine
- CHMMN 17 : 1-3 juin 2011, Athènes, Grèce

4. Items de l'ordre du jour :

L'ordre du jour permanent de la CHMMN figure dans l'annexe jointe.

Les principaux sujets traités pendant la période concernée ont été les suivants :

- La modification des statuts de la CHMMN
- L'approbation des demandes d'adhésion à l'OHI en cours
- La situation de l'approbation du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI
- La situation des levés et l'élaboration de la Publication C-55 de l'OHI
- L'implémentation des principes WEND.
- Les activités en matière de renforcement des capacités
- La gestion des catastrophes maritimes

5. Conclusions :

- La Commission a approuvé la modification des statuts de la CHMMN afin de permettre aux membres associés d'organiser les réunions de la CHMMN.
- La Commission a désigné l'Italie comme représentant officiel de la CHMMN au « Regional Seapower Symposium » pour les Marines des pays de la Méditerranée et de la mer Noire.
- La Commission a recommandé aux Etats membres de contribuer activement au développement de NEAMTWS depuis l'amélioration des stations du niveau de la mer nationales identifiées par le plan de mise en œuvre de NEAMTWS jusqu'à la fourniture de données en temps réel et la participation à l'échange de données.
- La Commission a invité les Etats membres à envisager de fournir des données bathymétriques côtières au BHI conformément à la résolution pertinente de la COI et à la LC 36/2006 de l'OHI.
- La Commission a accepté d'inscrire comme item permanent de son ordre du jour les questions de gestion des catastrophes, conformément à la LC 89/2005 de l'OHI. Le président de la CHMMN a ensuite été invité à étudier la procédure et les directives de développement d'un plan de gestion des catastrophes.
- La Commission a vivement incité les Etats membres qui n'ont pas encore ratifié le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI à contacter leurs autorités nationales afin d'accélérer le processus de ratification du Protocole.
- La Commission a vivement incité les Etats membre qui n'ont pas encore approuvé la demande des Etats candidats à l'OHI à contacter leurs autorités nationales afin d'accélérer le processus d'approbation des Etats dont la demande est en attente.

- La Commission a invité les Etats membres à fournir des commentaires à l'Italie sur le projet de procédures relatives à la désignation de représentants de la CHMMN au sein du Conseil de l'OHI.
- La Commission a invité le président de la CHMMN à rechercher les moyens d'impliquer davantage dans les activités de la Commission les Etats membres qui ne participent pas à ses travaux.
- La Commission a invité les Etats membres à envoyer leurs rapports nationaux au président au moins un mois avant les réunions de la CHMMN conformément à ce qui est prévu dans la Résolution 2/1997 de l'OHI telle qu'amendée. Le président doit fournir au BHI des rapports nationaux à poster sur le site web de l'OHI.
- La Commission a désigné la Turquie comme représentante de la CHMMN au sein du Comité d'édition de la Revue hydrographique internationale.
- La Commission a approuvé la modification des règles de procédure du Groupe de travail sur la mer Noire et la mer d'Azov.
- La Commission a invité la Fédération de Russie et l'Ukraine à discuter, sur une base bilatérale, de la question de la matérialisation des frontières sur les cartes papier nationales de l'Ukraine et à rendre compte au président du groupe de travail sur la mer Noire et sur la mer d'Azov.
- La Commission a désigné la Turquie comme coordinateur du renforcement des capacités pour la CHMMN.
- La Commission a approuvé la demande de la Roumanie visant à organiser un séminaire sur la création d'un comité hydrographique national et a invité le coordinateur CB à établir la coordination nécessaire avec la Roumanie, d'autres Etats membres, le CBSC et le BHI pour le déroulement de ce séminaire.
- La Commission a invité le président de la CHMMN à informer les Etats non membres de l'OHI de la région de toutes les activités CB disponibles via l'OHI et d'autres initiatives régionales.
- La Commission a invité le président de la CHMMN à contacter la Syrie pour déterminer des dates appropriées pour effectuer la visite technique qui a été reportée et pour être davantage en consultation avec Israël (et avec la Lybie lorsque cela est approprié) pour savoir s'ils ont besoin de visites techniques et pour identifier des Etats membres qui souhaitent mettre à disposition du personnel pour effectuer ces visites.
- La Commission a invité le coordinateur CB à participer aux réunions du CBSC pour la CHMMN et aux activités de développement de la C-55, comme décidé lors d'IRCC 3.
- La Commission a invité le coordinateur CB à préparer un plan CB de deux années en coordination avec les Etats membres et avec le président.
- La Commission a invité les Etats membres à envoyer l'avancement, sous la forme graphique, des levés exécutés annuellement (avant le 1^{er} février) à l'Espagne, aux fins de coordination. La dernière mise à jour devrait de préférence être envoyée trois mois avant les réunions de la CHMMN.
- La Commission a adopté le mandat et les règles de procédure génériques contenus dans l'Annexe C à la Partie A de la S-11 en tant que mandat et règles de procédure pour le groupe de travail sur la coordination de la cartographie internationale (ICCWG) de la Région F.
- La France a confirmé son accord pour continuer à assumer les fonctions de Coordinateur pour la Région F conformément au mandat établi par le HSSC pour les groupes de travail sur la coordination de la cartographie internationale régionale.

- La Commission a invité le coordinateur de la Région F à communiquer un tableau pour les données des Etats membres et des membres associés, pour envoi au GT WEND conformément au point d'action d'IRCC 03/13.
- Sur recommandation de l'IRCC la Commission a invité le président de la CHMMN à souligner dans les rapports types des réunions les items que la Commission souhaiterait transmettre à l'IRCC.
- Sur recommandation de l'IRCC, la Commission a demandé au président de la CHMMN d'inviter les présidents des CHR voisines à participer aux réunions de la CHMMN.
- Après confirmation de la Turquie, la prochaine réunion de la CHMMN aura lieu à Istanbul, au cours du second semestre 2013.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

Commission hydrographique de la Méditerranée et de la mer Noire (CHMMN)

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture du Président. Dispositions administratives et de travail
2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier et documentation.
3. Rapport du président.
4. Nomination du vice-président de la réunion.
5. Situation de la liste d'actions découlant de la réunion précédente.
6. Rapport du BHI sur la situation du programme de travail de l'OHI.
7. WP de l'OHI - Programme 1 - Elément 1.1 - Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions appropriées
8. WP de l'OHI - Programme 1 - Elément 1.4 - OHI
9. WP de l'OHI - Programme 2 - Elément 2.1 - Services et normes hydrographiques (HSSC)
10. WP de l'OHI - Programme 3 - Elément 3.1 - Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées
11. WP de l'OHI - Programme 3 - Elément 3.2 - Augmentation de la participation des Etats non-membres
12. WP de l'OHI - Programme 3 - Elément 3.3 - Gestion du renforcement des capacités
13. WP de l'OHI - Programme 3 - Elément 3.4 - Evaluation du renforcement des capacités
14. WP de l'OHI - Programme 3 - Elément 3.6 - Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiale
15. WP de l'OHI - Programme 3 - Elément 3.7 - Renseignements sur la sécurité maritime (RSM)
16. Rapports des et aux Commissions hydrographiques voisines
17. Rapport à l'IRCC.
18. Questions diverses
19. Date et lieu de la prochaine réunion de la CHMMN.
20. Décisions et Recommandations.
21. Clôture.

6. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MESO-AMERIQUE ET DE LA MER DES CARAIBES (CHMAC)

1. **Présidents :** Contre-amiral Nick LAMBERT (RU) depuis novembre 2010
Vice-amiral Fernando PALMER Fonseca (BRESIL), 2008 – 2010
Contre-amiral José J. Ocaña GARCIA (MEXIQUE) 2007 – 2008

Vice-présidents : M. Freddie DELCHOT (SURINAME)
Contre-amiral Nick LAMBERT (RU)
Contre-amiral Ian MONCRIEFF (RU)
 2. **Composition :** Brésil, Colombie, Cuba, France, Guatemala, Jamaïque, Mexique, Pays-Bas, Suriname, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.
- Membres associés :** Antigua & Barbuda, Barbade, El Salvador, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis.

Observateurs : Bahamas, Belize, Iles vierges britanniques, Chili, Dominique, République dominicaine, Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

3. Réunions :

La Commission s'est réunie chaque année depuis la clôture de la XVII^{ème} CHI de mai 2007, conformément aux statuts de la CHMAC :

- 8^{ème} réunion – Niteroi, Brésil (8 – 10 octobre 2007)
- 9^{ème} réunion – Niteroi, Brésil (9 – 10 octobre 2008);
- 10^{ème} réunion – Bridgetown, Barbade (3 - 6 novembre 2009);
- 11^{ème} réunion – Paramaribo, Suriname (8 – 12 novembre 2010)
- 12^{ème} réunion prévue – Basseterre, Saint-Kitts-et-Nevis (6 – 9 décembre 2011)

4. Points de l'ordre du jour :

Les principaux sujets (*tous les éléments 3.1, 3.2 et 3.3 du Programme de travail de l'OHI*) traités lors de la réunion ont été les suivants :

- (a) Examen et modification de la représentation, des limites et des statuts de la Commission;
- (b) Examen des informations sur la contribution à la Publication C-55 de l'OHI (auparavant S-55);
- (c) Progression de la cartographie INT dans la région;
- (d) Progression des développements ENC dans la région, incluant le contrôle de la qualité et la distribution;
- (e) Renforcement des capacités dans la région incluant la formation;
- (f) Réponse de la CHMAC en cas de catastrophes dans la région.

5. Conclusion:

Les principales conclusions et recommandations des réunions de la CHMAC sont les suivantes :

La Commission s'engage à développer la coopération avec les Etats membres de l'OHI, avec les Etats non-membres de l'OHI, avec les Commissions hydrographiques régionales voisines, avec d'autres organisations internationales et avec l'industrie. Haïti a rejoint la Commission en tant que membre associé. Des représentants de différents organismes internationaux et organisations commerciales, incluant notamment CARIS, ESRI, Jeppesen et Kongsberg, ont participé aux dernières réunions de la Commission.

La CHMAC souhaite souligner que la couverture en ENC de la région progresse bien et que les manques dans la couverture sont en cours de traitement. Le Comité sur la carte électronique est particulièrement actif. Les questions relatives au chevauchement de cellules ENC au sein des bandes utilisateurs ont largement été résolues du côté Atlantique de la Région B. Un programme d'ENC est en cours de développement pour la partie Pacifique.

La coordination des cartes INT et de leurs équivalents respectifs au sein de la Région B s'est améliorée et a récemment été combinée, initialement sous la responsabilité du Mexique.

Les membres de la CHMAC ont réagi aux catastrophes naturelles régionales, et notamment au tremblement de terre qui s'est produit à Haïti, en janvier 2011, avec la mise en place, dans les pays touchés, d'une assistance technique et de mesures de reconstruction des capacités à long terme.

La Commission a reconnu l'importance pour les Etats membres de mettre à jour la base de données de la C-55, au moins sur une base annuelle.

La Commission a reconnu l'importance des Etats membres en tenant dûment compte de la future cartographie et de la représentation par la symbologie ou les couches ENC, des informations régionales environnementales, y compris des aspects de la barrière de corail méso-américaine.

D'importants progrès ont été réalisés dans le développement de programmes de renforcement des capacités régionales de la CHMAC. Une évaluation complète des besoins et des projets a été entreprise et les Etats membres impliqués ont identifié toutes les nations bénéficiaires. Les visites et formations suivantes (*tous les Eléments 3.1, 3.2 et 3.3 du Programme de travail de l'OHI*) ont été effectuées :

a. Visites techniques de Type I et II dans les pays suivants :

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Costa Rica
Dominique
El Salvador
La Grenade
Panama
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Trinité-et-Tobago

b. Formation :

- i. Levés multifaisceaux, avec (Argentine), Brésil, Colombie, Jamaïque et Mexique, à Vera Cruz, Mexique.
- ii. Cours RSM avec Antigua-et-Barbuda, Iles vierges britanniques, Saint-Kitts-et-Nevis, la Grenade et le Honduras, à Niteroi, Brésil.
- iii. Cours d'hydrographie de Type I et II avec Antigua-et-Barbuda, Barbade, Iles vierges britanniques, El Salvador, Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis, à St.Johns, Antigua
- iv. Cours d'hydrographie de Type III, avec Belize, Guatemala et Honduras, en coopération avec la NOAA, USA, dans les locaux et avec les installations de la NOAA (partie du projet du golfe du Honduras).
- v. ENC élémentaires et production d'ENC avec El Salvador, Honduras, Jamaïque et Suriname, à Kingston, Jamaïque.
- vi. Cours d'hydrographie élémentaire et de cartographie marine en Haïti (5-16 sept. 2011) assuré par la France en coopération avec Caris, Kongsberg, IPGH et financé par le CBSC.

c. Le projet inter-agence du golfe du Honduras a été lancé. Le programme comprend une formation en collaboration, d'importants levés sur site, l'évaluation des données, précédant les compilations de données hydrographiques et la production locale, avec le soutien des IPGH, COCOTRAM, CCAM, NOAA, et SICA, entre autres.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIIIème Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

7. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE NORDIQUE (CHN)

1. **Présidents :**

Depuis le 6 avril 2011	Mme. Charlotte Havsteen (DK)
15 avril 2010 - 6 avril 2011	M. Evert Flier (NO)
23 avril 2009 – 15 avril 2010	M. Georg Larusson
8 mai 2008 – 23 avril 2010	M. Jukka Varonen
19 avril 2007 – 8 mai 2008	M. Åke Magnusson

Vice-président : M. Evert Flier (NO)

2. **Composition :**

Danemark
Finlande
Islande
Norvège
Suède

3. **Réunions :**

55^{ème} réunion - Stavanger, Norvège (5-6 avril 2011)

54^{ème} réunion - Reykjavík, Islande (13-15 avril 2010)

53^{ème} réunion - Helsinki, Finlande (21-23 avril 2009)

52^{ème} réunion - Norrköping, Suède (6-8 mai 2008)

Le Danemark abritera la 56^{ème} réunion de la CHN à Copenhague, au printemps 2012.

4. **Items de l'ordre du jour :**

- Coopération RENC entre PRIMAR et IC-ENC
- Echange de données amélioré entre les SH nordiques
- Problèmes d'harmonisation eu égard aux publications nautiques, à la production de cartes papier et aux ENC
- Domaine d'intérêt de la CHN et relations avec les CHR limitrophes
- Compte rendu réciproque sur des questions, initiatives et projets nationaux.

Les groupes de travail suivants ont été formés au cours de la période :

- Groupe de travail nordique sur les publications nautiques (NNPWG)
- Groupe de travail nordique sur la production de cartes (NCPWG)
- Groupe de travail nordique sur la qualité des données (NDQWG)

La CHN a abrité différents ateliers annuels sur la validation des systèmes multifaisceaux, afin que les experts en validation des données puissent partager leurs compétences et leur expérience.

5. Conclusion :

La conclusion de la CHN est qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt ou de délimitation de zone de responsabilité entre la CHN et l'une quelconque des CHR limitrophes, y compris la CHRA récemment créée.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

8. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'OCEAN INDIEN SEPTENTRIONAL (CHOIS)

1. **Présidents :** Contre-amiral Nick LAMBERT (RU) depuis septembre 2010
Contre-amiral Ian MONCRIEFF (RU) 2010 et 2007 à 2008
Vice-amiral BR RAO (Inde) de 2008 à 2010

Vice-présidents : Vacant depuis février 2011
Vice-amiral BR RAO (Inde)
CV MI HAQUE (Bangladesh)
Contre-amiral Abdul Rahman Mohd AL-SHEHRI (Arabie Saoudite)

2. **Composition :** Bangladesh, Egypte, Inde, Myanmar, Arabie Saoudite, Sri Lanka, Thaïlande, Royaume-Uni.

Membres associés : France, Oman, Maurice, Pakistan, Seychelles, USA.

Observateurs : Malaisie.

3. Réunions :

La Commission s'est réunie chaque année depuis la clôture de la XVII^{ème} Conférence HI (mai 2007), conformément aux statuts de la CHOIS :

- 8^{ème} réunion - Goa, Inde (14 - 17 avril 2008)
- 9^{ème} réunion - Seychelles (25 - 26 février 2009);
- 10^{ème} réunion - Dhaka, Bangladesh (23 - 24 février 2010);
- 11^{ème} réunion - New Delhi, Inde (1-2 mars 2011);
- 12^{ème} réunion prévue - Colombo, Sri Lanka (20 - 23 mars 2012)

4. Items de l'ordre du jour :

Les principaux sujets traités au cours de la période (*tous les Eléments 3.1, 3.2 et 3.3 du Programme de travail de l'OHI*) ont été les suivants :

- Examen et modification des statuts de la Commission;
- Examen des informations sur la contribution à la Publication C-55 de l'OHI;
- Progression de la cartographie INT dans la région;
- Progression en matière de développements d'ENC dans la région, incluant la distribution;

- Renforcement des capacités dans la région, y compris la formation;
- Réponse de la CHOIS en cas de catastrophes dans la région;

5. Conclusion :

Les principales conclusions et recommandations des réunions de la CHOIS sont les suivantes:

La Commission s'est engagée à développer la coopération avec les Etats membres de l'OHI, les Etats non membres de l'OHI, les Commissions hydrographiques régionales voisines, d'autres Organisations internationales et l'industrie ;

Maurice et Oman ont rejoint la Commission en tant que membres associés et des représentants de Jeppesen et de Fugro Survey ont participé à la dernière réunion de la Commission.

La CHOIS souhaiterait souligner que la couverture en ENC de la région progresse et que les rares manques qui existent encore sont en train d'être comblés.

Le coordinateur de cartes INT de la Région J (Inde) a régulièrement tenu la Commission informée de la situation des cartes INT dans la région.

La formation d'un groupe de travail de la CHOIS sur la coordination de la cartographie internationale (IRCC Action No. 02/14) a été discutée sans qu'un accord soit trouvé et les Etats membres ont décidé de se pencher à nouveau sur la proposition lors de la 12^{ème} réunion de la CHOIS, en mars 2012.

La Commission a reconnu l'importance pour les Etats membres de mettre à jour la base de données sur la C-55, au moins sur une base annuelle.

Les contacts et plan de la CHOIS en cas de catastrophes ont été revus et mis à jour par les membres de la Commission.

La mise en place d'un coordinateur régional pour le renforcement des capacités responsable de fournir des conseils en matière de CB et de collationner les soumissions au CBC de l'OHI. Les visites et formations suivantes (*tous les Eléments 3.1, 3.2, 3.3 du programme de travail de l'OHI*) ont été entreprises :

- Visites techniques au Soudan et au Yémen.
- Formation :
 - i. Atelier technique mixte de la Phase 1 (avec la CHZMR) à Jeddah, Arabie Saoudite.
 - ii. Cours RSM (communs avec la CHZMR) à Mascate et à Oman.
 - iii. Opérations d'équipes hydrographiques régionales aux Seychelles
 - i. Soutien à Oman pour la formation ENC sur le terrain au Pakistan
 - ii. Soutien pour assister à l'atelier technique MBES à Goa, Inde
 - iv. Atelier hydrographique sur les levés en eaux peu profondes (commun avec la CHAIA)
 - v. Formation hydrographique à Maurice, aux Maldives et aux Seychelles

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

9. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA MER DU NORD (CHMN)

1. **Présidents :** Peter Ehlers (DE) jusqu'en avril 2008
Svend Eskildsen (DK), d'avril 2008 à septembre 2010
Bruno Frachon (FR), depuis septembre 2010

Vice-présidents : Danemark jusqu'en avril 2008
France d'avril 2008 à septembre 2010
Norvège depuis septembre 2010

2. **Composition :** Belgique, Danemark, France, Allemagne, Islande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Royaume-Uni.

3. **Réunions :**

La Commission s'est réunie du 22 au 24 avril 2008 à Elsinore (DK) et les 28 et 29 septembre 2010 à Brest (FR). Il est prévu que la prochaine réunion aura lieu à Ålesund (NO), du 18 au 21 juin 2012, conformément aux statuts de la CHMN. Une réunion spéciale a également eu lieu à Monaco, en marge de la XVII^{ème} CHI, le 11 mai 2007.

La CHMN dirige plusieurs groupes qui travaillent essentiellement par correspondance :

- L'ICCWG de la Région D (auparavant le GT sur la cartographie européenne du NW) et le groupe de travail sur l'harmonisation des ENC dans la mer du Nord (sous la direction du RU);
- Le groupe de travail de la CHMN sur les marées;
- Le groupe de travail sur la stratégie hydrographique du Pas de Calais (Belgique, France, Pays-Bas, RU) ;
- Le groupe de travail de la CHMN sur les nouveaux levés (sous la direction de l'Allemagne) ;
- Le groupe de travail sur la politique marine et maritime de l'Union européenne (sous la direction de la France).

4. Items de l'ordre du jour :

Les numéros des tâches se réfèrent au WP de l'OHI pour 2011 (voir LC 81/2010)

Programme de travail 1 de l'OHI – « Affaires générales»

Elément 1.1 Coopération avec les Organisations internationales et participation aux réunions appropriées.

Tâches 1.1.5c, 1.1.10b, 1.1.10d : Un certain nombre de représentants de SH de la CHMN participent aux réunions de l'OMI (essentiellement NAV, COMSAR, e-navigation) avec les représentants du BHI. Avec le développement de l'e-navigation, et le plan de mise en œuvre des prescriptions relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS, la CHMN pense que cette participation coordonnée avec les Agences de sécurité maritime est extrêmement importante pour la sécurité de la navigation et pour renforcer la prise de conscience de l'importance du rôle de l'OHI. Cette importance requiert un engagement fort des membres et organes de l'OHI qui doit être optimisé.

*Un mécanisme de coordination plus efficace et plus simple entre les CHR, les SC de l'OHI et les Etats membres de l'OHI dans le cadre des activités de l'OMI (MSC, TCC, NAV) pourrait être envisagé par le BHI dans le futur.

Tâche 1.1.8 : La Conférence cartographique internationale ICC'2011 s'est déroulée à Paris en juillet 2011 ; un compte rendu succinct de la France sur cette rencontre est publié dans le Bulletin de l'OHI.

Tâche 1.1.17b : La CHMN a peu progressé dans le suivi du protocole d'accord entre l'OHI et la Commission européenne bien qu'il soit reconnu (conclusions 91, 92) que les politiques marines et maritimes européennes changent l'environnement global, qu'elles jouent un rôle toujours plus important entre les frontières (Marine Knowledge 2020 par exemple) et qu'elles ont un impact sur les activités des SH, les modèles de travail, etc. Un certain nombre de SH participent déjà au développement de leur plan de mise en œuvre pour se conformer à la directive INSPIRE de l'UE, laquelle établit une infrastructure de l'information spatiale au sein de la Communauté européenne. Le projet BLAST (Bringing Sea and Land Together) (Réunir Terre et Mer) progresse selon les prévisions. Un résultat intéressant est l'ENC-HC (ENC Harmonisation Checker)(contrôleur d'harmonisation des ENC), un outil qui compare automatiquement les ENC adjacentes et qui identifie les incohérences géométriques ainsi que l'utilisation incohérente des attributs.

*La CHMN a décidé que les SH des Etats membres de l'EU et des Etats non membres de l'EU devraient être tenus informés du développement de politiques de l'UE susceptibles d'interférer avec les objectifs de l'OHI ou bien de les soutenir, selon qu'il convient.

Programme de travail 2 de l'OHI - « Services et normes hydrographiques »

Elément 2.9 Groupe de travail sur l'infrastructure des données spatiales marines

Tâche 2.9.1 (également en rapport avec la Tâche 3.6.3 ci-dessous) : Les membres de la CHMN partagent des préoccupations sur leurs activités MSDI et ont décidé de fournir et de comparer, à la prochaine conférence de la CHMN, les principes qui régissent la définition et le contrôle de leur programme hydrographique et cartographique civil (conclusion 90).

Etant donné que celle-ci pourrait présenter un grand intérêt pour d'autres CHR, la CHMN rendra volontiers compte de cette question à l'IRCC05.

Elément 2.12 groupe de travail sur les marées et sur le niveau de la mer

Tâche 2.12.1 : la CHMN a chargé le groupe de travail de la CHMN sur les marées de formuler des recommandations sur les façons possibles de créer une surface de référence verticale commune et unique pour toute la zone de la mer du Nord (conclusion 87). La CHMN a également approuvé le plan de travail et le mandat du GT sur les marées de la CHMN en fonction des recommandations faites au niveau du GT de l'OHI sur les marées. Il convient de noter que ce GT doit jouer un rôle important dans le cadre du projet BLAST financé par l'Europe.

Programme de travail 3 de l'OHI - « Coordination et soutien interrégional »

Elément 3.1 Coopération avec les Etats membres et participation aux réunions appropriées du Comité de coordination interrégional/des Commissions hydrographiques.

Tâche 3.1.0 : Le président de l'IRCC a participé à la dernière réunion de la CHMN et a fourni d'importantes mises à jour. La CHMN était représentée par la FR (président intérimaire) à l'IRCC3.

Tâche 3.1.1 : Une proposition a été faite à l'IRCC3, par la CHMN pour examen de la CHRA en vue de la définition des limites entre les deux régions. Il a également été suggéré de créer une nouvelle zone « N » de cartographie INT (voir action IRCC03/08, et document ARHC02/03B). A la réunion de la CHRA de septembre 2011, la Norvège a été chargée de prendre les mesures nécessaires pour officialiser la création de la nouvelle région « N » et la proposition de 69°N, pour la frontière entre la CHRA et la CHMN dans l'Atlantique Nord, a été acceptée et adoptée.

Tâche 3.1.2²: La Commission s'est de nouveau réunie depuis la 4^{ème} CHIE, tous les Etats membres étaient représentés à la réunion qui s'est tenue à Brest. La CHMN a décidé de modifier ses statuts (conclusion 82) afin d'inclure un nouveau paragraphe 3 de l'article 19 comme suit : « *la Commission établit ses décisions sous forme de conclusions, à joindre en annexe au compte rendu; les rapports seront numérotés consécutivement et comprendront un préambule contenant les principales considérations, suivi d'un ou de plusieurs paragraphes en vigueur contenant les actions décidées et tenant compte de la disposition du paragraphe 2 de l'article 19 des statuts de la Commission hydrographique de la mer du Nord* ».

La liste des conclusions est une façon intéressante de suivre les principales décisions au sein d'une Commission hydrographique régionale et de superviser les progrès accomplis en matière de développement de la coopération.

*Les statuts modifiés de la CHMN et la liste des conclusions seront postés sur le site web de l'OHI prochainement.

Tâche 3.1.12 : la participation de représentants du secteur industriel et de la Commission européenne à la 30^{ème} réunion de la CHMN de 2012 sera proposée aux Etats membres de la CHMN.
Elément 3.3 Gestion du renforcement des capacités

Tâche 3.3.1 : il n'y a pas d'initiative réellement prise en matière de renforcement des capacités au sein de la CHMN. Toutefois, il est important de noter qu'un certain nombre de SH de la CHMN participent aux activités de renforcement des capacités de l'OHI (le Danemark qui préside le CBSC, la Norvège, le RU et la France). La Norvège représente actuellement la CHMN aux réunions du CBSC.

Elément 3.6 GT du WEND, Coordination de l'hydrographie et de la cartographie mondiales

Tâches 3.6.1 et 3.6.2 : La CHMN a créé le GT sur l'harmonisation des ENC de la Mer du Nord (conclusions 83 et 84) et était représentée à la réunion du GT du WEND qui s'est tenue à Wollongong, les 13 et 14 octobre 2011.

L'élaboration du mandat du GT sur l'harmonisation des ENC de la mer du Nord par le Royaume-Uni est en cours.

² La CHMN est manquante dans le WP 2011 de l'OHI ; elle aurait dû se trouver à la Tâche 3.1.2 comme dans le WP 2010 de l'OHI.

Une proposition pour examen du GT du WEND, soutenue par la CHMN, a été faite par le Danemark et la France au nom du GT mixte IC-ENC/PRIMAR sur la coopération en matière de distribution dans le but de promouvoir les principes WEND *via* la diffusion d'ENC sous une nouvelle appellation, à savoir « IHO-WEND », à condition que ces ENC soient intégrées dans la base de données conjointe pour ENC *via* les RENC.

Une seconde proposition, également faite par le Danemark et la France, stipulait que les groupes régionaux de coordination des cartes internationales au sein des CHR effectuent des analyses systématiques et périodiques des chevauchements et des manques ENC dans les zones dont ils ont la responsabilité et en rendent compte au GT du WEND (conclusion 84).

Ces recommandations ont été examinées à la réunion du GT du WEND qui s'est tenue à Wollongong (AU), les 14 et 15 octobre 2011.

Tâche 3.6.3 : Deux groupes de travail de la CHMN sont chargés respectivement de la révision de la stratégie pour les levés hydrographiques de Dover Strait/*Pas de Calais* et de la stratégie pour les nouveaux levés de la CHMN (y compris les nouveaux levés des zones critiques). Les travaux conduits par le GT sur les nouveaux levés de la CHMN (conclusions 89 et 88) sont d'une grande importance en ce qui concerne la révision de la C-55 (voir action IRCC03/09).

Tâche 3.6.4 : La CHMN, à sa 28^{ème} réunion, a souligné l'importance de la RT 1/1992 de la M-3 (anciennement B5.5) qui stipule qu'il est du ressort du BHI de contrôler toutes les cartes INT récemment imprimées ou adoptées et d'apporter des commentaires aux Etats membres concernés sur tout point de non-conformité avec les spécifications de l'OHI pour les cartes INT. L'un des points soulevés était que le BHI étudie l'usage et les implications (y compris en ce qui concerne la responsabilité) d'une imagerie satellitaire librement disponible.

5. Conclusions :

Les principales conclusions et recommandations de la CHMN sont les suivantes :

A travers les activités menées à bien par les groupes de travail pertinents, il est reconnu que la CHMN est en réalité soucieuse de développer de façon implicite un programme d'évaluation des risques (plan de nouveaux levés, comparaison des principes de gouvernance, etc.). Toutefois, du fait d'autres engagements nationaux importants et de contraintes budgétaires, la CHMN reconnaît que les progrès réalisés par les différents GT ne sont pas aussi rapides que prévu.

Pendant ce temps, la Commission européenne joue un rôle croissant qui a des incidences sur les activités nationales des SH, directement ou via les prescriptions nationales obligatoires dérivées (pour certains membres). Il est donc important de rester pro-actif et de mettre l'accent sur le rôle de l'OHI en tant qu'organisation technique et consultative pertinente afin d'éviter les doubles emplois et également en tant que levier pour développer les responsabilités nationales des SH européens et non européens.

Le développement de l'e-navigation (y compris la S-100) ainsi que le plan d'implémentation des prescriptions d'emport de l'ECDIS sont une étape importante que les Etats membres de la CHMN prennent en considération. Le moment est venu d'améliorer plus rapidement la couverture, la cohérence et la qualité des ENC afin de répondre aux prescriptions de l'OHI et aux besoins des utilisateurs.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

10. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE LA ZONE MARITIME ROPME (CHZMR)

1. **Président :** CF. Thani AL MAHROUKI, (Oman) depuis 2009
CV. Zafar Mansoor TIPU (Pakistan) 2006-2009

Vice-Président : M. Vladan JANKOVIC (Qatar) depuis 2009
CA Abdul AL-SHEHRI (Arabie saoudite) 2006-2009

2. Composition :

Membres :

Bahreïn, Iran, Koweït, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie saoudite, Emirats arabes unis.

Membres associés :

Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

Observateurs :

Organisation régionale pour la protection de l'environnement marin (ROPME), Service de la navigation du Moyen-Orient (MENAS) Arabian Maritime and Navigation Aids Services (AMNAS).

Représentants du BHI :

CV Hugo GORZIGLIA (Directeur) et M. Steve SHIPMAN (ATH)

3. Réunions.

Deux réunions ont été tenues au cours de la période (mai 2007 – avril 2012).

- a. 3^{ème} réunion - BHI, Monaco (8-9 juin 2009)
- b. 4^{ème} réunion - Mascate, Oman (21-22 mars 2011)

4. Items de l'ordre du jour :

Les principaux sujets qui ont été traités au cours des 3^{ème} et 4^{ème} réunions sont les suivants :

- a. Examen des Statuts de la Commission.
- b. Rapport du BHI.
- c. Rapports nationaux.
- d. Examen de l'état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans la Région de la zone maritime ROPME (Publication spéciale de l'OHI C-55 et questionnaires / mises à jour provenant des pays de la CHZMR).
- e. Etablissement du GT sur la coordination de la cartographie internationale pour la zone maritime ROPME (RSAICC-WG) (LC de l'OHI 23/2010).
- f. Progrès réalisés dans l'implémentation du programme de cartes internationales.
- g. Progrès réalisés dans l'implémentation de la couverture ENC et d'autres questions relatives aux ENC.
- h. Nouvelles techniques et équipements en matière d'hydrographie et d'océanographie.

- i. Diffusion des avertissements radio de navigation au sein de la zone NAVAREA IX, des RSM dans la zone NAVAREA IX et implémentation du SMDSM.
- j. Questions relatives au renforcement des capacités.
- k. Contribution de la CHZMR au rapport du GT du WEND à l'IRCC3.
- l. Développement de l'infrastructure des données spatiales maritimes (MSDI) dans la région.
- m. Engagement des membres de la zone maritime ROPME auprès du BHI, de l'OHI, de l'IRCC et des GT de l'OHI.

5. Conclusion.

La 4^{ème} réunion de la CHZMR s'est tenue moins de 2 ans après la 3^{ème} réunion, et la plupart des Etats membres y étaient présents, ce qui est un signe encourageant en comparaison avec les réunions précédentes. La prochaine réunion aura lieu en février 2013 au Royaume d'Arabie saoudite (à confirmer).

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

11. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DU PACIFIQUE SUD-EST (CHPSE)

1. Présidents de 2007 à ce jour :

- Période de 2005 à 2008 CF Mario PROAÑO SILVA et CV Galo GARZON LOPEZ (Equateur)
- Période de mai 2008 à avril 2011 Contre-amiral Leonardo SANTAMARIA GAITAN (Colombie)
- Période du 4 avril 2011 à ce jour CV Patricio CARRASCO (Chili)

2. Composition :Chili, Colombie, Equateur, Pérou.

3. Réunions :

- 8^{ème} réunion Cartagena de Indias, Colombie, 12-14 mai 2008
- 9^{ème} réunion Cartagena de Indias, Colombie, 15-18 novembre 2010
- 10^{ème} réunion Valparaíso, Chili, 4-6 avril 2011

4. Items de l'ordre du jour

1. Atelier sur les améliorations des techniques de levés fluviaux. Année 2007. Iquitos, Pérou.
2. Examen des statuts. Année 2008 et 2010 – Cartagena de Indias – Colombie.
3. Implémentation du Programme de renforcement des capacités pour les Etats membres de la Commission. Période 2008 – 2012.

4. Atelier sur l'implémentation et la diffusion des bases de données hydrographiques. 28-31 octobre 2008. Cartagena de Indias – Colombie.
5. Cours sur les levés multifaisceaux de la CHMAC et de la CHAtSO. Invitation à participer pour les membres de la CHPSE. 24-28 novembre 2008. Niteroi–Brésil.
6. Actualisation du séminaire sur les levés, la production et la diffusion des ENC. Invitation de la CHMAC. Juillet 2009. Niteroi – Brésil.
7. Cours sur les levés multifaisceaux. Participation d'un représentant de chaque pays membre de la Commission régionale. Invitation de la CHMAC. Juillet 2009. Niteroi - Brésil.
8. Première réunion du groupe de travail des experts techniques. Atelier sur l'homologation des données ENC en vue d'améliorer les lignes de production des ENC. 6-8 avril 2011. Valparaiso – Chili.
9. Utilisation de la video-conférence en vue d'améliorer le suivi des actions approuvées.
10. En 2010, début des contacts avec l'Autorité maritime de Panama en vue d'inviter ce pays à adhérer à la Commission.

5. Conclusion

- Avec l'organisation de la première réunion du GT des experts techniques de la Commission, et l'utilisation de la vidéo-conférence pour le suivi des actions approuvées, il est confirmé que la Commission développe actuellement, par des solutions pratiques, sa contribution à l'hydrographie dans cette partie du monde.
- Les catastrophes (principalement les tsunamis) qui ont frappé plusieurs Etats membres de la CHPSE ont conféré à leurs Services hydrographiques et océanographiques une grande valeur en ce sens qu'ils pourront apporter aux autres leurs expériences et leurs activités sur ces questions.
- Dans ce domaine, la CHPSE est prête à contribuer à l'élaboration de plans, de séminaires, d'ateliers en matière de formation, etc., susceptibles d'améliorer, par des actions concrètes, la préparation des Etats membres à ce type de catastrophes.

6. Propositions présentées en vue de leur adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

12. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'AFRIQUE ET DES ILES AUSTRALES (CHAIA)

1. **Président :** CV Abri KAMPFER, Hydrographe, Afrique du Sud
Vice-Président : M. Abdool OOZEER, Secrétaire permanent, Ministère du logement et des territoires, Maurice
2. **Composition :** France, Mozambique, Maurice, Norvège, Afrique du Sud et Royaume-Uni.
Membres associés : Angola, Kenya, Malawi, Madagascar, Tanzanie, Portugal, Comores, Namibie et Seychelles.
Observateurs : Brésil et Etats-Unis d'Amérique
3. **Réunions :**
6^{ème} Conférence de la CHAIA, Malawi, Mangochi, 27 – 28 août 2007.
7^{ème} Conférence de la CHAIA, La Réunion, Saint Denis, 16 – 17 septembre 2009.
8^{ème} Conférence de la CHAIA, Namibie, Walvis Bay, 6 – 7 septembre 2011.

4. **Items de l'ordre du jour**

Les travaux des conférences de la CHAIA suivent généralement un ordre du jour permanent avec des modifications concernant de nouvelles questions au fur et à mesure que celles-ci se présentent. Les principaux items de l'ordre du jour traités au cours des réunions susmentionnées sont les suivants :

- Rétroactions provenant d'autres organes de l'OHI et concernant la CHAIA
 - IRCC
 - CBSC
 - BHI
- Activités de la CHAIA à la lumière du programme de travail de l'OHI
 - Programme de cartographie internationale pour la Région H et auto-évaluation de la zone NAVAREA VII : progrès réalisés depuis la dernière réunion, état d'avancement actuel de la cartographie ; état de la production des ENC ; nouvelles prescriptions et modifications proposées au programme.
 - Accords de coopération bilatéraux et régionaux, projets et plan de gestion régional pour le renforcement des capacités. Visites techniques du CBSC et projets régionaux.
 - Présentation des rapports nationaux : Levés hydrographiques, cartographie marine, publications nautiques et état des renseignements.
 - Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine (C-55)
 - Procédures en cas de catastrophes maritimes.

- Infrastructure des données spatiales maritimes/hydrographiques
- Rétroactions sur les projets régionaux
- Révision des Statuts de la CHAIA

Conclusions

Les principales conclusions ont été les suivantes :

- Il a été instamment demandé aux Etats membres de mettre en oeuvre des actions en vue d'accélérer le processus de ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI pour respecter la date limite de fin 2011.
- Les Etats membres ont été encouragés à approuver les demandes d'adhésion à l'OHI de Haïti et du Monténégro.
- Les bénéficiaires des visites techniques de l'OHI ont tous unanimement salué l'utilité des visites techniques pour développer une prise de conscience de l'hydrographie aux plus hauts niveaux de prise de décision dans leurs pays respectifs.
- Encourager et aider les Etats membres à ratifier les conventions de l'OHI et de l'AIMS et à s'efforcer d'établir des institutions hydrographiques et d'aides à la navigation.
- Distribuer les Résolutions de l'OHI aux Etats membres. Encourager l'échange d'informations hydrographiques pertinentes et stimuler la communication entre les Etats membres. Les opportunités de formation offertes par les Etats membres de l'OHI sont d'une importance toute particulière en vue de soutenir le renforcement des capacités hydrographiques dans la région.
- L'importance de la C-55 qui sert de base pour déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités dans les diverses régions, a été réaffirmée. Les Etats membres ont vivement été encouragés à tenir à jour la C-55.
- La stratégie de la CHAIA d'inclure des Etats non-membres de l'OHI dans les activités des CHR ont été définies comme réalisées au travers de visites techniques régulières, des correspondances du président et dans le cadre des réunions annuelles de la CHAIA.
- L'accent a été mis sur l'importance d'utiliser les documents de référence de l'OHI conformément aux normes de la cartographie internationale. Les Etats membres ont été encouragés à se conformer à ces normes.
- Les besoins en RSM ont été soulignés, particulièrement dans la région des lacs de la Grande Vallée du Rift.
- La couverture ENC est semblable à celle des cartes internationales et elle est principalement due aux efforts considérables des Etats membres de la CHAIA chargés de la cartographie. Les insuffisances dans la couverture cartographique ne peuvent être améliorées qu'avec des levés modernes car le manque de données reste l'obstacle principal.

- Il convient de prendre garde à la duplication des travaux dans les zones où des levés modernes existent déjà. Les Etats bénéficiaires devront faire parvenir toutes leurs données hydrographiques aux autorités cartographiques responsables.
- L'accord bilatéral générique pour la fourniture de services hydrographiques élaboré par la France est considéré comme un très bon exemple d'accord pouvant être utilisé par les Etats membres et les membres associés qui ont besoin de services hydrographiques ou qui souhaitent conclure un accord bilatéral avec un autre gouvernement contractant, pour se conformer aux obligations de la Convention SOLAS.
- Les statuts de la CHAIA devront être amendés pour refléter les réunions annuelles, tout comme les lieux des réunions devront être modifiés afin que les réunions de la CHAIA puissent se tenir en dehors de la région de la CHAIA.

5. Date et lieu de la prochaine réunion

La 9^{ème} Conférence de la CHAIA se tiendra à Maurice en septembre 2012.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

13. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DE L'ATLANTIQUE SUD-OUEST (CHAISO)

1. **Présidents :** Capitaine de vaisseau Orestes PEREYRA (Uruguay) depuis 2011
Vice-Amiral Luiz Fernando PALMER (Brésil) 2010 - 2011
Contre-Amiral Andrés Roque DI VINCENZO (Argentine) 2009 - 2010
Capitaine de vaisseau Orestes PEREYRA (Uruguay) 2008 - 2009
Vice-Amiral Edison LAWRENCE (Brésil) 2007 - 2008

Vice- présidents : Contre-Amiral Andres Roque DI VINCENZO (Argentine) depuis 2011
Capitaine de vaisseau Orestes PEREYRA (Uruguay) 2010 - 2011
Vice-Amiral Luiz Fernando PALMER (Brésil) 2009 - 2010
Contre-Amiral Andrés Roque DI VINCENZO (Argentine) 2008 - 2009
Capitaine de vaisseau Orestes PEREYRA (Uruguay) 2007 - 2008
2. **Composition :**
 - a. Membres à part entière: Argentine, Brésil et Uruguay.
 - b. Membres associés: Paraguay.
 - c. Observateurs:
Pays: Bolivie
BHI : Capitaine de vaisseau Hugo Gorziglia (Chili).

3. Réunions :

- a. 1^{ère} réunion - Buenos Aires, Argentine – 10-12 avril 2007.
- b. 2^{ème} réunion - Rio de Janeiro, Brésil – 18-19 mars 2008
- c. 3^{ème} réunion - Montevideo, Uruguay – 26-27 mars 2009
- d. 4^{ème} réunion - Buenos Aires, Argentine – 25- 26 mars 2010
- e. 5^{ème} réunion - Arraial do Cabo, Brésil – 24-25 mars 2011
- f. Prochaine réunion - Montevideo, Uruguay – 15-16 mars 2012

4. Items de l'ordre du jour:

- a. Le rapport du représentant du CBC sur les visites techniques faites aux Services hydrographiques d'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay a été présenté. Dans ce rapport, étaient identifiés les éléments de base pour la production d'un plan hydrocartographique régional ainsi que les actions de renforcement des capacités (février 2008).
- b. La continuation d'un groupe de travail de planification composé de personnel technique des trois SH a également été recommandée pour assurer la conformité avec les accords qui doivent être adoptés par la Commission et pour faciliter l'échange d'expériences et de capacités.
- c. Les autres recommandations étaient les suivantes :
 - i. Etablir un programme d'ENC régional.
 - ii. Définir les responsabilités dans la production de cellules dans des zones limitrophes.
 - iii. Développer un plan de renforcement des capacités pour le Comité.
 - iv. Révision permanente du programme de travail de l'OHI aux fins d'identifier les activités que le Comité devra mener à bien.
- d. La représentation régionale dans le futur Conseil de l'OHI a été analysée et il a été décidé que le président de la Commission serait le représentant du Comité.
- e. Le rapport du groupe de travail sur la planification cartographique a été approuvé et il est devenu une Commission de planification, avec l'approbation qui s'ensuit de son mandat et de ses règles de procédure. Cette Commission coordonnera la production des cartes internationales et des ENC au niveau régional dans le but de les harmoniser et d'éviter tout chevauchement, conformément aux principes WEND.
- f. Le plan cartographique de la CHAtSO a été présenté au BHI, conformément aux objectifs établis pour la création du groupe de travail sur la planification cartographique.
- g. Promouvoir une participation régionale permanente et active aux différents niveaux de l'Organisation ; des représentants de la CHAtSO (spécifiquement de l'Argentine et du Brésil) prendront part aux Commissions et GT de l'OHI (HSSC, IRCC, CBC, ISPWG).
- h. En 2008, les Services hydrographiques de la Bolivie et du Paraguay ont été invités à participer aux futures réunions de la CHAtSO et à encourager la participation, l'intégration et la coordination régionales conformément aux dispositions de la Résolution T1.3. Les demandes d'adhésion de ces deux pays à cette Commission en tant que membres associés ont été acceptées et les statuts de la CHAtSO ont ensuite été transférés aux représentants des deux pays en vue de commencer le processus d'intégration. Le Paraguay a signé les statuts de la CHAtSO au cours de sa 4^{ème} réunion de mars 2010, et a donc, depuis lors, le statut de membre associé.

- i. La nécessité pour le HCIWWG de traiter et de définir l'expression « eaux intérieures » a été analysée. L'importance d'une définition correcte en espagnol a également été soulignée.
- j. Les membres de cette Commission ont convenu qu'un contrôle permanent et rigoureux de leurs produits est essentiel aux fins d'harmoniser les ENC et les cartes papier.
- k. Il a été recommandé aux membres de la CHAtSO de réviser la norme S-100 et le Comité de planification a été chargé d'analyser la période d'adaptation et d'application appropriée après son approbation.
- l. Le Comité de planification a été chargé de revoir la possibilité d'une édition conjointe de publications nautique normalisée comme *Symboles, abréviations et termes, Liste des phares et aides à la navigation maritime* et d'une publication comportant des explications sur les différents thèmes relatifs aux ENC.
- m. Les membres de la CHAtSO ont été encouragés à diffuser au maximum le « PASSAGE DE LA NAVIGATION A L'AIDE DES CARTES PAPIER A LA NAVIGATION A L'AIDE DES SYSTEMES DE VISUALISATION DES CARTES ELECTRONIQUES ET D'INFORMATION (ECDIS) » qui apparaît en tant qu'annexe à la SN.1/Cir.276.
- n. Des mesures administratives entre le Brésil, via sa "Diretoria de Hidrografia e Navegação" (DHN) et l'Argentine via son "Servicio de Hidrografia Naval (SHN)" ont été approuvées dans le but d'obtenir un soutien mutuel en ce qui concerne la transmission ISM *via* le service SafetyNET, au cas où les stations terrestres (LES) seraient immobilisées.
- o. Conformément aux dispositions de la lettre circulaire du BHI 89/2008 sur les méthodes utilisées par la Commission hydrographique de la mer Baltique pour déterminer les paramètres appropriés pour la compilation des ENC dans la région, et à la discussion tenue lors de la 20^{ème} réunion du CHRIS, au Brésil en novembre 2008, au cours de laquelle les Etats membres et les présidents de Commissions hydrographiques régionales ont été invités à étudier ces méthodes et à prendre en compte leur application au sein de leur propre région, le Comité de planification a été chargé par la CHAtSO d'étudier l'applicabilité du modèle de la CHMB dans les zones où les frontières internationales relèvent de leur juridiction.
- p. Programme de cartes internationales: le programme de cartes internationales de la CHAtSO comprend 50 cartes au total, dont 24 cartes (48%) ont déjà été publiées.
- q. Programme d'ENC : le programme d'ENC de la CHAtSO totalise 222 cellules dont 130 (58%) ont déjà été publiées. Il est prévu de publier les cellules suivantes au cours de l'année 2011.
 - i. Argentine : 30 cellules.
 - ii. Brésil : 4 cellules
 - iii. Production ENC de la CHAtSO et état d'avancement de la couverture, y compris des eaux intérieures.

PAYS	Cellules produites et mises à disposition	Cellules produites mais pas encore disponibles	Cellules à produire	Total
Argentine	29	30	04	63
Brésil	83	04	26	113
Uruguay	18	06	22	46
Total	130	40	52	222

- r. Un des buts principaux des CHR est de créer et de renforcer des capacités via le CBC. Les résultats de la CHAtSO peuvent donc être mis en évidence en indiquant les cours, ateliers et séminaires qui ont été tenus :
- i. Atelier sur les levés hydrographiques fluviaux. Pérou, novembre 2007.
 - ii. Appui technique au développement du plan hydro-cartographique régional. Uruguay, février 2008
 - iii. Cours de formation aux sondeurs multifaisceaux. Brésil, novembre 2008
 - iv. Atelier sur l'e-Navigation et les ENC. Brésil, novembre, 2008 (au cours de la réunion du CHRIS).
 - v. Atelier sur les ENC. Brésil, 2009
 - vi. 51^{ème} Cours sur les levés multifaisceaux (OMG-CCOM). Brésil, 2009.
 - vii. Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes (tous les pays de la CHMAC, de la CHPSE et de la CHAtSO). Uruguay, 2010
 - viii. Cours régional sur les RSM (Cours type du BHI avec deux jours d'introduction à l'hydro-cartographie élémentaire pour l'échange de procédures et d'expériences entre les opérateurs et les coordinateurs de NAVAREA). Brésil, 2011

5. Conclusion:

- a. A travers l'incorporation de la Bolivie dans la CHAtSO, tous les pays membres de « Hidrovia Paraná- Paraguay » seront représentés.
- b. Les développements de la production d'ENC dans la région : le niveau croissant de la production d'ENC qui permet d'atteindre un total de 130 cellules produites et mises à disposition est souligné, et cette année, on s'attend à atteindre 170 cellules sur les 222 prévues pour une couverture adéquate.
- c. Finalement, l'étude sur l'harmonisation des ENC dans les zones frontalières initiées par le Comité de planification et la comparaison entre les cartes papier et les ENC, représentent autant d'indicateurs de la qualité.
- d. Renforcement des capacités : tenant compte des bases de la stratégie du CBSC de l'OHI, la CHAtSO a développé son propre renforcement des capacités. Il est important de mettre l'accent sur l'appui permanent du CBC dans cette région, laquelle promeut l'optimisation des produits des Services hydrographiques et les avantages du développement des capacités dans la région.
- e. La CHAtSO s'est engagée à poursuivre les activités hydrographiques, cartographiques et de renforcement des capacités en étroite ligne avec les objectifs et les buts de l'OHI.
- f. En ce qui concerne les progrès de la ratification du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI, le CA Di Vincenzo a dit qu'à ce jour le Service hydrographique de la Marine était en attente des commentaires du Ministère des affaires extérieures.
- g. Expérience en matière de gestion des catastrophes maritimes : pas expérience dans ce domaine car au cours des dernières années, aucune catastrophe maritime sérieuse n'a entraîné la nécessité d'actions coordonnées des services hydrographiques nationaux.

6. Propositions présentées pour adoption par la XVIIIème Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

14. COMMISSION HYDROGRAPHIQUE DU PACIFIQUE SUD OUEST (CHPSO)

1. **Président :** M. Nicholas PION (Hydrographe, Papouasie-Nouvelle-Guinée), juin 2011-
M. Joseph KUNDA (Hydrographe, Papouasie-Nouvelle-Guinée), nov 2010 –
juin 2011
Vice-amiral Bruno FRACHON (Hydrographe, France) 2010
Vice-amiral Gilles BESSERO (Hydrographe, France) 2008-2009

Vice-président : Commodore Rod NAIRN, RAN (Hydrographe, Australie) 2011
M. Adam GREENLAND (Hydrographe, Nouvelle-Zélande) 2008-2010

2. **Composition :** Australie, France, Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Tonga, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique

Observateurs : Iles Cook, Kiribati, Nauru, Samoa, Iles Salomon, Tokelau, Tuvalu, Vanuatu,
Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU), Secrétariat de la
Communauté du Pacifique (SPC), Association maritime océanienne (PacMA).

Représentant du BHI : Capitaine de vaisseau Robert Ward (Directeur)

3. **Réunions**

8 ^{ème} réunion	Papeete, Tahiti	19-20 septembre 2007
9 ^{ème} réunion	Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée	9-11 mars 2009
10 ^{ème} réunion	Honiara, Iles Salomon	9-10 novembre 2010
11 ^{ème} réunion	Brisbane, Australie	15-16 février 2012 (prévue)

4. **Items de l'ordre du jour**

4.1 **Statuts de la CHPSO**

Lors de sa 9^{ème} réunion, la Commission a discuté et convenu des amendements suivants aux statuts de la CHPSO :

- Supprimer la référence à l'Appendice 2 étant donné que le schéma de la carte en référence est à présent sur le site web de l'OHI.
- Ajouter une clause sur les « communications » invitant les membres à vérifier que le détail de leurs contacts dans l'Annuaire de l'OHI est correct.
- Ajouter une clause sur l'élection d'un représentant de la Commission au Conseil de l'OHI (lorsque le Conseil sera établi).

4.2 **Renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités a été identifié comme le principal problème de la région du Pacifique SO. La CHPSO est confrontée à des difficultés particulières en raison de l'éloignement de la région et du fait qu'elle comprend essentiellement des Etats insulaires isolés, avec des capacités hydrographiques très limitées.

4.2.1 Visites d'évaluation technique et de conseil

Des visites techniques de haut niveau combinées ont été effectuées dans différents Etats de la région dans le cadre du programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités. L'objectif de ces visites était d'accroître les niveaux de soutien à l'hydrographie des hauts niveaux gouvernementaux et en même temps d'évaluer quel type de programmes de renforcement des capacités pourrait être le plus approprié.

Visite de conseil et d'évaluation technique dans les îles Salomon (octobre 2009)

Deux membres du secrétariat de l'OHI (un Directeur et un Adjoint au Directeur) ont effectué une visite d'évaluation technique et ont recommandé au gouvernement des îles Salomon que la SIMSA (Administration de la sécurité maritime des îles Salomon) dont la création était prévue en 2010, soit responsable d'assurer la fourniture d'un Service hydrographique national.

Visite de conseil et d'évaluation dans les îles Cook (février 2011)

Deux membres de la CHPSO (les hydrographes d'Australie et de Nouvelle-Zélande) se sont rendus dans les îles Cook où ils ont rencontré différents officiels gouvernementaux et parlementaires afin d'accroître la prise de conscience de l'importance de fournir un soutien national en vue d'améliorer l'hydrographie et la cartographie marine du pays.

Visite de conseil et d'évaluation dans les îles Kiribati et Vanuatu (novembre 2011)

Un Directeur du BHI et un conseiller technique du SH du RU se sont rendus dans les îles Kiribati et Vanuatu où ils ont rencontré plusieurs fonctionnaires, des parlementaires et des parties prenantes du programme hydrographique afin d'accroître la prise de conscience de l'importance de fournir un soutien national à l'amélioration de l'hydrographie et de la cartographie marine du pays. Un premier programme de besoins en cartographie a été mis au point au cours des visites.

4.2.2 Cours et ateliers de formation

Les ateliers et cours de formation suivants ont été exécutés dans le cadre du programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités pour les pays de la région :

Atelier technique (Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée - mars 2009)

Un atelier d'une journée a précédé la 9^{ème} réunion de la CHPSO. L'objectif de l'atelier était d'accroître la prise de conscience de l'utilité de l'hydrographie dans la région du Pacifique SO et de souligner les obligations nationales d'assurer des Services hydrographiques dans le cadre des règles de la convention SOLAS.

Cours de formation régional sur les RSM (Sydney, Australie - août 2010)

Un programme de formation de trois jours a fourni des directives pratiques aux personnes responsables de la collecte et de la diffusion d'avertissements de navigation côtiers au sein de la région. Le programme visait également à créer un réseau de soutien pour permettre au flux d'informations RSM des Etats insulaires du SOP aux coordinateurs des zones NAVAREA X et XIV d'améliorer la sécurité et d'accroître la connaissance du domaine maritime. Des représentants de 8 pays insulaires du Pacifique ont participé à ce cours.

Cours de formation régional sur les levés hydrographiques et l'introduction à la production de cartes (Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée - octobre 2010)

Un cours de deux semaines a fourni une formation aux techniques de base des levés hydrographiques et de la cartographie marine. Son objectif était de créer des capacités dans ces domaines afin que les autorités maritimes puissent fournir des produits et des services de grande qualité pour satisfaire aux exigences de base de la sécurité de la navigation dans ce domaine. Au total, 13 participants de 8 pays de la région ont participé au cours de formation.

4.2.3 Projets futurs dans le cadre du programme de travail de l'OHI sur le renforcement des capacités (PTRC)

Lors de la 10^{ème} réunion de la CHPSO, les discussions ont permis d'identifier diverses demandes en vue d'obtenir le soutien du CBSC dans les années futures (jusqu'en 2015). Les demandes concernaient essentiellement les Phases 1 et 2 du processus de renforcement des capacités étant donné que les pays de la région sont confrontés au manque de ressources humaines, à savoir la sensibilisation -enseignement, campagne et collecte - la communication des informations pour la tenue à jour des cartes et des publications existantes. La réunion du CBSC de l'OHI tenue en mai 2011 a approuvé les projets suivants dans le cadre du CBWP de 2012 :

Visites d'évaluation technique et de conseil - Samoa, Tonga

Informar, évaluer l'état d'avancement actuel et prendre note des besoins.

Visite technique pour faciliter les besoins hydrographiques nationaux - Iles Salomon (prévue pour février 2012), Iles Cook et Kiribati (prévue pour 2012 - dates à décider)

Visite de soutien technique de suivi & Développement de levés hydrographiques établissant des priorités ainsi que d'un plan de cartographie.

Stages de formation de l'Administration hydrographique auprès des Services hydrographiques régionaux - Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Vanuatu, Timor Leste

Accroissement de l'efficacité au sein de l'administration hydrographique en développement.

Développement des capacités hydrographiques nationales - Papouasie-Nouvelle-Guinée

Améliorer les compétences du personnel responsable de la cartographie et de l'impression des cartes marines.

Atelier technique sur les ports et sur la bathymétrie en eaux peu profondes (prévu à Brisbane en février 2012)

L'atelier permettra un échange d'informations et d'idées sur les défis rencontrés dans l'exécution des levés portuaires et en eaux peu profondes, dans le Pacifique SO. Les participants bénéficieront d'une meilleure connaissance des activités de levés portuaires et en eaux peu profondes dans toute la région du Pacifique SO et là où ils pourront obtenir une assistance, des conseils et d'autres ressources.

Atelier régional sur les RSM – pays des îles du Pacifique SO

Un atelier visant à établir un réseau d'appui et une formation pour permettre au flux de RSM des pays du PSO aux coordonnateurs NAVAREA X et XIV d'améliorer la sécurité et d'accroître la connaissance du domaine maritime.

4.3 Cartographie – Cartes INT et ENC

Le suivi permanent de la progression et l'amélioration de la couverture cartographique relative au programme de cartes INT de la Région L sont en cours. Conformément à la LC 23/2010 de l'OHI, un groupe de travail officiel chargé de la correspondance, présidé par l'Australie, a été créé afin de coordonner les limites et la production de cartes INT et d'ENC pour la région de la CHPSO. Une couverture en ENC complète de la région pour les bandes 1 et 2 de navigation a été réalisée.

4.4 Liaison avec les Organisations régionales

Les contacts avec les organisations régionales – la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (SOPAC), le secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) et l'Association maritime océanique (PacMA) s'améliorent. Le vice-président (Hydrographe de la Nouvelle-Zélande) de la CHPSO a participé à la 13^{ème} réunion de la PacMA tenue aux Tonga, le 11 mai 2009. Un document présenté discutait du rôle de la CHPSO au sein de l'OHI et soulignait l'importance de l'hydrographie dans la région afin de s'assurer que les Etats côtiers connaissent leurs responsabilités en matière de services hydrographiques dans le cadre des règles de la convention SOLAS. Fiji a représenté la CHPSO lors de la 14^{ème} réunion de la PacMA tenue à Suva, Fidji en 2010 et a fourni des éléments sur les activités de la CHPSO. Ont participé à la 10^{ème} réunion de la CHPSO (Honiara, Iles Salomon, 9-10 novembre 2011), des représentants de la PacMA et de la SOPAC.

4.5 Protocoles d'accord avec les agences régionales

En 2004 un protocole d'accord a été signé entre l'OHI et la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (SOPAC) afin de fournir un cadre pour une liaison continue entre l'OHI et la SOPAC afin d'assurer l'utilisation efficace et effective des données hydrographiques collectées par les deux organisations ou par leurs membres.

En janvier 2011, la SOPAC a été transférée et intégrée dans le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) en tant que nouvelle Division de la technologie et des géosciences appliquées. Le SPC est une organisation intergouvernementale qui apporte conseils et assistance techniques et politiques à ses membres des îles du Pacifique (totalisant 26 pays et territoires membres). A la suite de l'initiative de la CHPSO, un protocole d'accord entre l'OHI et le SPC a été signé en avril 2011. Ce protocole reconnaît l'importance de l'hydrographie et de la cartographie marine et la porte à l'attention de nombreux gouvernements régionaux aux niveaux les plus hauts, pour la première fois. Il constitue également un point de référence unique, de haut niveau pour différentes initiatives et différents programmes concrets à entreprendre. Il facilite également l'échange de renseignements hydrographiques et permet une représentation mutuelle aux réunions de la CHPSO et du SPC.

5. Déclaration de clôture

La CHPSO continue de faire face à d'importants défis, en raison de son isolement, de son trafic maritime limité, de ressources disponibles très limitées dans de nombreux petits Etats insulaires de la région, alors même qu'il y a un besoin urgent d'améliorer l'hydrographie et la cartographie marine en raison de la très grande dépendance du transport maritime limité, du commerce et du tourisme. En plus de la poursuite des efforts de renforcement des capacités directs pour chaque Etat, un engagement et une collaboration plus importants avec le SPC et notamment, le développement potentiel des capacités hydrographiques environnementales et géophysiques actuelles de la SOPAC pour inclure les levés hydrographiques à des fins cartographiques sont considérées comme autant d'activités importantes pour les cinq prochaines années et au-delà.

6. Propositions

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

15. COMMISSION HYDROGRAPHIQUES ETATS-UNIS D'AMERIQUE/CANADA (CHUSC)

1. Co-présidents :

Depuis 2010 (33^{ème} et 34^{ème} CHUSC et actuelle)

Dr. Savithri NARAYANAN, Hydrographe fédéral, Canada

Capitaine de vaisseau John E. LOWELL, Jr, Hydrographe des Etats-Unis

2007- 2009 (30^{ème} à 32^{ème} CHUSC)

Dr. Savithri NARAYANAN, Hydrographe fédéral, Canada

Capitaine de vaisseau Steve BARNUM, Hydrographe des Etats-Unis

2. Membres : Agences

Etats-Unis d'Amérique :

i) NOAA Office of Coast Survey,

ii) U.S. Navy, et

iii) National Geospatial-Intelligence Agency (NGA)

Canada :

Service hydrographique canadien

3. Réunions :

31^{ème} CHUSC, 16 avril 2008 (Ottawa, Canada)

Réunion du Comité consultatif cartographique (CAC)

32^{ème} CHUSC, 9 avril, 2009 (Silver Spring, Maryland, USA)

Réunion du Comité cartographique consultatif (CAC)

33^{ème} CHUSC, 17-18 mai 2010 (Ottawa, Canada)

Réunion du Comité cartographique consultatif (CAC)

34^{ème} CHUSC, 25 avril 2011 (Tampa, Floride, USA)

Conférences téléphoniques selon que nécessaire, entre les sessions

4. **Items de l'ordre du jour :**

- Identifier les problèmes et mettre au point un plan d'action pour résoudre le chevauchement des ENC dans les zones transfrontalières des USA et du Canada
- Echange de personnel pour développer l'expérience cartographique et technologique nécessaire entre les services afin de mettre en oeuvre la cartographie transfrontalière
- Cataloguer les ENC existantes des USA et du Canada
- Entreprendre un projet de démonstration initial des ENC dans le détroit de Juan De Fuca et décrire les leçons apprises concernant diverses questions techniques et décisions de politique.
- Préparer un plan de travail pour la période 2011-2012 pour trois régions transfrontalières USA/Canada restantes : a) Pacifique, b) Atlantique et c) Grand Lacs.
- Développer la contribution de la CHUSC à la nouvelle Commission hydrographique régionale de l'Arctique incluant les recommandations des frontières de la CHRA comme affectant potentiellement les CHR.

5. **Conclusion :**

Les actions de la CHUSC contribuant au programme de travail 2008-2012 de la CHI dans le cadre du Programme 3, Élément 3.1 « Commissions hydrographiques régionales ».

- Les Etats-Unis et le Canada ont signé un accord de niveau de service soulignant les attentes et les rôles de coopération entre les deux services hydrographiques nationaux en vue du développement conjoint des ENC pour les régions transfrontalières de l'océan Pacifique, de l'océan Atlantique et des Grands Lacs des deux pays.
- Les USA et le Canada ont signé un document intitulé « U.S.-Canada Transboundary ENC Project Report » résumant le processus de collaboration, les questions traitées, les conclusions et les leçons retirées du projet de démonstration initial portant essentiellement sur le Détroit de Juan de Fuca.
- La Commission convenu de délais et d'actions en vue de résoudre trois zones transfrontalières identifiées restantes, incluant un plan de communications pour informer les parties prenantes des changements proposés dans les ENC.
- La Commission a déterminé les coupures de cartes ENC respectives pour les zones transfrontalières USA-Canada dans la Région Pacifique et Atlantique (*avant le 1^{er} trimestre 2012*).
- La région Pacifique USA-Canada (Détroits de Juan De Fuca et Haro) - parution d'une ENC pilote prévue (*janvier 2012*).
- La CHUSC a développé des données à l'appui de la création de la CHRA, incluant des recommandations pour les zones transfrontalières de la commission régionale.

6. **Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :**

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION HYDROGRAPHIQUE SUR L'ANTARCTIQUE (CHA)

1. **Président :** Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA, Directeur du BHI
Vice-présidents : Commodore Rod NAIRN, Hydrographe australien, 2007-2008
Contre-amiral Ian MONCRIEFF (Royaume-Uni), 2008- 2010
Commodore Rod NAIRN, Hydrographe australien, 2010 – 2012

2. Composition : Argentine, Australie, Brésil, Chili, Chine, Equateur, France, Allemagne, Grèce, Inde, Italie, Japon, Corée (Rép de), Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Espagne, Royaume-Uni, Uruguay, USA et Venezuela.

Observateurs : Secrétariat du Traité sur l'Antarctique (ATS), Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP), Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO), Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), Organisation maritime internationale (OMI), Commission océanographique intergouvernementale (COI), Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), Carte bathymétrique internationale de l'océan austral (IBCSO).

3. Réunions :
7^{ème} réunion, Buenos Aires, Argentine, 3-5 octobre 2007
8^{ème} réunion, Niterói, Rio de Janeiro, Brésil, 6-8 octobre 2008
9^{ème} réunion, Le Cap, Afrique du Sud, 12-14 octobre 2009
10^{ème} réunion, Cambridge, Royaume-Uni, 20-22 septembre 2010
11^{ème} réunion, Hobart, Tasmanie, Australie, 5-7 octobre 2011

4. Items de l'ordre du jour :

4.1 Composition

L'un des items de l'ordre du jour permanent de la CHA concerne la composition de la CHA. La Commission a pris différentes initiatives visant à renforcer la participation des pays qui ne contribuent pas aux activités hydrographiques et cartographiques dans l'Antarctique. Au cours de la période couverte par ce rapport, les Etats membres suivants ont signé les statuts de la CHA et en sont devenus membres : Japon (2008), Corée (République de) (2008), Pérou (2007), Uruguay (2008), USA (2007) et Venezuela (2009).

4.2 Statuts de la CHA.

Lors de sa 7^{ème} réunion, la Commission a examiné, discuté et proposé des amendements aux statuts de la CHA afin de se conformer à la structure de l'OHI. Les deux options suivantes ont été examinées : 1) Président de la CHA issu d'un Etat membre avec l'appui du secrétariat de l'OHI ; et 2) Président de la CHA issu du Secrétariat de l'OHI. La deuxième option l'a remporté avec un très large soutien. La Commission a également convenu d'une proposition d'amendement de l'Article 8(e) du Règlement général révisé de l'OHI afin de tenir compte du cas particulier de la CHA, à savoir qu'il n'existe aucun Etat côtier dans cette région et que si les membres de la CHA doivent compter parmi les Etats membres de l'OHI, ils doivent également avoir adhéré au Traité Antarctique et contribuer en ressources et/ou en données à la couverture en cartes INT de l'OHI de la région M. L'amendement proposé a été approuvé par les Etats membres en juin 2008 (LC53/2008).

4.3 Interaction avec d'autres organisations internationales.

4.3.1 Participation aux réunions de la CHA.

La CHA a réussi à travailler en étroite coopération avec d'autres organisations apparentées qui ont été invitées à assister aux réunions de la CHA afin de partager leurs points de vue et leurs expériences, en vue de renforcer l'importance de l'hydrographie dans l'Antarctique, un important objectif commun.

La CHA a bénéficié du soutien de toutes les organisations internationales qui y participent en qualité d'observateurs. La réunion annuelle des parties consultatives du Traité sur l'Antarctique (RCTA) reçoit un rapport OHI/CHA qui tient toutes les parties bien informées des progrès et des problèmes auxquels la CHA doit faire face pour fournir des cartes marines et des informations appropriées pour la sécurité de la navigation dans l'Antarctique. La RCTA a adopté plusieurs recommandations demandant aux gouvernements signataires du TA de renforcer la priorité accordée à l'amélioration du niveau de levés hydrographiques et de la production de cartes marines, en leur attribuant des ressources.

Le COMNAP et l'IAATO ont activement participé et contribué aux travaux de la CHA, en donnant notamment leurs points de vue sur les zones de priorité nécessitant des levés hydrographiques et des cartes marines, ainsi qu'en apportant un grand soutien en contribuant à sensibiliser davantage, à tous les niveaux, à l'importance d'attribuer davantage de ressources pour améliorer la disponibilité des cartes marines couvrant l'Antarctique. Les deux organisations ont offert la possibilité d'utiliser des navires d'opportunité (SOO) pour collecter des données hydrographiques et ont incité leurs membres à utiliser un format normalisé pour restituer des données hydrographiques à l'appui des travaux de la CHA.

La COI, la GEBCO, le projet régional IBCSO et le SCAR ont activement promu la collecte des données bathymétriques à des fins scientifiques par différentes institutions, notamment celles collectées dans le cadre de projets exécutés en tant que partie des recherches exécutées dans l'année polaire internationale. La CHA a apprécié cette contribution et a souligné l'importance de mettre à disposition toutes les données bathymétriques connues au DCDB de l'OHI.

L'AIMS a récemment contribué aux travaux de la CHA et a participé en tant qu'observateur, contribuant à la discussion globale sur la sécurité de la navigation dans les eaux antarctiques. Malheureusement, en raison de différentes circonstances, l'OMI n'a pas pu participer aux réunions tenues pendant la période couverte par ce rapport.

4.3.2 Séminaires techniques.

Lors de la XXXIème RCTA (Ukraine, 2008) un séminaire sur l'importance des activités hydrographiques dans l'Antarctique a été organisé par la CHA sur différents sujets comme : « l'hydrographie dans l'Antarctique », « l'hydrographie et sa contribution à la protection du milieu marin dans les eaux antarctiques », « l'hydrographie et sa contribution aux sciences antarctiques », « la situation de l'hydrographie et de la cartographie dans l'Antarctique » et « les initiatives pratiques visant à améliorer l'hydrographie et la cartographie marine dans l'Antarctique ». Plus de 300 personnes ont participé à ce séminaire dont la conclusion a été une résolution concrète de la RCTA recommandant aux gouvernements parties :

1. d'encourager les navires de leur programme national et d'autres navires, selon qu'il convient, à collecter les données hydrographiques et bathymétriques sur tous les voyages antarctiques, autant que possible;
2. de coopérer avec la CHA pour améliorer les levés hydrographiques et la cartographie dans la région antarctique y compris des activités en vue de :
 - a. clarifier les besoins de la CHA pour la collecte de données hydrographiques de qualité suffisante à utiliser dans la préparation de cartes de navigation et,
 - b. identifier les zones de priorité pour la collecte de données hydrographiques et bathymétriques supplémentaires
3. transmettre toutes les données hydrographiques et bathymétriques collectées au producteur de cartes internationales concerné pour une action de cartographie;
4. s'efforcer de trouver des ressources additionnelles en vue d'améliorer les levés hydrographiques et la cartographie dans la région Antarctique.

La CHA a également organisé un événement similaire lors de la réunion COMNAP 2009 tenue au Chili. La structure du séminaire était très semblable à l'originale. Plus de 150 délégués de 26 pays étaient présents. Comme résultat de cette activité, le COMNAP a décidé de mettre en pratique le « **formulaire de l'OHI pour le recueil et la présentation des données hydrographiques** », inclus dans le document « **Collecte et restitution des données hydrographiques obtenues par SOO dans les eaux Antarctiques** » soumis par l'OHI/la CHA. Par ailleurs, le COMNAP a décidé de s'engager à procéder à la révision et de fournir des commentaires sur la liste des priorités en matière de levés hydrographiques.

Un autre séminaire a été organisé lors de la 21^{ème} réunion annuelle de l'IAATO qui s'est déroulée à Turin, Italie, en 2010. A cette occasion, l'objectif de la présentation était d'accroître la prise de conscience au niveau opérationnel de l'importance de l'activité hydrographique dans l'Antarctique ; de parvenir à une meilleure compréhension de l'IAATO sur les risques existants associés au statut actuel de la cartographie dans la région et de ce que fait l'OHI /la CHA pour pallier les manques et, enfin, d'examiner conjointement EN QUOI et COMMENT l'IAATO peut contribuer aux efforts de l'OHI et de la CHA pour améliorer la situation. Quasiment 100 membres et observateurs de l'IAATO étaient présents. La conclusion est que les données collectées par les navires de l'IAATO constituent une contribution potentielle concrète de l'IAATO à l'OHI/la CHA, si ces données sont collectées conformément aux normes. Dans cette perspective, le « **formulaire de l'OHI pour la collecte et la restitution des données hydrographiques** » a été adopté par l'IAATO.

Une présentation de la CHA a également été faite à la 22^{ème} réunion annuelle de l'IAATO à Hobart, Australie, en mai 2011. Les participants de l'IAATO ont été informés de la progression en matière de cartes INT ainsi que de la production et de la disponibilité des ENC.

Les autres principaux aspects soulignés ont été les suivants :

1. La CHA a réussi à faire connaître les besoins en cartes mais n'a pas pu obtenir davantage de données et informations sur les cartes ; un défi permanent.

2. La contribution de l'IAATO qui fournit à la CHA des données de son domaine. Il s'agit d'un signe positif du fait que la CHA reconnaît et s'engage à encourager d'autres soumissions de données.

3. L'utilité des visites de coordination technique entre les Etats membres pertinents de la CHA et les membres de l'IAATO à toutes les escales portuaires possibles avant/et après le voyage vers l'Antarctique pour permettre un échange fluide de données et d'informations hydrographiques.

4.4 Cartographie – Cartes INT et ENC.

La CHA a analysé la progression du programme de cartes INT à toutes ses réunions annuelles et a assuré la tenue à jour de la liste de cartes INT couvrant la Région M par de légères modifications suggérées par les nations productrices et en tenant compte des nouvelles exigences des utilisateurs finaux. A ce jour, le programme de cartes INT comprend 108 cartes dont 65 sont déjà disponibles.

La Commission a établi une couverture en ENC à petites (2007) et moyennes (2009) échelles et identifie une couverture à grandes échelles. Les pays producteurs de cartes INT de la région M ont décidé d'envisager également de produire des ENC couvrant les mêmes zones que celles des cartes papier. La production d'ENC a commencé et 52 ENC sont, à ce jour, disponibles.

En ce qui concerne la production cartographique, d'une manière générale, la CHA a défini un besoin urgent d'éviter le chevauchement qui existe parfois entre la cartographie nationale et la série de cartes INT. Si ce problème n'est pas résolu, le navigateur peut être obligé de faire une sélection entre différents produits, ce qui n'est pas souhaitable. La CHA a vivement encouragé ses membres à examiner la situation et à adopter des mesures rectificatives. La priorité devrait être accordée à la fourniture d'une version de la carte INT la plus à jour et complète possible des eaux antarctiques.

4.5 Plan de levés hydrographiques avec établissement des priorités pour l'Antarctique.

La CHA a discuté, lors de ses réunions, de la progression du groupe de travail de la CHA créé en 2004 avec établissement des priorités pour développer et proposer des directives relatives à un plan de levés hydrographiques, reposant sur une demande de données hydrographiques du programme de cartes INT. Le plan de levés hydrographiques de la CHA à long terme et la courte liste de levés de la CHA ont été examinés chaque année et une version actualisée en a été préparée et adoptée lors de chaque réunion. Ce plan constitue un guide pour les SH lors de la planification de leurs activités hydrographiques.

4.6 Questions diverses

Au cours de la période 2007-2011, la CHA a accompli de nombreuses autres activités. Le présent rapport fournit le détail de celles considérées comme les plus pertinentes en la matière. Cependant, la tenue de la page web OHI/CHA aussi complète et conviviale que possible permet au monde extérieur d'accéder à des informations sur les actions de l'OHI pour améliorer la sécurité de la navigation dans l'Antarctique. Par ailleurs, la participation de l'OHI/la CHA à la réunion d'experts du Traité sur l'Antarctique tenue pour discuter du tourisme dans l'Antarctique (2009) constitue une étape très importante et une claire démonstration de la considération que l'OHI/la CHA ont au sein du système du Traité sur l'Antarctique.

Il convient également de mentionner en particulier la participation de l'OHI/la CHA au 50^{ème} anniversaire de la signature (USA 2010) et au 50^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur (Argentine 2011) du Traité sur l'Antarctique. L'OHI était invitée aux deux cérémonies auxquelles elle a donc assisté. Enfin, lors de la 11^{ème} réunion de la CHA qui s'est déroulée à Hobart, Australie, les délégués ont approuvé une déclaration stratégique établit à partir des Statuts de la CHA et qui donne une orientation claire à la Commission pour les 5 prochaines années (voir Annexe).

5. Conclusion :

La CHA a organisé, préparé et conduit les réunions prévues pour 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011, rendant compte de leurs résultats à ses membres et à l'OHI, via le BHI. La CHA a mené des activités en coordination et a activement contribué, avec d'autres organisations pertinentes de l'Antarctique ayant reçu un large soutien, à sensibiliser davantage à l'importance de l'hydrographie dans l'Antarctique. La CHA a assuré le suivi des listes d'actions convenues à chaque réunion de la CHA et a encouragé la production du programme de cartes INT et la priorité accordée aux levés hydrographiques à l'appui de la production cartographique.

Dans le cadre de la nouvelle structure de l'OHI mise en place en 2009, la CHA est devenue membre de l'IRCC et rend compte à ce Comité.

En guise de conclusion finale générale, on pourrait dire que la CHA a dûment complété les tâches identifiées dans le cadre du programme de travail de l'OHI pour la période couverte par le présent rapport et qu'elle a défini son orientation et ses objectifs stratégiques pour les prochaines années, à partir de ses statuts.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 3.2

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES ETATS NON MEMBRES

(Inclus sous chaque rapport individuel des CHR, dans le cadre de l'Elément 3.1, lorsque possible)

ELEMENT 3.3 GESTION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBSC)

1. Président :	M. Thomas DEHLING (Allemagne)	depuis 2011
	M. Janis KRASTIN (Latvia)	2009-2011
	CV. Hugo GORZIGLIA (BHI)	2007-2009
Vice-président :	Commodore Vinay BADHWAR (Inde)	depuis 2011
	Cdr. Brian COMMON (USA)	2009-2011
	CV. Mike BARRITT (RU)	2007-2009
Secrétaire :	CV. Alberto NEVES (BHI)	depuis 2011
	CV. Federico BERMEJO (BHI)	2007-2011

2. Composition :

Membres :	CV. Hugo GORZIGLIA	BHI
	M. Sun BING (Chine)	CHAO
	Ing. en chef Yves GUILLAM (France)	CHAtO
	CV. Wesley CAVALHEIRO (Brésil)	CHMAC, CHAtSO
	M. Noralf SLOTSVIK (Norvège)	CHN, CHMN
	M. Jeff BRYANT (RU)	CHOIS
	CV. Abri KAMPFER (Afrique du Sud)	CHAIA
	CF. Enrique SILVA (Chili)	CHPSE
	Cdre. Rod NAIRN (Australie)	CHPSO
	M. Janis KRASTINS	Lettonie
	Dr. Shigeru KASUGA	Japon
	CF. CARDENAS	Mexique
	M. Augusto BATA	Mozambique
	CV. José GIANELLA	Pérou
	M. Ho JIN	République de Corée
	VA Prayuth NETRPRAPA	Thaïlande

Note : les membres représentant les CHR sont également leurs coordinateurs pour le renforcement des capacités (CB). Dix des 15 CHR ont des coordinateurs CB.

3. Réunions :

Le sous-comité, auparavant appelé Comité sur le renforcement des capacités (CBC), a été créé en 2003 conformément à une proposition formulée par le BHI (LC 7/2003) et approuvée par les Etats membres, puis rebaptisé le 1^{er} janvier 2009 (réf. LC 94/2008). Depuis la 17^{ème} CHI, il s'est réuni sur une base annuelle, conformément aux règles de procédure :

- CBC 5 : Riga, Lettonie (5 - 7 juin 2007);
- CBC 6 : BHI, Monaco (27 - 29 mai 2008);
- CBSC 7 : Séoul Rép. de Corée (11 - 13 mai 2009);
- CBSC 8 : Nouvelle-Orléans, USA (14 - 16 juin 2010);
- CBSC 9 : Niteroi, Brésil (23-25 mai 2011).

4. Items de l'ordre du jour :

Objectif du sous-comité

Le Comité sur le renforcement des capacités est un Comité de l'OHI créé en 2002 avec les principaux objectifs suivants :

- Evaluer en permanence les levés hydrographiques, la cartographie marine et les informations nautiques dans des pays ou régions où l'hydrographie est en développement,
- Etablir et entretenir des relations étroites avec des agences nationales et des organisations internationales susceptibles d'apporter un financement ou un autre soutien pour des projets d'assistance technique, et examiner les procédures pour accéder aux fonds pour l'assistance technique disponibles auprès de ces organisations,
- Coopérer avec les Commissions hydrographiques régionales afin de créer des équipes d'étude ou des groupes d'action pour réaliser des études d'évaluation dans les zones identifiées.

Définition des priorités et amélioration de la stratégie

Le sous-comité a revu et présenté la stratégie CB de manière plus précise. Après cela, cinq procédures ont été développées afin d'apporter des éclaircissements et de fournir une structure plus claire pour la fourniture de CB.

Efforts conjoints en matière de CB

A la suite d'une initiative du BHI, les responsables des questions de renforcement des capacités au sein de l'OMI, de la COI, de l'OMM, de l'AIMS, de l'AIEA et de l'OHI ont décidé de tenir des réunions annuelles pour examiner les questions comme les procédures établies au sein de chaque organisation, leurs programmes de travail et les mécanismes de financement, les expériences acquises dans la fourniture de CB, l'expérience avec les agences et organisations de financement, le statut des projets de coopération conjoints et les domaines d'intérêt conjoints. Depuis 2007 et jusqu'à ce jour des réunions ont été tenues sur une base annuelle. La FIG a participé à la réunion de 2011 en qualité d'observateur.

Certaines parties du programme CB ont été réalisées en coopération avec l'OMI et la Nippon Foundation. La République de Corée a également apporté une augmentation substantielle de sa contribution annuelle, jusqu'à 400 000 US \$ (à définir chaque année).

Mise en place de coordinateurs régionaux en matière de CB

La 17^{ème} Conférence hydrographique internationale a décidé dans sa Décision 17 de demander au CBC, en consultation avec les CHR, d'envisager d'affecter à temps partiel du personnel qui agirait en tant que responsable régional pour aider les présidents des Commissions hydrographiques régionales (CHR) qui ont des ressources humaines limitées à contribuer aux efforts de renforcement des capacités dans leurs régions. En conséquence, le CBSC en coordination avec les CHR a développé la modification suivante à la Résolution T 1.3. de l'OHI qui a été approuvée par les Etats membres en 2007 :

2 bis. Lorsqu'un besoin en renforcement des capacités se fait ressentir dans la région, il est recommandé aux CHR de créer un organe interne chargé de traiter des questions de renforcement des capacités et de désigner un point focal pour assurer la continuité du processus CB. La mise à disposition de personnel à temps partiel pour assister les CHR devrait venir essentiellement et dans l'idéal d'un SH de la région. Si cela n'est pas possible alors la CHR pourrait convenir de demander l'aide d'une autre CHR ou d'un SH qui pourrait souhaiter prendre cette responsabilité.

Les CHR qui reçoivent le soutien du fonds CBC ont établi des coordinateurs en matière de renforcement des capacités. Il est vivement recommandé que ces coordinateurs soient membres du CBSC et qu'ils participent aux réunions du CBSC.

Développement plus avant du WP et du plan de gestion (MP) en matière de renforcement des capacités (CB)

Le SC a été très actif pour développer plus avant le plan de gestion. Des programmes de travail ont été élaborés sur une base annuelle à partir des informations collectées auprès des CHR, dans la C-55 et à l'occasion des visites techniques.

WP 2013-2017 du CBSC :

Le sous-comité a demandé à toutes les CHR de communiquer leurs besoins les plus urgents en matière de renforcement des capacités afin de les inclure dans le programme CB 2013-2017, un

sous-ensemble du WP de l'OHI. Au moment de la rédaction de ce rapport, cette activité est toujours en cours.

Développement de la fourniture de CB

Une tendance positive est notée lorsque l'on examine le taux de croissance du nombre de soumissions des CHR et les dépenses annuelles du fonds CB.

L'intensification des efforts de l'OHI en matière de CB est évidente dans les activités qui ont été organisées dans les domaines suivants, depuis la dernière CHIE :

- Visites techniques (19 visites à 18 pays)

Cameroun	Costa Rica	Namibie	Malawi
Belize	Géorgie	Vietnam	El Salvador
Guatemala	Honduras	Belize	Comores
Kenya	Haïti	Iles Salomon	Tonga
Liban	Vietnam	Brunei	
- Ateliers techniques : 8
- Séminaire technique : 1
- Cours :
 - ✓ RSM : 5
 - ✓ Hydrographie et Cartographie : 5

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur le site web de l'OHI.

5. Conclusion :

- 5.1 La création du CBSC de l'OHI a constitué une excellente décision étant donné que d'importants progrès ont encore été accomplis dans différentes directions. Les membres du CBSC ont travaillé dur pour établir des principes et des procédures avec une forte approche de « travail d'équipe ». Le CBSC n'aurait pas pu aboutir sans l'assistance complète des Etats membres qui ont fourni un soutien personnel, financier et pratique.
- 5.2 La dernière version de la publication C-55, dans son format numérique, constitue un bon outil pour, entre autres tâches, l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités. Pour étendre l'utilisation de la fonctionnalité de la C-55, la publication devrait encore être améliorée. Un point d'action a donc été défini lors de l'IRCC3 pour concevoir un cadre de développement de la C-55. Une référence est faite au rapport de l'IRCC3 (point d'action 9). Le CBSC contribue activement à ce développement.
- 5.3 Le CBSC a approuvé un ensemble de procédures visant à améliorer l'évaluation, la fourniture et la transparence en matière de CB. Les cinq procédures sont indiquées ci-après :
 1. Procédure et modèle pour soumettre une demande d'aide au CBSC.
 2. Procédure à suivre par les CHR avant la soumission de demandes de soutien au CBSC.
 3. Revoir la procédure à suivre par le BHI, avant d'inclure la demande dans le plan de gestion provisoire.
 4. Procédure à suivre par le CBSC lors de l'examen de soumission demandant un soutien.
 5. Procédure d'évaluation des performances.Une autre procédure en cours doit être présentée au CBSC10, pour organiser l'exécution du projet.

6. Propositions pour adoption par la XVIIIème Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

RAPPORT DU BHI SUR LE FONDS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES (CBFUND)

1. Informations générales.

Le fonds pour le renforcement des capacités (CBFund) est défini comme un mécanisme de soutien au programme de travail sur le renforcement des capacités (CBWP) développé par le sous-comité sur le renforcement des capacités (CBSC) et approuvé par les Etats membres.

Les ressources du fonds CB devront être utilisées à l'appui des principales activités de renforcement des capacités, comme par exemple : a) assistance technique; b) formation et enseignement; c) assistance financière pour la participation aux événements de l'OHI; et d) financement de départ pour les éléments hydrographiques des projets.

L'objectif consiste à aider les pays en développement à mettre en place des capacités humaines et institutionnelles pour le développement efficace de capacités de levés hydrographiques et de cartographie marine nécessaires pour satisfaire aux objectifs de l'OHI et aux équipements y relatifs définis dans SOLAS ainsi que dans d'autres règles internationales.

Le fonds CB est intégré par une enveloppe budgétaire de l'OHI normale ; des dons sont reçus à l'appui des initiatives de l'OHI en matière de renforcement des capacités et des contributions externes affectées à une initiative spécifique en matière de renforcement des capacités. La République de Corée a fait une contribution remarquable au fonds CB de l'OHI pendant la période du rapport. De nombreux autres Etats membres de l'OHI ont contribué en nature au programme de l'OHI en matière de CB, en fournissant soit le lieu, soit des professeurs, un soutien local et d'autres éléments pour assurer une implémentation efficace des activités de CB.

2. Développement et analyse du fonds CB pour la période 2007- 2011.

ANNEE	Fonds au 1 ^{er} janvier	Enveloppe budgétaire de l'OHI	Contribution externe (de la Rép de Corée)	Disponibilité annuelle totale	Budget CBWP	Dépenses réelles du CBWP	Balance
2007	196772	64000	79721	340493	181500	93779	87721
2008	246714	70000	94405	411119	325267	101641	223626
2009	309478	148000	72137	529615	294782	161007	133775
2010	368609	135000	64195	567804	319880	174074	145806
2011	393730	55000	256604	705334	432435		

A partir de l'analyse suivante nous pouvons dresser les conclusions suivantes :

- a) L'allocation initiale de l'OHI pour le fonds CB à partir du budget normal a été augmentée deux fois avec des ressources non dépensées dans d'autres postes. Ceci a permis une grande souplesse pour que le CBSC puisse soutenir des projets soumis en vue d'un financement.
- b) La contribution externe qui dans sa totalité vient des contributions de la République de Corée, conformément au protocole d'accord en vigueur, a été augmentée depuis 2011. Ces ressources non initialement anticipées par le CBSC sont dépensées sur des projets prioritaires identifiés en 2011 et à la suite de la dernière réunion du CBSC. A partir de 2012, le CBSC pourra envisager d'accroître cette contribution.
- c) Les deux sources de revenus montrent un accroissement de la disponibilité totale annuelle des ressources au sein du fonds CB.
- d) Une analyse superficielle peut conduire le lecteur à penser que le CBSC a été trop conservateur dans son affectation de ressources au CBWP. En réalité, les CHR n'étaient initialement pas préparées/prêtes à soumettre des propositions de financement. Après avoir déterminé s'il convenait d'avoir un coordinateur régional pour assurer la continuité de la collecte et du suivi de tous les besoins en CB dans la région contrôlée, la situation s'améliore. Les CHR ont pris le temps de s'organiser, d'identifier et d'attribuer des priorités en fonction de leurs besoins régionaux. Ce changement positif est observé dans l'accroissement du budget CBWP alloué.
- e) Les faibles chiffres des dépenses réelles représentent les difficultés auxquelles les CHR ont dû faire face pour mettre en œuvre les activités qu'ils ont identifiées et soutenues. La coordination pour mettre en œuvre les activités souffre des limitations avec les participants/bénéficiaires. La mise en place de procédures définies par le CBSC contribue à améliorer la situation.
- f) La situation globale a été examinée dans la définition de l'allocation au fonds CB pour les 5 prochaines années.

3. Propositions pour adoption par la XVIIIème Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

**RAPPORT DU COMITE INTERNATIONAL FIG/OHI/ACI SUR LES NORMES DE
COMPETENCE POUR LES HYDROGRAPHES ET LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE
MARINE (IBSC)**

1. Président : Prof. Dr. Lysandros TSOULOS [ACI] depuis 2011
M. Gordon JOHNSTON [FIG] 2008-2010
CV. Andrew ARMSTRONG [IHO] jusqu'à 2007

Vice-président 1 : Prof. Dr. Luciano SURACE [OHI]¹
Prof. Dr. Lysandros TSOULOS [ACI] 2008-2010

Vice-président 2 : Prof. Dr. Razali MAHMUD [FIG]
Prof. Dr. Luciano SURACE [IHO] 2008-2010

2. Membres : CV. Andrew ARMSTRONG [OHI]
Cdre Lohit BRAHMA (OHI) jusqu'en 2007
Prof. Dr. Delf EGGE [OHI]
M. Ron FURNESS [ACI]
M. Adam GREENLAND [FIG]
M. Gordon JOHNSTON [FIG]
Prof. Dr. Razali MAHMUD [FIG]
Cdre K. N. NAIR [OHI] depuis 2008
M. David NEALE [FIG]² 2008-2011
Prof. Dr. Lysandros TSOULOS [ICA]
Mme. Tiina TUURNALA [FIG] jusqu'en 2007

3. Secrétaire : CV. Alberto PEDRASSANI COSTA NEVES [BHI] depuis 2011
CV. Federico BERMEJO [BHI] 2007-2010

4. Réunions:

- i.** 30^{ème} réunion 25 - 30 juin 2007 (Hambourg, Allemagne)
- ii.** 31^{ème} réunion 7 - 11 avril 2008 (Sydney, Australie)
- iii.** 32^{ème} réunion 20 - 24 avril 2009 (Gênes, Italie)
- iv.** 33^{ème} réunion 1 - 5 mars 2010 (Port of Spain, Trinité-et-Tobago)
- v.** 34^{ème} réunion 2 - 6 mai 2011 (Nouvelle Orléans, USA)

¹ Le Prof. Dr. Luciano Surace a démissionné après la Réunion 2011 de l'IBSC

² M. David Neale est décédé en 2011

5. Items de l'ordre du jour :

La principale tâche de l'IBSC des FIG/OHI/ACI consiste à élaborer et à tenir à jour les normes de compétence internationales pour les hydrographes (S-5) et pour les spécialistes en cartographie marine (S-8). Avec la préparation de ces normes, l'IBSC doit fournir des directives permettant à tous les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de bénéficier d'une formation et de qualifications conformes aux niveaux de compétence reconnus à l'échelle internationale. Les normes indiquent le degré de connaissance et d'expérience minimum jugé nécessaire pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine, et fournissent un projet de programme en fonction duquel l'IBSC peut évaluer les programmes soumis en vue d'une homologation.

Au fil des ans, l'IBSC a publié un certain nombre de nouvelles éditions et de nouvelles versions des normes afin de suivre les développements scientifiques et technologiques dans les domaines de l'hydrographie et de la cartographie marine.

Sont en vigueur la version 11.0.1 de la onzième Edition de mai 2011 de la S-5 et la version 1 de la troisième Edition de 2010 de la S-8.

Des modifications majeures aux normes adoptées pendant la période en question concernent :

- Nouvelles directives pour la soumission de cours
- Mise en place de procédure aux fins d'une évaluation interne
- Réduction de la période de soumission des cours (de dix à six ans)
- Mise en place d'un programme de financement/d'un mécanisme de recouvrement des coûts
- Homologation individuelle via l'homologation de programmes nationaux

Ces changements sont reflétés dans les éditions actuelles des deux normes et fournissent des directives détaillées aux organisations qui les soumettent.

L'IBSC a accordé une homologation à plus de 40 cours dans le monde. Ces cours doivent être continuellement mis à jour conformément aux publications S-5 et S-8 de l'OHI. Afin de maintenir le haut niveau de programmes homologués, le Comité effectue des visites sur place aux organisations qui proposent des cours, apportant ainsi conseils et directives pour les améliorations nécessaires, selon qu'il convient.

6. Programme de travail

Nouvelle structure des Normes

Conformément aux discussions de l'IBSC33 en 2010 et aux décisions qui y ont été prises, les membres du Comité ont décidé de séparer les besoins de compétence de Cat A et de Cat B en développant deux parties distinctes des normes. Les travaux commenceront avec la restructuration de la S-5 et continueront avec ceux de la S-8. Cette approche permettra de clarifier la situation, aidera les organisations soumettantes à mieux se concentrer sur l'essence/le contenu des normes et aboutira à la formulation d'un meilleur profil des étudiants. Un processus a été adopté pour l'élaboration d'un projet de normes, commentaires et applications nouveaux, via la

création de deux groupes de travail pour créer un cadre, un plan d'ensemble et essayer de peupler la nouvelle norme dans l'intervalle jusqu'à la réunion de 2012.

Lorsqu'elles seront développées par le Comité, les nouvelles normes seront postées en tant que projet et des commentaires en retour seront demandés pour une période limitée avant leur implémentation.

Sont pertinents avec ce qui précède : a) une expérience d'apprentissage modulaire sur une période de temps limitée pour accumuler un curriculum de Cat A ou Cat B et b) le rôle croissant que le secteur privé joue dans les activités d'enseignement. L'IBSC reconnaît également qu'il y a différentes manières de dispenser un programme de Cat A ou de Cat B, dans un cours de formation électronique par exemple. Ceci sera attentivement examiné par le Comité et des dispositions spécifiques de programmes de formation en ligne/modulaires seront adoptées et feront partie de la nouvelle structure de normes.

En raison de travaux supplémentaires qui doivent être effectués dans le cadre de réunions futures concernant la restructuration des normes et le nombre croissant de programmes pour l'évaluation/l'homologation, il a été décidé que la durée de la réunion de 2012 serait de sept (7) jours de travail et qu'une réunion de groupe ou plénière extraordinaire serait requise pour les prochaines années afin d'accomplir cette tâche. Il convient de noter que le milieu universitaire et l'industrie souhaitent que l'IBSC organise des sessions ouvertes pour recevoir des commentaires en retour et pour discuter du développement des normes S5 et S8. Le Comité a décidé d'inclure un point permanent de l'ordre du jour pour les futures réunions de l'IBSC – une session ouverte avec l'industrie, le milieu universitaire, etc. - pour écouter et recevoir des demandes de commentaires en retour pour l'élaboration de normes et le développement d'un processus de soumission. Ceci constituera un changement progressif dans la manière dont les normes sont développées et tenues à jour et contribuera considérablement à leur amélioration et à la transparence du processus en soi.

Pour l'implémentation de la nouvelle structure de normes qui constituera un changement radical pour la philosophie et le contenu des normes, des réunions IBSC plénières ou de groupes extraordinaires sont nécessaires et seront programmées pour la période 2013 - 2017. Ceci nécessitera un financement supplémentaire afin de couvrir les dépenses de voyage des membres du Comité et ces besoins ont été inclus dans le formulaire d'identification des tâches pour la préparation du WP de l'OHI 2013-2017.

7. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

3.4 EVALUATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

RAPPORT DU BHI SUR L'EVALUATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Informations générales.

L'évaluation du renforcement des capacités est l'une des premières phases de la procédure d'ensemble. Il s'agit essentiellement d'effectuer des visites techniques à différents niveaux. Nous pouvons distinguer les visites techniques afin de souligner l'importance de développer des capacités hydrographiques nationales et des visites techniques pour travailler sur des sujets particuliers en vue de développer des plans et des programmes. Le premier type de visites concerne normalement des réunions avec les autorités gouvernementales et des parties prenantes nationales de haut niveau tandis que le second type implique généralement du personnel technique.

2. Développement et analyse de l'évaluation du CB pour la période 2007- 2011.

Au cours de la période entre les XVIIème et XVIIIème Conférences de l'OHI, les missions d'évaluation suivantes ont été conduites par des groupes d'experts issus des Commissions hydrographiques régionales pertinentes ou par le BHI.

ANNEE	GROUPE	PAYS
2008	CHMMN	Albanie, Roumanie, Malte
	CHAIA	Angola, Malawi
	Le BHI conjointement avec la COI dans le cadre du projet conjoint	Bangladesh, Comores, Kenya, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, Myanmar, Seychelles, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande
	BHI	Bahreïn, Uruguay, Brésil, Argentine, Suriname, Haïti
2009	CHPSO	Tonga
	CHMMN	Liban
	CHAO	Vietnam, Brunéi
	BHI	Iles Salomon, Haïti
2010	CHMMN	Géorgie
	CHAO	Vietnam
	CHMAC	Guatemala, Honduras, Belize
	Le BHI conjointement avec la COI dans le cadre du projet conjoint	Comores, Kenya
	BHI	El Salvador
2011	CHMAC	Belize
	CHAIA	Malawi, Namibie
	CHPSO	Iles Cook, Kiribati
	CHAtO	Cameroun
	BHI / CHMAC	Costa Rica

On peut en conclure que l'OHI a mis l'accent sur l'Afrique, le Pacifique sud ouest, l'Amérique centrale et la mer des Caraïbes, ainsi qu'en Asie, en Méditerranée et dans l'océan Indien. Ceci coïncide avec les priorités également définies par nos organisations sœurs comme l'OMI, la COI et l'OMM.

Le BHI travaille sur le développement d'un système qui doit aider à superviser cet effort et suivre les conclusions et recommandations faites lors de chacune des visites techniques effectuées. Ces informations seront essentielles pour le processus de décision du CBSC.

3. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 3.5 APPORT EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

RAPPORT DU BHI SUR L'APPORT EN RENFORCEMENT DES CAPACITES

1. Renseignements généraux.

L'apport en renforcement des capacités constitue la phase d'«action» de la stratégie de l'OHI en matière de CB. Il consiste à implémenter les opportunités de formation en fonction des besoins identifiés par les différentes CHR. A partir des expériences recueillies, le BHI et le CBSC, passent d'une approche initiale tout-à-fait flexible, pour l'apport d'une formation, à un système plus structuré. L'idée est d'offrir des programmes standardisés pour les cours qui sont le plus souvent demandés. Le premier cours qui ait adopté un format standardisé a été le cours sur les RSM (trois jours). A ce jour nous avons également développé la base d'un levé hydrographique et l'introduction à une production cartographique ainsi qu'aux ENC de base et à la production d'ENC, deux cours d'une durée de 10 jours chacun.

La décision de normaliser les cours vise à parvenir à une meilleure utilisation des ressources. Cependant, nous continuons d'examiner les besoins qui présentent un intérêt particulier pour chaque CHR.

2. Développement et analyse de l'apport en CB pour la période 2007- 2011.

Au cours de la période comprise entre la XVII^{ème} et la XVIII^{ème} Conférence de l'OHI, les séminaires, cours et ateliers suivants ont été organisés.

ANNEE	CHR	Formation	Lieu	Pays	Stagiaires
2007	CHOIS et CHZMR	Atelier sur la Phase 1 Capacités	Jeddah, Arabie Saoudite	Bahreïn, Djibouti, Jordanie, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie Saoudite, Soudan et Yemen.	23
	CHPSE,	Atelier sur les levés hydrographiques fluviaux	Iquitos, Pérou	Colombie, Equateur, Pérou, Chili, Argentine, Brésil, Allemagne, Mozambique, Panama, Uruguay, USA,	35
	CHMAC, CHPSE et	Atelier sur le développement de procédures types pour les levés hydrographiques multifaisceaux	Cartagena, Colombie	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay, USA et Venezuela.	30
	CHMAC	Cours sur les RSM	Kingston, Jamaïque	Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, IVB, Iles Caïmans, Colombie, Grenade, Guatemala, Montserrat, Panama, Jamaïque, St. Kitts et Nevis, St.-Vincent-et-les Grenadines, Trinité et Tobago	23
	CHAIA	Cours sur les RSM	Maputo, Mozambique	Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud	14
	CHAO , CHOIS	Groupe de cartographie océanique, Cours multifaisceaux	Cairns, Australie.	Sri Lanka, Rép. de Corée, Philippines, Thaïlande.	4
2008	CHMAC	Atelier OMI-OHI sur l'hydrographie	Suriname	Antigua & Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenada, Guyana, Jamaïque, Saitn-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie. Saint-Vincent-et-les Grenadines	36
	CHMAC	Cours fondamental hydro carto	Iles Margarita,	Belize, Costa Rica, Guatemala, Haïti,	10
	CHMMN	Cours RSM	Cadix, Espagne	Malte, Tunisie, Algérie, Syrie, Suriname,	7
	CHMAC	Formation MBES sur le terrain	Brésil	Argentine, Brésil, Colombie, Cuba, Chili,	13
	CHPSE	Atelier sur l'échange de la base de données	Cartagen a,	Chili, Colombie, Equateur, Pérou.	8
	CHPSO	Séminaire OMI/OHI sur le renforcement de la connaissance de l'hydrographie	Suva, Fiji	Iles Cook, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Etats fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, Samoa, Iles Salomon, Tonga et Tuvalu.	18
	CHAO	Atelier sur l'assurance de la qualité en matière de production des ENC	Pattaya, Thaïlande	Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Rép de Corée, Singapour, Thaïlande.	13

	CHAO	Cours de formation sur l'assurance de la qualité (QA) du traitement des données et des levés multifaisceaux	Singapour	Indonésie, Japon, Malaisie, République de Corée, Philippines, Thaïlande, Singapour, Vietnam.	16
	CHOIS	Atelier multifaisceaux	Goa, Inde	Algérie, Estonie, Fiji, Kenya, Maurice, Myanmar, Oman, Serbie, Afrique du	15
	CHAIA	Introduction aux levés hydrographiques	Nairobi, Kenya	Kenya, Malawi, Madagascar, Mozambique, Namibie, Seychelles,	10
	CHAtSO	Séminaire régional ECDIS/ENC	Niteroi, Brésil	Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Equateur, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Honduras, Italie, Japon, Rép. de Corée, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Afrique du Sud, Suisse, Suède, Royaume	85
2009	CHPSO	Atelier technique sur Le renforcement de l'importance de l'hydrographie"	Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée	Australie, Fidji, France, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RU, USA, Iles Cook, Kiribati, Iles Salomon.	25
	CHPSE, CHAtS	Atelier sur les ENC	Niteroi, Brésil	Argentine, Brésil, Chili, Cuba, Equateur, Pérou, Uruguay.	17
	CHPSE, CHAtS O	Groupe de cartographie océanique Levés multifaisceaux	Niteroi, Brésil	Argentine, Brésil, Chili, Equateur, Pérou, Suriname, Uruguay.	10
	CHAIA	Séminaire pour les président de la CHN (ou équivalent)	La Réunion, France	Angola, Comores, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, France, Norvège,	14
	CHAtO	Cours RSM	Accra, Ghana	Bénin, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Côte d'Ivoire, Mauritanie,	17
	CHZMR	Cours RSM	Mascate, Oman	Bangladesh, Iran, Oman, Pakistan, Seychelles, Sri Lanka et Thaïlande	16
	CHAO	Atelier sur l'assurance qualité de la production des ENC	Philippines	Indonésie, Japon, Malaisie, République de Corée, Philippines, Thaïlande, Singapour, Vietnam.	15
	CHAO	Cours de formation sur l'assurance de qualité (QA) des levés multifaisceaux et du traitement des données	Philippines	Indonésie, Japon, Malaisie, République de Corée, Philippines, Thaïlande, Singapour, Vietnam.	15
2010	CHMAC, CHPSE	Atelier sur les levés portuaires et en eaux peu profondes.	Montevideo, Uruguay.	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Pérou, USA et Uruguay.	12
	CHAO	Aspects techniques des frontières maritimes, des lignes de base et du plateau continental étendu	Bangkok, Thaïlande	Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande.	16
	CHAO	Atelier sur l'assurance de la qualité en matière de production des données	Vietnam	A confirmer	A confirmer
	Ouvert	Module 1: cartographie marine du programme de Cat B du SH du RU homologué à l'échelle internationale	Singapour	Papouasie-Nouvelle-Guinée, Afrique du Sud, Iran, Nouvelle-Zélande, Sri Lanka, El Salvador, Fiji, Oman, Bangladesh, Iles Salomon, Singapour.	10
	Ouvert	2 ^e Cours de traitement des données hydrographiques et de cartographie marine, incluant une spécialité en carte de navigation électronique.	SH du RU de Taunton	Uruguay, Nouvelle-Zélande, Lettonie, Vietnam, Thaïlande, Ukraine.	6

	CHMAC	Cours de formation régional OMI/OHI de 2 semaines sur les ENC de base et la production d'ENC	Kingston, Jamaïque	Trinité & Tobago, Antigua, Dominique, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname,	15
	CHAIA	Cours sur les RSM	Baie de Walvis,	Angola, Kenya, Malawi, Mozambique,	16
	CHPSO	Cours sur les RSM (avec la coopération de l'OMI)	Sydney, Australie	Iles Cook, Fidji, Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, îles Salomon, Tonga, Vanuatu, Oman.	13
	CHPSO	Cours régional de 2 semaines sur les levés hydrographiques et la cartographie marine	Port Moresby, PNG	Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Iles Salomon.	11
2011	CHAO	Conception et gestion de la base de données	Bangkok, Thaïlan	Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Rép de Corée, Singapour,	28
	CHAO	Atelier sur la production des ENC et l'assurance de la qualité	Jakarta, Indonésie	Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Rép de Corée, Singapour,	9
	Haïti	Formation en hydrographie et en cartographie marine	Carriès, Haïti	Haïti	18
	CHAIA et CHOIS	Levés portuaires et en eaux peu profondes	Afrique du sud	Bangladesh, Comores, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Sri Lanka,	12
	CHPSE, CHAtSO et CHMAC	Cours sur les RSM	Niteroi, Brésil	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Brésil, Iles vierges britanniques, Chili, Colombie, Equateur, Grenade, Pérou, Suriname et Uruguay.	14
	CHMAC	Introduction aux levés hydrographiques et à la cartographie marine	Antigua-et-Barbuda	Antigua, Barbade, Iles vierges britanniques, Dominique, El Salvador, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-	12
	Ouvert	Module 1 Cartographie marine du programme du SH du RU homologué à l'échelle internationale (Cat B).	Taunton, SH du RU	Mozambique, Suriname, Paraguay, Slovénie, Bangladesh, Bahreïn, Guyana, Maurice, Chypre	9
	CHAtO et CHAIA	Cours OMI/OHI de 2 semaines sur les levés hydrographiques et la cartographie marine	Accra, Ghana	Cameroun, Côte d'Ivoire, RD du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée- Bissau, Libéria, Nigéria, São Tomé & P., Sierra	16
	CHAtO et CHAIA	Cours de formation régional OMI/OHI de 2 semaines sur les ENC de base et la production	Afrique du sud	Info à recevoir	Info à recevoir
	Ouvert	3 ^{ème} cours de traitement des données hydrographiques et de cartographie marine, incluant une spécialité en carte de navigation électronique.	Taunton, SH du RU	Bangladesh, Indonésie, Mexique, Oman, Pakistan et Philippines	6
	Ouvert	Cours de formation sur les levés multifaisceaux	Fremantle Australie	Bangladesh, Brésil, Indonésie, Japon	10

Après examen du tableau ci-dessus, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

a) Sur les 15 CHR, 11 ont bénéficié d'un soutien pour mettre en œuvre leurs initiatives en matière de CB. Cinq CHR ont reçu 70% du soutien total par rapport à leur taux d'activités en raison de leur organisation interne efficace pour la gestion des questions de CB. Le message est

clair, si une CHR ne soumet pas de proposition au CBSC, il ne peut pas obtenir de soutien. Les CHR les plus actives ont plus de chance d'obtenir un soutien.

b) Le partage d'un événement CB avec d'autres CHR, notamment les voisines, ou celles ayant la même langue constitue une manière efficace d'ajouter de la valeur aux ressources CB.

c) La diversité des demandes de formation a impliqué que le CBSC et le BHI adoptent une approche plus systématique, en normalisant autant que possible une série d'opportunités de formation prédéfinies dans laquelle les programmes, les instructeurs, les aides à la formation et d'autres éléments peuvent être préparés même dans différentes langues, et mis à disposition pour l'implémentation de ces cours. Il s'agit d'une activité permanente. Ceci ne devrait pas empêcher les demandes spéciales.

d) Les événements mentionnés ci-dessus ont été accueillis par 20 Etats membres de l'OHI et par 6 Etats non membres de l'OHI (un pays asiatique, deux des Caraïbes et trois d'Afrique). Ceci signifie que 25% des Etats membres de l'OHI participent activement à la mise en œuvre du WP du CB. Plusieurs Etats membres, comme le Brésil, ont accueilli jusqu'à 5 événements au cours de la période. Les pays hôtes sont une composante importante du processus de CB.

e) Plus de 700 participants venant d'approximativement 60 Etats membres de l'OHI et de 60 Etats non membres ont participé aux opportunités de formation. Ces chiffres confirment que l'OHI est, sans aucun doute, fortement engagée à contribuer au développement des capacités hydrographiques dans des pays ne disposant pas de ces capacités. Sur les 60 Etats non membres de l'OHI, plus d'un tiers ont exprimé leur volonté d'améliorer les relations avec l'OHI, de participer aux travaux des CHR et de s'organiser en interne pour établir ou améliorer un organisme national pour traiter des questions hydrographiques. Il reste encore cependant beaucoup à faire.

f) Le CBSC et le BHI sont pleinement conscients de la situation et travaillent en plus étroite relation pour trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la question de la fourniture de CB, en étant conscient que la « persistance » est probablement la seule manière correcte de modifier l'attitude de certains pays qui ne manifestent pas d'intérêt envers les questions relatives à l'OHI.

3. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 3.6 COORDINATION DE L'HYDROGRAPHIE ET DE LA CARTOGRAPHIE GLOBALES

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL MONDIAL DE LA BASE DE DONNEES POUR LES ENC
(WEND-WG) par son président, le capitaine de vaisseau Jamie McMichael-Phillips (RU)

- 1. Présidents :** CV Jamie McMICHAEL-PHILLIPS (RU) depuis mai 2010
CV Abri KAMPFER (Afrique du Sud) de 2009 à 2010

Vice-président : CV Carlos Augusto Medeiros De ALBUQUERQUE (Brésil) depuis 2010

- 2. Membres :**

CHR :

M. Juha KORHONEN (Finlande) (CHMB);

M. NG KWOK-CHU (Chine) (CHAO)

CV Ayo OLUGBODE (Nigéria) (CHAtO);

Mme Kathryn RIES; (USA) (CHMAC);

Ing en Chef Yves GUILLAM (France) (CHMMN);

M. Jens Peter HARTMANN (Danemark) (CHN);

CV Vinay BADHWAR (Inde) (CHOIS)

CV Jamie McMICHAEL-PHILLIPS (Royaume-Uni) (CHMN)

CF Thani AL MAHOKI (Oman) (CHZMR)

CV Abri KAMPFER (Afrique du Sud) CHAIA

CV Carlos Augusto MEDEIROS DE ALBUQUERQUE (Brésil) (CHAtSO)

M. Mike PRINCE (Australie) (CHPSO)

M. Sean HINDS (Canada) (CHUSC)

Etats membres :

Dr Mathias JONAS (Allemagne)

M. Satoshi SATO (Japon)

M. Jae-Yon LEE (République de
Corée) CV Evert FLIER (Norvège)

Dr Parry OEI (Singapour)

Dr Paul CANHAM (RU)

RENC :

M. Kjell Magne OLSEN (PRIMAR)

M. James HARPER (IC-ENC)

BHI : CV Robert WARD

Notes sur la formation et le mandat du GT-WEND

La première réunion du Comité de coordination interrégional de l'OHI (IRCC) qui s'est tenue à Monaco le 5 juin 2009, a approuvé la formation du groupe de travail WEND de l'IRCC comme proposé par le rapport WEND, et poursuit de nombreuses responsabilités et activités qui étaient auparavant assumées par le Comité WEND et par le groupe de travail du WEND. Ces deux organismes ont été dissous en 2009 lors de la création de l'IRCC.

L'ancien GT du WEND était formé d'un petit groupe afin de réduire les frais et d'accélérer tous les processus de prise de décision requis dans l'exécution de l'investigation ou de la formulation de propositions pour examen ultérieur par le Comité WEND. Cette méthode fonctionnait très bien. Le mandat et les règles de procédure du GT WEND de l'IRCC ont, de la même façon, maintenu un nombre de membres limité afin de développer la réussite du GT WEND. Les membres du GT du WEND comprennent un représentant de chaque CHR, un représentant de chaque RENC (pour refléter l'accent mis sur les services basés sur le RENC), deux membres de l'IRCC, le BHI, et des experts collaborateurs invités comme requis pour traiter de questions spécifiques.

Ce rapport comprend, selon qu'il convient, les points de l'ordre du jour et les conclusions établies à partir des activités du Comité WEND et du GT WEND depuis la XVII^{ème} CHI de mai 2007.

3. Réunions:

13-14 octobre 2011 à Wollongong, Australie (Première réunion du GT WEND)

2-5 septembre 2008 à Tokyo (Comité WEND)

30-31 août 2007 à Paris (GT WEND)

4. Items de l'ordre du jour :

Principal objectif du GT WEND : Superviser et fournir des conseils à l'IRCC sur la réalisation d'une couverture appropriée en ENC pour répondre aux prescriptions d'emport relatives aux ECDIS de la règle 19 du Chapitre V de la Convention SOLAS.

Les principaux sujets traités au cours de la période ont été les suivants :

4.1 Engagements de l'OHI relatifs aux ENC auprès de l'OMI

- (a). Soutien pour l'emport obligatoire des ECDIS.
- (b). Comité WEND / Réalisations du GT WEND depuis la XVII^{ème} CHI.
- (c). Situation actuelle de la couverture.
- (d). Conformité avec les principes WEND.
- (e). Propositions de marque.
- (f). Renforcer la prise de conscience de l'importance des ENC / ECDIS parmi les délégués de

l'OMI.

o **Questions sur la couverture – manques/chevauchements :**

(a). Développement des processus pour traiter des manques et des chevauchements.

o **Questions de qualité, cohérence et mise à jour :**

(a). Traitement des ENC non actualisées.

(b). Traitement des ENC avec questions sur le contenu.

(c). diffusion d'erreurs / problèmes.

(d). Supervision des programmes des CHR.

(e). Etablissement de priorités dans les futures productions d'ENC: évaluation des 800 ports principaux, trafic sur les principales routes de navigation par rapport à la fourniture d'ENC sur toutes les bandes d'utilisation.

(f). Incohérence dans l'utilisation de SCAMIN et codage des données.

o **Apport en service :**

(a). Services intégrés.

(b). Situation des autorisations nécessaires pour faciliter les services intégrés.

(c). ENC non RENC.

o **Problèmes relatifs aux ECDIS:**

(a). Mises à jour provenant du HSCC.

o **Révision des résolutions 2007 du GT WEND**

o **Renforcement des capacités et coopération**

o **Questions RENC**

(a). discussions de centre RENC à centre RENC.

(b). Vue d'ensemble et mise à jour de l'harmonisation.

(c). Examen de la responsabilité du GT WEND/IRCC en matière d'harmonisation des ENC.

(d). Examen de l'approche basée sur les droits d'auteur quant à la distribution des ENC.

(e). Composition du RENC.

(f). Comment garantir des vérifications indépendantes de la qualité des données.

(g). Discussions sur le plan de travail et la répartition des tâches.

(h). Révision des principes WEND / recommandations de mise en oeuvre.

5. Conclusion :

a. Les principales conclusions et recommandations de la réunion du GT du WEND sont les suivantes :

i. Préparer pour la CHI, une proposition visant à réviser et à mettre à jour le texte contenu dans les principes WEND et dans les directives associées pour tenir compte de l'emport obligatoire des ECDIS dans le cadre de l'OMI ; ceci inclurait le développement de processus pour traiter les manques et les chevauchements. La mise en œuvre d'une approche structurée pour régler la question des manques et des chevauchements en matière d'ENC est une démarche nécessaire. La priorité du moment, en relation avec l'introduction progressive de l'emport obligatoire de l'ECDIS, devrait également porter sur la satisfaction des demandes du secteur des croisières et des pétroliers. Le processus impliquera les CHR. En cas de manques, la proposition est qu'en dernier recours, le manque soit comblé en tant qu'ENC provisoire par un SH avec le soutien de l'OHI; les mesures seront assorties de délais pour amener le processus à une conclusion. Pour les chevauchements une approche basée sur le risque sera prise ; l'étape finale est que l'OHI soutienne la suppression des chevauchements. Ceci créerait bien évidemment un manque et donc un mécanisme de réalisation d'une couverture est en place.

ii. La proposition, sous réserve de ratification de l'IPCC et de l'IRCC, est que la coopération RENC se développe à l'aide du GT WEND qui subsumera le rôle de l'IPCC. Un sous-groupe d'harmonisation du RENC qui a été créé sera coprésidé par les présidents du Comité directeur IC-ENC et par le Comité consultatif de PRIMAR. D'autres membres seront les opérateurs et les principaux responsables des deux RENC, plus le délégué de la Chine et un délégué de la NOAA/OCS. Ceci fera avancer les sujets définis comme en suspens dans le dernier rapport à l'IPCC et d'autres questions relatives à la coopération et à l'harmonisation.

iii. La nécessité de rendre l'adhésion au RENC plus attrayante, compte tenu du fait qu'il semble qu'une partie du problème réside dans le manque de transparence dans la manière dont les RENC ont mené leurs travaux. Il a été convenu qu'afin d'améliorer la transparence, les RENC devraient publier, en ligne, des documents appropriés sur leur gestion et sur les modèles opérationnels.

iv. La création d'un nouveau groupe de travail sur le WEND pour faire progresser les travaux de politique détaillés. La France assurera la présidence et les membres seront issus du RU, de l'Australie, du Brésil et du BHI.

v. Des progrès satisfaisants ont été réalisés lors de la réunion inaugurale du GT du WEND et il a été décidé qu'une autre réunion serait programmée immédiatement avant ou après la réunion du HSSC de 2012 (environ en novembre 2012).

b. Les conclusions et réalisations significatives du Comité WEND et du GT WEND sont les suivantes :

(a). Des progrès ont été accomplis dans la réalisation d'une meilleure couverture mondiale en ENC. Depuis début 2008, la couverture en ENC à petites échelles a augmenté et

avoisine à présent les 100%. Au cours de la même période, on note un accroissement de 28% dans la couverture en ENC à moyennes échelles et de 34% dans la couverture des ENC à grandes échelles. Cinq Etats côtiers (et l'Antarctique) doivent encore produire cinq ENC à moyennes échelles ou davantage pour suivre la couverture en cartes papier et sept Etats côtiers doivent encore produire des ENC à grandes échelles pour suivre la couverture en carte papier. Les présidents des CHR ont été encouragés à combler les manques au sein de leur région et un certain nombre de régions ont particulièrement bien réussi à les combler dans cette période.

Comparaison des ENC avec les cartes papier correspondantes pour les voyages internationaux				
	mai 2008	mai 2009	mai 2010	mai 2011
ENC à petites échelles (planification, cartes)	>90%	~100%	~100%	~100%
ENC à échelles moyennes (cartes côtières)	60%	77%	84%	88%
ENC à grandes échelles (800)	60%	84%	91%	94%

- (b). Lors de l'IRCC3, il a été demandé aux présidents des CHR de rendre compte de l'implémentation de chaque item des principes WEND et de la validité de l'analyse de la couverture et des chevauchements. Des réponses ont été reçues de la majorité des 48 pays producteurs d'ENC, soit individuellement, soit collectivement par le biais des CHR appropriées. Quelque 15 pays producteurs n'ont pas répondu à la lettre circulaire. Toutes les réponses reçues étaient largement favorables aux principes WEND
- (c). Depuis 2009, il y a eu un léger accroissement dans la composition des RENC avec l'adhésion de 4 nouveaux membres et d'un cinquième qui sollicite une affiliation double.

Situation de la composition du RENC RENC Membership Status		
	Composition actuelle (sept 11)	Nouveaux membres depuis 2007 (CHI)
PRIMAR	12*#	1**
IC-ENC	26*	4***
Non Membres	16	n/a
<p>* <i>La Russie, la Grèce & Brésil ont une affiliation double.</i></p> <p>** <i>Brésil</i></p> <p>**** <i>Colombie, Equateur, Nouvelle-Zélande, & Uruguay</i></p> <p># <i>PRIMAR distribue également les ENC d'un certain nombre d'organisations hydrographiques qui ne sont pas membres des RENC.</i></p>		

Les RENC doivent avoir une idée de comment ils pourraient accroître le nombre de leurs membres pour inclure davantage de pays producteurs.

- (d). Les discussions entre RENC parrainées par le WEND ont été particulièrement actives depuis la tenue de la XVII^{ème} CHI et d'importants progrès ont été accomplis pour parvenir à une coopération plus étroite et à l'harmonisation des politiques en matière de RENC, sous plusieurs aspects importants. Des rapports sur l'état d'avancement ont été envoyés au BHI et aux présidents d'IC-ENC et de PRIMAR.

6. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence HI :

La Conférence est invitée à :

- (a) prendre bonne note du rapport;
- (b) examiner les propositions suivantes :

PRO 1 du GT du WEND – Réaffirmation de l'engagement de l'OHI à assurer une couverture complète en ENC

Réaffirmation de l'engagement de l'OHI à assurer une couverture complète en ENC, en fonction des besoins de l'évolution des modèles de trafic et de la disponibilité de données sources et de ressources appropriées.

La Conférence HI est invitée à adopter la décision suivante :

La Conférence hydrographique internationale,

Reconnaissant les Décisions 20 et 21 de la 17^{ème} Conférence hydrographique internationale s'engageant à réaliser une « couverture, une disponibilité, une cohérence et une qualité appropriées pour les cartes électroniques de navigation (ENC), d'ici 2010 » à l'appui des prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS;

Reconnaissant que la 54^{ème} réunion du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV54) de l'Organisation maritime internationale (OMI) a approuvé une proposition d'adoption des prescriptions d'emport de l'ECDIS avec l'engagement de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) à assurer une couverture suffisante en ENC aux dates prévues. NAV54 a convenu que la définition du terme « suffisante » signifiait « équivalente à la meilleure couverture papier disponible soit d'un Service hydrographique fournissant une couverture globale, soit du Service hydrographique de l'Etat côtier »;

Notant que lors de NAV54 l'OHI a indiqué qu'en 2010 la couverture en ENC à petites échelles serait terminée à 100%, celle à moyennes échelles à 95-100%, et celle à grandes échelles à 95-100% (pour les 800 ports principaux);

Considérant le rapport de l'OHI à la session NAV57 de l'OMI, en juin 2011, indiquant que la couverture ENC avait été réalisée à 100% pour les cartes à petites échelles, à 88% pour les moyennes échelles (cartes côtières) et à 94% pour les grandes échelles (couvrant les 800 ports

principaux). Compte tenu du fait qu'il y a maintenant seulement six Etats, et l'Antarctique, pour lesquels cinq ENC ou davantage doivent encore être produites afin de correspondre à la couverture en cartes papier à moyennes échelles. Pour les 800 ports principaux du monde (selon le tonnage total), seuls huit Etats côtiers doivent encore produire des ENC qui correspondent à la couverture fournie par les cartes papier pour les mêmes ports;

Notant que les ENC actuelles couvrent plus de 90% des 1500 ports principaux (en fonction du tonnage) dans le monde (par lesquels s'effectuent approximativement 95% du commerce international) mais que la couverture requise en ENC pour l'éventail complet de voyages internationaux évolue dans le temps et que les navires de croisière ont des besoins supplémentaires (souvent non satisfaits par les cartes papier);

Considérant l'OHI comme un organisme consultatif et technique constitué par seulement 80 Etats membres représentant moins de 50% de la plus large communauté d'Etats côtiers de l'OMI ;

Conscient du fait que l'OHI respecte tout-à-fait les droits nationaux des Etats côtiers et qu'elle a donc investi d'importantes ressources pour encourager les Etats au niveau international et au niveau régional, via les Commissions hydrographiques régionales (CHR) à conclure des accords internes, bilatéraux ou multilatéraux pour terminer la couverture en ENC dans toutes les eaux et dans tous les ports requis par NAV54 à l'appui de l'emport des ECDIS et qu'elle continuera de le faire, via les principes de la base de données mondiale sur les ENC (WEND) et les directives de mise en oeuvre (telles qu'amendées);

Considérant que le Comité de coordination interrégional (IRCC) et le groupe de travail du WEND (WEND-WG) recommandent que les CHR continuent d'évaluer et de traiter les zones restantes en vue d'une future couverture en ENC, d'améliorations de la qualité et des services, ainsi que des mécanismes de compte rendu ultérieurs;

Reconnaissant que la qualité et l'uniformité des ENC constituent à présent un défi plus important que la couverture compte tenu du fait que la source standard de la plupart des ENC sont les cartes marines papier et que celles-ci ont souvent des lacunes en raison de données historiques et de limitations technologiques. Tandis que davantage d'ENC à grandes échelles sont progressivement produites à partir de levés avec des données à haute densité basées sur le système WGS84, il y a encore de très vastes zones du monde où les données des levés hydrographiques sont inappropriées pour répondre pleinement aux besoins de la navigation. Ceci est particulièrement vrai pour les régions éloignées du globe où les levés sont soit inexistantes soit clairsemés et dans lesquelles même les cartes papier doivent être utilisées avec la plus grande prudence par le navigateur ;

Reconnaissant que la technologie de levés hydrographiques et la technologie de navigation évoluent à un rythme sans précédent, que l'industrie du transport maritime adopte continuellement des solutions techniques destinées à faciliter la navigation en marge de la sécurité, en réponse à la concurrence économique mondiale et que ces réalités continuent de mettre au défi la capacité de la communauté hydrographique internationale à améliorer ses services sur plusieurs fronts simultanément;

Notant que les ressources et le temps associés à la mise en œuvre de la couverture appropriée en levés hydrographiques nécessaire pour répondre à toutes les exigences de la navigation moderne (notamment dans les régions éloignées) est un défi qui nécessite une pensée nouvelle, de nouvelles technologies et de nouvelles méthodologies par les Services hydrographiques, les personnes qui établissent les règles de navigation et l'industrie du transport maritime;

Reconnaissant que ces défis doivent être relevés en collaboration et d'une manière transparente entre la communauté hydrographique et la communauté maritime dans son ensemble, afin que les priorités soient comprises et que les risques soient partagés et atténués;

Considérant les recommandations du GT du WEND en vue d'améliorer la gestion des services ENC, incluant plus de transparence dans le service et une plus grande facilité d'accès, via la coopération entre les pays producteurs d'ENC, les fournisseurs de services aux utilisateurs finaux, les CHR, les centres d'ENC régionaux (RENC), les fabricants d'équipements d'origine (OEM) et la communauté des utilisateurs de navigation au service de laquelle elle se trouve;

Conclut que les Etats membres de l'Organisation hydrographique internationale doivent s'engager à :

- continuer, via des efforts internationaux en collaboration et des innovations technologiques, à satisfaire les demandes en suspens établies pour une couverture appropriée en ENC telle que décrite dans NAV54 de l'OMI;
- travailler avec les Etats membres de l'OMI pour promouvoir la nécessité de levés hydrographiques et de services de cartographie marine améliorés comme requis dans la règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS et leur apporter un soutien par le biais des programmes de renforcement des capacités respectifs de l'OHI et de l'OMI;
- encourager la coopération bilatérale et multilatérale au sein des CHR et entre elles afin d'améliorer la cohérence et l'harmonisation des cellules ENC (y compris la suppression de toutes les données de chevauchement) et des services;
- établir une méthodologie systématique, via l'IRCC et le GT du WEND et conjointement avec les CHR et les RENC, pour suivre l'évolution des exigences relatives à la couverture en ENC, des priorités établies en matière de production et pour soutenir la fourniture de services ENC intégrés;
- informer les navigateurs, par le biais de circulaires du Comité de la sécurité de la navigation de l'OMI par exemple et d'autres mécanismes d'avertissements de navigation nationaux et internationaux, des zones des eaux nationales dans lesquelles l'utilisation de systèmes de navigation électronique n'est pas possible en raison de la qualité limitée ou de l'absence de données hydrographiques sources reflétées dans les cartes marines.

PRO 2 du GT du WEND - Implémentation des principes WEND

Les principes WEND nécessitent une mise à jour pour tenir compte des prescriptions de l'OMI relatives à l'emport obligatoire des ECDIS. Les directives des principes WEND devront également être élargies pour inclure un processus qui développe les détails déjà contenus dans les principes et directives qui reconnaissent, en dernier recours, que les producteurs actuels de cartes papier peuvent combler les manques dans la couverture en ENC et un processus similaire permettant d'identifier les zones de chevauchement ayant un impact sur la sécurité de la navigation, et après notification aux Etats producteurs et conformément à la procédure applicable, préciser aux navigateurs et à l'OMI si la question ne peut pas/ne sera pas résolue par les Etats producteurs. Ces directives révisées devront être ajoutées aux principes WEND existants. Cette procédure impliquera les CHR.

Reconnaissant que la « Résolution 1/1997 de l'OHI, telle qu'amendée (ancienne K 2.19), Principes de la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND), a été révisée lors de la 9^{ème} réunion du Comité WEND d'avril 2005 et que cette révision a été approuvée par les Etats membres, en août 2005;

Reconnaissant que le Comité de la sécurité maritime de l'OMI, lors de sa 82^{ème} session (MSC 82), a adopté des révisions aux codes pour les engins à grande vitesse, rendant l'emport d'ECDIS obligatoire pour les nouveaux navires à compter du 1^{er} juillet 2008 et pour les navires existant à compter du 1^{er} juillet 2010 et à la 86^{ème} session (MSC 86 en juin 2009), ceci a été élargi à un grand éventail de navires (incluant les navires de plus de 10000 TG) dans le cadre d'un programme glissant, commençant en juillet 2012 et allant jusqu'en juillet 2018;

Notant que la 1^{ère} réunion du groupe de travail du WEND a eu lieu en octobre 2010 et qu'elle a approuvé des mises à jour mineures au texte principal de la Résolution 1/1997 telle qu'amendée, Principes WEND, tenant compte de l'emport obligatoire des ECDIS à l'OMI ; aucun changement n'a été proposé à l'Annexe à la LC 1/1997, principes WEND.

Reconnaissant que les directives pour l'implémentation des principes WEND ont été approuvés à la 11^{ème} réunion du Comité WEND, en septembre 2008;

Notant que la 1^{ère} réunion du groupe de travail du WEND tenue en octobre 2011 a approuvé les deux amendements mineurs aux directives pour l'implémentation des principes WEND pour tenir compte des prescriptions de l'OMI relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS; et l'inclusion d'une annexe de développement sur les processus de traitement des manques et des chevauchements dans la couverture en ENC.

Tire la conclusion que les Etats membres de l'Organisation hydrographique internationale devront approuver :

- les amendements mineurs au texte principal de la Résolution 1/1997 telle qu'amendée, les principes WEND, tels que décrits dans le projet de texte joint en Annexe A;
- les amendements aux directives relatives à l'implémentation des principes WEND, tels que décrits dans le texte joint en Annexe B;
- l'inclusion d'une Annexe de développement aux directives pour l'implémentation des principes WEND, tels que décrits dans le texte joint en Annexe C.

ANNEXE A

PRINCIPES DE LA BASE DE DONNEES MONDIALE POUR LES CARTES ELECTRONIQUES DE NAVIGATION	1/1997 telle qu'amendée	11/2007	K 2.19
---	------------------------------------	----------------	---------------

Telle qu'amendée et approuvée par le 1^{er} GT du WEND (WEND-WG) (Wollongong, Australie, 13-14 octobre 2011)

1. L'objectif du WEND est d'assurer un niveau mondial cohérent d'ENC officielles, de grande qualité et à jour, par le biais de services intégrés qui appuient les prescriptions relatives à l'emport de cartes contenues dans le Chapitre V de la Convention SOLAS, et celles relatives aux normes de fonctionnement de l'OMI pour les ECDIS.

2. Fourniture de services

- a) Les Etats membres doivent faire en sorte que les navigateurs puissent, partout dans le monde, obtenir des ENC entièrement à jour, pour toutes les routes de navigation et les ports de par le monde.
- b) Les Etats membres doivent faire en sorte que leurs données ENC soient disponibles pour les utilisateurs par le biais de services intégrés²³ accessibles à n'importe quel utilisateur d'ECDIS (c'est-à-dire en fournissant des données au format S-57), en plus des distributions nationales ou fournitures de SENC spécifiques au système.
- c) Les Etats membres sont encouragés à diffuser leurs ENC via un RENC²⁴ afin de mettre en commun leur expérience et de réduire les dépenses, et à assurer la normalisation, l'uniformité, la fiabilité et la disponibilité des ENC les plus grandes possibles.
- d) Les Etats membres doivent s'efforcer d'harmoniser les RENC, conformément aux normes relatives aux données et aux pratiques courantes en matière de services, afin de fournir aux utilisateurs des services d'ENC intégrés.
- e) Les méthodes à adopter doivent faire en sorte que les données portent la marque ou le cachet d'approbation du SH producteur.
- f) Lorsqu'un mécanisme de chiffrement est utilisé pour protéger les données, le non-respect des obligations contractuelles par l'utilisateur ne devrait pas aboutir à la cessation complète du service, ceci afin de ne pas mettre en péril la sécurité des navires.
- g) Afin de promouvoir l'utilisation des ENC, les Etats membres doivent s'efforcer de parvenir à la plus grande convivialité possible de leurs services ENC, et faciliter des services intégrés pour le navigateur.

²³ Les services intégrés sont formés d'un ensemble de services destinés aux utilisateurs finaux où chaque service vend la totalité de ses données ENC, quelle que soit leur source, à l'utilisateur final, dans le cadre d'une proposition de service unique regroupant un format, un dispositif de protection des données et un mécanisme de tenue à jour, et conditionnée en un ensemble d'échange unique.

²⁴ Les RENC sont des entités organisationnelles au sein desquelles les membres de l'OHI ont établi une coopération mutuelle afin de garantir un niveau compatible de données de grande qualité, et promouvoir des services coordonnés d'ENC officielles et de leurs mises à jour.

3. Droits et responsabilités

- a) La Règle 9 du Chapitre V de la Convention SOLAS demande aux gouvernements contractants d'assurer la mise à disposition de données hydrographiques sous une forme appropriée pour satisfaire aux besoins de la sécurité de la navigation. A partir de 2012, l'introduction d'une prescription de l'OMI d'emport obligatoire d'ECDIS imposera aux gouvernements contractants de s'assurer que ces données seront disponibles sous une forme appropriée pour l'utilisation dans l'ECDIS.
- b) Il est prévu que, pour les eaux relevant de leur juridiction nationale, les Etats membres auront mis en place des systèmes de fourniture éprouvés pour les ENC et leur mise à jour, aux fins d'appuyer la prescription de l'OMI d'emport obligatoire de l'ECDIS.
- c) Aux dates établies par l'OMI²⁵ les Etats membres s'efforceront de :
 - i) fournir la couverture ENC nécessaire ou
 - ii) déléguer à d'autres Etats la responsabilité de produire la couverture ENC nécessaire.

L'OHI traitera de la couverture globale sur une base régionale, par le biais des Commissions hydrographiques régionales. Des directives sur l'implémentation des principes WEND sont publiées séparément. Elles devraient être utilisées pour faciliter la couverture ENC appropriée dans les délais requis.

- d) Le système de cartes INT constitue une base utile eu égard à la sélection initiale des zones en vue de la production des ENC.
- e) Les Etats membres sont invités à coopérer à la saisie et à la gestion des données.
- f) Les responsabilités relatives à la fourniture des données numériques en dehors des zones relevant de juridictions nationales doivent être établies (voir directives en Annexe).
- g) En ce qui concerne la mise à jour, il convient de trouver des solutions efficaces, du point de vue technique et économique, et conformes aux normes pertinentes de l'OHI. La tenue à jour des ENC devrait être au moins aussi fréquente que la correction des cartes papier assurée par le pays.
- h) L'Etat membre qui est à l'origine des données est également responsable de leur validation en termes de contenu, de conformité aux normes et de cohérence dans les limites de cellules.

²⁵ Lors de sa 51e session (NAV 51), le sous-comité de l'OMI sur la sécurité de la navigation:

- A décidé de recommander au comité de la sécurité maritime de l'OMI l'emport obligatoire d'ECDIS pour les navires à grande vitesse (NGV), avant le 1er juillet 2008.
- N'a pas pris de décision, quant à l'emport obligatoire d'ECDIS, pour les autres types de navires; ceci sera examiné conjointement avec une évaluation formelle de sécurité, à réaliser sur l'utilisation des ECDIS à bord des navires autres que les NGV et des navires à passagers de grandes dimensions.

A sa 82^{ème} session, le Comité de la sécurité maritime (MSC 82), a adopté les révisions concernant les codes pour les navires à grande vitesse, rendant l'emport de l'ECDIS obligatoire sur les bâtiments construits depuis le 1^{er} juillet 2008 et sur les bâtiments existants à partir du 1^{er} juillet 2010. Ceci a été étendu à un grand nombre de bâtiments de plus de 10,000 tonneaux de jauge brute) dans un programme glissant du mois de juillet 2012 au mois de juillet 2018.

- i) Un Etat membre responsable de l'intégration ultérieure des données d'un pays dans un service plus large est responsable de la validation des résultats de cette intégration.
- j) Les SH nationaux qui fournissent des données sources doivent communiquer au SH émetteur les informations de mise à jour en temps opportun.
- k) Les Etats membres devront oeuvrer ensemble à ce que le Dispositif de l'OHI pour la protection des données (S-63) soit utilisé pour la distribution des ENC aux utilisateurs finaux, dans le but d'assurer l'intégrité des données, de protéger les droits d'auteur nationaux en matière de données ENC, de prémunir le navigateur contre les produits falsifiés et d'assurer la traçabilité.
- l) Lors de la production des ENC, les Etats membres doivent tenir pleinement compte des droits des propriétaires des données sources et, si la couverture en cartes papier a été publiée par un autre Etat membre, des droits de cet Etat.
- m) Les Etats membres doivent savoir que leur responsabilité juridique peut être invoquée en ce qui concerne les ENC.

4. **Gestion des normes et de la qualité**

- a) Un système de gestion de la qualité doit être envisagé afin d'assurer des services ENC de grande qualité. Lors de sa mise en œuvre, celui-ci doit être certifié par un organe pertinent comme conforme à une norme reconnue appropriée ; il s'agit normalement de la norme ISO 9001:2008 (telle qu'amendée).
- b) Il doit y avoir conformité avec toutes les normes pertinentes de l'OHI et de l'OMI.

5. **Assistance et formation**

- a) Il est vivement recommandé aux SH des Etats membres de fournir, sur demande, une formation et des conseils aux SH qui en ont besoin pour développer leurs propres dispositions nationales en matière d'ENC.

Annexe à la Résolution 1/1997 telle qu'amendée

(K2.19) Directives pour l'établissement de limites en matière de production des ENC

- 1 Il convient d'éviter toute duplication d'ENC. Il ne doit y avoir qu'un seul pays producteur d'ENC dans une zone donnée.
- 2 Un pays est normalement le pays producteur d'ENC pour les eaux qui relèvent de sa juridiction nationale.
- 3 La responsabilité liée à la production des ENC peut être déléguée, en totalité ou en partie, par un pays à un autre pays, lequel devient alors le pays producteur dans la zone concernée.

4 Lorsque les limites des eaux relevant de la juridiction nationale entre deux pays limitrophes ne sont pas établies ou s'il est plus approprié d'établir des limites autres que les frontières nationales établies, les pays producteurs doivent définir les frontières pour la production des ENC dans le cadre d'un accord technique. Ces limites doivent être établies à des fins cartographiques uniquement et ne doivent pas être interprétées comme ayant une signification ou un statut du point de vue des frontières politiques ou d'une nature juridictionnelle autre.

5 Dans les eaux internationales, le pays producteur de cartes INT est supposé être le producteur des ENC correspondantes. Lorsque les limites vers le large des eaux relevant de la juridiction nationale n'ont pas encore été établies, la clause « 4 » s'applique.

6 Dans les zones où les cartes papier INT se chevauchent, les pays producteurs voisins doivent convenir d'une limite commune pour la production des ENC, dans les zones de chevauchement. Les frontières cartographiques doivent être les plus simples possible ; par exemple : une succession de segments droits et de tournants correspondant à des méridiens, à des parallèles, ou à des limites de cartes. Lorsque différents pays producteurs sont responsables de la couverture INT de la même zone à différentes échelles, ces pays doivent convenir d'une série de frontières appropriées afin d'assurer à l'utilisateur le service le plus cohérent possible.

7 Dans les zones relevant de la juridiction nationale pour lesquelles il n'existe aucun pays reconnu en tant que producteur d'ENC, la Commission hydrographique régionale (ou un organe similaire) devrait déterminer quel est le pays producteur d'ENC. Les ENC produites dans le cadre de ces accords doivent être proposées en vue d'un transfert à l'Etat côtier, au cas où l'Etat côtier développerait, par la suite, la capacité de tenue à jour des ENC. Ce type de transfert doit respecter les droits moraux de l'Etat côtier ainsi que les droits commerciaux du pays producteur.

8 Lorsque les limites de production sont les limites officielles des eaux relevant de la juridiction nationale, les droits commerciaux appartiennent au pays producteur d'ENC.

9 Lorsque les limites de production sont les frontières cartographiques, par opposition aux frontières nationales, les droits commerciaux appartiennent normalement au pays producteur d'ENC mais peuvent éventuellement inclure le paiement de droits d'auteur au pays concerné, par le biais d'un accord technique (voir clause 4).

ANNEXE B DIRECTIVES POUR L'APPLICATION DES PRINCIPES WEND

Telles qu'approuvées par la 11^{ème} réunion du Comité WEND

(Tokyo, 2-5 septembre 2008)

Avec des amendements mineurs tels qu'approuvés par la 1^{ère} réunion du GT-WEND

(Wollongong, 13-14 octobre 2011)

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) encourage le passage des cartes papier aux cartes de navigation électronique en soutenant les prescriptions relatives à l'emport obligatoire de l'ECDIS. Il s'ensuit que l'OHI devrait s'assurer que les navigateurs disposent bel et bien de services ENC appropriés.

Notant que d'importantes améliorations sont requises en matière de couverture, de cohérence, de qualité, de mise à jour et de distribution des ENC, dans de nombreuses parties du monde et que ceci nécessite une attention urgente, le comité WEND invite les Etats membres de l'OHI à mettre en œuvre les directives suivantes pour l'application des principes WEND (Résolution technique K2.19 telle qu'amendée).

1. Responsabilités des Etats côtiers

- 1.1 La prescription relative à l'emport obligatoire des ECDIS entraîne l'obligation indirecte pour les Etats côtiers d'assurer la fourniture d'ENC.
- 1.2 Si l'Etat côtier est l'autorité émettrice (en fonction de SOLAS V/2.2), la responsabilité des ENC devrait donc lui incomber, indépendamment du fait que la production ou la tenue à jour soient entreprises avec l'assistance de sociétés commerciales sous contrat ou d'un autre Etat membre.
- 1.3 Lorsqu'un autre Etat membre est autorisé à produire et à publier des ENC au nom d'un Etat côtier, l'Etat membre producteur/émetteur devrait avoir la responsabilité des ENC.
- 1.4 Les Etats qui fournissent des données sources à un autre Etat pour la compilation des ENC devraient informer cet Etat producteur des données à jour, en temps opportun.
- 1.5 Les Etats membres devraient tenir compte de la complexité de la production et de la tenue à jour des ENC, et des ressources nécessaires à cet égard, par rapport à leurs propres capacités et options, lorsqu'ils décideront de la meilleure façon d'assurer la fourniture d'ENC pour leurs eaux.
- 1.6 Sous réserve d'un accord approprié, il est acceptable qu'un Etat membre ou un groupe d'Etats membre produisent des ENC comme mesure provisoire pour combler les manques dans la couverture actuelle des Etats, dans l'intérêt d'assurer une couverture contiguë. Ces ENC devraient être retirées lorsqu'une couverture adéquate sera mise à disposition par l'Etat côtier. Des directives supplémentaires sur la manière de traiter les manques sont proposées en Annexe à ces directives.
- 1.7 La norme S-57 demande qu'il n'y ait pas de chevauchement de données ENC à l'intérieur des bandes d'utilisation. Les systèmes ECDIS fonctionneront de manière imprévisible dans les zones dans lesquelles des données ENC se chevauchent; pour cette raison les données ENC qui se chevauchent ne sont pas acceptables dans des services d'utilisateurs finaux. En présence d'une couverture avec chevauchement, l'Etat producteur devrait reconnaître sa responsabilité et prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation. Dans des cas où les données qui se chevauchent ne peuvent pas être résolues par des négociations, le(s) producteur(s) d'ENC peuvent s'attendre à ce qu'un fournisseur de services aux utilisateurs finaux puisse devoir prendre des mesures lui-même pour supprimer le chevauchement ou interrompre les services jusqu'à ce que le problème soit résolu de manière satisfaisante. Toute action de ce type visant à supprimer un chevauchement devrait être communiquée à l'avance au(x) producteur(s) d'ENC concerné(s) et reposer sur des directives qui mettent l'accent sur la sécurité de la navigation, comme par exemple :
 1. l'échelle des données compilées dans l'ENC,
 2. la validité des données dans l'ENC – c'est-à-dire les levés les plus récents, les sondes minimales, les épaves, les roches et les obstructions,
 3. le fait d'éviter la division d'éléments importants du point de vue de la navigation, entre les producteurs. Par exemple, les dispositifs de séparation du trafic devraient être pris en main par un seul producteur.

Des directives supplémentaires sur la manière de traiter les chevauchements sont présentées en Annexe à ces directives.

- 1.8 A titre exceptionnel, un Etat membre peut créer des ENC supplémentaires pour faciliter une couverture unifiée lorsque cette production est entreprise spécifiquement pour résoudre les problèmes qui empêchent la fourniture d'une couverture ENC pour la sécurité de la navigation, conformément aux objectifs à long terme des principes WEND. Un Etat membre qui entreprend cette production devrait avoir de bonnes raisons de le faire et, auparavant, avoir fourni les efforts nécessaires pour négocier et aboutir à un type d'accord avec l'Etat qui exerce sa juridiction sur la région en question. Les CHR devraient accorder une priorité élevée aux mesures visant à combler les manques en ENC.
- 1.9 Afin d'assurer une uniformité de la qualité et une cohérence au sein du WEND, les Etats membres devraient coopérer conformément à la clause 1.3 des principes WEND.
- 1.10 Pour s'assurer que la base de données WEND soit tenue à jour selon les normes de la plus haute qualité, les Etats membres qui identifient une erreur ou tout autre défaut dans une ENC publiée, ou bien qui reçoivent des informations signalant cette déficience, doivent le porter à l'attention du producteur d'ENC afin que le problème puisse être résolu le plus rapidement possible. Les Etats membres devraient prendre des mesures pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises de manière à ne pas compromettre la sécurité de la navigation.

2. Normes de référence et mise en œuvre

- 2.1 L'harmonisation signifie la mise en œuvre uniforme de la S-57 et d'autres normes applicables, d'après des règles de mise en œuvre communes de l'OHI, telles que décrites dans la S-58, la S-65 et les bulletins de codage de la S-57.
- 2.2 Les Etats membres qui ne souhaitent pas rejoindre un RENC devraient prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que leurs ENC répondent aux exigences du WEND en matière de cohérence et de qualité et qu'elles sont largement distribuées.

3. Renforcement des capacités et coopération

- 3.1 L'assistance aux Etats côtiers peut couvrir des aspects comme le développement d'une capacité de production d'ENC, la qualité des ENC et le rôle des RENC dans la validation et la distribution des ENC.
- 3.2 Il est essentiel que les Etats côtiers établissent des capacités et une infrastructure cartographiques avant d'entreprendre la production et la tenue à jour des ENC, elles-mêmes, afin de s'assurer que les ENC de la base de données WEND répondent aux normes de haute qualité nécessaires pour satisfaire aux exigences SOLAS.
- 3.3 Les Etats membres de l'OHI devraient considérer les projets relatifs aux ENC comme des initiatives à haute priorité, dans le cadre du renforcement des capacités.

4. Services intégrés

- 4.1 Les Etats membres et les RENC devraient coopérer afin de s'assurer que les ENC soient harmonisés d'après les mêmes normes de qualité, ce qui faciliterait la fourniture de services intégrés.

- 4.2 Les Etats membres ont besoin d'envisager l'utilisation de la S-63 seulement s'ils ont l'intention d'assurer un service aux utilisateurs finaux. Les fournisseurs de données (c'est-à-dire les fournisseurs de service) et les fabricants d'équipement sont responsables de la mise en œuvre de la S-63 et font partie du « cercle de confiance de la S-63 » (c'est-à-dire qu'ils sont chargés de protéger les ENC et les processus de chiffrement).

ANNEXE C

Annexe aux Directives pour la mise en œuvre des Principes WEND

Directives supplémentaires sur les procédures à employer pour résoudre les questions en matière d'ENC

La visée de ces directives est de faciliter la fourniture par l'OHI d'une couverture ENC pour appuyer l'usage de l'ECDIS. L'engagement de l'OHI auprès de l'OMI est de fournir une couverture ENC de bonne qualité et tenue à jour qui soit l'équivalent de celle disponible pour les séries de cartes papier internationales ou les séries de cartes papier nationales et qui devrait être employée à cette fin. Cette annexe est destinée à souligner les procédures à employer pour résoudre les questions telles que les manques et les chevauchements là où ils affectent l'engagement de l'OHI auprès de l'OMI, les principes WEND et là où il n'existe pas d'alternatives possibles rapidement.

NB : Ces Directives (y compris cette Annexe) NE sont PAS destinées à être utilisées aux fins d'améliorer la couverture cartographique existante en vue de répondre aux exigences étendues de certaines sections de l'industrie et la navigation (par ex. les compagnies de plaisance). Dans un grand nombre de cas, ces exigences étendues ne peuvent être remplies du fait de l'inadéquation des données lesquelles peuvent également empêcher la conversion des cartes papier existantes en ENC. Dans ces cas, la fourniture d'ENC par le SH national qui en est responsable devra attendre de nouveaux levés.

A. Traiter les manques dans la couverture ENC

Là où il subsiste des manques dans la couverture ENC des Etats côtiers, les CHR doivent alors prendre des mesures et un Etat membre ou un groupe d'Etats membres devront, à titre provisoire, fournir les ENC requises. Les procédures suivantes devront être engagées en priorité jusqu'à ce qu'une solution satisfaisante, approuvée par les CHR, soit trouvée pour combler les manques lorsqu'il est possible de créer des ENC de qualité à partir de la couverture en cartes papier existantes.

- a. Toutes les CHR identifieront les manques dans la couverture ENC de leur zone de responsabilité et le délai souhaité pour les résoudre, en tenant compte des objectifs initiaux pour la couverture des routes de navigation et des ports prioritaires, ainsi que des exigences ultérieures relatives à la couverture.
- b. Les CHR établiront des contacts avec l'Etat côtier concerné en vue de déterminer si ce dernier peut respecter les délais requis ainsi que les prescriptions relatives à la qualité et à la mise à jour. Si ces conditions peuvent être remplies, l'Etat côtier remplira ensuite le manque identifié dans la couverture ENC.

- c. Au cas où l'Etat côtier ne peut remplir ces conditions, ou respecter les délais, la CHR rendra compte de ces préoccupations au GT du WEND pour examen ultérieur et compte rendu au BHI.
- d. Si le manque identifié est couvert par une carte papier existante produite dans le cadre d'un contrat bilatéral entre l'Etat côtier et le pays producteur d'ENC, le pays producteur sera invité par la CHR à produire et tenir à jour une couverture ENC provisoire sous son propre code producteur jusqu'au moment où il sera possible de rendre les ENC et leur mise à jour à l'Etat côtier. S'il existe plus d'un pays producteur alors la CHR décidera lequel d'entre eux publiera les ENC.
- e. Si le manque identifié est couvert par une carte papier produite dans le cadre d'un accord informel entre un ou plus d'un pays tiers producteur, la CHR déterminera le pays producteur le plus approprié. Le pays producteur choisi sera ensuite invité par la CHR à produire et à tenir à jour une couverture ENC provisoire sous son propre code producteur jusqu'au moment où il sera possible de rendre les ENC et leur mise à jour à l'Etat côtier.
- f. Si un accord bilatéral est par la suite conclu entre l'Etat côtier et un pays producteur, ou si l'Etat côtier instaure la capacité d'adopter et de tenir à jour les ENC provisoires sous son propre code producteur, cet accord remplacera ceux déjà en vigueur avec les ENC provisoires rendues à l'Etat côtier ou au pays producteur choisi.

B. Traiter les chevauchements dans la couverture ENC

Lorsqu'il existe des chevauchements dans la couverture ENC des Etats côtiers, alors les CHR doivent prendre des mesures pour faire en sorte que la sécurité de la navigation ne soit en rien compromise. Les procédures suivantes doivent être appliquées :

- a) Les CHR devraient créer et tenir à jour, par le biais d'audits périodiques, un inventaire (ou tout autre moyen d'identifier et de signaler) des zones de chevauchement des ENC et mettre en évidence les zones où il existe des différences significatives du point de vue de la navigation dans les chevauchements.
- b) Les CHR devraient avoir une approche proactive dans la façon de résoudre les questions de chevauchement au sein de leurs régions. Elles devraient produire un rapport d'évaluation des risques pour les zones où des différences significatives du point de vue de la navigation existent et le soumettre au président de l'IRCC et du BHI. Des mesures appropriées devraient ensuite être prises en vue d'informer l'OMI ; le rapport des CHR devrait mettre en évidence :
 1. les mesures qu'il est souhaitable que les gouvernements des Etats producteurs concernés prennent et les risques liés à l'inaction,
 2. les mesures qui peuvent, ou ont été, prises dans l'intérêt de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin, par un fournisseur de services d'utilisateur final (EUSP) pour éliminer les chevauchements (y compris le retrait des ENC) dans l'attente d'une solution satisfaisante des questions par les Etats côtiers concernés.
- c) Lorsque des mesures urgentes sont demandées en vue d'alerter les navigateurs sur des questions importantes du point de vue de la navigation alors les CHR devraient mettre en place la distribution d'avertissements appropriés directement auprès du coordinateur de la NAVAREA régionale en tenant le président de l'IRCC et du BHI informés.

- d) Les CHR devraient conserver les exemples de cas où des mesures indépendantes ont été prises par un fournisseur de services à l'utilisateur final (EUSP) afin d'éliminer un chevauchement. Les CHR devraient demander une explication aux EUSP lorsque de telles actions ont été prises si cela n'a pas été fait. Ceci est particulièrement pertinent pour les zones où la couverture n'est pas diffusée par le biais d'un RENC.

ELEMENT 3.7 RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME

RAPPORT DU SOUS-COMITE DU SERVICE MONDIAL D'AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION (SC-SMAN)

Le SC-SMAN a été créé le 1^{er} janvier 2009 à la suite des Décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} CHI qui ont mis en vigueur la restructuration des comités de l'Organisation. La tâche du SC-SMAN est de surveiller et de guider le Service mondial d'avertissements de navigation de l'Organisation hydrographique internationale (OHI)/Organisation maritime internationale (OMI) qui inclut les zones NAVAREA, les sous-zones et les avertissements côtiers. Avant la création du SC-SMAN, la Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDRAN) remplissait les mêmes fonctions. La CDRAN a été dissoute à la création du SMAN.

1.	Président:	M. P. DOHERTY (USA)	2007 - 2012
	Vice-Président :	Vacant CV (R) F. Lacroze (France) CV (R) Alain Rouault (France)	2007 - 2009 2009 - 2011 2011 - 2012
	Secrétaire:	M. S. SHIPMAN (BHI)	2007 - 2012
2.	Participants	(..) Indique le nombre de réunion auxquelles le participant a assisté	
	Etats Membres de l'OHI:	Argentine (3), Australie (4), Brésil (5), Canada (5), Chili (2), Chine (1), Croatie (1), Equateur (0), Egypte (0), France (5), Allemagne (0), Grèce (3), Inde (5), Iran (RI) (1), Italie (1), Japon (2), Monaco (0), Nouvelle-Zélande (1), Norvège (5), Oman (2), Pakistan (2), Pérou (2), Féd.de Russie (0), Afrique du Sud (2), Espagne (4), Suède (4), Turquie (4), RU (5), USA (5)	
	Collaborateurs experts:	OMI (2), IMSO (3), OMM (5), Inmarsat (4)	

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} Conférence H.I., cinq réunions CDRAN / SMAN ont eu lieu, à savoir :

CDARN9	BHI, Monaco	11 – 14 septembre
CDARN10	Niteroi, Brésil	25 – 29 août 2008
SMAN1	BHI, Monaco	18 – 21 août 2009
SMAN2	Sydney, Australie	9 – 13 août 2010
SMAN3	BHI, Monaco	13 – 16 septembre

En outre, le GT sur la révision du Document SMAN s'est réuni à l'OMI (Londres) au cours de la semaine qui a suivi la réunion du sous-comité de l'OMI sur les radiocommunications, la recherche et le sauvetage (COMSAR) :

DocRev5	26 février – 2 mars 2007
DocRev6	14 – 18 avril 2008
DocRev7	26 – 30 janvier 2009
DocRev8	16 – 19 mars 2010
DocRev9	15 – 18 mars 2011

4. Résumé des travaux entrepris

Révision du Document SMAN

4.1 Au cours de la période écoulée depuis la XVII^{ème} CHI, le CDARN/SMAN a achevé la révision de l'ensemble de la documentation SMAN. Suite à l'approbation des Etats membres de l'OHI, cette documentation a été soumise, et ultérieurement, adoptée par l'OMI selon les modalités résumées ci-dessous :

- Résolution A.705(17), telle qu'amendée, Diffusion de renseignements sur la sécurité maritime - Révision achevée en 2007, approuvée par COMSAR 12 en 2008, adoptée par MSC85 en 2008 et publiée en tant que MSC.1/Circ.1287. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
- Résolution A.706(17), telle qu'amendée, Service mondial d'avertissements de navigation - Révision achevée en 2007, approuvée par COMSAR 12 en 2008, adoptée par MSC85 en 2008 et publiée en tant que MSC.1/Circ.1288. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
- Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime – Révision achevée en 2008, approuvée par COMSAR 13 en 2009 et publiée en tant que MSC.1/Circ.1310. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Une seule version imprimée contenant les textes anglais/français /espagnol a été publiée par l'OMI fin 2010.
- Publication S-53 de l'OHI – Manuel sur les renseignements de sécurité maritime – Adoptée par les Etats membres de l'OHI par le biais des lettres circulaires du BHI 70 et 84 /2008. Cette publication est tenue à jour conjointement avec le Manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime.

- Manuel SafetyNET International de l'OMI – Révision achevée en 2009, approuvée par COMSAR 14 en 2010, adoptée par MSC87 in 2010 et publiée en tant que MSC.1/Circ.1364. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.
- Manuel de l'OMI NAVTEX – Révision achevée en 2010, approuvée par COMSAR 15 en mars 2011, adoptée par MSC 89 en mai 2011 et publiée en tant que MSC.1/Circ.1403. (En anglais seulement à la date où ce rapport a été préparé. Les versions française et espagnole suivront). Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013.
- Résolution de l'OMI A.664(16) - Normes de performance pour les équipements d'appel de groupe amélioré (AGA) – Révision achevée en 2009, approuvée par COMSAR 14 en 2010, adoptée par MSC87 en 2010 en tant que résolution MSC.306(87). Note: La résolution MSC.306(87) s'applique aux équipements installés après le 1^{er} juillet 2012, A.664(16) s'applique aux équipements installés avant le 1^{er} juillet 2012.
- Directives de l'OMI relatives aux procédures opérationnelles pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime concernant les actes de piraterie et les opérations de lutte contre la piraterie – Approuvées par COMSAR 14 en 2010, adoptées par MSC87 en 2010 en tant que résolution MSC.305(87).
- Circ.36 du COMSAR – Diffusion d'avertissements en cas de tsunamis et autre catastrophe naturelle - Approuvée par COMSAR 9 en 2005 et entérinée par MSC 80 en 2005. Cette circulaire a été révisée à la 3^{ème} réunion du SMAN et une recommandation a été soumise au COMSAR 16 préconisant sa suppression suite à l'entrée en vigueur des documents listés ci-dessus.

4.2 Le SMAN a également fourni assistance à l'OMI et à l'IMSO en ce qui concerne la révision de la résolution A.888(21) de l'Assemblée de l'OMI – *Critères applicables à la fourniture de systèmes mobiles de communication par satellite dans le cadre du SMDSM*. Une nouvelle résolution A.1001(25) portant le même titre a été adoptée par l'Assemblée de l'OMI le 29 novembre 2007.

Expansion du SMAN dans les eaux arctiques

4.3 En 2006, l'OMI a décidé d'examiner l'expansion du SMAN dans les eaux arctiques. Ces travaux ont pris fin le 1^{er} juin 2011 lorsque cinq nouvelles zones NAVAREA et METAREA arctiques ont atteint leur pleine capacité opérationnelle. Bien que ce soit une tâche de l'OMI, le groupe de correspondance de l'OMI créé dans les années 2007-2010 pour faire avancer les travaux était dirigé par le président du SC-SMAN de l'OHI qui était appuyé fermement par les membres du SMAN et de l'OMM.

Renforcement des capacités– Cours de formation sur les RSM

4.4 Le SMAN a mis en place un cours de formation d'une semaine sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) pour le sous-comité pour le renforcement des capacités, lequel a été dispensé à huit reprises, à savoir :

- 2007: Jamaïque, Mozambique; 2008: Espagne; 2009: Ghana, Oman; 2010: Namibie, Australie; et 2011: Brésil. En 2012, un cours est prévu pour la CHPSO.

- A ce jour, plus de 60 pays et approximativement 125 étudiants ont participé à ce cours.
- 4.5 Une documentation de formation relative à ce cours a été élaborée en anglais, français et espagnol.
- 4.6 La France, le Royaume-Uni et les USA ont mis à disposition des conférenciers pour assurer les cours en question.
5. **Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I. :**

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

ELEMENT 3.8 PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE OCEANIQUE RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR DE LA GEBCO (GGC)

La GEBCO est un projet mixte de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI). Suite aux Décisions 8 et 9 de la XVII^{ème} CHI qui ont mis en vigueur la restructuration des comités de l'Organisation, la GEBCO a été placée au sein de l'IRCC pour des raisons de compte-rendu interne à l'OHI. La GEBCO rend également compte au Conseil exécutif de la COI. La tâche du Comité directeur de la GEBCO est de diriger le Projet GEBCO sous la gouvernance de l'OHI et de la COI.

1.	Président:	M. D. MONAHAN (Canada) (OHI)	2007 - 2009
		Dr. R. FALCONER (Nouvelle-Zélande) (COI)	2009 - 2012
	Vice-Président :	Dr. R. FALCONER (Nouvelle-Zélande) (COI) Dr. C. FOX (USA) (OHI)	2007 - 2009 2009 - 2012
	Secrétaire permanent:	Dr. R. WHITMARSH (RU)	2007 - 2010
		Mr. D. CLARK (USA)	2010 - 2012
	Membres de l'OHI	Ing. gén. Etienne CAILLIAU (France)	A partir de
		Dr. Christopher FOX (USA)	A partir de
		CF. Paolo LUSIANI (Italie)	A partir de
		Mr. Dave MONAHAN (Canada)	Jusqu'en 2009
		Dr. Kunio YASHIMA (Japon)	A partir de
	Membres de la COI	Dr. Robin FALCONER (Nouvelle-Zélande)	A partir de
		Lic. José Luis FRIAS SALAZAR (Mexique)	Jusqu'en 2010
		Dr. Martin JAKOBSSON (Suède)	A partir de
		Dr. Hans-Werner SCHENKE (Allemagne)	A partir de
		Dr. Nataliya TURKO (Fédération de Russie)	A partir de
	Participants du GGC	(..) Indique le nombre de réunions auxquelles le participant a assisté	
	Membres de l'OHI:	Canada – jusqu'en 2009 (3), France (5), Italie (3), Japon (5), Rép. de Corée – à partir de 2009 (3), USA (5)	
	Membres de la COI:	Allemagne (5), Mexique (2), Nouvelle Zélande (5), Fédération de Russie (5),	

Les présidents des sous-comités GEBCO (SCUFN, TSCOM, ISCRUM*) et le président du DCDB de l'OHI sont les membres officiels du GGC. Le BHI, le Secrétariat de la COI et les autres membres actifs de la communauté GEBCO sont invités à participer aux réunions du GGC.

(*) Sous-comité provisoire sur la cartographie sous-marine régionale, création en cours d'approbation.

(voir § 4.7).

SOUS-COMITE SUR LES NOMS DES FORMES DU RELIEF SOUS-MARIN (SCUFN)

Participants au SCUFN:

Membres du SCUFN		
Dr. Hans Werner SCHENKE (Président)	Allemagne	COI
Mme. Lisa A. TAYLOR (Vice Présidente)	USA	OHI
M. Norman CHERKIS	USA	COI
Dr. Yasuhiko OHARA	Japon	OHI
Dr. Hyun-Chul HAN	Rép. de Corée	COI
CF. Ana Angelica ALBERONI	Brésil	OHI
Dr. Vaughan STAGPOOLE	Nouvelle-Zélande	COI
Lic. Walter REYNOSO-PERALTA	Argentine	OHI
Dr. Ksenia DOBROLYUBOVA	Fédération de Russie	COI
CF. Muhammad BASHIR	Pakistan	OHI
Prof. LIN Shaohua	Chine	COI
Secrétaire		
Ing. en Chef Michel HUET	BHI	

Membres de l'OHI:	Argentine (3), Brésil – à partir de 2009 (3), Inde (3), Japon (5), Pakistan – à partir de 2009 (2), USA (5)
Membres de l'OHI:	Chine – à partir de 2011 (1), Allemagne (5), Rép. de Corée (5), Mexique– jusqu'en 2010(2), Nouvelle-Zélande – à partir de 2009 (3), Fédération de Russie (5), USA (4)

Les observateurs d'autres pays sont également accueillis avec satisfaction aux réunions du SCUFN.

SOUS-COMITE TECHNIQUE SUR LA CARTOGRAPHIE OCEANIQUE

Membres du TSCOM:

Dr. Walter SMITH (Président)	USA	OHI
Dr. Bruce GOLEBY (Vice-Président)	Australie	COI
M. Norm CHERKIS	USA	COI
Dr. John HALL	Israël	COI
Dr. Hans-Werner SCHENKE	Allemagne	COI
M. Shin TANI	Japon	OHI
Mme. Paola TRAVAGLINI	Canada	OHI

Membres de l'OHI: Canada - (4), France (5), Italie (3), Japon (5)

Membres de la COI: Allemagne (5), Israël (3), Nouvelle-Zélande (4), USA (5)

Outre la participation officielle des membres de l'OHI et de la COI, de nombreux autres conseillers scientifiques et parties intéressées participent au TSCOM.

Le sous-comité provisoire sur la cartographie régionale sous-marine iSCRUM s'est réuni conjointement avec le TSCOM depuis le TSCOM XXV en 2009. Depuis 2006, une « Journée de la GEBCO sur la science bathymétrique » au cours de laquelle sont présentés des articles et des affiches sur les questions de cartographie océanique se tient également conjointement avec les réunions du TSCOM et de l' iSCRUM. La sixième Journée de la Science s'est tenue en 2011.

3. Réunions

Depuis la XVII^{ème} Conférence, le GGC s'est réuni cinq fois, à savoir :

GGC XXIV	Paris, France	7 – 8 novembre
GGC XXV	Tokyo, Japon	29 – 30 mai 2008
GGC XXVI	Brest, France	1 – 2 octobre 2009
GGC XXVII	Lima, Pérou	18 septembre 2010
GGC XXVIII	San Diego, USA	7 octobre 2011

Le sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) s'est réuni en différentes occasions, à savoir :

SCUFN XX	BHI, Monaco	9 - 13 juillet 2007
SCUFN XXI	Ile du Jeju, Rép. de Corée	19 – 22 mai 2008
SCUFN XXII	Brest, France	22 – 26 septembre
SCUFN XXIII	Lima, Pérou	11 – 14 septembre
SCUFN XXIV	Beijing, Chine	12 – 16 septembre

Le sous-comité technique sur la cartographie océanique s'est réuni à différentes reprises, à savoir :

TSCOM XXIII	New York, USA	11 – 13 septembre 2007
TSCOM XX XXIV	Tokyo, Japon	26 – 27 mai 2008
TSCOM XXV	Brest, France	28 – 30 septembre 2009
TSCOM XXVI	Lima, Pérou	13 – 17 septembre 2010
TSCOM XXVII	San Diego, USA	3 – 5 septembre 2011

4. Résumé des travaux entrepris

4.1 Ensembles de données et produits

Reconnaissant l'importance de la disponibilité des ensembles de données bathymétriques quadrillés pour la communauté scientifique internationale, la GEBCO a continué de développer et de mettre à disposition un grand nombre d'ensembles de données et de produits.

La GEBCO a publié son premier quadrillage bathymétrique global, le quadrillage à l'échelle d'une minute de la GEBCO, en 2003. Cet ensemble de données a un intervalle d'une minute d'arc et est basé en grande partie sur les contours bathymétriques contenus dans l'Atlas numérique de la GEBCO (GDA). Une version mise à jour du quadrillage a été publiée en 2008.

En janvier 2009, la GEBCO a publié le quadrillage GEBCO_08. Cet ensemble de données global a un intervalle de 30 secondes d'arc et est obtenu en combinant les sondes de qualité contrôlée des bâtiments avec les interpolations entre points de sondes guidées par les données de gravité obtenues par satellite. Ces données ont été continuellement mises à jour et de nouvelles versions ont été mises à disposition en novembre 2009 et septembre 2010. La prochaine publication est prévue au printemps 2012.

Les quadrillages de la GEBCO sont disponibles par téléchargement sur internet et inclus dans le cadre du GDA . Plus récemment, le quadrillage GEBCO_08 a été mis à disposition en tant que service cartographique sur le web, un moyen d'accéder aux images cartographiques géo-référencées sur internet.

Les ensembles de données de la GEBCO et les produits sont disponibles pour un grand nombre d'utilisateurs dans le monde entier, depuis les scientifiques, les étudiants et le grand public jusqu'aux organisations commerciales. Les données sont utilisées pour des applications diverses telles que les systèmes de modélisation des tsunamis et des flux océaniques ; la planification des routes des câbles sous-marins ; le développement des cartes pour les rapports et les atlas ainsi que les modèles de terrain pour les logiciels de visualisation 3D et les graphiques pour les programmes éducatifs de télévision. Elles fournissent également l'imagerie cartographique d'un grand nombre de systèmes d'information géographique Open Source (SIG) et de logiciels de cartes. En 2009, Google Earth a adopté le quadrillage GEBCO_08 comme représentation globale du relief du fond marin dans son produit Google Ocean.

La GEBCO œuvre en permanence à l'amélioration de ses ensembles de données quadrillées et accueille favorablement les contributions en données de sources variées. Olex, une compagnie norvégienne qui produit des logiciels de cartographie et de visualisation basés en grande partie sur les données recueillies à partir des bâtiments de pêche, a mis à disposition de la GEBCO un

sous-échantillon de leur base de données globale de sondes marines. Cet ensemble de données est largement centré sur les zones d'eaux peu profondes, principalement dans la région de l'océan Nord Atlantique. Une partie de l'ensemble de données, pour les régions situées autour du RU, a déjà été incluse dans le quadrillage GEBCO_08.

4.2 Les cartes électroniques de navigation

Les données bathymétriques contenues dans la couverture mondiale de cartes électroniques de navigation (ENC) (produites collectivement par les Etats membres de l'OHI), se sont révélées être une source précieuse de données, et sont utilisées pour améliorer de façon significative les quadrillages bathymétriques de la GEBCO dans les zones d'eaux peu profondes. De nombreux Services et organisations hydrographiques ont déjà fourni des quantités importantes de données bathymétriques des eaux peu profondes de leurs zones côtières, généralement à partir des ENC des bandes d'usage de type de navigation « Générale » et « Côtière » à petites échelles. Elles ont apporté des améliorations importantes en ce qui concerne la bathymétrie de certaines zones d'eaux peu profondes. Elles ont également permis à la GEBCO de produire des modèles bathymétriques plus généraux qui couvrent les océans de façon ininterrompue d'une côte à l'autre. A ce jour, 21 organisations ont fourni des données bathymétriques des eaux peu profondes. Un grand nombre de ces ensembles de données ont déjà été incorporés dans le quadrillage GEBCO_08 ;

4.3 Site web de la GEBCO

Depuis le mois de juillet 2008, le site web de la GEBCO a été tenu et mis à jour au British Oceanographic Data Centre pour la GEBCO. On peut y accéder par l'adresse suivante www.gebco.net. Le contenu de la page web a été mis à jour pour refléter la publication de nouveaux ensembles de données et/ou sur demande d'actualisation de contenu émanant de collaborateurs de la GEBCO. Les pages web « news and events » (www.gebco.net/about_us/news_and_events/) sont régulièrement mises à jour tout au long de l'année. Les utilisateurs peuvent être tenus informés de la publication de nouveaux items via l'alimentation RSS (Really Simple Syndication). Depuis la relance du site web en juillet 2008, plus de 569,000 pages web ont été consultées.

4.4 Nippon Foundation

Dans le but d'élargir la communauté GEBCO et d'encourager les jeunes scientifiques et hydrographes à participer à la cartographie des fonds océaniques, la GEBCO a entrepris de former une nouvelle génération de jeunes scientifiques et hydrographes dans le domaine de la cartographie océanique par le biais d'une bourse de la Nippon Foundation. Ce programme a débuté en 2004. Entre 2007 et 2011, le programme qui a été géré par l'Université du New Hampshire (USA), a formé 30 boursiers de la Nippon Foundation provenant de 19 pays. Les boursiers de la Nippon Foundation ont activement participé aux réunions annuelles du GGC et du TSCOM à Tokyo (2008), Brest (2009) et Lima (2010) au TSCOM, à New York (2007) et au SCUFN, à Jeju Island (2008) et à Brest (2009). Deux anciens boursiers d'Argentine et du Pakistan ont été élus membres du SCUFN. Récemment, la Nippon Foundation a offert des fonds supplémentaires pour soutenir la participation actuelle des boursiers de la Nippon Foundation aux activités qui développent et améliorent les réseaux personnels en matière d'affaires océaniques, tels que les travaux régionaux en matière de cartographie de la GEBCO. Les zones actuellement mises en évidence sont l'océan Indien, le Pacifique sud est, l'Arctique et l'océan austral. Il est prévu que les boursiers de la Nippon Foundation/GEBCO participeront régulièrement aux travaux des Commissions hydrographique régionales de l'OHI.

4.5 Index des noms des formes du relief sous-marin

Le sous-comité de la GEBCO sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN) a traité 332 soumissions et approuvé 236 n o m s d e f o r m e s du relief sous-marin au cours de la période. Le centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (OHI DCDB) a achevé la première partie d'un projet exhaustif d'examen, de mise à jour, de correction et de transfert de l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO vers une base de données géospatiales. Cette contribution représente une grande avancée pour la GEBCO, car l'Index sera bientôt mis à disposition du public en tant que service web du site web de la GEBCO dans des formats compatibles avec les systèmes SIG multiples.

4.6 Amélioration de la technologie en matière de cartographie océanique

Le sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM) a tenu un atelier, à Boulder, Colorado, USA, pour élaborer un modèle de flux homogène de données numériques depuis les fournisseurs de données jusqu'au produit GEBCO. Quatorze membres de la communauté GEBCO ont participé à l'atelier sur le flux de données GEBCO. Le but de l'atelier est d'élaborer un plan qui permette aux données, aux quadrillages, aux produits de circuler d'une manière prédéfinie au sein de la communauté GEBCO, etc. pour être intégré dans le produit GEBCO compilé. Après deux jours et demi, un modèle de flux de données GEBCO a été formulé et approuvé.

Le TSCOM a également organisé des symposiums très suivis pour la Journée de la Science à chaque réunion annuelle de la GEBCO.

4.7 Relance de la cartographie régionale

La GEBCO a pris des mesures pour relancer les efforts en matière de cartographie régionale de la COI en proposant de créer un nouveau sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM). Le mandat du SCRUM a été approuvé par le GGC. Il est actuellement demandé à l'OHI et à la COI d'approuver ce nouveau comité.

Depuis 2007, la production de la carte bathymétrique internationale de l'océan austral (IBCSO) est un des principaux projets des travaux de cartographie régionale de la GEBCO. Il a été, à l'origine, instauré par la COI et le SCAR aux fins d'établir une base de données géographiques complète destinée aux applications scientifiques ainsi qu'à la production d'un nouveau programme de cartes nautiques dans les zones du Traité sur l'Antarctique (CHA)(au sud de 60°S). Pour cette raison, le Comité de rédaction de l'IBCSO et la Commission hydrographique sur l'Antarctique de l'OHI (CHA) pratiquent une étroite coopération incluant l'échange de données et d'informations.

Les objectifs de la carte bathymétrique internationale de l'océan arctique (IBCAO) et de l'IBCSO sont de compiler les présentations bathymétriques de ces deux régions les plus récentes. Les experts principaux qui dirigent la cartographie bathymétrique dans les eaux arctiques et antarctiques de l'IBCAO et de l'IBCSO ont organisé une réunion de la cartographie du fond marin arctique-antarctique à l'Université de Stockholm en mai 2011. La réunion avait pour but de coordonner les activités de cartographie, d'améliorer l'IBCAO et l'IBCSO, de discuter des usages et des exigences techniques des compilations bathymétriques régionales et d'aborder le partage et la reconnaissance des données.

Un atelier de la GEBCO s'est tenu au *Centro de Investigaciones Oceanográficas e Hidrográficas* à Cartagène, Colombie en novembre 2011 et 12 membres de l'IBCSO y ont participé. Le groupe sur la *Carta Batimétrica Internacional del Pacífico Sur Oriental* (IBCSEP) a beaucoup apprécié l'atelier, qui présentait la manière dont la GEBCO fonctionnait et dont les contributeurs à la GEBCO travaillaient avec les données numériques, y compris en matière de compilation des données, de quadrillages et de publications quadrillées.

4.8 Distribution des ensembles de données bathymétriques et de produits de la GEBCO

A. Téléchargement des ensembles de données bathymétriques quadrillés de la GEBCO

Quadrillage GEBCO_08

Téléchargement des ensembles de données bathymétriques quadrillés de la GEBCO Depuis le 1er septembre 2010

- Quadrillage global complet: 1,817
- Sous-régions du quadrillage global sélectionnées par l'utilisateur: 3,795

Depuis la publication, 29 janvier 2009

- Ensemble complet de données globales: 3,939
- Sous-régions du quadrillage global sélectionnées par l'utilisateur: 7,823

Identifiant source du quadrillage GEBCO_08

Depuis le 1er septembre 2010

- Quadrillage global complet: 825
- Sous-régions du quadrillage global sélectionnées par l'utilisateur: 846

Depuis la publication, 27 novembre 2009

- Quadrillage global complet: 1,210
- Sous-régions du quadrillage global sélectionnées par l'utilisateur: 1,150

Quadrillage à l'échelle d'une minute de la GEBCO

Depuis le 1^{er} septembre 2010

- Quadrillage global complet : 997
- Sous-régions du quadrillage global sélectionnées par l'utilisateur: 1,308

Depuis le 1^{er} janvier 2009

- Ensemble de données global: 3,041
- Sous-régions du quadrillage sélectionnées par l'utilisateur: 3,100

B. Téléchargement Internet des logiciels de visualisation pour l'affichage et l'accès aux données des quadrillages GEBCO

- Nombre total de téléchargements depuis janvier 2009: 7,079
- Nombre total de téléchargements depuis septembre 2010: 3,227

C. Diffusion de l'Atlas numérique de la GEBCO (GDA)

- Depuis le 1^{er} septembre 2010, 97 exemplaires du GDA ont été distribués. Ce chiffre inclut les exemplaires vendus aux compagnies commerciales et les exemplaires remis à titre gracieux par exemple aux participants aux cours de formation.
- Depuis sa publication en 2003, 1,624 exemplaires du GDA ont été distribués.

5. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence h.i.:

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

RAPPORT DU CENTRE DE DONNEES DE L'OHI POUR LA BATHYMETRIE NUMERIQUE (DCDB)

Par le directeur du centre, Mme. Lisa TAYLOR, NOAA, USA

I. Historique

Le centre de données de l'Organisation hydrographique internationale pour la bathymétrie numérique (IHO DCDB) hébergé au National Geophysical Data Center (NGDC) des Etats-Unis a été officiellement créé en 1990. Le DCDB de l'OHI exploite et tient à jour une banque de données numériques mondiale pour les Etats membres de l'OHI. Depuis ses débuts, le DCDB de l'OHI a beaucoup œuvré à devenir le point de convergence des services de données bathymétriques numériques pour les Etats membres de l'OHI.

Au cours de la période couverte par le rapport de janvier 2007 à décembre 2011, les nombreuses réalisations du DCDB de l'OHI comprennent :

- les réponses aux nombreuses demandes de données émanant des Etats membres de l'OHI
- l'augmentation des données bathymétriques internationales détenues
- l'amélioration de la gestion et de l'accès aux données
- le développement des modèles d'élévation numériques - de côtiers à globaux - pour soutenir la modélisation, les prévisions et les avertissements en cas d'inondations provoquées par les tsunamis
- le suivi d'une révision approfondie de l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO
- le commencement du passage à la norme ISO pour les métadonnées
- l'hébergement des sessions de formation sur le développement des modèles d'élévation numériques (DEM) et de gestion des données pour les étudiants de la Nippon Foundation/GEBCO.

II. Gestion et accès des données

Au cours des cinq dernières années, le DCDB de l'OHI a répondu à plus de 540 demandes de données ou d'informations provenant d'organisations réparties dans 37 Etats membres de l'OHI, et plusieurs Etats non membres.

Amélioration des services cartographiques:

Le DCDB de l'OHI a développé un nouvel ensemble de lecteurs de cartes qui utilise ArcGIS Server pour afficher les données provenant de bases de données multiples. Les services cartographiques peuvent être utilisés par de nombreux clients via des protocoles standard, qui rendent les données plus facilement accessibles aux divers utilisateurs. Un nouveau lecteur permet aux utilisateurs d'avoir accès aux données multifaisceaux, aux données géophysiques en route, et aux modèles d'élévation numériques bathymétriques/topographiques (DEM), ainsi qu'aux points de sonde archivés au DCDB de l'OHI, et aux métadonnées d'une page web non archivées au DCDB de l'OHI.

Le lecteur comprend une projection Mercator globale et une projection polaire pour les données qui avoisinent les pôles, et il permet un panoramique continu à travers l'antiméridien.

Accès aux métadonnées:

Le DCDB de l'OHI améliore la découverte des métadonnées en utilisant le logiciel ESRI GeoPortal Server avec les normes ISO pour les métadonnées.

Nouvelles applications web et nouveaux outils pour l'utilisateur

- De nouvelles applications web sont en cours de développement pour permettre l'utilisation de cadres modernes tels que Groovy & Grails, qui fournissent plus de fonctionnalités de recherche, de visualisation, de filtrage, et de récupération des données répondant à des critères spécifiques.
- Le GEODAS [Grid Translator](#) traduit maintenant des bases de données bathymétriques quadrillées en différents formats qui utilisent diverses options à paramètres quadrillés. Les utilisateurs peuvent créer et télécharger à la demande des quadrillages d'ETOPO1, du modèle de relief côtier des E.U. et de l'ensemble de données bathymétriques des Grands Lacs des USA.

Gestion de la base de donnée:

Le DCDB de l'OHI a transféré ses bases de données monofaisceaux, multifaisceaux, hydrographiques et à balayage latéral vers un système de gestion de base de données spatiale relationnel Oracle pour maintenir la cohérence des données et pour accroître la qualité et les facilités de recherche globales des données. Ce transfert a conduit au développement d'un format alternatif délimité par tabulation, [MGD77T](#), qui pallie certaines limites des enregistrements MGD77 à longueur fixe. Le DCDB de l'OHI fournit maintenant les données dans les deux formats MGD77 et MGD77T.

III. Accroissement des données bathymétriques internationales détenues

Au cours de la période couverte par le rapport, le DCDB de l'OHI a reçu des données bathymétriques monofaisceau et multifaisceaux en provenance d'Australie, du Brésil, du Canada, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, de la Corée et de la Nouvelle-Zélande:

- Base de données bathymétriques en route:
Ajout de plus de 11 millions de sondes bathymétriques de 262 campagnes hydrographiques pour un total de plus de 54 millions de sondes bathymétriques de 4 884 campagnes hydrographiques (7.5 million de sondes bathymétriques de 226 campagnes hydrographiques proviennent des Etats membres de l'OHI autres que les USA.
- Base de données bathymétriques multifaisceaux:
Ajout de 742 campagnes pour un total de 6.0 téraoctets de fichiers de données provenant de 1,761 campagnes.
- Base de données hydrographiques du National Ocean Service:
Augmentation de plus de 63 téraoctets pour un total de plus de 73.53 téraoctets de données provenant de levés hydrographiques.

IV. Développement des modèles d'élévation numérique

Au cours de la période couverte par le rapport, le DCDB de l'OHI a construit 90 modèles d'élévation numériques couvrant Puerto Rico dans son ensemble et des portions des côtes étasuniennes orientales, occidentales, du golfe, d'Hawaï et de l'Alaska, ainsi que plusieurs îles du Pacifique pour appuyer les travaux de modélisation et de prévision des tsunamis et des ondes de tempête. Les utilisateurs peuvent visualiser les modèles d'élévation numériques et les télécharger une fois complétés avec les métadonnées et la documentation correspondantes à :

<http://www.ngdc.noaa.gov/mgg/coastal/coastal.html>.

Les modèles d'élévation numériques sont utiles pour le processus de modélisation des côtes, la gestion de l'écosystème et la recherche sur l'habitat, la planification côtière et spatiale maritime, et l'atténuation des risques et la préparation des populations.

V. Examen de l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO

Le DCDB de l'OHI a achevé la première partie du Projet d'amélioration de l'Index de la GEBCO par l'examen et la mise à jour exhaustive de l'Index des noms des formes du relief sous-marin de la GEBCO (SCUFN24-07.2A). Dans l'attente de ressources additionnelles, la Partie II de ce projet comprendra la correction et l'amélioration géométriques des formes et la mise à disposition de l'Index en tant que service web accessible *via* une interface en ligne. L'achèvement de ce projet est crucial pour que l'Index puisse être disponible pour tous les Etats membres de l'OHI et utilisé de façon cohérente dans les systèmes SIG et les autres applications telles que Google Earth.

VI. Accueil d'étudiants de la Nippon Foundation/ GEBCO

A compter de 2008, le DCDB de l'OHI a accueilli des sessions de formation de deux à quatre semaines sur le développement des modèles d'élévation numériques et la gestion des données dans le cadre du Projet de formation. Nippon Foundation/GEBCO. L'université du New Hampshire abrite le projet, qui vise à former à la cartographie des océans des experts maritimes venus du monde entier. Les étudiants issus d'organisations allant du Département hydrographique de la Marine royale thaïlandaise, de l'Agence nationale des ressources aquatiques du Sri Lanka et du Service hydrographique japonais ont appris au côté du personnel du DCDB de l'OHI la gestion des données hydrographiques/bathymétriques, le développement des métadonnées et le développement des modèles d'élévation numériques côtiers et d'autres produits bathymétriques dérivés. Le DCDB de l'OHI a accepté de soutenir le Programme NIPPON Foundation/GEBCO en offrant ces sessions de formation au titre de partie intégrante du programme.

VII. Conclusion

Le DCDB de l'OHI joue un rôle essentiel en facilitant l'accès des Etats membres aux données bathymétriques mondiales entièrement représentées et archivées. Avec un soutien suffisant, le DCDB de l'OHI continuera à améliorer ses pratiques en matière de services utilisateur et de gestion de bases de données ainsi que ses partenariats avec les organisations internationales dans le but d'accroître ses fonds de données.

VIII. Propositions pour adoption par la XVIII^{ème} Conférence H.I.

La Conférence est invitée à prendre bonne note du rapport.

**Addendum 1 au
PROGRAMME DE TRAVAIL No. 3
COORDINATION ET SOUTIEN INTER-REGIONAL**

**RAPPORT DE L'IRCC SUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA PUBLICATION C-55 DE L'OHI, ETAT DES LEVES
HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE
MARINE DANS LE MONDE**

RAPPORT DE L'IRCC SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PUBLICATION C-55 DE L'OHI, ETAT DES LEVES HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE MARINE DANS LE MONDE

Final - 10 mars 2012

1. Contexte

Lors de sa troisième réunion (IRCC3), le comité IRCC avait agréé l'action 09 - « Tenir une réunion pour concevoir un cadre de développement de la C-55 » suite à un document soumis à l'examen du comité par la commission hydrographique de la mer Baltique (CHMB). Le document (joint à IRCC-03.1F) était intitulé « L'approche de la Commission hydrographique de la mer Baltique pour la coordination des levés hydrographique de la mer Baltique et l'affichage de l'état des levés ».

Les membres de l'IRCC admirent que l'extension mondiale d'une telle base de données améliorerait la publication C-55 actuelle et le service hydrographique britannique (UKHO) fut chargé d'organiser une réunion de représentants des CBSC, CHZMR, CHAIA, CHAtO, CHMMN, CHMAC, CHOIS, CHPSO et CHMB et de rendre compte au président de l'IRCC pour le 31 juillet 2011.

Le président du CBSC estima qu'il serait utile de développer certains thèmes avant d'organiser une réunion, afin de stimuler la discussion. En conséquence, l'UKHO et le président du CBSC lancèrent une analyse préliminaire par correspondance avec une contribution significative du service hydrographique de l'agence des transports de Finlande.

En parallèle, le BHI avait soumis à la considération de la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI) la proposition PRO 6 sur l'état global des levés hydrographiques. Cette proposition invite la Conférence à *« charge(r) l'IRCC et le HSSC, en coopération avec le Comité de direction, de faire progresser toutes les actions qui seront requises afin d'améliorer la collecte, la qualité et la disponibilité des données hydrographiques dans le monde, de contrôler et de rectifier les insuffisances et les défauts éventuels, de coopérer avec d'autres organisations et parties prenantes internationales, selon que nécessaire et de tenir les Etats membres informés des progrès accomplis dans ce domaine. »*

Ce document rend compte des résultats des travaux préliminaires de l'IRCC, complétés par les éléments fournis par le comité de direction du BHI, et présente des recommandations sur la marche à suivre pour prise en compte par la 18^{ème} Conférence hydrographique internationale lorsqu'elle discutera la proposition PRO 6 et le programme de travail 2013-2017 de l'OHI.

L'IRCC est conscient que les informations contenues dans ce document sont incomplètes et que les questions abordées n'ont pas encore été analysées de manière approfondie. Ce document vise à favoriser un débat ouvert.

2. Analyse

2.1. *C-55 de l'OHI actuelle*

2.1.1. Conformément à la résolution 1/2010 de l'OHI, le but de la publication de l'OHI « Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde, C-55 » est de présenter un tableau clair de la couverture mondiale des levés et des cartes marines et de l'étendue des organisations assurant effectivement la diffusion en temps utile des informations relatives à la sécurité de la navigation. Le contenu des rapports figure maintenant dans une base de données accessible via le site internet de l'OHI

dont peuvent être extraits à tout moment des comptes rendus à jour. La base de données couvre les eaux de 90% des Etats côtiers du monde.

2.1.2. La 3^{ème} édition de la C-55 est une base de données accessible par Internet. Il est prévu qu'elle soit mise à jour par les services hydrographiques (SH) qui adressent leurs éléments de mise à jour au BHI par courriel ou par télécopie. Les produits sont différents comptes rendus et des rapports succincts issus de la base de données.

2.1.3. La C-55 contient des informations limitées et très générales sur les éléments suivants :

- état des levés hydrographiques (pourcentages pour deux gammes de profondeurs),
- état de la cartographie marine (pourcentages de couvertures INT, RNC et ENC pour trois gammes d'échelles),
- état des renseignements de sécurité maritime (information oui/non).

2.1.4. La C-55 actuelle présente des inconvénients et des faiblesses tels que :

- l'information est une information d'état de très haut niveau,
- le regroupement des données est inadapté à de nombreuses finalités (exemple : < 200m / > 200m),
- les procédures de mise à jour nécessitent l'intervention du personnel du BHI,
- les informations contenues dans la C-55 actuelle n'ont guère d'utilité directe pour les SH et donc certains SH ne sont pas motivés pour mettre à jour les informations les concernant,
- la publication ne couvre pas la totalité des zones utilisées pour la navigation, (par exemple les lacs intérieurs),
- elle ne gère pas toutes les données susceptibles d'être incluses (par exemple la périodicité des levés),
- elle n'est pas compatible avec les outils modernes de SIG et n'offre que des capacités limitées d'analyse spatiale.

2.2. Actions et propositions relatives au développement de la C-55 et d'autres services de métadonnées

2.2.1. La CHMB proposa à la réunion IRCC3 de mai 2011 la base de données des levés et des schémas d'entretien des levés de la mer Baltique comme exemple d'outil régional de présentation de l'état et de la planification des levés. La CHMB proposa aussi que la C-55 future soit étendue à d'autres informations que le seul état des levés, par exemple, l'état de la cartographie marine.

2.2.2. Le groupe de cartographie INT de la mer Baltique (BSICCWG) tint sa première réunion en juin 2011. A cette réunion, le BHI présenta un projet de solution pour l'établissement d'une base de données destinée à remplacer la partie B de la publication S-11 actuelle : « catalogue des cartes INT ». Pendant cette démonstration, quelques problèmes d'intégrité des données furent identifiés. Le BSICCWG salua la démonstration, entérina les plans de développement ultérieurs et se porta candidat pour utiliser le schéma

INT de la mer Baltique comme zone pilote de la nouvelle base de données. Cependant, aucune action en ce sens n'a été entreprise depuis juin 2011.

2.2.3. Au moins deux documents relatifs aux métadonnées furent soumis à la première réunion du GT WEND en octobre 2011. Dans le document *WEND-WG1-03*, le BHI présentait quelques options pour présenter et diffuser les métadonnées d'ENC. La réunion approuva le document dans ses principes tout en manifestant quelques inquiétudes à propos des ressources nécessaires et de la charge d'entretien et de tenue à jour. Dans le document *WEND-WG-10* (Chapitre métadonnées), la CHMB réitérait ses propositions pour le développement de la C-55 présentées à IRCC3.

2.2.4. La commission hydrographique de l'Antarctique (CHA) organisa sa 11^{ème} réunion en octobre 2011. Le BHI y présenta une démonstration du SIG pour l'Antarctique développé à la demande de la CHA (cf. HCA11-07.4B). Le SIG s'appuie sur une base de métadonnées compatible avec la S-100 et sur un serveur de cartes Web ; il traite plusieurs types de métadonnées qui peuvent être consultées et visualisées avec le navigateur Google Earth. La solution est destinée à être utilisable à l'échelle mondiale, idéalement sous la responsabilité de chaque commission hydrographique régionale (CHR).

2.2.5. La CHMB a entrepris de mettre à jour les limites et les noms des sous-zones de la mer Baltique pour le chapitre 2 « Mer Baltique » de la S-23. Dans ce cadre, il est apparu que le format actuel de la S-23 (édition 1953) est démodé et ne répond pas efficacement aux besoins numériques modernes. Des propositions ont été faites pour améliorer le format, par exemple pour enregistrer les limites comme objets géométriques. En outre, la S-23 peut être considérée comme une source de métadonnées à inclure dans la future base de données C-55. On ne sait pas dans quelle mesure la S-23 sera utilisée sous forme imprimée²⁶ si les informations sont accessibles sous forme numérique dans une base de données. Le cas échéant, la version papier pourra être imprimée à partir de la base de données.

2.2.6. Lors de la réunion du groupe de travail de la CHMN sur les levés successifs des 28 et 29 novembre 2011 (avec la participation d'un représentant du groupe de travail de la CHMB sur l'entretien des levés) le cadre de la C-55 donna lieu à discussions. Les discussions portèrent principalement sur les questions relatives à la présentation de l'état des levés. Il fut noté qu'il peut y avoir des capacités différentes dans différentes régions. Les solutions devraient rester assez simples. Il y a déjà des possibilités d'échange, par exemple des fichiers de formes. Le groupe de travail de l'OHI sur la qualité des données devrait être impliqué. Les modèles de données devraient être harmonisés et les séries de données doublons devraient être évitées.

2.2.7. Lors de la réunion du groupe de travail CSPCWG du comité HSSC (29 novembre - 2 décembre 2011) les démonstrations et les plans du SIG antarctique et la base de données S-11 furent présentés et bien accueillis par la réunion.

2.2.8. Au titre de la tâche 1.2.3 du programme de travail 2012 de l'OHI (Publications de l'OHI - production, révision) le BHI est en train de développer une capacité semi-automatique d'entretien d'un certain nombre de publications de l'OHI. Parallèlement au développement du SIG antarctique / régional, le BHI travaille sur une base de données « pays ». Cette base de données comprendra d'abord tous les détails pertinents sur les Etats qui sont des références utiles pour l'OHI et le BHI. Ainsi, par exemple, toutes les informations actuellement rassemblées dans la publication P-5 de l'OHI (annuaire) seront accessibles dans cette base de données et il est envisagé que l'annuaire soit produit directement à partir de la base de données. Ceci est similaire à la manière dont la publication S-62 de l'OHI (*Codes des producteurs d'ENC*) est déjà entretenue

²⁶ Sous réserve des orientations relatives à l'avenir de cette publication traitées par ailleurs. Seuls les aspects « contenant » sont considérés ici.

et produite. *Le SIG pour l'Antarctique* devrait être disponible fin 2012 et une version mondiale un an plus tard. La base de données « pays » devrait être disponible vers la fin 2012. Il est prévu que les informations des deux bases de données seront liées et accessibles de manière à pouvoir satisfaire les besoins actuels de la C-55 via un environnement de données numériques. Cela inclura la possibilité d'importer et d'exporter les données pour les manipuler avec des outils de SIG en tant que de besoin et un accès en entrée/sortie via un portail de données.

2.2.9. En résumé des questions présentées dans les paragraphes précédents, on retiendra que l'OHI dispose de plusieurs types de métadonnées. Quelques séries sont déjà sous forme numérique mais plusieurs d'entre elles sont encore en format texte dans des documents papier. Un échantillon est présenté dans le tableau ci-dessous.

Jeu de données	Métadonnées	Format	Commentaires
C-55	Etat des levés hydrographiques, de la cartographie marine et des RSM	Base de données	- informations limitées - format pas très utilisable
S-11 Partie B	Catalogue des cartes INT	Document texte	- mise à jour laborieuse, - difficile à utiliser
BHI, RENC	Métadonnées d'ENC	numérique	- fonctions natives des RENC
S-23	Limites et noms des mers	Document texte	- format démodé, - difficile à utiliser
SH	Catalogues de cartes	Documents textes (?)	- catalogues nationaux de cartes - listes de cartes de secours
CHMB	Métadonnées d'entretien des levés	Base de données	- objectif de couvrir toute la mer Baltique - accessible par Internet
Autres	Marégraphes, formes du relief sous-marin, etc.		

Les développements en cours au BHI devraient fournir les outils de gestion et de visualisation de ces métadonnées et devraient constituer la base d'un projet unique de service de métadonnées de l'OHI fondé sur une base de données et incluant des spécifications harmonisées (à convenir par les Etats-membres de l'OHI), le développement ainsi que le concept d'opérations et de maintenance de la base de données (assurant l'interopérabilité et la soutenabilité à long terme), les interfaces avec d'autres initiatives (par exemple Inspire, etc.).

2.2.10. Les avantages d'un serveur de métadonnées de l'OHI fondé sur une base de données sont assez évidents et dépassent largement la simple reproduction des publications actuelles. Quelques-uns sont listés ci-dessous :

- accroît l'intégrité et la qualité des métadonnées (contrôles d'intégrité de la base de données).
- permet de peupler, consulter, télécharger et mettre à jour les métadonnées plus facilement.

- réduit la charge de travail du personnel du BHI (lorsque la mise à jour est assurée par les SH ou les CHR).
- peut remplacer des publications imprimées actuelles de l'OHI (par exemple P-5, S-11 Partie B, S-23, S-62). Celles-ci pourront être imprimées directement à partir de la base de données si nécessaire.
- modernise la gestion des métadonnées de l'OHI.
- prend en charge les applications et analyses de SIG modernes.
- contribue au développement des capacités de l'OHI.
- les SH sont probablement plus enclins à saisir et mettre à jour leurs informations si le service leur apporte des avantages directs.

2.2.11. Les aspects technologiques du développement d'un service de métadonnées de l'OHI semblent convenablement maîtrisés grâce aux développements en cours au BHI. Cependant, la création de bases de données numériques, tout en offrant une bien meilleure efficacité, ne surmontera pas le point faible majeur que constitue l'absence de données pertinentes et fiables. Comment faire en sorte que les informations appropriées puissent être collectées et entretenues dans la durée sur le plan mondial est probablement l'aspect le plus critique.

3. Marche à suivre

3.1 Sur la base des considérations précédentes, une tâche relative à l'amélioration de la C-55 a été proposée dans le projet de programme de travail 2013-2017 de l'OHI sous la conduite du BHI (cf. CONF.18/REP/01, tâche 3.4.3 : améliorer la publication C-55).

3.2. Comme première étape, il est recommandé de développer un cadre pour un service de métadonnées de l'OHI, regroupant toutes les actions en cours et toutes les métadonnées, pas seulement celles incluses dans la C-55. Il est important d'élaborer des spécifications générales pour toutes les métadonnées même si certaines parties sont déployées lors de phases ultérieures.

3.3. Le cadre d'ensemble devrait être défini au moins au niveau des principes sans attendre d'affiner les détails afin que les différentes parties puissent être développées par phases successives mais de manière harmonisée pour éviter toute discordance entre elles.

3.4. Un plan de travail doit être établi pour élaborer le cadre.

3.5. Les éléments suivants doivent être pris en compte et inclus dans le plan de travail pour le développement du cadre :

- clarifier l'utilisation prévue (par exemple: pour le développement des capacités, pour la planification et la priorisation des levés, etc.) et les utilisateurs (par exemple: BHI, SH, OMI, autres organisations) des métadonnées,
- identifier quelles sont les publications de l'OHI qui pourraient bénéficier d'un service à base de métadonnées,

- définir le contenu des métadonnées (par exemple : dimension temporelle, informations additionnelles comme les plans de levés, etc.),
- définir la manière dont les métadonnées seront organisées et groupées (par exemple pour la sécurité de la navigation / pour d'autres besoins),
- spécifier le modèle de données commun aux jeux de métadonnées conformément à la S-100 et aux standards SIG appropriés,
- spécifier le mode opératoire de la base de métadonnées (par exemple: fréquence de mise à jour ; mise à jour en ligne par les seuls opérateurs autorisés, consultation ouverte à tous ; interopérabilité avec d'autres systèmes),
- évaluer les développements techniques en cours,
- évaluer les ressources techniques et autres nécessaires au niveau du BHI, des CHR, des ICCWG et des SH, en prenant en considération l'impact sur l'entretien des publications actuelles de l'OHI et la possibilité de recourir à la sous-traitance externe,
- identifier et instruire les difficultés d'obtention et d'entretien de données à jour, fiables et pertinentes, à la fois au niveau national et au niveau régional,
- proposer des options pour traiter le cas des pays qui ne sont pas en mesure de télécharger et/ou tenir à jour leurs informations dans la base de données,
- analyser les impacts,
- examiner les aspects financiers.

3.6. De nombreux organes de l'OHI devraient être impliqués dans le travail de définition du cadre, par exemple le BHI, les CHR, l'IRCC, le HSSC, le DQWG et le DCDB. Un groupe de projet devrait être formé pour assister le BHI et assurer la coordination avec toutes les instances concernées.

3.7. L'IRCC recommande que :

- (i) le BHI mette à profit la 18^{ème} CHI pour informer les EM des progrès accomplis jusque là ;
- (ii) la Conférence considère les principes de développement d'un service de métadonnées de l'OHI lors de l'examen de la PRO 6 et du programme de travail 2013-2017 de l'OHI ;
- (iii) le BHI organise en marge une réunion consacrée à l'examen plus détaillé du plan de travail et de l'organisation du projet, si les principes en sont acceptés par la Conférence.

FINANCES

TCRRQTV'HP CPEKGT
RTGNKO HP CKTG'FG'N)QJ K
2007-2011

RAPPORT FINANCIER PRELIMINAIRE DE L'OHI 2007-2011

Présenté par le Comité de direction du BHI

1. INTRODUCTION

1.1 Préparation du rapport

Le présent rapport sur l'administration des finances de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011 a été préparé par le Comité de direction du BHI afin d'être examiné par la Commission des finances (CF) en vue d'être approuvé par la Conférence HI conformément à l'article 12(a)(i) du Règlement général de l'OHI.

1.2 Vérification des comptes

Les comptes annuels du Bureau ont été vérifiés par le Cabinet Morel, Commissaire aux comptes nommé par la XVII^{ème} Conférence hydrographique internationale (CHI). Chacun de ses rapports annuels a été joint à chaque Rapport annuel – Partie 2 Finances de l'OHI qui est envoyé aux Etats membres, pour approbation.

1.3 Devises – Banques

Conformément à l'article 2(a) du Règlement financier de l'OHI, l'Euro a été retenu comme unité de compte de l'Organisation à compter du 1^{er} janvier 2002. Le Bureau utilise les services bancaires de la HSBC et de la CMB à Monaco, pour ses besoins financiers et bancaires.

1.4 Etats financiers annuels

Les états financiers annuels ont été adressés aux membres de la Commission des finances pour commentaires. Après examen et mesures lorsque nécessaire, ces commentaires ont été inclus dans le Rapport annuel – Partie 2 Finances, pour approbation ultérieure, par les Etats membres.

1.5 Rapport financier mensuel

Le Comité de direction surveille très étroitement la situation financière de l'Organisation par le biais des rapports financiers mensuels, en prenant toutes les mesures appropriées qui seraient jugées nécessaires.

1.5 Réunions du Comité restreint de la Commission des finances

Conformément à l'Article 14 du Règlement général de l'OHI, le président et le vice-président de la Commission des finances se sont réunis avec le Comité de direction deux fois par an afin d'examiner la progression budgétaire et les questions financières pertinentes qui concernent l'Organisation. Les rapports de ces réunions ont été communiqués aux Etats membres.

1.6 Suivi mensuel des finances par le Comité de direction

La section Finances du BHI prépare et soumet au Comité de direction un document de reporting financier mensuel qui fournit des informations détaillées sur l'état des recettes et des dépenses ainsi que des renseignements sur les avoirs financiers. Le Comité de direction examine le rapport sur la situation des finances de l'Organisation, suit sa progression et prend les mesures nécessaires, le cas échéant.

2. REVENUS 2007-2011 – TABLEAU 1

2.1 Contributions

2.1.1 Nombre de parts

Les prévisions budgétaires de la période quinquennale 2007-2012 ont été préparées pour la XVIIème CHI à partir du nombre de parts calculé à l'aide des chiffres de tonnage communiqués par les Etats membres, conformément aux Articles 4, 5, 6(a) et 6(b) du Règlement financier de l'OHI. Au cours de la période quinquennale des ajustements mineurs ont été apportés au nombre de parts, en fonction de la modification des chiffres de tonnages communiqués par les Etats membres, conformément à l'article 6(d) du Règlement financier de l'OHI.

Ce nombre de parts qui était équivalent à 652 en 2007 a ensuite progressé à 683 en 2008, à 684 en 2009, à 682 en 2010 et à 683 en 2011. Le Qatar est devenu un nouvel Etat membre de l'Organisation en mai 2007 avec cinq parts, l'Irlande a adhéré à l'Organisation en juin 2007 avec trois parts et le Suriname a rejoint l'Organisation en 2008 avec deux parts.

2.1.2 Valeur de la part contributive

Il n'y a pas eu d'accroissement de la valeur de la part pour la période 2007-2011. La valeur de la part contributive est demeurée inchangée à 3 984,48 Euros, comme établi en 2005.

2.1.3 Suspension des avantages et prérogatives

En 1983, la République dominicaine et la République démocratique du Congo (ex Zaïre) ont été suspendues de leurs avantages et prérogatives étant donné qu'elles n'avaient pas réglé leurs contributions, conformément à l'Article XV de la Convention relative à l'OHI.

2.1.4 Règlement des contributions

Les règlements des contributions ont été généralement satisfaisants tout au long de la période quinquennale. La situation de l'encaissement des contributions a été communiquée dans la seconde partie (Finances) de chaque rapport annuel. De façon générale, il a été observé que durant la période couvrant les années 2007 à 2011, 60% du montant des contributions annuelles ont été réglés par la moitié des Etats membres avant fin avril de chaque année, tandis que le montant total reçu en fin d'année aura varié entre 87% (en 2010) et 95% (en 2009) avec une moyenne de 91,35% sur la période quinquennale.

2.2 Ventes des publications

Les recettes provenant des ventes de publications pour la période 2007-2011 équivalent à 7 141 Euros, ce qui est inférieur aux 28 500 Euros prévus. Ceci s'explique par la décision prise en 2009 de mettre la plupart des publications de l'OHI sur le site web de l'OHI et de rendre leur téléchargement gratuit.

2.3 Rémunération des comptes bancaires

Les produits financiers perçus durant la période quinquennale 2007-2011 ont atteint 340 876 Euros, soit près du double de ce qui était prévu par la XVIIème CHI (185 000 Euros). 85% des intérêts perçus (290 000 Euros) ont été reçus au cours de la période 2007-2009. A partir de 2009 les taux d'intérêt ont connu une forte baisse en raison de la crise financière mondiale.

2.4 Subvention pour la GEBCO

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco a généreusement continué à accorder une subvention annuelle en relation avec les dépenses du programme de la GEBCO, soit un total de 39 500 Euros, au cours des cinq dernières années. Depuis 2006, cette subvention annuelle est affectée au fonds dédié à la GEBCO créé à la suite de la Commémoration du centenaire de la GEBCO qui s'est déroulée à Monaco, en 2003, en présence de SAS le Prince ALBERT.

2.5 Imposition interne

Les directeurs et l'ensemble des membres du personnel permanent ont continué à supporter l'imposition interne mensuelle, qui s'élève à 10% du salaire brut de base.

2.6 Revenus exceptionnels

Les revenus exceptionnels sont principalement constitués d'une somme de 44 727 Euros qui résulte des intérêts décomptés sur les contributions non réglées, tel que prévu par l'article 13-c du Règlement financier de l'OHI.

2.7 Résumé des revenus

Le total des prévisions de revenus pour la période 2007-2011 a atteint 14 443 626 Euros, alors que le montant total des revenus perçus a été de 14 693 891 Euros. Ce faible accroissement s'explique essentiellement par l'accroissement du nombre de parts décrit précédemment.

3. DEPENSES 2007-2011, TABLEAU 2 NOTES EXPLICATIVES

3.1 Chapitre I – Dépenses de personnel

3.1.1 Salaires des Directeurs et de l'ensemble du personnel

Les salaires des directeurs et de l'ensemble du personnel ont augmenté conformément à l'évolution du niveau du coût de la vie, tel qu'indiqué par le Gouvernement de Monaco, et en fonction de la valeur du point d'indice qui est passé de 7,00471 Euros en janvier 2007 à 7,57737 Euros en décembre 2011. Cela représente un accroissement global d'approximativement 8,2 % sur la période quinquennale, soit une moyenne de 1,64% par an. Les promotions salariales du personnel ont été strictement conformes aux grilles des salaires contenues dans le Règlement du personnel.

Le nombre de membres du personnel est demeuré inchangé au cours de la période, soit 19 personnes incluant les directeurs. Un membre du personnel de Catégorie B est décédé en juillet 2010, un membre du personnel de Catégorie B a pris sa retraite en février 2010 et un membre du personnel de Catégorie A a pris sa retraite en mai 2011. Ces postes ont depuis lors tous été pourvus avec du personnel nouvellement recruté, comme annoncé aux Etats membres par lettres circulaires.

3.1.2 Gratification annuelle

Une gratification annuelle équivalant à un mois de salaire a continué d'être réglée au personnel de Catégorie B et C. Cette gratification n'est plus versée aux directeurs, aux membres du personnel de la Catégorie A et aux traducteurs depuis le 1^{er} juillet 2004, date à partir de laquelle leurs salaires ont suivi le système des Nations Unies. Cette gratification n'est pas génératrice de droits à retraite.

3.1.3 Versements aux fonds de retraite

Les régimes de retraite des directeurs et du personnel sont les suivants :

- Celui du personnel recruté avant le 31 août 1987 se trouve administré par le FRI (Fonds de retraite interne). Pour ces employés, l'Organisation règle une participation à hauteur de 15% du salaire de base, alors que l'employé y participe à hauteur de 7,5% de ce même salaire. Deux membres du personnel de Catégorie B dépendent de ce régime;
- Ceux des directeurs et des membres du personnel recruté après le 31 août 1987 sont administrés sous forme de plan de retraite personnalisés (PPP), auxquels l'Organisation règle une participation à hauteur de 15% du salaire de base et le bénéficiaire à raison d'un minimum de 5% de ce même salaire.

Par ailleurs, le Bureau continue de régler la cotisation à l'AMRR (*Association Monégasque des Retraites par Répartition*), qui est un régime de retraite complémentaire obligatoire en Principauté pour l'ensemble du personnel, à l'exception des directeurs.

3.1.4 Assurance accidents du travail du personnel

Le Bureau a continué la souscription de la police d'assurance couvrant le risque lié aux accidents du travail.

3.1.5 Allocations familiales

Les allocations familiales ont été réglées conformément aux prestations versées par la CCSS (*Caisse de Compensation et des Services Sociaux*) de Monaco aux employés bénéficiaires.

3.1.6 Allocations pour frais d'études

Un total de 64 000 Euros a été réglé à un directeur et à un membre du personnel de Catégorie A pour frais d'études, conformément au système des Nations Unies qui a été adopté lors de la XIVème CHI et qui est décrit dans le Règlement du personnel de l'OHI.

3.1.7 Frais médicaux

Le remboursement des frais médicaux dispensés aux directeurs et aux membres du personnel (aussi bien actifs qu'à certains retraités) est un poste coûteux, varié et de nature imprévisible. Le Bureau souscrit à une police d'assurance destinée à couvrir les risques médicaux importants, et les remboursements perçus de la compagnie d'assurance ont été mentionnés de façon séparée. L'examen des dépenses de personnel au Tableau 2 montre qu'en 2009 et 2010 les frais médicaux ont augmenté d'environ 50% à 60% par rapport aux années précédentes, et de 100% en 2011, en raison de l'hospitalisation et de traitements de longue durée de trois membres du personnel. En parallèle, le remboursement des frais médicaux de la compagnie d'assurance a augmenté d'environ 70% en 2009 et de 300% en 2010 par comparaison aux années précédentes. Ce contrat d'assurance comporte l'obligation de maintenir une police d'assurance complémentaire couvrant l'invalidité et le décès des personnes assurées.

3.1.8 Congés dans les foyers

Les directeurs et les membres du personnel de catégorie A recrutés sur une base internationale ont droit, pour eux et leur famille, à un congé dans leur foyer tous les 2 ans conformément à une décision de la XIIIème CHI. Ces congés ont été accordés conformément à l'article VI.4 du Règlement du personnel de l'OHI.

3.1.9 Formation

La formation du personnel s'est concentrée dans le domaine des cours de langue en Anglais/Français et en Espagnol, dans le domaine de l'utilisation de logiciel comptable et d'applications graphiques. La formation a été destinée à des membres du personnel ayant besoin d'améliorer leurs compétences et expérience.

3.1.10 Résumé des dépenses de personnel

Le montant total des dépenses de personnel s'est élevé à 10 026 591 Euros, et il est à comparer au montant de 10 438 943 Euros.

Les dépenses sous ce chapitre représentent 81,76% du total des coûts de fonctionnement et devraient être considérées comme des dépenses « non élastiques » qui s'accroissent lentement au fil des ans, en raison de l'augmentation du coût de la vie et des services fournis.

3.2 Chapitre II – Dépenses de gestion courante

3.2.1 Entretien des locaux et équipements

Le niveau des dépenses au titre des contrats d'entretien et des équipements informatiques est resté stable tout au long de la période quinquennale.

3.2.2 Papeterie/Fourniture de bureau

Les dépenses destinées à couvrir les besoins sous ce poste budgétaire sont restées stables et conformes aux attentes.

3.3.3 Dépenses de télécommunications

Les dépenses relatives aux coûts de tous les moyens de télécommunications du Bureau sont restées stables au cours de la période quinquennale. Cela a été rendu possible par l'utilisation accrue du site Web de l'OHI permettant aux Etats membres de télécharger de nombreux documents, ainsi qu'à l'utilisation par le Bureau d'e-mails et d'autres moyens électroniques pour l'envoi des lettres circulaires et autres documents.

3.3.4 Missions de consultants

Durant la période quinquennale, environ 54 000 Euros ont été réglés pour des missions de consultants. Ce montant représente 22% du montant qui avait été approuvé par les Etats membres. Le fait que ce montant n'ait pas été utilisé intégralement s'explique essentiellement par l'existence de ressources limitées au BHI ou au sein des organes de l'OHI pour spécifier, superviser et vérifier les travaux devant être effectués sous contrat, voire par la difficulté d'en préciser les besoins en termes contractuels et d'éléments livrables.

3.3.5 Relations publiques

Les fonds disponibles pour ce poste ont été utilisés pour couvrir les dépenses relatives aux réceptions et invitations, pour permettre d'accueillir des représentants officiels des Etats membres ou d'autres organisations au Bureau, ainsi que pour la célébration de la Journée mondiale de l'hydrographie.

3.3.6 Déplacements (Assistance technique et déplacement « longues distances »)

Les dépenses pour la période quinquennale au titre de ce poste budgétaire ont été maintenues, chaque année, dans les limites du budget. Dans le passé, les dépenses au titre de ce poste dépassaient le budget alloué. Les dépenses totales au cours de la période quinquennale 2007-2011 qui ont été de 1 137 561 Euros ont été inférieures (85%) au montant de 1 336 000 qui avait été approuvé par les Etats membres.

3.3.7 Publications

Ce poste couvre les coûts associés à la production de publications spécifiques. Bien qu'une partie des travaux soit effectuée en interne il existe des besoins spécifiques (comme les posters) qui nécessitent une production en externe.

Par consentement mutuel, un accord entre une société privée et l'OHI pour la publication de la Revue hydrographique internationale (RHI) a pris fin en janvier 2009. Avec l'approbation des Etats membres, le Bureau a commencé à publier la RHI essentiellement sous forme numérique. Un forfait est réglé à un nouvel éditeur sélectionné parmi les candidats proposés par les Etats membres.

3.3 Chapitre III – Dépenses d'équipement

Un total de 164 436 Euros a été dépensé dans la période pour l'acquisition d'équipements de bureau, de mobilier et de publications, représentant 46% du montant des 354 K€ approuvés par les Etats membres.

3.4 Total des dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses opérationnelles pour la période quinquennale s'élève à 12 262 307 Euros, soit 10% de moins que le budget approuvé pour 13 484 490 Euros.

3.5 Chapitre – Fonds

3.5.1 Fonds pour la GEBCO

Le fonds GEBCO a été créé en 2008 afin de couvrir différents besoins et exigences concernant les activités de la GEBCO. L'attribution de fonds provient essentiellement de la contribution volontaire du Gouvernement de Monaco.

3.5.2 Fonds d'impression

Le budget quinquennal avait prévu une allocation pour un montant total de 6 100 Euros à ajouter au fonds d'impression. Ce fonds est utilisé afin de permettre l'achat de nouveaux photocopieurs, imprimantes et autres équipements d'impression dont le BHI a besoin, laissant un solde de 73 792 Euros disponibles dans ce fonds.

3.5.3 Fonds de rénovation

Le budget quinquennal avait prévu une allocation totale de 18 500 Euros à ajouter au fonds de rénovation et 76 500 Euros ont été transférés de l'excédent budgétaire. Ce fonds est utilisé, le cas échéant, à l'appui des différents travaux qui doivent être exécutés dans les locaux du Bureau, laissant un solde de 92 466 Euros disponibles dans ce fonds à la fin de la période quinquennale.

3.5.4 Fonds pour les Conférences HI

A la fin de l'année 2007, le fonds pour les Conférences HI disposait d'un solde de 131 000 Euros alors que le budget quinquennal prévoyait d'y ajouter 265 000 Euros sur la période ainsi que 250 000 Euros transférés de l'excédent budgétaire, afin de faire face aux dépenses occasionnées par la CHIE de 2009 et par la CHI de 2012. Pour la CHI de 2007 et la CHIE de 2009, un total de 267 500 Euros a été dépensé pour la planification et le déroulement de la conférence. A la fin de l'année 2011, un solde de 448 000 Euros reste disponible pour la planification et la tenue de la XVIIIème CHI et des Conférences ou Assemblées à venir.

3.5.5 Fonds pour le déménagement des directeurs et des AT

Le budget quinquennal avait prévu une dotation de 113 500 Euros à ajouter à ce fonds (à leur arrivée et à leur retour) des directeurs et des AT avec 281 000 Euros supplémentaires à transférer de l'excédent budgétaire. Ce fonds est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives aux frais de déménagement des directeurs et des AT (mobilier, titres de transport, etc.) ainsi que pour leurs familles à l'occasion de leur arrivée et de leur départ du Bureau. Un montant total de 76 000 Euros a été dépensé durant la période quinquennale et à la fin de l'année 2011, 405 000 Euros sont disponibles dans ce fonds.

3.5.6 Fonds pour le renforcement des capacités

Ce fonds a été créé à la fin de l'année 2004, dans le but de faire face aux besoins de l'Organisation en matière de renforcement des capacités. Au cours de la période quinquennale, ce fonds a reçu une allocation de 324 000 Euros en provenance du budget de l'OHI et 148 000 Euros supplémentaires ont été transférés à partir d'excédents budgétaires ; 529 227 Euros proviennent d'un généreux don de la République de Corée. Au cours de la période 2007-2011, 840 723 Euros ont été dépensés pour couvrir les différentes activités de l'Organisation en matière de renforcement des capacités. A la fin de l'année 2011, le fonds pour le renforcement des capacités disposait de 398 658 Euros.

3.6 Réserve de trésorerie opérationnelle

La réserve de trésorerie opérationnelle a été créée afin d'assurer la stabilité financière de l'Organisation et d'éviter toute difficulté de trésorerie. Le montant dont le BHI doit disposer au 31 décembre de chaque année ne doit pas être inférieur à trois douzièmes du montant total annuel des dépenses opérationnelles de l'Organisation, conformément à l'Article 17 du Règlement financier de l'OHI. A la fin de l'année 2011, le BHI dispose d'une trésorerie nette au titre de cette réserve de trésorerie opérationnelle, supérieure à ce montant minimal requis, qui représente 700 457 Euros.

3.7 Fonds de réserve d'urgence

Conformément aux dispositions de l'Article 18 du Règlement financier de l'OHI, le fonds de réserve d'urgence, dont le niveau ne peut être inférieur à un douzième du montant total annuel des dépenses opérationnelles de l'Organisation, est exclusivement dédié à couvrir des dépenses exceptionnelles. A la fin de l'année 2011, ce fonds de réserve d'urgence est évalué à 259 748 Euros et il reste disponible dans les comptes du BHI.

3.8 Fonds de retraite interne de l'OHI (FRI)

Depuis le 1^{er} janvier 2005 le Bureau règle les pensions aux retraités à partir du FRI. Huit retraités et deux membres du personnel relèvent de ce fonds. Au 31 décembre 2011 le montant du FRI s'élève à 3 015 346 Euros. Un montant de 110 000 Euros a été transféré au cours de la période quinquennale, à partir d'excédents budgétaires à l'appui du FRI.

3.9 Résumé des dépenses

Les dépenses totales, y compris les dépenses de fonctionnement et les dépenses réelles dans le fonds opérationnel ont atteint un total de 12 916 279 Euros pour la période quinquennale, ce qui est inférieur (8,7%) au budget total approuvé de 14 143 390 Euros pour la période. Durant cette période, des transferts de crédit limités ont été effectués entre les chapitres du budget, comme prévu à l'article 10 du Règlement financier de l'OHI, et des transferts supérieurs au transfert de 10% entre les chapitres n'ont pas été requis.

4. CONCLUSION

Au cours de la période quinquennale, le total des revenus a excédé chaque année le montant total des dépenses. Le Bureau s'est efforcé de contenir les coûts et a ainsi bénéficié chaque année d'excédents budgétaires qui ont été utilisés au soutien des divers fonds de l'Organisation, qu'il s'agisse de renforcer le niveau de la réserve de trésorerie opérationnelle, ou d'apporter un soutien au fonds de retraite interne. Il n'a pas été nécessaire d'augmenter la valeur de la part pendant la période quinquennale. Globalement, l'Organisation se trouve dans une situation financière satisfaisante.

Les éléments chiffrés relatifs aux revenus, aux dépenses, à l'impact sur les capitaux permanents, sur les dettes et engagements, ainsi que sur la situation du fonds de retraite interne sont présentés sur les tableaux joints.

RAPPORT QUINQUENNAL 2007-2011

TABLEAU 1

REVENUS 2007- 2011 (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
Nombre de parts de contribution	635,0	681,0	684,0	682,0	683,0
Nouveaux Etats membres	20,0	2,0			
Evolution des tonnages	26,0		1,0	-2,0	1,0
Valeur unitaire annuelle de la part de contribution	3 984,48	3 984,48	3 984,48	3 984,48	3 984,48
CONTRIBUTION DE L'ANNEE					
(a) Réglées	2 349 376	2 546 043	2 592 484	2 371 966	2 429 948
(b) Restant dues en fin d'année	260 459	175 356	132 900	345 449	291 451
	<u>2 609 835</u>	<u>2 721 399</u>	<u>2 725 384</u>	<u>2 717 415</u>	<u>2 721 400</u>
VENTE DE PUBLICATIONS	4 228	2 096	408	324	40
INTERETS SUR DISPONIBILITE	116 725	132 905	40 587	15 454	28 724
Subvention GEBCO du Gouvernement de Monaco	0	0	0	0	0
TAXE INTERNE	150 442	151 798	157 105	155 677	160 961
TOTAL Y COMPRIS LES CONTRIBUTIONS DUES	<u>2 881 230</u>	<u>3 008 198</u>	<u>2 923 484</u>	<u>2 888 870</u>	<u>2 911 124</u>
Budget annuel présenté	2 740 600	2 929 051	2 944 950	2 909 565	2 919 460
REVENUS EXTRAORDINNAIRES					
Intérêts sur contributions échues	18 412	12 561	2 119	10 330	1 305
Participations aux frais administratifs - Japon - CBC		7 928	6 895	7 607	3 980
Ajustement des taux - AMRR pour la Cat. A		2 355			
Droits d'auteur	466	290	189	21	45
	<u>2 900 108</u>	<u>3 031 332</u>	<u>2 932 687</u>	<u>2 906 828</u>	<u>2 916 455</u>

TABLEAU 2

DEPENSES 2007- 2011 (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
<u>I -DEPENSES DE PERSONNEL</u>					
a) Salaires - Comité de Direction	399 676	405 248	413 780	422 965	438 257
b) Salaires - Catégorie A	515 361	530 214	546 437	555 429	577 334
- Traducteurs	115 874	121 454	124 011	127 882	133 044
- Catégories B & C	392 001	404 871	418 842	402 013	423 701
- Heures Supplémentaires	9 009	5 410	2 635	4 889	4 765
c) Gratification annuelle	30 562	31 695	32 677	31 826	33 152
e) Côtisations aux régimes de retraite	295 038	303 225	311 931	312 924	325 606
f) Primes d'assurances sur salaires	13 502	14 150	14 373	14 058	11 965
Primes médicales au GAN	67 495	61 715	52 381	54 195	62 711
g) Allocations familiales	20 121	19 728	8 573	5 252	4 861
h) Allocation d'études	17 746	17 938	15 865	11 762	741
i) Décomptes maladie	64 530	56 530	89 404	97 792	121 347
Décomptes maladie - remboursement du GAN	-19 908	-18 108	-34 807	-86 511	-50 342
Allocations logement	0	0	0	0	0
j) Congés dans les foyers	13 550	7 464	6 954	6 652	8 612
l) Pensions du personnel	0	0	0	0	0
m) Dépenses diverses de personnel	752	136	4 687	14 977	25 185
n) Salaires - Personnel temporaire	0	0	0	0	0
k) Formation*	4 036	1 135	185	384	2 067
Totaux du Chapitre I	1 939 345	1 962 805	2 007 928	1 976 489	2 123 005
Budget approuvé pour le Chapitre I	1 976 000	2 038 500	2 084 791	2 137 132	2 202 520

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
II - DEPENSES OPERATIONNELLES					
a) Entretien des locaux	53 046	52 236	54 972	64 064	44 098
Assurance multi-risques	1 999	2 061	2 115	2 364	2 494
Maintenance d'équipements informatiques	32 741	29 726	29 053	32 398	48 401
b) Fournitures de bureau	10 435	6 644	8 735	6 931	8 954
c) Télécommunications	42 777	40 234	35 163	34 941	36 175
d) Déplacements locaux	3 797	2 252	2 335	2 593	2 719
e) Charges bancaires	6 272	3 883	4 539	5 469	4 493
f) Dépenses de consultant (hors audit externe)	16 124	6 424	17 800	7 105	7 000
g) Honoraires d'audit	3 900	3 900	4 900	4 400	4 400
h) Relations publiques	7 487	11 806	10 776	9 883	14 916
i) Dépenses opérationnelles diverses	1 005	894	596	511	1 118
j) Assistance technique	21 355	33 678	32 617	34 193	44 457
k) Déplacements officiels	180 529	190 037	180 436	231 225	189 034
l) GEBCO & Cartes bathymétriques Int.	6 956	0	0	0	0
m) Revue H.I.	11 230	7 561	11 009	10 000	10 000
o) Autres publications	12 059	3 869	1 075	3 482	1 440
Totaux du Chapitre II	411 712	395 205	396 121	449 559	419 699
Budget approuvé pour le Chapitre II	586 300	515 076	524 365	533 626	532 035
III - DEPENSES D'EQUIPEMENT					
a) Achats d'équipements informatiques	5 880	5 102	3 427	13 195	14 914
Achats de mobilier et autres équipements	4 362	4 766	398	10 560	6 477
Dépréciation des actifs immobilisés	26 614	23 561	17 004	8 801	10 387
b) Achats de publications & reliure	391	480	272	844	983
Totaux du Chapitre III	37 247	33 909	21 101	33 400	32 761
Budget approuvé pour le Chapitre III	74 200	74 200	69 224	69 248	67 273
Totaux des charges opérationnelles	2 388 304	2 391 919	2 425 150	2 459 448	2 575 464
Budget pour charges opérationnelles	2 636 500	2 627 776	2 678 380	2 740 006	2 801 828

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
IV - GEBCO			7 900	8 000	8 100
IV - DOTATION FONDS D'IMPRESSION	6 100	0	0	0	0
V - DOTATION FONDS DE RENOVATION	6 500	3 000	3 000	3 000	3 000
VI - DOTATION FONDS CONFERENCE H.I.	0	55 000	40 000	40 000	30 000
VII - DOT.FONDS DE DEMENAGEMENT DIR.	27 500	26 000	20 000	20 000	20 000
VIII - DOTATION FONDS CB	64 000	70 000	70 000	65 000	55 000
	2 492 404	2 545 919	2 566 050	2 595 448	2 691 564
Budget total annuel approuvé	2 740 600	2 789 576	2 819 280	2 876 006	2 917 928
PERTES ET DEPENSES EXCEPTIONNELLES					
Décès de M. Semlali				2 872	
TOTAL GENERAL	2 492 404	2 545 919	2 566 050	2 598 320	2 691 564

TABLEAU 3

IMPACT SUR LES CAPITAUX 2007- 2011 (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
Budget de dépenses totales approuvé	2 740 600	2 781 776	2 819 280	2 876 006	2 917 927
TOTAUX DES DEPENSES	-2 492 404	-2 545 919	-2 566 050	-2 598 320	-2 691 564
TOTAUX DES REVENUS	2 900 108	3 031 332	2 932 687	2 906 828	2 916 455
Excédent budgétaire annuel	407 704	485 413	366 637	308 508	224 890
<u>Opérations de change</u>					
Gains de change sur transactions	3 252	46 890	1 027	8 358	326
Pertes de change sur transactions	-4 168	-11 223	-2 751	-834	-14
Gains sur valorisation des avoirs financiers	0	3 940	771	3 605	9 854
Pertes sur valorisation des avoirs financiers	-28 327	-2 674	-2 325	0	
Résultat net sur opérations de change	378 461	522 346	363 359	319 637	235 056
<u>AUTRES OPERATIONS</u>					
Provision pour soutien du fonds de retraite		-28 772	-97 400	59 101	-53 651
Transfert à destination du Fonds de renforcement des capacités			-78 000	-70 000	
Transfert à destination du Fonds pour les Conférences		-100 000	-100 000		-50 000
Transfert à destination du Fonds de déménagement des directeurs et des AT		-17 000	-64 000	-150 000	-50 000
Transfert à destination du fonds de rénovation		-16 459	-40 000		
SOLDE NET (Revenus & dépenses confondus)	378 461	360 115	-16 041	158 738	81 405
FONDS DE ROULEMENT (En fin d'année)	2 156 708	2 512 606	2 491 430	2 645 016	2 727 840
FONDS DE RESERVE D'URGENCE	218 981	223 198	228 334	233 486	232 067
FINANCEMENT TOTAL (En fin d'année)	2 375 689	2 735 804	2 719 763	2 878 501	2 959 907
<u>Provision pour soutien du FRI</u>	0	165 000	40 000	50 000	20 000

TABLEAU 4

COMPARAISON DES BILANS(au 31 décembre 2007 - 2011)

I - AVOIRS (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
INVESTISSEMENT POUR LE FRI					
- Placements monétaires à court terme (FRI)	2 918 753	3 081 676	3 021 693	2 932 844	3 015 246
- Garantie de la part du BHI	165 699	37 752	114 843	27 102	97 927
- Placements monétaires à court terme (Plans de retraite externes)	279 015	321 568	476 695	420 491	564 909
- Quatrième trimestre à verser pour les plans externes	26 911				
	<u>3 390 379</u>	<u>3 440 996</u>	<u>3 613 231</u>	<u>3 380 437</u>	<u>3 678 083</u>
DEBITEURS DIVERS					
- Achats effectués à l'avance	12 531	6 230	9 097	803	1 994
- Factures clients à recevoir	7 696	6 544	5 624	25 811	26 091
- Avances au personnel	26 555	12 688	12 833	975	3 680
- Avances pour les plans de retraite externes	90 000				
- Intérêts à recevoir	17 746	25 549	2 834	5 772	2 951
- Demandes de remboursement de TVA	60 896	32 823	48 866	38 591	44 339
	215 423	83 835	79 255	71 952	79 055
CONTRIBUTIONS					
- Contributions de l'année	260 459	175 356	132 900	345 449	291 451
- Contributions des années précédentes	126 634	84 604	25 374	87 592	22 830
- Contributions des Etats membres suspendus	15 245	15 245	15 245	15 245	15 245
- Intérêts restant dus	15 103	12 128	4 607	14 937	2 958
	<u>417 440</u>	<u>287 333</u>	<u>178 126</u>	<u>463 223</u>	<u>332 484</u>
MOBILIER ET MATERIEL					
Valeur d'acquisition	321 945	189 750	187 926	207 122	213 140
Amortissements pratiqués	-283 858	-169 477	-174 360	-183 161	-193 547
BIBLIOTHEQUE	36 664	36 664	36 664	36 664	36 664
	74 751	56 937	50 230	60 626	56 257
DISPONIBILITES (Banques et caisses)					
- Comptes courants bancaires	156 280	358 404	536 509	473 445	297 980
- comptes de dépôt à terme	3 206 032	3 837 869	4 115 432	4 090 220	4 464 281
- Espèces en caisse	4 659	4 071	9 417	7 079	3 455
	<u>3 366 972</u>	<u>4 200 344</u>	<u>4 661 358</u>	<u>4 570 743</u>	<u>4 765 717</u>
TOTAL GENERAL (ACTIF)	<u><u>7 464 965</u></u>	<u><u>8 069 444</u></u>	<u><u>8 582 199</u></u>	<u><u>8 546 980</u></u>	<u><u>8 911 595</u></u>

II - ENGAGEMENTS (Euros)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
FONDS DE RETRAITE DU PERSONNEL					
Fonds de retraite interne	1 275 753	1 281 956	1 201 664	1 084 175	987 897
- Provision pour soutien au fonds de retraite	1 808 700	1 837 472	1 934 872	1 875 771	1 929 422
Evaluation actuarielle du FRI	3 084 453	3 119 428	3 136 536	2 959 946	2 917 319
- Plans de retraite externes	215 926	321 568	476 695	452 113	604 409
- Avance aux futurs retraités	90 000				
CREDITEURS DIVERS					
- Garantie à apporter au Fonds de retraite	165 699	37 752	114 843	27 102	97 927
- Plans de retraite NSM		34 116	35 169		29 309
- Provision pour créance	16 983	16 983	16 983	16 983	16 983
- Plans de retraite externes	26 911	28 316		0	0
- A.M.R.R (Régime de retraite complémentaire)	41 342	40 369	43 433	42 787	45 880
- Charges à payer (factures en instance...)	48 506	63 574	76 256	73 294	76 595
- Notes de frais et appointements	0	0	0	0	3 683
- Dépôts reçus pour la Conférence (stand)	0	10 578		0	19 510
- Crédoeurs divers	1 805	1 805	1 805	1 897	1 726
FONDS DEDIES POUR					
- L'Organisation de Conférences HI	131 386	277 726	333 811	373 811	448 042
- Le déménagement des directeurs et des AT	76 230	119 230	203 230	373 230	404 922
- Les conférences ABLOS	7 033	11 712	11 712	17 027	14 842
- La GEBCO	12 498	16 370	28 882	41 244	48 457
- Le renforcement des capacités	246 714	309 478	368 609	393 730	398 658
FONDS D'IMPRESSION	73 793	73 793	73 793	73 793	73 793
FONDS DE RENOVATION	24 007	43 466	86 466	89 466	92 466
FONDS POUR LA BIBLIOTHEQUE DE PRESENTATION	49 236	40 919	39 679	38 619	48 319
CONTRIBUTIONS RECUES EN AVANCE					
- Reçues en avance ou en excédent	776 752	766 456	814 533	693 436	607 226
	2 004 822	2 214 213	2 725 899	2 708 531	3 032 748

II - ENGAGEMENTS (Suite)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
CAPITAUX					
Fonds de réserve d'urgence	218 981	223 198	228 334	233 486	232 067
Réserves pour revalorisation					
- des avoirs financiers	0		0	0	0
- Immobilisations	46 092	46 092	0	0	
Provisions pour risques (FRI & Etats suspendus)	-1 825 683	-1 854 455	-1 951 855	-1 892 754	-1 946 405
Résultat net annuel	378 458	522 345	363 361	319 637	236 677
Fonds de roulement des Etats membres	3 557 841	3 798 623	4 079 924	4 218 133	4 439 189
Financement permanent	2 375 689	2 735 804	2 719 764	2 878 503	2 961 528
TOTAL GENERAL (PASSIF)	7 464 964	8 069 444	8 582 199	8 546 980	8 911 595
<u>Réserve de trésorerie pour continuer les opérations (Art 18 du Règlement financier)</u>					
Trésorerie du BHI sous déduction :	3 366 972	4 200 344	4 661 358	4 570 743	4 765 717
Des contributions reçues à l'avance	-776 752	-766 456	-814 533	-693 436	-607 226
Du fonds de réserve d'urgence	-218 981	-223 198	-228 334	-233 486	-232 067
Des fonds dédiés (Conférence, etc.)	-620 898	-892 695	-1 146 182	-1 400 920	-1 529 499
De la garantie en faveur du FRI	-165 699	-37 752	-114 843	-27 102	-97 927
Réserve de trésorerie totale	1 584 641	2 280 243	2 357 466	2 215 799	2 298 997
Total des coûts opérationnels	2 388 304	2 391 919	2 425 150	2 459 448	2 575 464
Budget total annuel pour les opérations	2 627 776	2 678 380	2 740 006	2 801 828	2 784 806
Couverture des opérations futures (en semaines)	34,5	49,6	50,5	46,8	46
Réserve de trésorerie minimale (3 mois - 13 semaines)	656 944	669 595	685 002	700 457	696 202

TABLEAU 5
EVOLUTION DU FOND DE RETRAITE INTERNE (FRI)

	2007	2008	2009	2010	2011 préliminaire
Situation du fonds au 1er janvier	3 045 078	3 084 452	3 119 428	3 136 536	2 959 946
Contributions reçues (Bureau & personnel)	19 294	20 024	20 600	21 161	21 659
Intérêts perçus sur les placements	97 192	134 942	51 003	15 073	25 564
Pensions réglées	-152 606	-148 763	-151 895	-153 723	-143 502
Capitaux réglés					
Sous-total	3 008 957	3 090 656	3 039 136	3 019 047	2 863 668
<u>Provision de soutien au FRI</u>					
- au 1er janvier de l'année	-1 777 193	-1 808 700	-1 837 472	-1 934 872	-1 875 771
- au 31 décembre de l'année	1 808 700	1 837 472	1 934 872	1 875 771	1 929 422
Variation nette annuelle	31 507	28 772	97 400	-59 101	53 651
<u>Evaluation des investissements au cours de l'année</u>					
- au 31 décembre de l'année	563 945	0	0	0	0
- au 1er janvier de l'année	-519 957	0	0	0	0
Variation nette annuelle	43 988	0	0	0	0
Situation du fonds au 31 décembre	3 084 452	3 119 428	3 136 536	2 959 946	2 917 319

**BUDGET
QUINQUENNAL DE
L'OHI PROPOSE
POUR LA PERIODE
2013-2017**

BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI PROPOSE POUR LA PERIODE 2013-2017

Présenté par le Comité de direction

1. REVENUS

1.1 Contributions des Etats membres

La proposition relative à la valeur des contributions pour la prochaine période quinquennale repose sur le nombre total de parts tel que déterminé à partir des réponses des Etats membres à la lettre circulaire de la Conférence (LCC) 9 en date du 16 juin 2011. Le nombre de parts total prévu s'élève à présent à 694, soit 11 de plus que le nombre de parts utilisé pour le calcul des contributions pour 2012. Ceci n'inclut pas les 4 parts des deux Etats membres (République dominicaine et République démocratique du Congo) suspendus depuis 1983. Les parts des futurs nouveaux Etats membres ou les éventuelles modifications dans le nombre de parts des Etats membres pendant la période quinquennale n'ont pas été prises en compte dans la préparation du budget.

Pour les trois premières années 2013, 2014 et 2015 aucun accroissement de la valeur unitaire de la part n'est proposé. Après sept années (2006 – 2012) d'augmentation nulle de la valeur unitaire de la part, la nécessité de l'accroître de 1% en 2016 et de 2% en 2017 a été anticipée. Cet accroissement nominal suit l'accroissement historique du coût de la vie à Monaco. Comme cela a été le cas au cours des deux dernières années, le Comité de direction s'efforcera via un gain d'efficacité, des économies et une programmation judicieuse d'éviter ces accroissements annuels de la valeur de la part.

1.2 Intérêts sur les comptes bancaires

Bien que les taux d'intérêts sur les comptes bancaires soient restés relativement peu élevés au cours des années passées en raison des développements économiques, en 2011 le Comité de direction est parvenu, après négociations avec les banques, à obtenir des revenus d'intérêt sur placements de 35 000 euros par comparaison aux 25 000 Euros prévus dans le budget. Compte tenu des prévisions économiques actuelles et étant entendu que la situation financière actuelle devrait perdurer tout au long des cinq prochaines années, le revenu annuel des intérêts sur les comptes bancaires a été estimé à 40 000 euros.

2. DEPENSES

Les dépenses du Bureau peuvent être sous-divisées en dépenses de salaires et de coûts de personnel associés, en coûts de fonctionnement et en dépenses d'équipements du Bureau. La partie consacrée aux coûts de personnel est d'approximativement 77% du budget total ; 18% correspondent aux dépenses de gestion courante et 2% aux dépenses d'équipement. Les 3% restant correspondent à des transferts vers les fonds créés à des fins spécifiques, comme le fonds pour les conférences, le fonds de rénovation et le fonds pour le renforcement des capacités.

2.1 Chapitre I – Dépenses de personnel

Les trois principaux postes de dépenses inclus dans les dépenses de personnel sont :

- Les salaires des membres du Comité de direction, du personnel de Catégorie A, B1 et B2;
- Frais médicaux; et
- Pensions pour le personnel retraité.

Durant la prochaine période quinquennale, il est prévu que le personnel bénéficie de promotions normales, à savoir une progression selon l'ancienneté telle qu'elle est prévue dans les tableaux joints en annexe au Règlement du personnel, dont l'impact budgétaire sera d'approximativement 55 000 Euros. Il y aura également lieu de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie à Monaco. Sur la base de l'expérience de la précédente période quinquennale, elle est estimée à une moyenne d'environ 1,5% par an, et s'appliquera à l'ensemble des salaires des directeurs et du personnel.

Comme indiqué plus haut, les dépenses de personnel (11 596 857 Euros) représentent 77 % du budget de fonctionnement et devraient être considérées comme des dépenses incompressibles. 66% de ce chapitre représente les salaires, 18% les frais médicaux, 13% les retraites et les 3% restant couvrent divers items comme les allocations d'étude, les congés dans les foyers et la formation du personnel.

Toutes catégories confondues, l'effectif du personnel comprend 19 personnes qui se répartissent de la façon suivante :

- 3 directeurs;
- 4 adjoints techniques en Catégorie A;
- Un responsable pour les finances et l'administration;
- 9 membres du personnel de Catégorie B1; et
- 2 membres du personnel de Catégorie B2.

Aucune modification dans l'effectif employé n'est prévue dans le budget pour la prochaine période quinquennale.

2.2 Chapitre II – Dépenses de gestion courante

18% soit approximativement 2 697 400 Euros du budget opérationnel couvriront les coûts de fonctionnement. Les principaux postes de ce chapitre sont :

- Dépenses d'entretien des locaux, coûts des télécommunications et frais de poste, honoraires du commissaire aux comptes et déplacements locaux. Bien que l'entretien des locaux soit une obligation de l'Organisation aux termes de l'Article 3 II de l'Accord de siège conclu avec la Principauté de Monaco, le Gouvernement de Monaco continue de soutenir avec générosité, les travaux de rénovation et d'amélioration du Bureau. Le BHI, en étroite coopération avec le Service des bâtiments domaniaux et le Service de l'Urbanisme, s'engage à améliorer systématiquement les installations des locaux afin de

répondre aux nouveaux besoins des directeurs et du personnel, à la tenue de réunions et à l'organisation d'événements. La majeure partie des fonds requis sont alloués par le Département des relations extérieures de Monaco. En 2011 62 000 Euros ont été alloués; pour 2012, 64 500 Euros seront mis à disposition;

- Les déplacements de longue distance ont été fixes pour chaque année de la période quinquennale et sont pratiquement au même niveau qu'en 2012;
- Pour les déplacements au titre de l'assistance technique, le niveau de dépense annuelle a été fixé à 50 000 Euros par an pour la prochaine période quinquennale;
- Les contrats de consultants ont été prévus pour un montant entre 60 000 et 70 000 Euros par an pour la prochaine période quinquennale, à l'appui des exigences techniques croissantes des organes de l'OHI et du programme de travail de l'OHI.
- Aucune modification significative n'est prévue pour les autres postes de ce chapitre, au-delà d'un accroissement d'approximativement 1,5%-2% par an, pour tenir compte de l'inflation telle qu'attendue à Monaco.

2.3 Chapitre III – Dépenses d'équipement

Un pourcentage de 2% soit 323 200 Euros seront alloués par le budget de fonctionnement pour couvrir les dépenses de ce chapitre. Les principaux postes de ce chapitre sont l'acquisition d'équipement informatiques et de mobilier ainsi que l'amortissement des actifs immobilisés.

3. FONDS

3.1 Chapitre IV – Dotation aux fonds

Les dotations aux fonds pour la période 2013-2017 ont été estimées de la façon suivante :

- Fonds pour la GEBCO. Ce fonds recevra la subvention annuelle accordée chaque année par le Gouvernement de Monaco pour la tenue à jour, entre autres activités, de la GEBCO. Pour 2012, un montant de 8 100 Euros est prévu et celui-ci restera au même niveau pour la prochaine période quinquennale;
- Fonds d'impression. Aucune dotation n'est prévue pour ce fonds dont le niveau reste à 73 793 Euros;
- Fonds de rénovation. Une dotation de 3 000 Euros est prévue et viendra renforcer le fonds pour un montant total de 15 000 Euros en 2017;
- Fonds pour les Conférences. Un montant total de 200 000 Euros a été projeté sur la période quinquennale, afin de faire face aux dépenses de la 5^{ème} Conférence hydrographique internationale extraordinaire/Assemblée de 2014 et de la XVIIIème Conférence HI/Assemblée de 2017;
- Fonds pour le déménagement des directeurs et du personnel de Catégorie A. Un total de 37 500 Euros est prévu pour la période quinquennale afin de couvrir les modifications attendues parmi le personnel de Catégorie A et les directeurs ;

- Fonds pour le renforcement des capacités. Il est prévu d'allouer un montant total de 125 000 Euros à partir du budget de l'OHI pour la période quinquennale.

4. TABLEAUX POUR LES PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2013-2017

L'Annexe A présente le détail des prévisions budgétaires sur la période quinquennale 2013-2017.

ANNEXE A

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013-2017
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

	Estimations adoptées 2012	Estimations adoptées 2013	Estimations adoptées 2014	Estimations adoptées 2015	Estimations adoptées 2016	Estimations adoptées 2017
Accroissement proposé en pourcentage	0,00	(%) 0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Nombre de parts précédent						
Etats membres nouveaux/réintégré						
Modification des tonnages						
Nombre de parts final	680	694	694	694	694	694
Valeur unitaire de la part	3984,48	3984,48	3984,48	3984,48	4024,32	4064,57
A. CONTRIBUTIONS						
Provision pour les états membres suspendus	698	2 781 167				
Bases des estimations budgétaires	-4	-15 938				
	2 709 446	2 765 229	2 765 229	2 765 229	2 792 881	2 820 810
B. VENTES DE PUBLICATIONS	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
C. ANNONCES DANS LES PUBLICATIONS	0	0				
D. INTERETS SUR COMPTES EN BANQUES	30 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
E. REVENUS EXCEPTIONNELS	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200
F. IMPOT INTERNE						
	161 860	170 151	171 853	176 578	181 876	187 787
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	2 911 006	2 985 080	2 986 782	2 991 508	3 024 457	3 058 297
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Annexe A

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013-2017
TABLEAU II - DEPENSES - (Euros)

CHAPITRE	Dépenses estimées 2012	Proposition de budget 2013	Proposition de budget 2014	Proposition de budget 2015	Proposition de budget 2016	Proposition de budget 2017
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
I. DEPENSES DE PERSONNEL						
Salaires Comité de Direction	2 185 720	2 266 192	2 283 451	2 303 184	2 334 833	2 409 197
Salaires des autres membres du personnel						
Charges sociales						
Côtisations patronales aux régimes de retraite						
Charges de personnel non permanents (formation, etc...)						
II. DEPENSES DE GESTION COURANTE	532 035	558 400	553 600	541 400	542 400	501 600
Entretien, communications, etc..						
Consultant						
Voyages						
Publications						
III. DEPENSES DE CAPITAL	67 051	69 300	64 300	63 200	63 200	63 200
IV. GEBCO	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200
FONDS D'IMPRESSION						
V. FONDS POUR LA RENOVATION DES LOCAUX	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
VI. FONDS POUR LA CONFERENCE	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
VII. FONDS POUR LE DEMENAGEMENT DES DIRECTEURS	20 000	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
VIII. FONDS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES	55 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	2 911 006	2 977 592	2 985 051	2 991 483	3 024 133	3 057 697

Annexe A

TABLEAU II A : DETAIL DES DEPENSES

CHAPITRES ET POSTES	Dépenses	Proposition	Proposition	Proposition	Proposition	Proposition
	estimées	de budget	de budget	de budget	de budget	de budget
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
I. DEPENSES DE PERSONNEL						
a) Salaires - Comité de Direction	451 000	460 020	466 920	471 590	478 663	495 417
b) Salaires - Catégorie A	581 500	593 130	602 027	608 047	617 168	638 769
- Traducteurs (BT)	134 700	137 394	139 455	140 849	142 962	147 966
- Services généraux (Cat. B & C)	451 400	460 428	467 334	472 008	479 088	495 856
Heures supplémentaires (Cat. B & C) (Coûts afférents aux salaires)	6 000	6 120	6 100	6 100	6 192	6 408
c) Gratifications annuelles (Cat. B & C uniquement)	37 617	38 369	38 945	39 334	39 924	41 321
d) Côtisations patronales aux régimes de retraite	330 890	337 508	342 571	345 996	351 186	363 478
e) Assurances cotisées sur les salaires	15 425	15 940	16 099	16 260	16 650	16 983
f) Médical (primes du GAN)	69 638	73 149	70 000	70 000	70 000	70 000
g) Allocations familiales	11 500	11 500	11 000	11 000	11 000	11 000
h) Allocations pour frais d'étude	10 700	37 633	35 000	35 000	35 000	35 000
(coûts indépendants des salaires)						
i) Médical - remboursement des soins	70 000	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
j) Médical - remboursement obtenus du GAN	-15 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
k) Congés dans les foyers	9 000	16 000	15 000	15 000	15 000	15 000
l) Dépenses de personnel diverses	5 100	15 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(Charges de personnel non permanences)						
m) Salaires - Personnel temporaire	6 250	3 000	3 000	2 000	2 000	2 000
n) Formation du personnel du BHI	10 000	11 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	2 185 720	2 266 192	2 283 451	2 303 184	2 334 833	2 409 197

Annexe A

TABLEAU II A : Détail des dépenses (suite)

TABLEAU II A - Suite	Dépenses estimées 2012	Proposition de budget 2013	Proposition de budget 2014	Proposition de budget 2015	Proposition de budget 2016	Proposition de budget 2017
CHAPITRES ET POSTES	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
II. DEPENSES DE GESTION COURANTE (Entretien, communications, etc...)						
a) Maintenance des locaux	59 600	50 000	50 000	50 000	50 000	5 000
Assurance multirisques	2 200	2 700	2 700	2 700	2 700	2 700
Maintenance de l'équipement informatique	39 200	55 000	50 000	50 000	50 000	50 000
b) Fournitures de bureau	8 500	10 000	10 200	10 000	10 000	10 200
c) Affranchissement, téléphone, télécopie	43 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
d) Déplacement des locaux	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
e) Frais bancaires	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
f) Consultants (autre que le Commissaire aux comptes)	43 000	70 000	70 000	60 000	61 000	65 000
g) Commissaire aux comptes	4 300	4 400	4 400	4 400	4 400	4 400
h) Relations publiques	21 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
i) Dépenses diverses de fonctionnement	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
(Frais de voyages)						
j) Renforcement des capacités (Progr. 2 uniquement)	45 000	52 000	52 000	50 000	50 000	50 000
k) Voyages longue distance (Tous les Progr. à l'exception du 2)	230 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000
(Frais de Publications)						
l) Revue hydrographique internationale	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
m) Autres publications	13 935	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	532 035	558 400	553 600	541 400	542 400	501 600

Annexe A

TABLEAU II A : Détail des dépenses (suite)

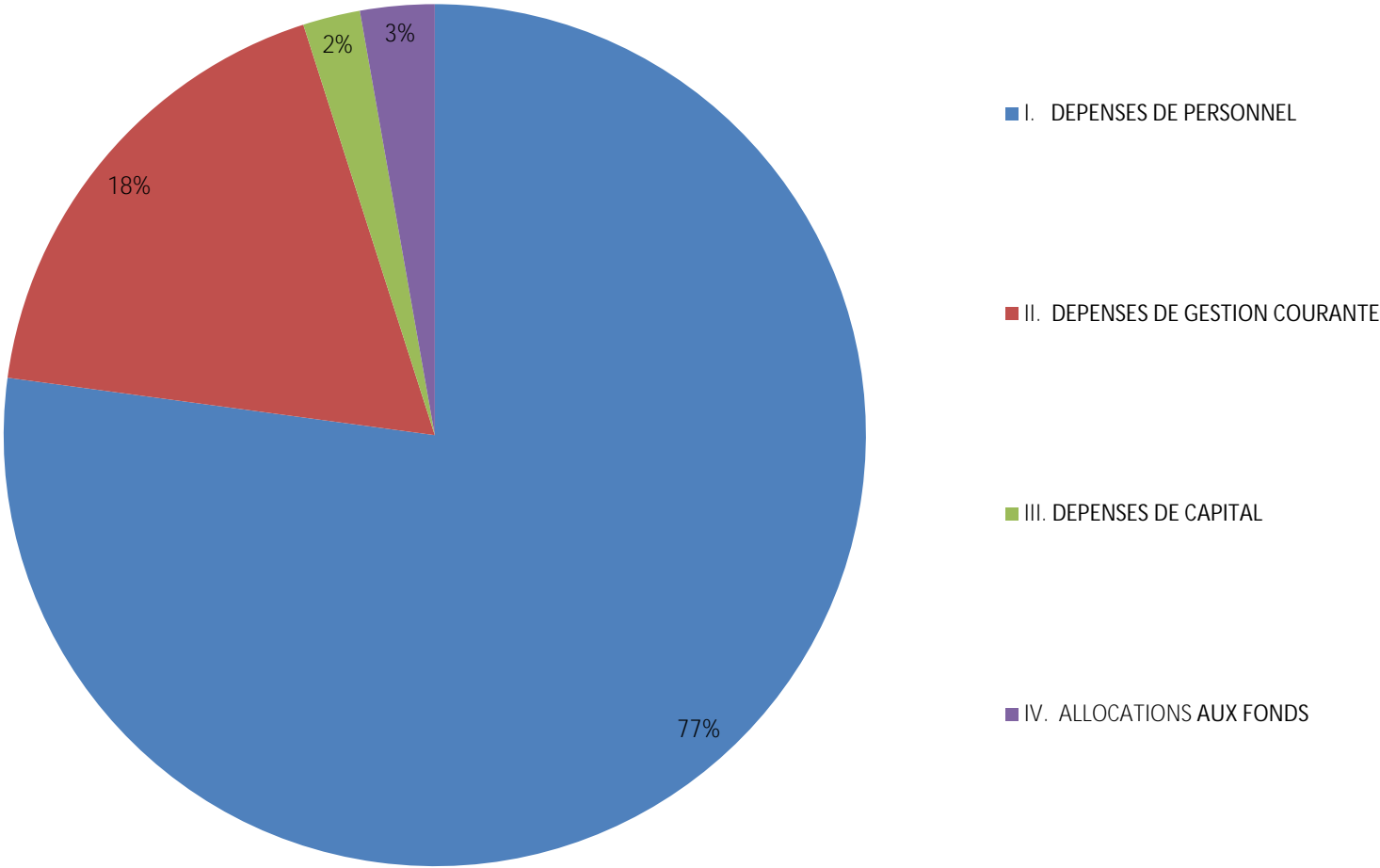
	Dépenses estimées 2012	Proposition de budget 2013	Proposition de budget 2014	Proposition de budget 2015	Proposition de budget 2016	Proposition de budget 2017
CHAPITRES ET POSTES	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
III. DEPENSE DE CAPITAL						
a) Achat de matériel informatique	35 000	35 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Amortissement des immobilisations	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Achat de mobilier et autres équipements	11 000	13 000	13 000	12 000	12 000	12 000
b) Achat de publications et reliure	1 051	1 300	1 300	1 200	1 200	1 200
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
	67 051	69 300	64 300	63 200	63 200	63 200
=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
DEPENSES DE GESTION ANNUELLES	2 784 806	2 893 892	2 901 351	2 907 784	2 940 433	2 973 997
=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====
IV. FONDS POUR LA GEBCO	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200	8 200
V. ALLOCATION POUR LE FONDS D'IMPRESSION	0	0	0	0	0	0
VI. ALLOCATION POUR LE FONDS DE RENOVATION	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
VII. ALLOCATION POUR LE FONDS POUR LES CONFERENCES	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
VIII. DEMENAGEMENT DES DIRECTEURS ET DU PERSONNEL DE CATEGORIE A	20 000	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500
IX ALLOCATION POUR LE FONDS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES	55 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	-----	-----	-----	-----	-----	-----
TOTAL DES DEPENSES	2 911 006	2 977 592	2 985 051	2 991 483	3 024 133	3 057 697
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013-2017

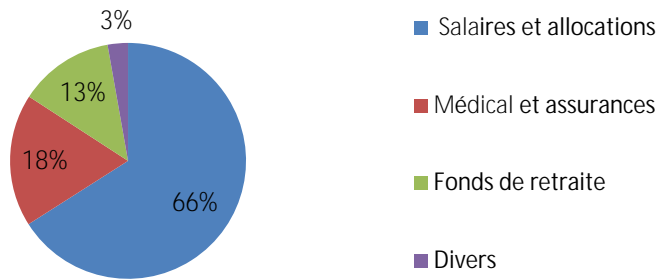
TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

	Dépenses estimées 2012	Proposition de budget 2013	Proposition de budget 2014	Proposition de budget 2015	Proposition de budget 2016	Proposition de budget 2017	
CHAPITRES ET POSTES	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	
Dépenses nettes	2 911 006	2 977 592	2 985 051	2 991 483	3 024 133	3 057 697	
Revenus	2 911 006	2 985 080	2 986 781	2 991 507	3 024 457	3 058 296	
Excédent budgétaire	0	7 488	1 730	24	324	599	
Déficit budgétaire	0	0	0	0	0	0	
Allocation à des fonds spécifiques	0	0	0	0	0	0	
Postes exceptionnels et opérations de change	0	0	0	0	0	0	
Incidence sur le fonds de roulement	0	0	0	0	0	0	
Effet sur le capital	0	7 488	1 730	24	324	599	
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	
			Balance net pour la période quinquennale				10 165

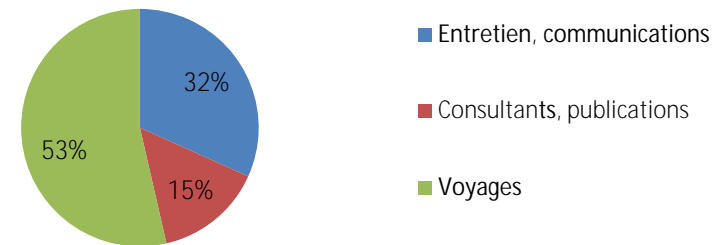
DEPENSES BUDGETAIRES ANNUELLES (15 035 957)



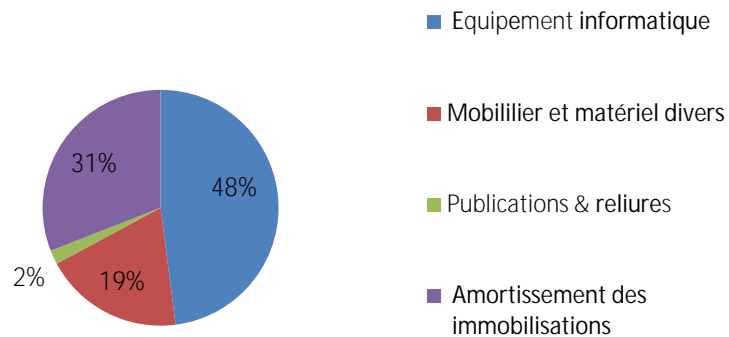
CHAPITRE I DEPENSES DE PERSONNEL (11 596 857)



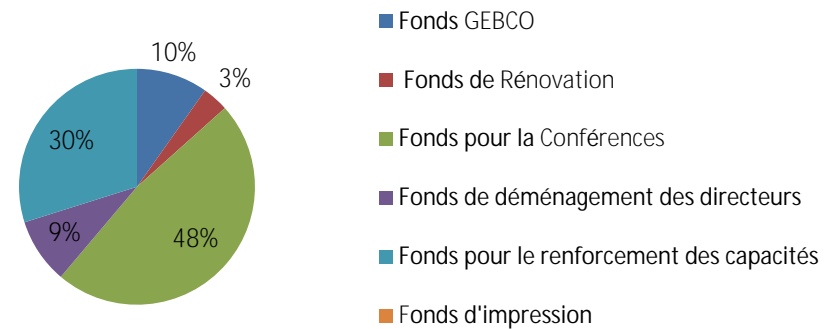
CHAPITRE II DEPENSES DE GESTION COURANTE (2 697 400)



CHAPITRE III DEPENSES DE CAPITAL (323 200)



CHAPITRE IV ALLOCATION AUX FONDS (418 500)



**BUDGET DE L'OHI
PROPOSE
POUR 2013**

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

BUDGET POUR 2013
TABLEAU I - REVENUS - (Euros)

2011 Projet de budget	2011 Recettes définitives	2012 Budget approuvé		2013 budget proposé
0,00	0,00	0,00	Pourcentage d'augmentation proposé (%)	0,00
683,0	683,0	694,0	Nombre de parts définitif	694
3 984,48	3 984,48	3 984,48	Valeur unitaire de la part	3 984,48
2 721 400	2 721 400	2 765 229	A. CONTRIBUTIONS	
			Provision pour les Etats Membres suspendus	698 2 781 167
			Bases pour estimation de budget	-4 -15 938
1 500	85	1 500		694 2 765 229
0	0	0	B. VENTES DE PUBLICATIONS	1 500
25 000	35 205	40 000	C. ANNONCES DANS LES PUBLICATIONS	0
8 100	8 100	8 200	D. INTERETS SUR COMPTES EN BANQUE	40 000
			E. REVENUS EXCEPTIONNELS	8 200
163 460	160 961	170 151	F. IMPOSITION INTERNE	170 151
-----	-----	-----		-----
2 919 460	2 925 751	2 985 080		2 985 080
=====	=====	=====		=====

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013
TABLEAU II : Détail des dépenses (Euros)

2011 Budget approuvé Euros	2011 Dépenses effectuées Euros	2012 Budget approuvé Euros	Chapitres et postes budgétaires	Proposition de budget Euros
			I. DEPENSES DE PERSONNEL	
459 000	438 257	451 000	a) Salaires - Comité de direction	460 020
589 500	577 334	581 500	b) Salaires - Personnel de Catégorie A	593 130
134 700	133 044	134 700	- Personnel de Traduction	137 394
451 400	423 701	451 400	- Services généraux (B & C)	460 428
6 000	4 765	6 000	Heures supplémentaires pour les catégories B & C (dépenses en relation avec les salaires)	6 120
37 617	33 152	37 617	c) Gratification annuelle pour les catégories B & C	38 369
330 890	325 281	330 890	d) Cotis, patronale de retraite	337 508
15 425	15 425	15 425	e) Assurances assises sur salaires	15 940
69 638	62 711	69 638	f) Primes médicales versées au GAN	73 149
11 500	4 861	11 500	g) Allocations familiales	11 500
11 500	741	10 700	h) Allocations pour frais d'études	37 633
70 000	121 048	70 000	(dépenses en relation avec les salaires)	
-15 000	-50 342	-15 000	i) Médical - Remboursements de soins	85 000
9 000	8 612	9 000	Médical - Remboursements obtenus du GAN	-35 000
5 100	25 185	5 100	j) Congés dans les foyers	16 000
6 250	0	6 250	k) Autres dépenses de personnel	15 000
10 000	2 067	10 000	(dépenses contrôlables du personnel)	
			l) Salaires - Personnel temporaire	3 000
			m) Formation du personnel du BHI	11 000
-----	-----	-----		-----
2 202 520	2 125 842	2 185 720	TOTAL CHAPITRE I	2 266 191

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013
TABLEAU II A : Détail des dépenses

2011 Budget approuvé Euros	2011 Dépenses effectuées Euros	2012 Budget approuvé Euros	Chapitres et postes budgétaires	Proposition budget Euros
			II. DEPENSES DE GESTION COURANTE	
			(Maintenance, communications, etc...)	
59 600	44 098	59 600	a) Entretien des locaux	50 000
2 200	2 494	2 200	Assurance multi-risques	2 700
39 200	48 401	39 200	Entretien des équipements	55 000
8 500	8 954	8 500	b) Fournitures de bureau	10 000
43 000	35 597	43 000	c) Poste, téléphone - Télécommunications	40 000
3 300	2 719	3 300	d) Déplacements locaux	3 300
6 000	4 057	6 000	e) Charges bancaires	6 000
43 000	7 000	43 000	f) Consultants (hors audit)	70 000
4 300	4 400	4 300	g) Honoraires du commissaire aux comptes	4 400
21 000	14 916	21 000	h) Relations publiques	15 000
1 000	1 118	1 000	i) Autres charges d'exploitation	1 000
			(Frais de déplacements)	
45 000	44 457	45 000	j) Renfor, des capacités (Progr. 3, Elem 3.3-3.5)	52 000
230 000	189 034	230 000	k) Grands déplacements	235 000
			(Publications)	
12 000	10 000	12 000	l) Revue hydrographique internationale	12 000
13 935	1 440	13 935	m) Autres publications	2 000
-----	-----	-----		-----
532 035	418 685	532 035	TOTAL CHAPITRE II	558 400

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013
TABLEAU II A (suite): Détail des dépenses (suite)

2011 Budget approuvé Euros	2011 Dépenses effectuées Euros	2012 Budget approuvé Euros	Chapitres et postes budgétaires	Proposition budget Euros
			III. DEPENSES D'EQUIPEMENT	
35 000	20 932	35 000	a) Equipements informatiques	35 000
11 000	6 477	11 000	b) Mobilier et autres équipem.	13 000
1 273	983	1 051	c) Reliures et publications	1 300
20 000	10 387	20 000	d) Dépréciat, des immobilisations	20 000
-----	-----	-----		-----
67 273	38 779	67 051		
			TOTAL CHAPITRE III	69 300
			Averaged percentage of yearly increase	-----
=====	=====	=====	Coût opérationnel annuel	2 893 891
2 801 828	2 583 306	2 784 806		=====
=====	=====	=====	IV. Dotations aux fonds dédiés	
8 100	8 100	8 200	- a) Fonds pour la Carte bathymétrique	8 200
3 000	3 000	3 000	- b) Fonds de rénovation	3 000
30 000	30 000	40 000	- c) Fonds pour Conférences & Assemblées	40 000
20 000	20 000	20 000	- d) Déménagement des directeurs	7 500
55 000	55 000	55 000	- e) Fonds de Renforcement des capacités	25 000
0	0	0	- f) Fonds d'impression	
-----	-----	-----		
116 100	116 100	126 200		
-----	-----	-----	TOTAL CHAPITRE IV	-----
2 917 928	2 699 406	2 911 006	Dépense totale	2 977 591
=====	=====	=====		=====

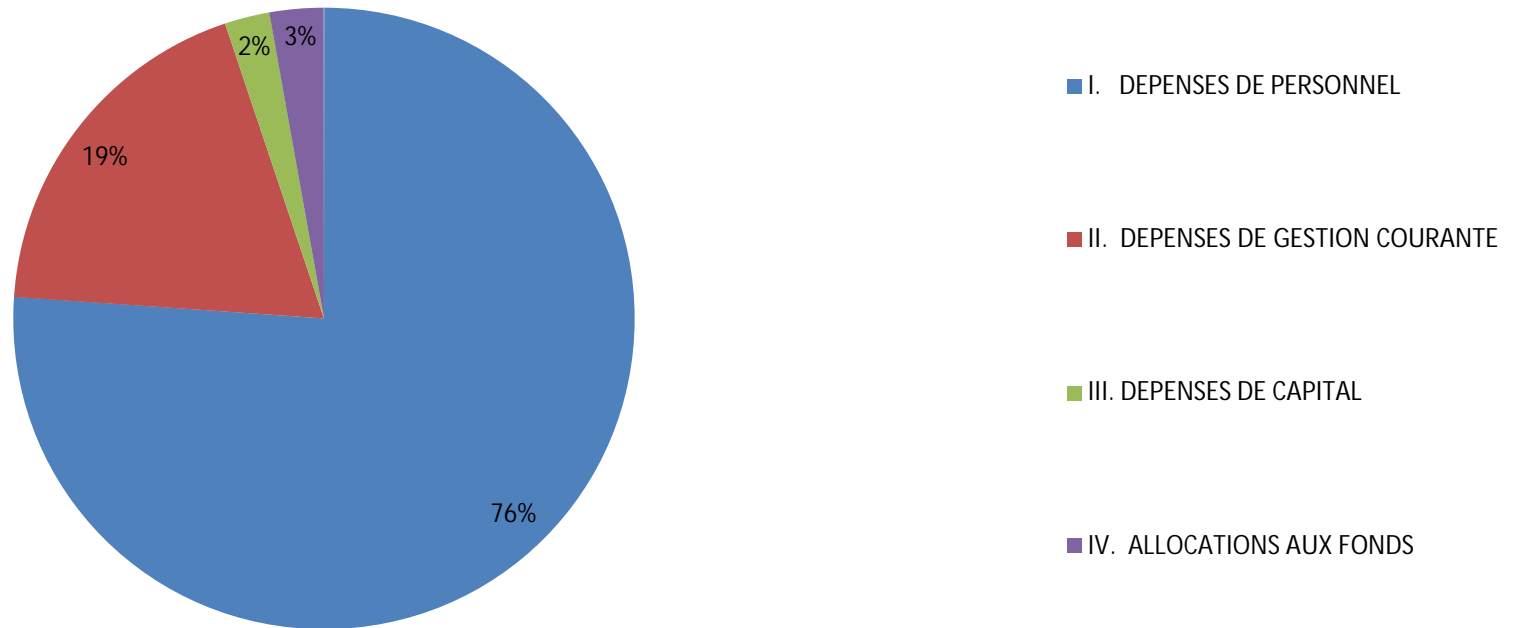
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013
TABLEAU III - RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

2011 Budget approuvé Euros	2011 Dépenses effectuées Euros	2012 Budget approuvé Euros	CHAPITRE	Proposition budget Euros
			I. DEPENSES DE PERSONNEL	
2 202 520	2 125 842	2 185 720	Salaries Directing Committee - Comité de direction	2 266 191
			Salaries Other staff - Autres membres du personnel	
			Social charges - Charges sociales	
			Benefits and Pensions - Prestations de retraite	
			Controllable Personnel cost - Coût de personnel	
532 035	418 685	532 035	II. DEPENSES DE GESTION COURANTE	558 400
			Entretien et communications	
			Consultants	
			Déplacements	
			Publications	
67 273	38 779	67 051	III. DEPENSES DE CAPITAL	69 300
			IV. ALLOCATIONS TO FUNDS	
8 100	8 100	8 200	- Fonds pour la Carte Bathymétrique	8 200
3 000	3 000	3 000	- Fonds de rénovation	3 000
30 000	30 000	40 000	- Fonds pour les conférences / assemblées	40 000
20 000	20 000	20 000	- Fonds pour le déménagement des Directeurs	7 500
55 000	55 000	55 000	- Fonds de renforcement des capacités	25 000
0	0	0	- Fonds d'impression	0
----- 2 917 928	----- 2 699 406	----- 2 911 006		----- 2 977 591 =====

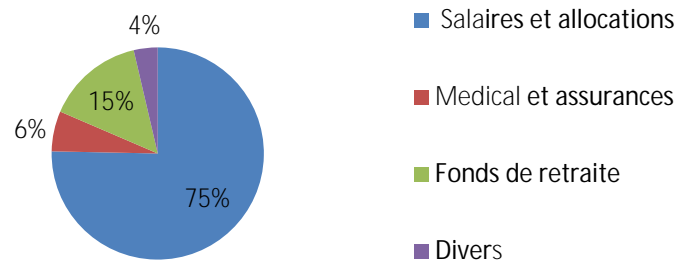
PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2013
 TABLEAU III : RECAPITULATION BUDGETAIRE - (Euros)

2011 Budget approuvé Euros	2011 Dépenses effectuées Euros	2012 Budget approuvé Euros		Proposition budget Euros
2 917 928	2 699 406	2 911 006	Dépenses nettes	2 977 591
2 919 460	2 925 751	2 911 006	Revenus	2 985 080
----- 1 532	----- 226 344	----- 0	Excédent budgétaire	----- 7 489
0	0	0	Déficit budgétaire	0
	0	0	Support pour l' IRF	0 0 0
----- 1 532	----- 226 344	----- 0	Effet sur le capital	----- 7 489 =====
=====	=====	=====		

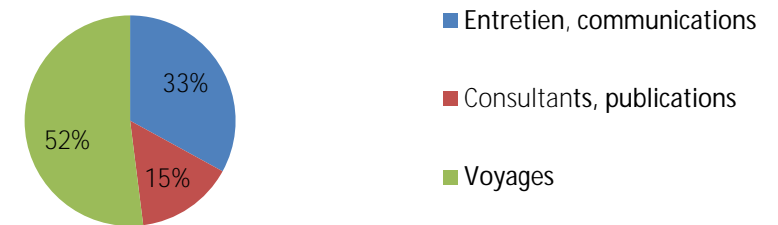
DEPENSES BUDGETAIRES ANNUELLES (2 977 592)



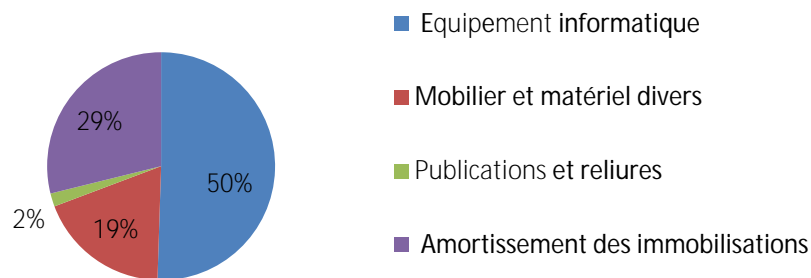
CHAPITRE I DEPENSES DE PERSONNEL (2 266 192)



CHAPITRE II DEPENSES DE GESTION COURANTE (558 400)



CHAPITRE III DEPENSES DE CAPITAL (69 300)



CHAPITRE IV ALLOCATION AUX FONDS (83 700)



**RAPPORT
DE LA COMMISSION
DES FINANCES**

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances s'est réunie le samedi 21 avril 2012 à partir de 9h30. Les dix Etats Membres suivants y étaient représentés : Chili, Tunisie, Turquie, Lettonie, Japon, Espagne, Arabie saoudite, USA, République de Corée, et République démocratique populaire de Corée. Malgré le faible nombre de participants, il est décidé de procéder à la réunion.

Le Président du Comité de Direction ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants. Il annonce que, comme indiqué dans la LC 34/2012, le Président de la Commission des finances, M. Cottalorda, a pris sa retraite en mars 2012. Par ailleurs, la France a informé le Bureau que le vice-président, M. Laisne-Woll, était dans l'incapacité d'assister à la réunion, pour cause de maladie. Les Etats Membres ont été invités à présenter des candidats au poste de président, mais aucune proposition n'a été reçue. Les Etats Membres ont par conséquent accepté que le Président du Comité de Direction préside la réunion.

L'ordre du jour de la réunion est adopté sans modification.

Cet ordre du jour comprend l'examen des points suivants:

- Rapport Financier de l'OHI pour la période 2007-2011
- Budget quinquennal de l'OHI proposé pour la période 2013-2017
- Budget de l'OHI pour 2013
- Nomination du Commissaire aux comptes
- Tableau des tonnages, part et voix pour les contributions de l'OHI pour la prochaine période quinquennale 2013-2017
- Nomination du président et vice-président de la Commission des finances pour la période 2012-2017

1. EXAMEN DU RAPPORT FINANCIER POUR LA PERIODE 2007-2011 **(CONF.18/F/01)**

En présentant le rapport, le Président du Comité de direction et président de cette réunion de la Commission des finances, a mis l'accent sur certains points et plus particulièrement sur le fait que :

- au cours de la période budgétaire quinquennale, et malgré la crise financière globale, les revenus ont toujours excédé les dépenses.
- le Bureau a réussi à contrôler les dépenses et à maintenir les fonds de l'Organisation ainsi qu'à augmenter la réserve de trésorerie opérationnelle et le fonds de retraite interne de l'OHI
- le nombre de parts est passé de 652 en 2007 à 683 en 2011, le Qatar étant devenu un nouvel Etat Membre en mai 2007 avec cinq parts, l'Irlande en juin 2007 avec trois parts et le Suriname en 2008 avec deux parts.
- Il n'y a pas eu d'accroissement de la valeur de la part pour la période 2007-2011. La valeur de la part contributive demeure inchangée depuis huit ans à 3 984,48€, telle qu'établie en 2005.
- Les règlements des contributions ont généralement été satisfaisants tout au long de la période quinquennale, 50% des Etats membres ayant réglé 60% du montant de leurs

contributions annuelles avant fin avril de chaque année, et les sommes perçues avoisinant 91,35 % du montant estimé en fin d'année.

- Le total des revenus estimés pour la période 2007-2011 atteint 14 443 626€, alors que le montant total des revenus perçus a été de 14 693 891€. Toutefois, les revenus provenant des ventes de publications et des intérêts bancaires ont chuté suite respectivement à la décision de mettre gracieusement à disposition la plupart des publications sur le site web de l'OHI, et le déclin des intérêts bancaires.

Les délégations présentes ont félicité le Bureau pour sa gestion prudente et efficace pendant la période quinquennale 2007-2011, particulièrement remarquable au vu de la situation financière globale, et des difficultés rencontrées par d'autres organisations internationales.

En conclusion, la situation financière de l'Organisation a été décrite comme étant très satisfaisante.

2. EXAMEN DU BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2013-2017 (CONF.18/F/02/Rev.1)

Le Président du Comité de Direction a introduit le budget quinquennal de l'OHI pour 2013-2017, en attirant l'attention sur les informations contenues dans le document CONF.18/F/02/Rev.01 concernant les différents postes budgétaires, à savoir : les revenus provenant des contributions des Etats Membres et des intérêts des comptes bancaires ; les dépenses, divisées en coûts de personnel, coûts de fonctionnement, dépenses d'équipements, et transferts de fonds. Les chiffres précis sont détaillés dans l'annexe A de ce document.

Les commentaires des délégués présents concernent le point suivant:

La République de Corée remarque que, dans le budget proposé, la dotation prévue au Fonds de l'OHI pour le renforcement des capacités représente 125 000€, soit une diminution de 85% par rapport aux dotations 2007-2011. Le Président du Comité de direction a répondu que lors de la préparation du budget proposé pour le renforcement des capacités, les accomplissements réalisés au cours des cinq dernières années ont été pris en compte. Dans ce contexte, les fonds actuellement disponibles avec les dotations du budget ont été jugés suffisants. Il est également possible que des transferts soient effectués au cours de la période budgétaire à partir d'éventuels excédents budgétaires, en fonction des décisions prises par le sous-comité sur le renforcement des capacités et par les Etats Membres, dans le futur.

3. EXAMEN DU BUDGET QUINQUENNAL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2013-2017 (CONF.18/F/03)

Le Président du Comité de Direction, en présentant le budget de l'OHI pour 2013, a attiré l'attention des participants sur les chiffres contenus dans les tableaux du document CONF.18/F/03, concernant les différents postes budgétaires, à savoir : les revenus estimés à 2 985 080€ ; les dépenses détaillées en ce qui concerne les coûts des personnels, les coûts de fonctionnement actuels, les dépenses d'investissements et les dotations aux fonds estimés, représentant respectivement 76%, 19%, 2% et 3% du budget. Le budget proposé est globalement équilibré. Comme précédemment indiqué les Etats membres recevront le budget reflétant tout changement éventuel signalé par les Etats membres aux fins d'examen et d'approbation en fin d'année.

4. RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président du Comité de direction indique qu'il a reçu du commissaire aux comptes en fonction (le Cabinet Morel) une demande de renouvellement de son mandat. Eu égard au fait que le Bureau n'a eu qu'à se louer des prestations du commissaire aux comptes, il propose aux délégués de le reconduire dans ses fonctions pour une nouvelle période de cinq ans. Cette proposition est adoptée. Certaines délégations soulèvent la question de l'examen d'autres candidatures. Les USA indiquent qu'il pourrait être approprié de suivre la règle des deux mandats qui est en vigueur aux NU. Le Président reconnaît la pertinence du commentaire et indique que, conformément à l'Article 20 du Règlement financier, bien que la durée du mandat soit de cinq ans, il fait l'objet d'une confirmation annuelle décidée par le Comité de direction, le président et le vice-président de la Commission des finances. Cette question devra être réexaminée avant la prochaine Conférence hydrographique internationale. Les participants approuvent cette position.

5. TABLEAU DES TONNAGES POUR LES CONTRIBUTIONS DE L'OHI, NOMBRE DE PARTS ET VOIX (CONF.18/G/03 - Rev1)

En application de l'Article 6 (a) du Règlement financier, il a été demandé aux Etats membres par la LCC09 de communiquer au Bureau le tonnage de leur flotte, calculé conformément à l'Article 5 du Règlement financier.

Ce tableau des tonnages, parts et voix, sera soumis à la Conférence pour approbation et entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'année qui suit la Conférence, conformément à l'Article 6(b) du Règlement financier.

Vingt-trois Etats membres n'ont pas répondu à la LCC09 ni aux rappels ultérieurs. Certains ont demandé un délai supplémentaire du fait que la responsabilité de cette question incombait à d'autres agences nationales.

La Résolution de l'OHI 2.1 de 1996 s'applique aux Etats membres qui ne communiquent pas leur chiffre de tonnage. Conformément à cette Résolution, le Bureau devra le calculer à partir du tonnage de la Lloyds pour la marine marchande et de l'Almanach naval pour les bâtiments de la Marine.

Compte tenu de ce qui précède, et notant que le tableau des tonnages, parts et voix entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, et afin de laisser aux Etats membres un délai supplémentaire pour fournir leur réponse, il est proposé à la Conférence de charger le Bureau de finaliser et de compléter le tableau en consultation avec les Etats membres qui n'ont pas répondu et de le soumettre à l'approbation des Etats membres avant le 1^{er} juillet 2012.

6. PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Conformément à l'Article 11.c du Règlement général de l'OHI, le président est élu pendant la première session plénière de la Conférence. Le Comité de direction a informé les participants de la réception d'une lettre du gouvernement de Monaco faisant part de son souhait de continuer à présider la Commission des finances en la personne de son Contrôleur général des dépenses.

Le SH du RU a informé le Bureau que M. Andrew Millard, directeur financier, est nommé au poste de vice-président de la Commission des finances. La France retire sa nomination en faveur du représentant du RU.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le Comité de direction sollicitera de nouvelles candidatures pour la Commission des finances.

Le Président et les membres du Comité de direction remercient les délégations pour leur participation active et souhaite à tous les participants un bon déroulement des travaux de la conférence.

ELIGIBILITE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ELIGIBILITE ET RECOMMANDATION

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Dr. Mathias JONAS (Allemagne), Président
Capitaine de vaisseau Eduardo LAZO (Pérou)
Capitaine de vaisseau Carlos VENTURA SOARES (Portugal)
Ambassadrice Ji-ah PAIK (République de Corée)
Capitaine de vaisseau Gerd GLANG, NOAA (Etats-Unis d'Amérique)

Secrétaire : M Steve SHIPMAN, Adjoint au Directeur, BHI

REUNION

La Commission d'éligibilité s'est réunie le mercredi 25 avril 2012. Le Président explique que la Commission a pour tâche de faire référence à l'article concerné du Règlement général et de vérifier l'éligibilité des huit (8) candidats à l'élection du Comité de direction du Bureau hydrographique international, après avoir examiné leurs états de service. La Commission a été informée que le capitaine de vaisseau Abri KAMPFER (Afrique du Sud) a retiré sa candidature au poste de directeur du Bureau hydrographique international et qu'il reste donc huit (8) candidats en lice.

CANDIDATS

Conformément aux dispositions de l'Article 39 du Règlement général, les états de service des huit (8) candidats ont été distribués par lettres circulaires de la Conférence et en tant que document CONF. 18/E/01. Les membres de la Commission ont examiné ces documents.

RECOMMANDATION

Les membres de la Commission concluent à l'unanimité que l'ensemble des huit (8) candidats nommés pour l'élection au Comité de direction du BHI sont éligibles et recommandent donc à la Conférence de confirmer qu'ils répondent aux conditions requises à l'élection du Comité de direction pour la période 2012-2017.